

MEMOIRE DE PIECES A JOINDRE A LA PLAINTE DEPOSEE AU PARQUET DE NICE LE 9  
FEVRIER 2012 & A LA DEMANDE DE JONCTION DES AFFAIRES PENALES & CRIMINELLES DU  
14 FEVRIER 2012

ELECTION ILLEGALE de NICOLAS SARKOZY – LE SANS PAPIERS, INCONNU DE L'ETAT CIVIL  
DES MAIRIES DE TOUS LES ARRONDISSEMENTS DE PARIS

OPPOSITION A SA REELECTION PRESIDENTIELLE de 2012

PLAINTES CONTRE NICOLAS SARKÖZY DE NAGY-BOCSA DIT NICOLAS SARKOZY  
& SES COMPLICES

Plainte pour Faux en écritures publiques - Usage de faux en écritures publiques et  
complicités – Escroqueries dirigées contre le Peuple Français - Crimes commis contre la  
Nation – Crimes commis contre l'Humanité – Génocide financier de la France

LES LOIS & LES ELEMENTS DE PREUVES & DE VERIFICATION

### SOMMAIRE DU MEMOIRE DE PIECES

#### LES LOIS

Loi sur les Noms et les Prénoms - Loi du 6 Fructidor an II du 23 août 1794  
Article 433-19 : CODE PÉNAL (Partie Législative) - LIVRE IV – portant sur Les crimes et  
délits contre la nation, l'État et la paix publique. TITRE I - Des atteintes aux intérêts  
fondamentaux de la nation - Code Pénal dans sa partie Législative  
LIVRE IV – portant sur Les crimes et délits contre la nation, l'État et la paix publique.  
TITRE I - Des atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation

[Code pénal - Partie législative](#)

[LIVRE IV : Des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique](#)

[TITRE Ier : Des atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation](#)

TITRE Ier : Des atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation - Article 410-1

[CHAPITRE Ier : De la trahison et de l'espionnage](#)

[CHAPITRE II : Des autres atteintes aux institutions de la République ou à l'intégrité du territoire national](#)

<p><a href="#">CHAPITRE III : Des autres atteintes à la défense nationale</a></p> <p><a href="#">CHAPITRE IV : Dispositions particulières</a></p> <p>Les textes complets sur le Code pénal - Partie législative - Section 1 :  <a href="http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&amp;dateJO=19920723&amp;pageDebut=09893&amp;pageFin=&amp;pageCourante=09894">http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&amp;dateJO=19920723&amp;pageDebut=09893&amp;pageFin=&amp;pageCourante=09894</a></p> <p>Version consolidée au 3 février 2012</p> <p>Section 1 : <a href="#">Des atteintes à la sécurité des forces armées et aux zones protégées intéressant la défense nationale</a></p> <p><a href="#">Section 1 : De la livraison de tout ou partie du territoire national, de forces armées ou de matériel à une puissance étrangère</a></p> <p><a href="#">Section 2 : Des intelligences avec une puissance étrangère</a></p> <p><a href="#">Section 3 : De la livraison d'informations à une puissance étrangère</a></p> <p><a href="#">Section 4 : Du sabotage</a></p> <p><a href="#">Section 5 : De la fourniture de fausses informations</a></p> <p><a href="#">Section 6 : De la provocation aux crimes prévus au présent chapitre</a></p> <p><a href="http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=566E247B8A40F90596CC9006EE59F04D.tpdjo02v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006149841&amp;cidTexte=LEGITEXT000006070719&amp;dateTexte=20090620">http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=566E247B8A40F90596CC9006EE59F04D.tpdjo02v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006149841&amp;cidTexte=LEGITEXT000006070719&amp;dateTexte=20090620</a></p>	
<p>Le patronyme de « Nicolas SARKOZY » est inconnu de l'état Civil de toutes les mairies des arrondissements de Paris. Confirmé le 18 mai 2007 par la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris</p>	
<p>Le véritable patronyme de Nicolas SARKOZY est Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA Extraits de naissance et de mariage communiqués par les Mairies des 1<sup>er</sup>, 8<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> arrondissements de Paris</p>	
<p>Les notes de SARKOZY de NAGY-BOCSA et ses rapports avec l'Université. Quand les Procès Verbaux disparaissent des archives de l'Université</p>	
<p>Mariage de Nicolas SARKOZY dans la clandestinité à l'Elysée et complicités du Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, Monsieur François LEBEL, et du Procureur de la République de Paris, Monsieur Jean-Claude MARIN.  Infraction à l'Article 63 du Code Civil  Modifié par <a href="#">LOI n°2007-1787 du 20 décembre 2007 - art. 8</a>  Non dénonciation de crimes commis contre la nation et la paix publique, atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation</p>	
<p>Election Illégale de Nicolas Sarkozy – Complicité du Conseil Constitutionnel  Mémento des Candidats aux élections législatives de 2007 dans les territoires</p>	

d'Outre Mer Signatures de Sarkozy	
Procès Cleastream et apparition de l'usage d'un double patronyme utilisé tantôt par Nicolas SARKOZY, tantôt par Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOSCA. Complicité de Monsieur Jean—Claude MARIN – Procureur de la République de Paris qui connaît sa véritable identité pour l'avoir autorisé à se marier dans la clandestinité à l'Élysée.  Rappel des principales dates de l'affaire, une dénonciation calomnieuse visant des personnalités, dont Nicolas Sarkozy, censées détenir des comptes bancaires secrets à l'étranger via la chambre de compensation luxembourgeoise.	
Mutations promotions politiques de complaisance en faveur de Monsieur Jean – Claude MARIN – Ex-procureur de la République de Paris pour services rendus des à Nicolas SARKOZY 1 - le <u>2 avril 2010</u> : promotion à l'ordre du mérite national - légion d'honneur, 2 - le <u>27 juillet 2011</u> : mutation-promotion en tant que Procureur Général auprès de la Cour de Cassation, 3- le <u>1 février 2012</u> : nomination en qualité de directeur administratif du Palais de Justice de Paris. rendu des services à Nicolas SARKOZY  Décrets publiés au Journal Officiel de la République sous le nom de Nicolas SARKOZY	
Les conséquences et préjudices en droit, pour la France, les armées et le Peuple Français de l'usage d'un nom d'emprunt ou d'un nom qui n'existe pas à l'état civil des Mairies, et de la signature des actes sous un nom d'emprunt qui n'existe pas	
De l'espionnage et de la trahison du Peuple Français  Les activités troubles de Nicolas SARKOZY et la fabrication de Nicolas SARKOZY Opération SARKOZY : ou comment la CIA a placé un agent à la Présidence de la République Française ?	
Origine de la Famille de Nicolas Sarközy de Nagy-Bocsa, dit Nicolas Sarkozy	7 à 12
La nébuleuse du passé de <b>M. Nagyböcsai Sárközy Pál Istvan Ernő dit Pal Sarközy de Nagy-Bocsa</b> , Père de Nicolas Sarközy de Nagy-Bocsa, né le 5 mai 1928 à <u>Budapest</u> <sup>1</sup> , en HONGRIE	
Madame Andrée Andrée MALLAH, Mère de Nicolas Sarközy de Nagy-Bocsa, dit Nicolas Sarkozy	

Fiche d'identité de Nicolas SARKOZY	
Les fréquentations de Nicolas SARKOZY	
La Saga SARKOZY – Les 4 frères de SARKOZY et les Conflits d'Intérêts	
Parcours Politique de Nicolas Sarközy de Nagy-Bocsa, sous le nom d'emprunt de Nicolas SARKOZY	
Nicolas SARKOZY et le Barreau de Paris Ses spécialités juridiques et ses liens avec les affaires internationales	
Signatures de Sarkozy	
SARKOZY et les Francs-Maçons	
Le CV de Nicolas SARKOZY sur le site de la Présidence de la République	
Destruction des armées et de la Défense du territoire national Français Loi de programmation militaire du 4 novembre 2008 - pour les années 2009 à 2014 Cette loi prévoit en effet, la suppression de 54 000 emplois militaires et civils sur 320 000, sur la période 2009-2014.  Les crimes et délits contre la nation, l'État et la paix publique Des atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation Réintégration de la France dans l'OTAN	
Lois et décrets sur la Santé	
Convocation du Parlement en Congrès	
Finances : Projet de loi de finances rectificative pour 2012 Dossiers législatifs - Loi en préparation - Détail d'une loi Dernière modification: 16 février 2012 MES – Mécanisme Européen de stabilité <a href="http://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl4336.asp">http://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl4336.asp</a>	
Dilapidation des ressources et des richesses de la France Vente des stocks d'or de la Banque de France par Nicolas Sarkozy depuis 2004 à nos jours	
Modification de la Constitution entre le 4 février 2008 et le 23 juillet 2008 Révisions constitutionnelles - Traité de Lisbonne Modernisation des institutions de la Vème République, dont QPC	

<p>Les conséquences et préjudices en droit, pour la France, les armées et le Peuple Français de l'usage d'un nom d'emprunt ou d'un nom qui n'existe pas à l'état civil des Mairies, et de la signature des actes sous un nom d'emprunt qui n'existe pas</p> <p>De l'usurpation des Titres de Président de la République et de Chef des Armées et de l'immunité Présidentielle</p>	
<p>Election Illégale de Nicolas SARKOZY</p> <p>Précédent Judiciaire de Monsieur René HOFFER</p>	
<p>Rappel de la Plainte du 9 février 2012</p> <p>Motifs : Faux en écritures publiques - Usage de faux en écritures publiques et complicités – Escroqueries dirigées contre le Peuple Français - Crimes commis contre la Nation – Crimes commis contre l'Humanité – Génocide financier de la France</p>	

Loi sur les Noms et les Prénoms  
Loi du 6 Fructidor an II du 23 août 1794

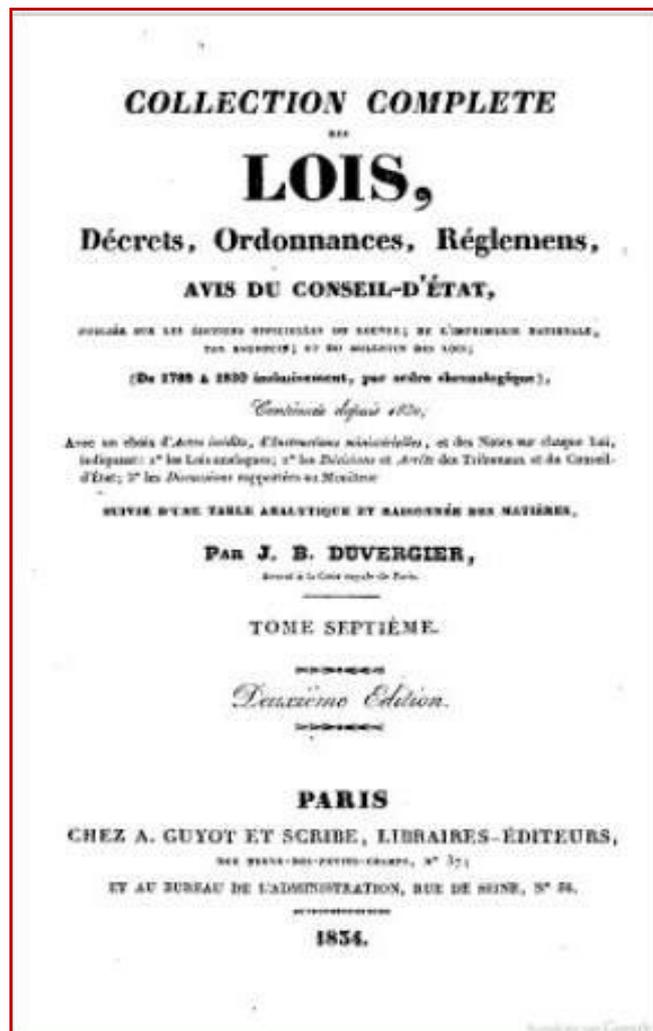
l'Article 433-19 : du CODE PÉNAL (Partie Législative)

La Loi du 6 Fructidor an II du 23 août 1794 est la loi sur laquelle se base toute la réglementation sur l'écriture et l'usage des noms de famille. Il suffit de taper "Loi du 6 fructidor an II" sur un moteur de recherche pour voir la fréquence avec laquelle elle est invoquée dans nos lois.

Cette loi a créé « le principe d'immutabilité du nom de famille » qui, sous l'ancien régime, n'était qu'un nom d'usage. Cette loi est extraite de la Collection Complète des Lois, Ordonnances, Règlements, Avis du Conseil d'Etat, éditée en 1834.

Le fac-similé se trouve à l'adresse suivante, numérisé par Google :

[http://books.google.fr/books?id=eUcUAAAAYAAJ&printsec=titlepage&source=gbs\\_summary\\_r&cad=0#PRA6-PA33,M1](http://books.google.fr/books?id=eUcUAAAAYAAJ&printsec=titlepage&source=gbs_summary_r&cad=0#PRA6-PA33,M1)  
(page 252 et 253 du document) où il peut aussi être téléchargé au format pdf.



comités de législation et de sûreté générale, et celle de la société populaire de Riom au comité des décrets. (B. 46, 34.)

5 FRUCTIDOR AN 2 (22 août 1794).—Décret portant que le comité de sûreté générale constatera, dans le plus court délai, la présence des députés décrétés d'arrestation, soit dans les prisons ou maisons d'arrêt, soit dans leur domicile à Paris. (B. 46, 36.)

5 FRUCTIDOR AN 2 (22 août 1794). — Décret qui rapporte la partie du décret du 7 août 1793 qui suspendait de leurs fonctions les membres du directoire, de la municipalité, et le juge-de-  
paix de Saint-Yrieix. (B. 46, 29.)

5 FRUCTIDOR AN 2 (22 août 1794).—Décret qui fixe l'heure à laquelle l'envoyé de la républi-

(1) La prohibition de cette loi ne peut s'entendre en ce sens, qu'on ne puisse changer de nom même avec l'autorisation du Gouvernement; cette autorisation rend licite le changement (13 janvier 1813; Cass. S. 13, 1, 97).  
*Voy.* l'ordonnance d'Amboise du 26 mars 1635.

On ne peut conserver un nom qui n'est pas exprimé dans son acte de naissance, au cas de réclamation des tiers intéressés, alors même que

6 FRUCTIDOR AN 2 (23 août 1794).—Décret portant qu'aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance. (B. 46, 36; Mon. du 8 fructidor an 2.)

*Voy.* loi du 19 NIVÔSE AN 6 et du 11 GERMINAL AN 11, art. 4.

Art. 1<sup>er</sup>. Aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance : ceux qui les auraient quittés seront tenus de les reprendre (1).

2. Il est également défendu d'ajouter aucun surnom à son nom propre, à moins qu'il n'ait servi jusqu'ici à distinguer les membres d'une même famille, sans rappeler les qualifications féodales ou nobiliaires.

3. Ceux qui enfreindraient les dispositions des deux articles précédens seront

l'individu serait en possession de ce nom depuis sa naissance et qu'on le lui aurait attribué dans divers actes émanant de l'autorité (29 juin 1825; Cass. S. 26, 1, 405; D. 25, 1, 351).

Un arrêt du 30 août 1827 a décidé que cette loi a été abrogée par les lois postérieures; qu'en tout cas, elle ne pourrait être invoquée contre un étranger (30 août 1827; Lyon, S. 27, 2, 214).

#### CONVENTION NATIONALE. — DU 6 AU 7 FRUCTIDOR AN 2. 253

condamnés à six mois d'emprisonnement et à une amende égale au quart de leur revenu. La récidive sera punie de la dégradation civique.

4. Il est expressément défendu à tous fonctionnaires publics de désigner les citoyens dans les actes autrement que par le nom de famille, les prénoms portés en l'acte de naissance, ou les surnoms maintenus par l'article 2, ni d'en exprimer d'autres dans les expéditions et extraits qu'ils délivreront à l'avenir.

5. Les fonctionnaires qui contreviendraient aux dispositions de l'article précédent seront destitués, déclarés incapables d'exercer aucune fonction publique, et condamnés à une amende égale au quart de leur revenu.

6. Tout citoyen pourra dénoncer les contraventions à la présente loi à l'officier de police, dans les formes ordinaires.

7. Les accusés seront jugés pour la première fois par le tribunal de police correctionnelle, et, en cas de récidive, par le tribunal criminel du département.

6 FRUCTIDOR AN 2 (23 août 1794).— Décret qui déclare comme nul et non avenu le jugement rendu par le tribunal criminel militaire contre Joseph Fouillette. (B. 46, 37.)

6 FRUCTIDOR AN 2 (23 août 1794). — Décret portant que, dans le délai d'une décade, le comité d'instruction publique fera le rapport ordonné, relatif à la translation des cendres de J.-J. Rousseau au Panthéon. (B. 46, 40.)

6 FRUCTIDOR AN 2 (23 août 1794). — Décret portant que, dans chaque section de Paris, les passeports seront délivrés par le comité civil, sans qu'il soit besoin d'en référer à l'assemblée générale de la section. (B. 46, 38.)

7 FRUCTIDOR AN 2 (24 août 1794).—Décret relatif à la liquidation des offices levés aux parties casuelles postérieurement à l'édit de 1771. (B. 46, 47; Mon. du 8 fructidor an 2.)

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de liquidation et des finances sur la question proposée par le directeur général de la liquidation, tendant à savoir si le citoyen de Cayeux, ci-devant receveur des consignations à Amiens, qui a levé son office aux parties casuelles postérieurement à l'édit de 1771, mais qui l'a évalué dans les six mois de la promulgation, doit être liquidé sur le pied de l'évaluation, conformément à l'article 2 de la loi du 7 pluviôse, ou sur celui de la finance versée au Trésor public, conformément à l'article 7 de la même loi;

**Que dit la Loi du 6 fructidor an II du 23 août 1794 toujours applicable à ce jour ?**

Art. 1er. Aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance: ceux qui les auraient quittés seront tenus de les reprendre

2. Il est également défendu d'ajouter aucun surnom à son nom propre, à moins qu'il n'ait servi jusqu'ici à distinguer les membres d'une même famille, sans rappeler les qualifications féodales et nobiliaires.

3. Ceux qui enfreindraient les dispositions des deux articles précédents seront condamnés à six mois d'emprisonnement et à une amende égale au quart de leur revenu. La récidive sera punie de la dégradation civique.

4. Il est expressément défendu à tous fonctionnaires publics de désigner les citoyens dans les actes autrement que par le nom de famille, les prénoms portés en l'acte de naissance, ou les surnoms maintenus par l'article 2, ni d'en exprimer d'autres dans les expéditions et extraits qu'ils délivreront à l'avenir.

5. Les fonctionnaires qui contreviendraient aux dispositions de l'article précédent seront destitués, déclarés incapables d'exercer aucune fonction publique, et condamnés à une amende égale au quart de leur revenu.

6. Tout citoyen pourra dénoncer les contraventions à la présente loi à l'officier de police dans les formes ordinaires.

7. Les accusés seront jugés pour la première fois par le tribunal de police correctionnelle et, en cas de récidive, par le tribunal criminel du département.

L'infraction à cette loi (et à celles qui s'appuient sur elle) est sévèrement réprimée par le code pénal

## CODE PÉNAL (actuel)

Article 433-19 : Est puni de six mois d'emprisonnement et de 7.500 € d'amende le fait, dans un acte public ou authentique ou dans un document administratif destiné à l'autorité publique et hors le cas où la réglementation en vigueur autorise à souscrire ces actes ou documents sous un état civil d'emprunt:

1° De prendre un nom ou un accessoire du nom autre que celui assigné par l'état civil

2° De changer, altérer ou modifier le nom ou l'accessoire du nom assigné par l'état civil.  
Cet article vise apparemment uniquement les fonctionnaires, notaires, huissiers...

Article 433-22 : Les personnes physiques coupables de l'une des infractions prévues au présent chapitre encourent également les peines complémentaires suivantes:

1° L'interdiction des droits civiques, civils et de famille, suivant les modalités prévues par l'article 131-26;

2° L'interdiction, pour une durée de cinq ans au plus, d'exercer une fonction publique ou d'exercer l'activité professionnelle ou sociale dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise;

3° L'affichage ou la diffusion de la décision prononcée dans les conditions prévues par l'article 131-35

---

Bien évidemment, à l'époque étaient seuls impliqués les officiers de l'état civil, les greffiers, les notaires... ce qui n'a pas empêché toutes sortes d'anomalies dans les actes de naissance, mariage, décès et donc la transformation de l'écriture des noms, et ceci jusqu'à une époque récente. En plus de ces fonctionnaires publics, il y a maintenant toutes sortes d'entreprises privées qui écrivent et déforment les noms en contravention avec le principe d'immutabilité. La loi a donc dû être revisitée pour tenir compte de la situation actuelle, en particulier du fait "informatique". (voir par exemple [CIRCULAIRE DU 26 JUIN 1986](#))

On trouve le texte de la loi dans le recueil Collection des Lois de DUVERGIER, Volume 7, page 252, consultable en particulier dans les Bibliothèques Universitaires du Droit.

La loi était très dure pour les fonctionnaires qui ne respectaient pas l'écriture du nom et des prénoms tels qu'ils étaient consignés sur l'acte de naissance du citoyen.

Le DALLOZ édition 2004 en parle page 173, cite les articles 1, 2 et 4, dit que l'article 3 est abrogé et ne dit rien des articles 5, 6 et 7.

Les ÉDITIONS DU JURIS-CLASSEUR du 15 avril 2000, paragraphe Actes de l'état civil, Art. 61 à 61-4, page 7, rappellent que cette loi est toujours en vigueur. Les sanctions pénales sont celles des articles du Code Pénal 433-19 et 433-22 (Livre IV, Titre III, Chapitre III, sections 11 et 12).

L'article 433-19 du Code remplace donc l'article 3 de la loi mais ne parle plus de dégradation civique en cas de récidive.

L'article 433-22 du Code remplace l'article 5 de la loi car l'infraction définie à l'article 19 fait bien partie du chapitre III.

<http://accentuez.mon.nom.free.fr/Loi-6fructidor.htm>

## QUE DIT LE CODE PENAL DANS SA PARTIE LEGISLATIVE ?

### CODE PÉNAL (Partie Législative)

Texte à jour à la date du 11 août 2010

Le CODE PÉNAL (Partie Législative) prévoit dans le :

**LIVRE IV – portant sur Les crimes et délits contre la nation, l'État et la paix publique.  
TITRE I - Des atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation**

Il est clairement noté : Article 433-19

*Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002*

Est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende le fait, dans un acte public ou authentique ou dans un document administratif destiné à l'autorité publique et hors les cas où la réglementation en vigueur autorise à souscrire ces actes ou documents sous un état civil d'emprunt :

1° De prendre un nom ou un accessoire du nom autre que celui assigné par l'état civil ;

2° De changer, altérer ou modifier le nom ou l'accessoire du nom assigné par l'état civil.

[http://ledroitcriminel.free.fr/la\\_legislation\\_criminelle/code\\_penal/partie\\_legislative\\_4.htm](http://ledroitcriminel.free.fr/la_legislation_criminelle/code_penal/partie_legislative_4.htm)

Le Patronyme de NICOLAS SARKOZY est inconnu de l'état civil de toutes les mairies  
des arrondissements de Paris.

Confirmé le 18 avril 2007 à Monsieur René HOFFER par la Mairie du 1<sup>er</sup>  
arrondissement de Paris

Extraits de naissance et de mariage communiqués par les Mairies des 1<sup>er</sup>, 8<sup>ème</sup> et  
17<sup>ème</sup> arrondissements de Paris

**MAIRIE du 1er Arrondissement**

**Service Etat civil**

4 place du Louvre  
75001 Paris

Monsieur René, Georges  
HOFFER  
2, la Porte basse  
67118 GEISPOLSHHEIM

Paris, le 18 mai 2007

Réf. M20070500975

Monsieur

Par l'intermédiaire du site Internet de la Mairie de Paris, vous  
avez sollicité en date du 18/05/2007, la délivrance de :

Nombre d'exemplaires : 1  
Nature de l'évènement : Acte de mariage  
Nature du document : Extrait sans filiation  
Nom et prénoms : Nicolas SARKOZY

J'ai le regret de vous informer que les recherches effectuées sur  
les registres de l'état civil de l'ensemble des mairies  
d'arrondissement de Paris se sont révélées infructueuses.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma  
considération distinguée.

Pour le Maire d'arrondissement  
et par délégation  
Le fonctionnaire municipal délégué  
dans les fonctions d'état civil



Le vrai patronyme de Nicolas SARKOZY est NICOLAS SARKOZY DE NAGY-BOCSA, ce qui est confirmé à Monsieur René HOFFER, par l'extrait de naissance qui lui est adressé par la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, le 21 mai 2007

**MAIRIE DE PARIS**  
**Extrait d'acte de naissance**

ANNEE 1955, Acte N° 00306

**Nicolas, Paul, Stéphane SARKÖZY de NAGY-BOCSA**

Le 28 janvier 1955 à 22 heures zéro minute est né en notre commune à Paris dix-septième arrondissement

**Nicolas, Paul, Stéphane SARKÖZY de NAGY-BOCSA**  
du sexe masculin

Mentions Marginales :

- Marié à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), le 23 septembre 1982, avec Marie-Dominique Lisa CULIOLI. Le 28 septembre 1982.
- Divorcé de Marie-Dominique Lisa CULIOLI par arrêt de la Cour d'Appel de Versailles (Yvelines), en date du 26 septembre 1996. Le 25 octobre 1996.
- Marié à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), le 23 octobre 1996, avec Cécilia Maria Sara Isabel CIGANER-ALBENIZ. Le 5 novembre 1996.

Le Fonctionnaire municipal délégué dans les fonctions d'Etat civil  
par le Maire de Paris dix-septième arrondissement

Extrait conforme à l'acte original conservé par  
la mairie de Paris dix-septième arrondissement,  
délivré le 21 mai 2007

 C. BOUTIER  


Le 2 août 2011 – Sos Justice & Droits de l'Homme demande par internet à la Mairie de Paris de nous adresser copie de l'extrait de naissance de Monsieur Nicolas SARKOZY. Au lieu de nous répondre que Monsieur Nicolas SARKZOY était inconnu, nous avons reçu un extrait de naissance concernant le dénommé SARKÖZY de NAGY-BOCSA (Nicolas, Paul, Stéphane) qui n'a jamais été élu par le Peuple Français sous ce patronyme.

**MAIRIE DE PARIS**



Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement

**MAIRIE du 17<sup>ème</sup> Arrondissement**  
**Service Etat civil**  
16-20 rue des Batignolles  
75017 Paris

Madame Mirella Carbonatto  
SOS JUSTICE ET DROITS DE  
L'HOMME  
4, rue Blacas  
06000 Nice

Paris, le 02 août 2011

Réf. N20110801466

Madame

Par l'intermédiaire du site Internet de la Mairie de Paris, vous avez sollicité en date du 02/08/2011, la délivrance de :

Nombre d'exemplaires : 1  
Nature de l'évènement : Acte de naissance  
Nature du document : Extrait sans filiation  
Nom et prénoms : Nicolas SARKOZY

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le document demandé.

A toutes fins utiles, je vous informe que conformément à l'article 5 du décret du 26 décembre 2000 portant simplification de formalités administratives, la durée de validité des copies et extraits d'acte d'état civil n'est pas limitée, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires (exemple : lors de la constitution d'un dossier de mariage. ).

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire d'arrondissement  
et par délégation  
Le fonctionnaire municipal délégué  
dans les fonctions d'état civil

Toute l'info sur la ville !  
**info** Le 3975  
Paris.fr

Extrait de naissance de Monsieur Nicolas, Paul, Stéphane SARKÖZY de NAGY-BOCSA  
Délivré par la Mairie du 17ème arrondissement de Paris le 2 août 2011

**MAIRIE DE PARIS**  
**Extrait d'acte de naissance**

ANNEE 1955, Acte N° 00306

**Nicolas, Paul, Stéphane SARKÖZY de NAGY-BOCSA**

Le 28 janvier 1955 à 22 heures zéro minute est né en notre commune à Paris dix-septième arrondissement

**Nicolas, Paul, Stéphane SARKÖZY de NAGY-BOCSA**  
du sexe masculin

Mentions Marginales :

Marié à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) le 23 septembre 1982 avec Marie-Dominique, Lisa CULIOLI. Le 28 septembre 1982.

Divorcé de Marie-Dominique, Lisa CULIOLI par arrêt de la cour d'Appel de Versailles (Yvelines) en date du 26 septembre 1996. Le 25 octobre 1996.

Marié à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) le 23 octobre 1996 avec Cécilia, Maria, Sara, Isabel CIGANER-ALBENIZ. Le 05 novembre 1996.

Divorcé de Cécilia, Maria, Sara, Isabel CIGANER-ALBENIZ par jugement du juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance de Nanterre (Hauts-de-Seine) rendu le 15 octobre 2007. Paris le 06 novembre 2007.

Marié à Paris huitième arrondissement le 02 février 2008 avec Carla, Gilberta BRUNI TEDESCHI. Paris le 06 février 2008.

Le Fonctionnaire municipal délégué dans les fonctions d'Etat civil  
par le Maire de Paris dix-septième arrondissement

Extrait conforme à l'acte original conservé par  
**la mairie de Paris dix-septième arrondissement,**  
délivré le 02 août 2011



**M. A. GAILLARD**

Le 3 août 2011, Sos Justice & Droits de l'Homme demande par Internet à la Mairie de Paris de Paris l'extrait de mariage de Monsieur Nicolas, Paul, Stéphane SARKÖZY de NAGY-BOCSA

**MAIRIE DE PARIS** 

**MAIRIE du 8ème Arrondissement**  
**Service Etat civil**  
3 rue de Lisbonne  
75008 Paris

Madame Mirella Carbonatto  
SOS JUSTICE ET DROITS DE  
L'HOMME  
4, rue Blacas  
06000 NICE

Paris, le 03 août 2011

Réf. M20110800120

Madame

Par l'intermédiaire du site Internet de la Mairie de Paris, vous avez sollicité en date du 02/08/2011, la délivrance de :

Nombre d'exemplaires : 1  
Nature de l'évènement : Acte de mariage  
Nature du document : Extrait sans filiation  
Nom et prénoms : Nicolas SARKOZY DE NAGY BOCSA

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le document demandé.

A toutes fins utiles, je vous informe que conformément à l'article 5 du décret du 26 décembre 2000 portant simplification de formalités administratives, la durée de validité des copies et extraits d'acte d'état civil n'est pas limitée, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires (exemple : lors de la constitution d'un dossier de mariage. ).

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire d'arrondissement  
et par délégation  
Le fonctionnaire municipal délégué  
dans les fonctions d'état civil

**Dominique CORDOVAL**  
Agent d'Etat-Civil

**TOUTE L'INFO**  
au 3975\* et  
sur **PARIS.FR**  
\* Prix d'un appel local à partir d'un poste  
fixe sauf tarif propre à votre opérateur

Extrait de mariage de Monsieur Nicolas, Paul, Stéphane SARKÖZY de NAGY-BOCSA  
Délivré par la Mairie du 8ème arrondissement de Paris le 3 août 2011.  
Nous remarquons, alors que Nicolas, Paul, Stéphane SARKÖZY de NAGY-BOCSA, s'est  
marié dans la clandestinité au Palais de l'Elysée, le 2 février 2008, que dans les  
mentions marginales il est inscrit : NEANT

**MAIRIE DE PARIS**  
**Extrait d'acte de mariage**

**ANNEE 2008 Acte N° 6**

Le 02 février 2008 a été célébré en notre commune à Paris huitième arrondissement le mariage

de **Nicolas, Paul, Stéphane SARKÖZY de NAGY-BOCSA**,  
né le 28 janvier 1955 à Paris dix-septième arrondissement,

et de **Carla, Gilberta BRUNI TEDESCHI**,  
née le 23 décembre 1967 à Turin (Italie),

Un contrat de mariage a été reçu le 01 février 2008 par Maître Robert PANHARD, notaire à  
Paris.

Mentions Marginales :

Néant.

Le Fonctionnaire municipal délégué dans les fonctions d'Etat civil  
par le Maire de Paris huitième arrondissement

Extrait conforme à l'acte original conservé par  
**la mairie de Paris huitième arrondissement**,  
délivré le 03 août 2011

  
Marie-Dominique CORDOVAL

LE PATRONYME DE QUI APPARAÎT SUR SES NOTES UNIVERSITAIRES, N'EST AUTRE QUE CELUI DE Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA

SALMON Jean-Pierre	26.09.55				
SARKÖZY de NAGY BOCSA Nicolas	26.09.55	07	13	20	Admise
Mme SASSIAS née MORA CHRISTINE	10.10.54	12	08	20	Admise

19 EC

DELIBERATIONS du JEUDI 6 NOVEMBRE

LAPORTE, DE LA PRADELLE, IME 48, 551, 71170  
M. COUCHEZ, BENABED, M. N. FOUCHE  
Mme GONDINET, LUCET, x jurys du C.A.P.A. pour l'année 1980 ont, con-  
Membres désignés par le décret du 10 Décembre 1974, relatifs au Certif-  
mément au décret du 31 Juillet 1972, modifié par l'examen des Etudiants dont les noms suivent, lesq-  
d'Aptitude à la profession d'avocat, procédé l'examens exigée pour leur inscription à l'examen ;  
avaient justifié de l'inscription annuelle aux cours exigée pour leur inscription à l'examen ;

note inférieure à 5  
de éliminatoire.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	DATE DE NAISSANCE	EPREUVES ECRITES		RESULTATS
		A	B	
ROGE Hector	17.01.51	Def	Def	Def
ROLLAND Catherine	17.08.56	13	12	25 Admise
ROSENBERG Jean	23.12.50	Def	Def	Def
ROULET Jean-Philippe	10.02.57	Def	Def	Def
ROLSELOT Catherine	7.07.57	09	12	21 Admise
ROUX Hervé	23.12.52	Def	Def	Def
SAFRE Nadine	30.10.53	11	12	23 Admise
SAHUN Michel	13.01.58	05	08	13 Admise
SALMON Jean-Pierre	26.09.55	07	13	20 Admise
SARKÖZY de NAGY BOCSA Nicolas	26.09.55	12	08	20 Admise
Mme SASSIAS née MORA Christine	10.10.54			
SAUPHAR Jean-Marc	4.04.57	Def	Def	Def
SAVOYE Jean-Marc	5.06.56	10	15	25 Admise
SCENAMA Nicole	28.03.57	11,5	07	18,5 Admise
Mme SCENAMA née RADIX Elisabeth	26.01.56	10,5	13	23,5 Admise
SCHWAB Anne	14.10.58	Def	Def	Def
SCOTTI D'APOLLONIA Elisabeth	22.09.56	07	16	23 Admise
		08	12	20 Admise

Le Président du Jury : Gérard COUCHEZ

Les notes de SARKOZY de NAGY-BOCSA et ses rapports avec l'Université.  
Quand les Procès Verbaux disparaissent des archives de l'Université !

Mardi 27 avril 2010

[Les notes de Sarkozy ...](#)

L'histoire universitaire et le rapport malheureux de Nicolas Sarkozy à celle-ci permettent de comprendre la politique de mépris qu'avec constance ses affidés développent à l'endroit de la recherche et des chercheurs, de l'université et des universitaires. Preuves à l'appui.

Les propos de Nicolas Sarkozy sur l'université et la recherche trahissent une implication personnelle qui n'obéit pas seulement à la centralisation présidentielle du pouvoir. Il ne suffit pas de mettre en cause les conseillers et la plume du discours du 22 janvier 2009 sur « une stratégie nationale de recherche et d'innovation » alors que des passages improvisés de cette allocution prennent un ton acrimonieux et que bien d'autres interventions confirment un solide ressentiment. Pendant sa campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy s'en prenait par exemple à celui qui avait mis la princesse de Clèves au programme du concours d'administration centrale : « Un sadique ou un imbécile, choisissez, avait mis dans le programme d'interroger les concurrents sur la princesse de Clèves. Imaginez un peu le spectacle » (23 février 2007 à Lyon). Depuis, les propos méprisants se sont multipliés contre les scientifiques ou des sciences. En février 2008, la mise en place d'une commission présidée par le professeur Guesnerie, visait à donner une caution académique aux reproches adressés à un enseignement qui négligerait l'entreprise, accorderait trop de place à la macroéconomie et à la sociologie et préparerait, on le devine, à des pensées politiquement subversives. Toutefois, la commission Guesnerie conclut à une excellente qualité d'ensemble des manuels. Les attaques contre la section économique et sociale ont néanmoins continué en prenant parfois le ton du persiflage au nom d'une compétence peu évidente. Ainsi, le 27 janvier 2009, Nicolas Sarkozy ressassait-il son hostilité devant un nouveau public : « Il y a une filière économique pour vos enfants. C'est une blague. Mettez vos enfants dans la filière ES, ils ne pourront pas se permettre de se présenter dans les meilleures écoles économiques ».



"La honte, j'me cache!!"

Titres de compétence ? Les sociologues savent bien que les jugements en disent souvent plus sur leurs auteurs que sur les choses dont ils parlent.

Or les études de Nicolas Sarkozy n'ont pas été si brillantes ni spécialisées qu'elles l'autorisent à juger de haut les questions d'orientation scolaire et de pédagogie. Par contre, elles ont été assez médiocres pour nourrir son ressentiment personnel qui, en affinité avec l'humeur anti-intellectuelle des milieux qui le soutiennent, explique largement la « petite guerre » faite aujourd'hui aux scientifiques et universitaires.

Hauts de Seine), partisan (UMP) ou professionnel (Cabinet d'avocats Arnaud Claude – Nicolas Sarkozy) indiquaient que Nicolas Sarkozy avait une maîtrise de droit privé, un certificat d'aptitude à la profession d'avocat, un DEA de sciences politiques et fait des études à l'Institut d'Etudes politiques de Paris. Quelques uns étaient plus précis comme le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire indiquant un « DEA de sciences politiques avec mention (mémoire sur le référendum du 27 avril 1969 » ainsi que celui du Conseil Général des Hauts de Seine qui assurait que « Nicolas Sarkozy décroche un DEA de sciences politiques avec mention, lors de la soutenance d'un mémoire sur le référendum du 27 avril 1969 ».

La mention des Etudes à l'IEP de Paris est problématique puisque Nicolas Sarkozy n'y a pas poursuivi ses études jusqu'au bout comme il est aisé de le vérifier dans l'annuaire des anciens élèves. Or, selon les usages, le titre d'ancien élève ne vaut que pour les diplômés. Il fut donc abandonné. Toutefois, le site de l'Elysée porte toujours cette indication lapidaire : Institut d'Etudes Politiques de Paris (1979-1981). Quant à l'expression « avec mention » accolée à un diplôme, elle indique cette propension à « gonfler » son CV caractéristique des candidatures aux emplois d'aujourd'hui. Si les universitaires savent que tous les diplômés ont au moins la mention « passable », tous les Français ne le savent peut-être pas. L'ensemble des CV est flou à d'autres égards puisqu'on ignore où les diplômes ont été obtenus. Seul le site professionnel du cabinet d'avocats des Hauts de Seine indiquait que Nicolas Sarkozy « est diplômé de droit privé et d'un DEA de sciences politiques de l'Université de Paris X Nanterre ».

C'est en effet là que Nicolas Sarkozy a fait ses études. Faute d'annuaire d'anciens élèves, il était plus difficile de vérifier ce curriculum vitae. Le certificat d'aptitude à la profession d'avocat a bien été obtenu en 1980 avec la note de 10/20 (cf. doc. 1 en annexe). Il y a par contre un problème pour le DEA. Sauf la même défaillance de mémoire des professeurs exerçant en 1979 dans le DEA de sciences politiques de Paris X Nanterre, Nicolas Sarkozy n'a pas obtenu son diplôme. Une petite enquête se heurte à la page noire du réseau intranet de l'université. L'auteur de ces lignes a alors adressé une demande écrite à la présidence de l'université qui a confirmé que le service de scolarité disposait bien d'un document certifiant l'obtention du DEA. Il restait à vérifier avec la pièce qui fait foi en la matière, à savoir le procès verbal de délibération, document autographe au format A3, difficile à contrefaire. **Le candidat apparaît bien dans le procès verbal de la première session : il est « ajourné » car absent de l'épreuve écrite terminale et n'ayant pas rendu son mémoire (cf. doc. 2). Il restait à consulter le procès verbal de la deuxième session. Or, le procès verbal a disparu des archives de l'université. Il est même le seul procès verbal manquant de toute l'existence du DEA.**

Une conclusion est certaine : les universités protègent mal leurs archives. Si l'auteur de ces lignes a pu y pénétrer pour enquête, on peut supposer que d'autres puissent le faire aussi, légalement ou non, pour des raisons illicites. Voilà en tout cas un bon motif de réforme de l'université : **garantir l'authenticité des diplômes.**

Alain Garrigou Professeur de science politique à l'université de Paris X Nanterre

PS : Le titre de l'article est de la seule responsabilité de la Fondation Copernic.



<http://le-palais-des-clowns.over-blog.com/article-les-notes-de-sarkozy-49333346.html>

Mariage de Nicolas SARKOZY dans la clandestinité à l'Élysée le 2 février 2008, et complicités du Maire du 8ème arrondissement de Paris, Monsieur François LEBEL et du Procureur de la République de Paris, Monsieur Jean-Claude MARIN

Fin [décembre 2007](#), Nicolas Sarkozy fait la connaissance de la chanteuse et ancien mannequin [Carla Bruni](#), lors d'un dîner au domicile de [Jacques Séguéla](#). Leur mariage civil est célébré le [2 février 2008](#) au [palais de l'Élysée](#) par le maire du [8<sup>e</sup> arrondissement de Paris](#), [François Lebel](#)<sup>25</sup>, avec pour témoins [Nicolas Bazire](#) et Mathilde Agostinelli pour le marié, [Farida Khelfa](#) et [Marine Delterme](#) pour la mariée.

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Nicolas\\_Sarkozy](http://fr.wikipedia.org/wiki/Nicolas_Sarkozy)

Le 2 février 2008, le mariage est célébré dans la clandestinité à l'Élysée, sans que les époux n'aient à publier les bans en Mairie, ce qui est une obligation légale prévue par l'article à l'Article 63 du Code Civil. Modifié par [LOI n°2007-1787 du 20 décembre 2007 - art. 8](#)

Ce mariage dans la clandestinité, n'a pas pu se faire, sans la complicité et une décision rendue par le Procureur de la République de Paris, Monsieur Jean-Claude MARIN qui a occupé ce poste de 2004 à juillet 2011.

Celui-ci au lieu de dénoncer l'escroquerie dirigée contre le Peuple Français, continue à s'occuper de l'affaire Clearstream dans laquelle Nicolas SARKOZY apparaît sous deux patronymes différents.

Non dénonciation de crimes commis contre la nation et la paix publique, atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation

Sarkozy marié dans la clandestinité : la patrie en danger ?

[Olivier Bonnet](#)



Article 63 du Code civil : "*Avant la célébration du mariage, l'officier de l'état civil fera une publication par voie d'affiche apposée à la porte de la maison commune. Cette publication énoncera les prénoms, noms, professions, domiciles et résidences des futurs époux, ainsi que le lieu où le mariage devra être célébré.*" C'est ce que l'on appelle la publication des bans, qui est donc obligatoire avant tout mariage. Or Nicolas Sarkozy vient d'épouser Carla Bruni sans avoir satisfait à cette formalité légale. Détail piquant, cette pratique date de bien avant l'instauration du mariage civil, exactement du concile de Latran, en 1215, et il se trouve que le Président est justement chanoine de Saint-Jean de... Latran ! Lui qui n'arrête pas d'invoquer à tort et à travers les valeurs et racines chrétiennes n'est même pas fichu de respecter la tradition religieuse ! Mais quelle en est, au fait, la justification ?

Il s'agit d'interdire la possibilité d'un mariage dans la clandestinité, afin de permettre à tout un chacun de s'y opposer. Wikipédia résume ainsi la chose : "*Cette mesure est destinée à lutter contre les unions consanguines, entre cousins et parents proches*". *A priori*, il ne semble pas que Nicolas et Carla soient dans ce cas, mais sait-on jamais ? Et puis la loi est la loi, et elle est valable pour tous - même que nul n'est censé l'ignorer.

Revenons donc à cette légalité républicaine. Elle impose certes la publication des bans, mais il est néanmoins possible d'y déroger, aux termes de l'article 69 du Code civil : "*Le procureur de la République dans l'arrondissement duquel sera célébré le mariage peut dispenser, pour des causes graves, de la publication et de tout délai ou de l'affichage de la publication seulement.*" Si Sarkozy a donc été dispensé de ce nécessaire préalable, c'est nécessairement, légalement, pour "*des causes graves*". **Qui interviewera Jean-Claude Marin, Procureur de Paris, pour lui demander de préciser lesquelles ?** Parce que dans l'ignorance où nous sommes plongé, nous sommes évidemment très inquiet : la patrie est-elle donc en danger ? La vie de notre Président est-elle menacée ? Ou celle de son épouse ? Ou bien la dégringolade dans les sondages peut-elle être qualifiée de "*pcause grave*" ? De grâce, qu'on nous rassure ! Nous ne pouvons pas croire que c'est simplement que l'empereur Sarkozy se place au-dessus de la loi républicaine, juste bonne pour les manants. Si ?

Mise à jour : comme le fait remarquer avec pertinence un commentateur de ce billet, **le mariage aurait également dû se dérouler en mairie et pas à l'Élysée**. L'article 75 du Code civil énumère en effet les seuls cas où une dérogation est possible : "*Toutefois, en cas d'empêchement grave, le procureur de la République du lieu du mariage pourra requérir l'officier de l'état civil de se transporter au domicile ou à la résidence de l'une des parties pour célébrer le mariage. En cas de péril imminent de mort de l'un des futurs époux, l'officier de l'état civil pourra s'y transporter avant toute réquisition ou autorisation du procureur de la République, auquel il devra ensuite, dans le plus bref délai, faire part de la nécessité de cette célébration hors de la maison commune.*" Une célébration à l'Élysée ne se justifie donc aucunement sur le plan légal. La loi de la République ne s'applique pas à Sarkozy : CQFD.

<http://olivierbonnet.canalblog.com/archives/2008/02/02/7795013.html>

En effet, son mariage a été célébré à l'Élysée et les bans n'ont pas été publiés en infraction de l'Article 63 du Code civil qui dit que : "*Avant la célébration du mariage, l'officier de l'état civil fera une publication par voie d'affiche apposée à la porte de la maison commune. Cette publication énoncera les prénoms, noms, professions, domiciles et résidences des futurs époux, ainsi que le lieu où le mariage devra être célébré.*" C'est ce que l'on appelle la publication des bans, qui est donc obligatoire avant tout mariage. Or Nicolas SARKÖZY de NAGY BOCSA a épousé Carla Bruni sans avoir satisfait à cette formalité légale.

## Article 63 du Code Civil

Modifié par [LOI n°2007-1787 du 20 décembre 2007 - art. 8](#)

Avant la célébration du mariage, l'officier de l'état civil fera une publication par voie d'affiche apposée à la porte de la maison commune. Cette publication énoncera les prénoms, noms, professions, domiciles et résidences des futurs époux, ainsi que le lieu où le mariage devra être célébré.

La publication prévue au premier alinéa ou, en cas de dispense de publication accordée conformément aux dispositions de l'article [169](#), la célébration du mariage est subordonnée :

1° A la remise, pour chacun des futurs époux, des indications ou pièces suivantes :

-les pièces exigées par les articles [70](#) ou [71](#) ;

-la justification de l'identité au moyen d'une pièce délivrée par une autorité publique ;

-l'indication des prénoms, nom, date et lieu de naissance, profession et domicile des témoins, sauf lorsque le mariage doit être célébré par une autorité étrangère ;

2° A l'audition commune des futurs époux, sauf en cas d'impossibilité ou s'il apparaît, au vu des pièces fournies, que cette audition n'est pas nécessaire au regard des articles [146](#) et [180](#).

L'officier de l'état civil, s'il l'estime nécessaire, demande à s'entretenir séparément avec l'un ou l'autre des futurs époux.

L'audition du futur conjoint mineur se fait hors la présence de ses père et mère ou de son représentant légal et de son futur conjoint.

L'officier de l'état civil peut déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires du service de l'état civil de la commune la réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés. Lorsque l'un des futurs époux réside à l'étranger, l'officier de l'état civil peut demander à l'autorité diplomatique ou consulaire territorialement compétente de procéder à son audition.

L'autorité diplomatique ou consulaire peut déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires chargés de l'état civil ou, le cas échéant, aux fonctionnaires dirigeant une chancellerie détachée ou aux consuls honoraires de nationalité française compétents la réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés. Lorsque l'un des futurs époux réside dans un pays autre que celui de la célébration, l'autorité diplomatique ou consulaire peut demander à l'officier de l'état civil territorialement compétent de procéder à son audition.

L'officier d'état civil qui ne se conformera pas aux prescriptions des alinéas précédents sera poursuivi devant le tribunal de grande instance et puni d'une amende de 3 à 30 euros.

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=AF24C985FC4058A465B2252BC2606FA5.tpdjo11v\\_1?i dArticle=LEGIARTI000017841367&cidTexte=LEGITEXT000006070721&dateTexte=20120221](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=AF24C985FC4058A465B2252BC2606FA5.tpdjo11v_1?i dArticle=LEGIARTI000017841367&cidTexte=LEGITEXT000006070721&dateTexte=20120221)

## Le vrai patronyme et la biographie de Nicolas Sarkozy sur Wikipédia

### Le vrai patronyme et la biographie de Nicolas Sarkozy sur Wikipédia

Nicolas Sarközy de Nagy-Bocsa<sup>N1</sup>, dit Nicolas Sarkozy [nikɔla saʁkɔzi] (♂)<sup>N2</sup>, né le [28 janvier 1955](#) à [Paris](#), est un [homme d'État français](#).

[Avocat d'affaires](#) de profession, il a occupé les fonctions de [maire de Neuilly-sur-Seine](#), de [député](#), de [porte-parole du gouvernement](#), de [ministre du Budget](#), de [ministre de la Communication](#), de [ministre de l'Intérieur](#), de [ministre de l'Économie et des Finances](#) et de président du [conseil général des Hauts-de-Seine](#).

Alors qu'il est président de l'[UMP](#), Nicolas Sarkozy remporte l'[élection présidentielle de 2007](#) avec 53,06 % des voix au second tour, face à [Ségolène Royal](#), candidate du [PS](#). Il prend ses fonctions de vingt-troisième [président de la République française](#) le [16 mai 2007](#). À ce titre, il préside notamment le [Conseil européen](#) en [2008](#), l'[Union pour la Méditerranée](#) et le [G20](#) pour l'année [2011](#).

#### Origines familiales

Nicolas Paul Stéphane Sarközy de Nagy-Bocsa est le fils de Paul Sarközy de Nagy-Bocsa<sup>N3</sup> et d'Andrée Mallah. Son père est d'origine hongroise, sa mère a des origines françaises, grecques et juives.

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Nicolas\\_Sarkozy](http://fr.wikipedia.org/wiki/Nicolas_Sarkozy)

ELECTION ILLEGALE DE SARKOZY AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES DE 2007  
EXEMPLE DE MEMENTO FOURNIT AUX CANDIDATS DES LEGISLATIVES DE 2007 POUR  
L'OUTRE-MER

LES CANDIDATS SONT AUTORISES A S'INSCRIRE SOUS UN NOM d'USAGE  
UNE EXCELLENTE MANIERE DE LEUR PERMETTRE DE SE SOUSTRAIRE A LA JUSTICE ET  
A LEURS REONSABILTES CIVILES, PENALES ET CRIMINELLES



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MINISTÈRE  
DE L'OUTRE-MER

## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 2007

---

### MÉMÉNTO

à l'usage des candidats

avril 2007

SOMMAIRE DU MEMENTO DES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 2007  
CANDIDATS D'OUTRE-MER  
ON IMAGINE QUE LES MEMES DOSSIER D'INSCRIPTION SONT FOURNIS AUX CANDIDATS DES  
ELECTIONS PRESIDENTIELLES EN France

SOMMAIRE PAGE 2

**SOMMAIRE**

<b>1. GENERALITES.....</b>	<b>4</b>
1.1. TEXTES APPLICABLES A L'ELECTION DES DEPUTES .....	4
1.2. DATE DES ELECTIONS .....	4
1.3. MODE DE SCRUTIN .....	4
<b>2. CANDIDATURE.....</b>	<b>5</b>
2.1. CONDITIONS D'ELIGIBILITE .....	5
2.1.1. Inéligibilités tenant à la personne.....	5
2.1.2. Inéligibilités relatives aux fonctions exercées.....	5
2.2. LES CONDITIONS DE FOND A RESPECTER .....	5
2.3. LA DECLARATION DE CANDIDATURE .....	5
2.3.1. Contenu de la déclaration de candidature.....	5
2.3.2. Le dépôt et l'enregistrement des candidatures .....	6
2.4. LA DECLARATION DE RATTACHEMENT A UN PARTI OU GROUPEMENT POLITIQUE EN VUE DE SON FINANCEMENT PUBLIC ET DE LA CAMPAGNE AUDIOVISUELLE .....	7
2.4.1. Conditions pour bénéficier de l'aide publique.....	7
2.4.2. Conditions pour participer à la campagne audiovisuelle.....	8
2.4.3. Rattachement des candidats.....	8
2.5. L'ATTESTATION DE NOTIFICATION DU DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE FICHER DES ELUS ET DES CANDIDATS .....	9
<b>3. CAMPAGNE ELECTORALE ET PROPAGANDE DES CANDIDATS.....</b>	<b>9</b>
3.1. DUREE DE LA CAMPAGNE ELECTORALE.....	9
3.2. MOYENS DE PROPAGANDE AUTORISES .....	9
3.2.1. Réunions .....	9
3.2.2. Affiches .....	9
3.2.3. Bulletins de vote et circulaires.....	10
3.2.4. Émissions sur les antennes de la radio et de la télévision .....	11
3.3. MOYENS DE PROPAGANDE INTERDITS.....	11
3.4. PROPAGANDE SUR INTERNET .....	12
3.4.1. Publicité commerciale et Internet.....	12
3.4.2. Sites Internet la veille et le jour du scrutin.....	12
<b>4. REPRESENTANTS DES CANDIDATS.....</b>	<b>13</b>
4.1. ASSESSEURS ET DELEGUES .....	13
4.1.1. Désignation.....	13
4.1.2. Rôle.....	13
4.1.3. Remplacement.....	13
4.2. SCRUTATEURS.....	14
4.2.1. Désignation.....	14
4.2.2. Rôle.....	14
4.2.3. Remplacement.....	14
<b>5. OPERATIONS DE VOTE.....</b>	<b>14</b>
5.1. ROLE DES ASSESSEURS ET DE LEURS SUPPLEANTS.....	14
5.1.1. Pouvoirs exercés par les assesseurs et leurs suppléants.....	15
5.1.2. Pouvoirs exercés par le président ou son suppléant et les assesseurs titulaires.....	15
5.1.3. Rôle des délégués et de leurs suppléants.....	16
5.2. DEPOUILLEMENT ET RECENSEMENT DES VOTES .....	16
5.2.1. Procédure de dépouillement des votes.....	16
5.2.2. Règles de validité des suffrages.....	16
5.2.3. Recensement des votes.....	17
<b>6. RECLAMATIONS.....</b>	<b>18</b>
<b>7. LA DECLARATION DE SITUATION PATRIMONIALE DES DEPUTES PROCLAMES ELUS.....</b>	<b>18</b>
7.1. LES DELAIS DE DEPOT DE LA DECLARATION .....	18
7.1.1. Le délai pour la déclaration de fin de mandat.....	18
7.1.2. La déclaration de début de mandat.....	18

## SOMMAIRE PAGE 3

UN MODELE DE DECLARATION DE CANDIDATURE EST FOURNI AUX CANDIDATS EN PAGE 29

7.1.3. <i>Le contenu et la forme de la déclaration</i> .....	18
7.1.4. <i>Les sanctions</i> .....	19
<b>8. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CAMPAGNE ELECTORALE</b> .....	<b>19</b>
8.1. REMBOURSEMENT DES DEPENSES DE PROPAGANDE .....	19
8.2. REMBOURSEMENT FORFAITAIRE DES DEPENSES DE CAMPAGNE DES CANDIDATS .....	20
8.2.1. <i>Plafond de dépenses</i> .....	20
8.2.2. <i>Modalités du remboursement forfaitaire des dépenses de campagne</i> .....	20
8.2.3. <i>Conditions de versement</i> .....	21
<b>9. OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b> .....	<b>21</b>
9.1. LES SITES INTERNET .....	21
9.1.1. <i>Le site du ministère de l'intérieur</i> .....	21
9.1.2. <i>Le site du Conseil constitutionnel</i> .....	22
9.1.3. <i>Le site de l'Assemblée nationale</i> .....	22
9.1.4. <i>Le site de la Délégation interministérielle aux personnes handicapées</i> .....	22
9.2. LES SERVICES DES ADMINISTRATIONS INTERVENANT DANS L'ORGANISATION DES ELECTIONS .....	22
ANNEXE 1 : CALENDRIER (HORS POLYNESIE FRANÇAISE) .....	23
ANNEXE 1 BIS : CALENDRIER EN POLYNESIE FRANÇAISE .....	25
ANNEXE 2 : INÉLIGIBILITÉS PROFESSIONNELLES AVEC LE MANDAT DE DEPUTÉ .....	27
<b>ANNEXE 3 : MODELE DE DECLARATION DE CANDIDATURE</b> .....	<b>29</b>
ANNEXE 4 : COORDONNEES UTILES .....	32

## PAGE 5 DU MEMENTO

### LES PIÈCES QUE LES CANDIDATS DOIVENT FOURNIR AVEC LEUR DOSSIER D'INSCRIPTION

#### **Candidature**

##### **2.1. Conditions d'éligibilité**

Pour être éligible au mandat de député, il faut avoir 23 ans (au plus tard le 9 juin 2007), disposer de la qualité d'électeur (ne pas être privé du droit de vote) et ne pas être dans un cas d'incapacité ou d'inéligibilité prévu par la loi.

L'ensemble des conditions d'éligibilité s'appliquent aux candidats et à leurs remplaçants. L'enregistrement de la candidature d'une personne inéligible est interdit.

##### **2.1.1. Inéligibilités tenant à la personne**

Ne peuvent être élues :

- les personnes dont la condamnation empêche temporairement l'inscription sur une liste électorale (art. LO 130) ;
- les personnes privées par décision judiciaire de leur droit d'éligibilité, en application des lois qui autorisent cette privation (art. LO 130) ;
- les personnes placées sous curatelle (art. LO 130) ;
- les personnes qui n'ont pas définitivement satisfait aux prescriptions légales concernant le service national (art. 3 de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958).

##### **2.1.2. Inéligibilités relatives aux fonctions exercées**

Le code électoral fixe la liste des personnes inéligibles au mandat de député, en raison de l'exercice de fonctions susceptibles d'influencer les électeurs (cf. annexe 3 - liste des fonctions emportant inéligibilité).

##### **2.2. Les conditions de fond à respecter**

- Ne pas être candidat dans plus d'une circonscription (art. L. 156) ;
- Ne pas figurer en qualité de remplaçant sur plusieurs déclarations de candidature (art. L. 155) ;
- Ne pas être à la fois candidat et remplaçant d'un autre candidat (art. L. 155) ;
- Ne pas être remplaçant d'un candidat si l'on est sénateur ou remplaçant d'un sénateur. En revanche, un sénateur ou un suppléant de sénateur peuvent être eux-mêmes candidats. De même, un candidat peut choisir comme remplaçant un député sortant ou le remplaçant d'un député sortant (art. LO 134) ;
- Ne pas faire acte de candidature, ni en qualité de titulaire, ni en qualité de suppléant contre un parlementaire nommé membre du gouvernement et que le candidat a, à cette occasion, remplacé au Parlement (art. LO 135).

##### **2.3. La déclaration de candidature**

##### **2.3.1. Contenu de la déclaration de candidature**

La déclaration de candidature est établie en double exemplaire pour chaque tour de scrutin. Il peut s'agir d'un original et d'une copie. La déclaration peut être rédigée sur papier libre ou sur le modèle fourni en annexe 3.

Elle doit contenir les mentions suivantes :

## PAGE 6 DU MEMENTO

### DOIVENT ETRE FOURNIS

Les noms, prénoms, date de naissance, domicile, profession du candidat

Nous imaginons très mal que le Conseil Constitutionnel ne vérifie pas les pièces d'identité du candidat et ne réclame pas un extrait de naissance

- nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile, profession du candidat<sup>1</sup> ;

- ces mêmes informations pour la personne appelée à remplacer le candidat en cas de vacance de siège ;

- désignation de la circonscription dans laquelle il est fait acte de candidature ;

- signature du candidat.

La déclaration de candidature doit être accompagnée de l'acceptation écrite du remplaçant. Cette acceptation doit faire l'objet d'un document distinct. Un remplaçant ne peut, à aucun moment, revenir sur son acceptation. Les remplaçants doivent remplir les conditions d'éligibilité qui s'appliquent aux candidats.

A la déclaration de candidature sont jointes les pièces de nature à prouver que le candidat et son remplaçant sont âgés de vingt-trois ans révolus et possèdent la qualité d'électeur. Pour apporter cette preuve le candidat et son suppléant doivent fournir :

- soit une attestation d'inscription sur une liste électorale délivrée par le maire de la commune d'inscription dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature ; il n'est pas nécessaire que cette commune soit située dans le ressort de la circonscription législative où il est candidat ;

- soit la copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé (l'original devra être présenté) ;

- soit, si le candidat ou son suppléant ne sont inscrits sur aucune liste électorale, la carte nationale d'identité en cours de validité pour prouver sa nationalité et un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois pour établir qu'ils disposent de leurs droits civils et politiques.

#### 2.3.2. *Le dépôt et l'enregistrement des candidatures*

##### a) *Les délais et lieux de dépôt*

**Pour le premier tour, les déclarations de candidatures sont déposées à partir du lundi 14 mai 2007 et jusqu'au vendredi 18 mai 2007 à 18 heures<sup>2</sup>, aux heures d'ouverture du service du représentant de l'État chargé de recevoir les candidatures.**

**Pour le second tour de scrutin, les déclarations de candidatures sont déposées à partir de la proclamation des résultats par la commission de recensement général des votes et jusqu'au mardi 12 juin 2007 à 18 heures, dans les mêmes conditions<sup>3</sup>.** Toutefois, si, par suite d'un cas de force majeure, le recensement général des votes ne peut être effectué dans la journée du lundi 11 juin 2007, les déclarations sont reçues jusqu'au mercredi 13 juin 2007 à 18 heures.

Pour chaque tour de scrutin, les candidatures peuvent être retirées jusqu'à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures.

##### b) *Les modalités de dépôt*

Les déclarations de candidatures sont déposées **personnellement** par les candidats ou leur suppléant. Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale ou télégraphique, par télécopie ou par messagerie électronique, n'est admis. Les candidats ou leur suppléant ne peuvent pas désigner un mandataire à l'effet de déposer une candidature.

<sup>1</sup> Si le candidat (ou son remplaçant) veut faire figurer un nom ou un prénom d'usage sur ses bulletins de vote, il doit également les mentionner sur sa déclaration de candidature, afin que le représentant de l'État puisse en tenir compte dans l'arrêté fixant la liste des candidats.

<sup>2</sup> En Polynésie française, pour le premier tour, les candidatures sont déposées à partir du lendemain de la publication du décret portant convocation des électeurs et jusqu'au vendredi 11 mai 2007 à 18 heures.

<sup>3</sup> En Polynésie française, pour le second tour, les candidatures sont déposées à partir de la proclamation des résultats par la commission de recensement général des votes et jusqu'au mardi 5 juin 2007 à minuit.

PAGE 29 DU MEMENTO  
MODELE DE DECLARATION DE CANDIDATURE

LE NOM D'USAGE DU CANDIDAT EST REQUIS POUR FIGURER SUR « LE BULLETIN DE VOTE »  
AINSI LE PEUPLE NE SAIT PAS POUR QUI IL VOTE VRAIMENT

**ANNEXE 3 : Modèle de déclaration de candidature**

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE JUIN 2007**

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE**

Je soussigné (e), Madame - Mademoiselle - Monsieur <sup>6</sup>

NOM : .....

**NOM d'usage (qui figurera sur les bulletins de vote) : .....**

Prénoms <sup>7</sup> : .....

Sexe : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Commune de naissance : .....

Département, collectivité d'outre mer ou pays de naissance : .....

Domicile : .....

Profession <sup>8</sup> : .....

Étiquette politique choisie : .....

déclare vouloir poser ma candidature aux élections législatives de juin 2007 dans la .....

circonscription d <sup>9</sup> .....

**Paraphe du candidat :**

<sup>6</sup> rayer la mention inutile

<sup>7</sup> souligner celui qui figurera sur les bulletins de vote

<sup>8</sup> La profession doit être indiquée conformément à la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) qui sera communiquée par le représentant de l'État. Pour les fonctionnaires, indiquer précisément les fonctions exercées.

<sup>9</sup> Indiquer le nom du département ou celui de la collectivité d'outre-mer où la candidat se présente

PAGE 30 DU MEMENTO

LE REMPLACANT DU CANDIDAT EST AUSSI AUTORISE A COMMUNIQUER SON NOM  
D'USAGE QUI FIGURERA SUR LE BULLETIN DE VOTE

Je choisis comme remplaçant éventuel pour les cas prévus à l'article LO 176-1 du code électoral :

Mademoiselle - Madame - Monsieur <sup>10</sup>

NOM : .....

**NOM d'usage (qui figurera sur les bulletins de vote) :** .....

Prénoms <sup>11</sup> : .....

Sexe : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Commune de naissance : .....

Département, collectivité d'outre mer ou pays de naissance : .....

Domicile : .....

.....

Profession <sup>12</sup> : .....

Fait à ....., le .....

**Signature du candidat**

**Le candidat et son remplaçant doivent chacun joindre à la déclaration de candidature, soit une attestation d'inscription sur une liste électorale délivrée par le maire de la commune d'inscription dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature, soit la copie d'une décision de justice ordonnant leur inscription sur une liste électorale (l'original devra être présenté lors du dépôt de candidature), soit une copie de la carte nationale d'identité en cours de validité et un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois.**

<sup>10</sup> rayer la mention inutile

<sup>11</sup> souligner celui qui figurera sur les bulletins de vote

<sup>12</sup> La profession doit être indiquée conformément à la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP). Pour les fonctionnaires, indiquer précisément les fonctions exercées.

ACCEPTATION ECRITE DU REMPLACANT

ON INVITE LE REMPLACANT A COMMUNIQUER SON NOM D'USAGE QUI FIGURERA SUR  
LE BULLETIN DE VOTE

A LA LIGNE QUI EST MARQUEE (16) ON PEUT LIRE

« INDIQUER SON NOM ET SON PRENOM D'USAGE »

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE JUIN 2007

ACCEPTATION ÉCRITE DU REMPLACANT

Je soussigné (e), Mademoiselle - Madame - Monsieur <sup>13</sup>

NOM : .....

**NOM d'usage (qui figurera sur les bulletins de vote) : .....**

Prénoms <sup>14</sup> : .....

Sexe : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Commune de naissance : .....

Département, collectivité d'outre mer ou pays de naissance : .....

Domicile : .....

.....

Profession <sup>15</sup> : .....

accuse de remplacer, en cas d'élection et de vacance de siège.

**M <sup>16</sup> indiquer son nom et son prénom d'usage** .....

qui a déclaré vouloir poser sa candidature aux élections législatives de juin 2007 dans la .....

circonscription d <sup>17</sup> .....

Fait à ....., le .....

Signature du remplaçant

<sup>13</sup> rayer la mention inutile

<sup>14</sup> souligner celui qui figurera sur les bulletins de vote

<sup>15</sup> La profession doit être indiquée conformément à la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP). Pour les fonctionnaires, indiquer précisément les fonctions exercées.

<sup>16</sup> indiquer son nom et son prénom d'usage

<sup>17</sup> Indiquer le nom du département ou celui de la collectivité d'outre-mer où la candidat se présente

LES COORDONNEES UTILES SONT COMMUNIQUEES AUX CANDIDATS

CE QUI PROUVE QUE L'ASSEMBLEE NATIONALE – LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL – LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES DE CAMPAGNE ET DES FINANCEMENTS POLITIQUES – LA COMMISSION POUR LA TRANSPARENCE FINANCIERE DE LA VIE POLITIQUE - LE MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE MINISTERE D'OUTRE-MER, CAUTIONNENT ET FAVORISENT CES PRATIQUES

**ANNEXE 4 : Coordonnées utiles**

**- Assemblée Nationale**

126, rue de l'Université  
75 355 Paris 07 SP  
Tél : 01 40 63 60 00  
Fax : 01 45 55 75 23 )  
[www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)

**- Conseil constitutionnel**

2 rue de Montpensier 75001 PARIS  
Tél : 01 40 15 30 15  
Fax : 01 40 15 30 80  
@ électronique : [greffe@conseil-constitutionnel.fr](mailto:greffe@conseil-constitutionnel.fr)  
[www.conseil-constitutionnel.fr](http://www.conseil-constitutionnel.fr)

**- Commission nationale de contrôle des comptes de campagne et des financements politiques**

33 avenue de Wagram  
75176 Paris Cedex 17  
Tél : 01 44 09 45 13  
Fax : 01 44 09 45 17  
@ électronique : [service-juridique@cncfp.fr](mailto:service-juridique@cncfp.fr)  
[www.cncfp.fr](http://www.cncfp.fr)

**- Commission pour la transparence financière de la vie politique**

Conseil d'État  
Place du Palais-Royal  
75100 Paris 01 SP  
Tel : 01 40 20 88 61  
[www.commission-transparence.fr](http://www.commission-transparence.fr)

**- Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire**

**(Secrétariat général – direction de la modernisation et de l'action territoriale – sous-direction des affaires politiques et de la vie associative - bureau des élections et des études politiques)**

Ibis place des Saussaies, 75008 PARIS  
Tél. : 01 40 07 21 95 ou 01 40 07 21 97 ou 01 40 07 35 08  
Fax : 01 40 07 60 01  
@ électronique : [elections@interieur.gouv.fr](mailto:elections@interieur.gouv.fr)  
[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

**- Ministère de l'outre-mer**

**(Direction des affaires politique, administratives et financières de l'outre-mer - sous-direction des affaires politiques - bureau des affaires politiques et des libertés publiques)**

27 rue Oudinot, 75358 PARIS SP  
Tél. : 01 53 69 20 00  
Fax. 01 47 83 90 60  
[www.outre-mer.gouv.f](http://www.outre-mer.gouv.f)

## ELECTION ILLEGALE DE SARKOZY AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES DE 2007

Si le 18 avril 2007, comme l'a confirmé, la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris, le Patronyme de Nicolas SARKOZY n'existait dans aucun état civil de tous les arrondissements des mairies de Paris. Son vrai patronyme étant encore au 21 avril 2007 celui de Nicolas SARKÖZY DE NAGY-BOCSA, tel qu'il était toujours connu des mairies des 8<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> arrondissements de Paris en août 2011. C'est bien sous un nom d'emprunt, falsifié et altéré que Nicolas SARKÖZY DE NAGY-BOCSA s'est présenté aux élections présidentielles de 2007. Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA ayant de surcroît supprimé le tréma sur la lettre « Ö » qui se trouve sur son patronyme d'origine.

Un exemple du parcours du combattant qu'est obligée de livrer Loanah Sanford pour faire supprimer le « S » de trop qui lui a été imputé par erreur par les services de l'état civil à sa naissance. Cette procédure de modification du nom ou du prénom devant nécessairement passer par une action en justice.

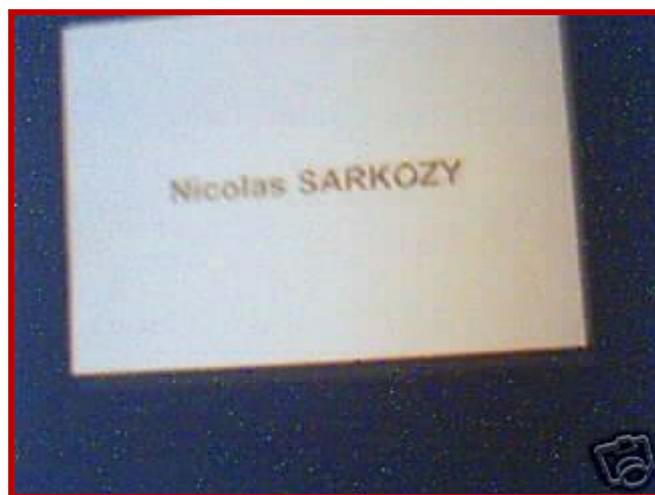


BULLETIN DE VOTE ET PLAQUETTES PUBLICITAIRES DE LA CAMPAGNE  
PRESIDENTIELLE - ELECTIONS PRESIDENTIELLES DE 2007

&

SIGNATURES DE NICOLAS SARKÖZY DE NAGY-BOCSA

BULLETIN DE VOTE DE « NICOLAS SARKOZY » et non pas  
de « Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA »



VENTE AUX ENCHERES DU BULLETIN DE VOTE DE NICOLAS SARKOZY SUR LE SITE d'EBAY

te A Vend... Bulletin de vote A Vendre su... http://cgi.eba...I.dll?ViewItem Fuzz : Vous faites la une ! - ... Fuzz : Vous faite

Nouveautés + Populaires Dukaka Repertoire Contact Ajouter votre site ici

Accueil => Informations et buzz => Bulletin de vote A Vendre

**Sarkozy à vendre**  
Vous avez bien lu M Sarkozy est à vendre sur Ebay, enfin je voulais dire le bulletin de vote qui le désigna lors du premier tour de l'élection  
<http://www.fuzz.fr/?comments/Sarkozy-vendre-sur-Ebay>

**Les élections présidentielles !**  
Sur le site de ventes E-Bay l'on trouve, des bulletins de vote à vendre. Ce sont des idées originales pour le financement de la dite campagne.  
<http://antelme.hautetfort.com/archive/2007/04/26/les-elections-presidentielles.html>

**Après la bataille, les objets de campagne aux enchères sur...**  
...face à la candidate socialiste est à vendre sur le site d'enchères e-Bay, de même que "le dernier bulletin de vote Le Pen" ou un "superbe ..."  
<http://global.factiva.com/en/du/article.asp?napp=z&accountid=9EML000100&namespace=18&folderName=Ve>

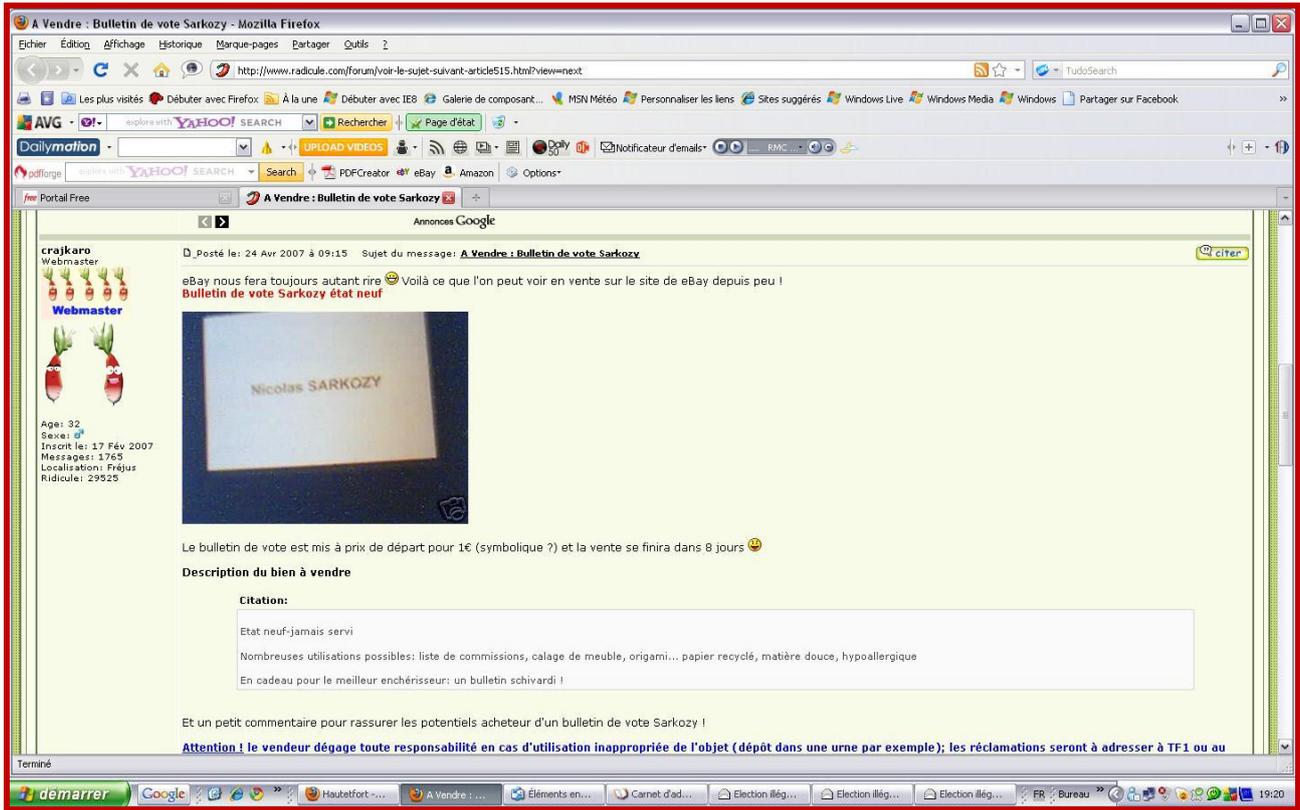
**[heyper] HONTE**  
Il dit que désormais, c'est sans espoir, que les gens vont précipiter par millions leur bulletin de vote pour cet homme.  
<http://blog.heyper.gayattitude.com/20070505184419/honte/>

**Les ombres de la caverne**  
Cette foule de gens qui va tout de même utiliser son bulletin de vote dimanche prochain cherche donc un résumé des épisodes précédents...  
<http://lemondeditoyen.com/2007/05/04/les-ombres-de-la-caverne/>

**lettre information annuelle secu**  
La Fédération des Médecins de France vote contre la convention ... La CNAM charge 700 délégués de «vendre» la réforme aux ... Ce bulletin de l'IRDES est la synthèse d'un rapport à paraître ...  
<http://www.annuaire-secu.com/html/news139.html>

**Patrimoine et Résistance Bulletin 3**  
... Madame Tasca semble s'indigner que lors du vote de sa loi sur les musées, les ... collections du patrimoine national, c'est-à-dire l'interdiction de les vendre.  
<http://paetres.free.fr/bulletin3/bulletin3index.htm>

**Patrimoine et Résistance Bulletin 4**  
... la loi qui va vous être soumise le 29 novembre ouvre la possibilité de vendre ce ... Monsieur le député, attachez-vous votre nom au vote de cette ...



A QUEL NOM RECEVAIT-IL SES COURRIERS RECOMMANDES AVEC ACCUSE DE RECEPTION, QUAND IL ETAIT CANDIDAT AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES ?

A CELUI DE NICOLAS SARKÖZY DE NAGY BOCSA.

Envoi recommandé  
 Lettre  Paquet  Imprimé  Colis postal ordinaire

Envoi avec valeur déclarée  
 Lettre  Boîte  Paquet  Colis postal    Valeur déclarée \_\_\_\_\_

Mandat de poste  Mandat de versement  Chèque d'assignation    Montant \_\_\_\_\_

**DESTINATAIRE**  
 (A remplir par l'expéditeur)

M. Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA  
 (Nom ou raison sociale du destinataire ou intitulé du C.C.P.)  
 Candidat à l'élection présidentielle et ministre  
 52 boulevard Malesherbes  
 (Rue et numéro)  
 75008 - PARIS - FRANCE -  
 (Lieu de destination) (Pays de destination)

Cet avis doit être signé par le destinataire ou par une personne y autorisée en vertu des règlements du pays de destination, ou, si ces règlements le comportent, par l'agent du bureau de destination, et renvoyé par le premier courrier directement à l'expéditeur.

En Polynésien    L'avis est signé par le destinataire ou son mandataire et par l'agent du bureau.  
 Française    LE PRÉPOSÉ INSCRIT LA DATE DE PREMIÈRE PRÉSENTATION

L'envoi mentionné ci-dessus a été dûment  remis  payé  inscrit en C.C.P.

Date et signature du destinataire    Signature de l'agent

20103107

Timbre du bureau de destination  
 CENTRE-DISTRIBUTION  
 12 h  
 20-03-2007  
 PARIS-81

SOUS QUEL PATRONYME Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA, s'est-il présenté aux élections présidentielles ?

Celui de « Nicolas SARKOZY » qui est un Nom d'emprunt inconnu de la Mairie de Paris et de l'état Civil

Mes chers concitoyens,

Je veux être le président de la République qui reformera la France. S'il veut rester lui-même, notre pays a besoin de changements profonds.

Je veux être le président de la République qui tiendra ses engagements. C'est pourquoi je veux vous dire aujourd'hui tout ce que, demain, nous ferons ensemble.

La France traverse une crise morale : celle du travail. La réhabilitation du travail est au cœur de mon projet présidentiel.

Je ne vous mentirai pas, je ne vous trahirai pas.  
Je ne me déroberai pas.

Je vous demande votre confiance pour qu'ensemble tout devienne possible.

Nicolas Sarkozy



Sous quel Patronyme, Nicolas Sarközy de Nagy Bocsa s'est-il présenté aux élections présidentielles à Tahiti ?

# IA TAHOE TE TAATO TE RIRO I TE MANUIA

Hinaaro outou i te hô'ê hau manahune 'ê atu, o te mâna'ona'o i te maita'i 'âmui mâ te faa âtea i te mau umeume raa poritita. E faati'a vau i te hô'ê hau manahune mâ, e tavini 'ia Farâni e tō na huiraatira, âraaraa i roto i tō na mau mana, vī i roto i te mau nōmino raa, 'aifaito i roto pu i te mau mana tā ta'i tahi, i te vâhi i reira te taata e auraro hia ai e i reira te mau mana'o e tuatâpapa hia ai. E haapaari au i te mau mana o te 'âpoo raa 'iriti ture e 'e pupu au i te mau rave'a taa'ê i roto i te mau aupupu tōtiare no te nehenehe raa tâtou e tâtara i te mau fifi i te pae o te feiâ rave 'ohipa e te pâruru tōtiare.

No te tâtoto'a raa o te nunaa Farâni, te hinaaro nei au ia rahi atu â te haapaari raa tōro'a, ia rahi te tauturu, ia rahi te pâruru, ia rahi te 'aifaito o te manuia. Hinaaro ato'a nei râ vau ia tuu hia te mau taïpe maita'i i rôpû i te tōtaiete; te hoona, te 'ohipa, te rê, te 'âfaro, te faatura, te auraro i te tahi e te auraro i te mau mea 'âmui. Te parau maita'i atu nei au; e'ita o Farâni e nehenehe e tâmau noa i te horo'a rahi no te feiâ rave huna, tōtoâ, hupehupe, te horo'a iti hia nei nâ te

feiâ 'ohipa, e tutava nei, e faa tura nei i te mau arata'i raa o te ora raa tōtaiete.

E faufaa rahi tō te 'ohipa i mua 'ia tâtou. E oti i te rave. E rave 'âmui tâtou, i roto i te hau, i roto i te tâu'a parau, i roto i te tû'ati raa mana'o, i roto ato'a râ i te faaoti raa e te rohi raa. 'oi'oi noa, e nehenehe tâtou e fatu i te hô'ê tau i raa mau i roto i tō tâtou fenua, ia rahi te 'ohipa, ia maita'i te moni 'âva'e, ia rahi te manuia i te mau haapiiraa, ia rahi te aifaito i roto i te mau manuia raa, ia rahi te 'ohipa ti'a, ia rahi te ti'amara'a no te faatere, no te faa tupu, no te ora, ia rahi te faa hotu raa no te tau maoro, ia rahi te autaea'e raa.

Ia mana mai au, e Peretîteni au no te taato'a raa, aita tâ 'u e pupu, aita tâ 'u e mana'o hô'ê raa. E Peretîteni au no te taato'a e hinaaro i te manuia. Ei Peretîteni au no te nunaa farâni, o te hinaaro ia tau i tō tâtou fenua no te peehau noa i te tō na 'âai e tō na mau taïpe.

Tâpati i muri nei, te ani haehaa atu nei au i tō 'outou ti'aturi raa no te hô'ê noa 'ê'a tano: te 'ê'a a Farâni.

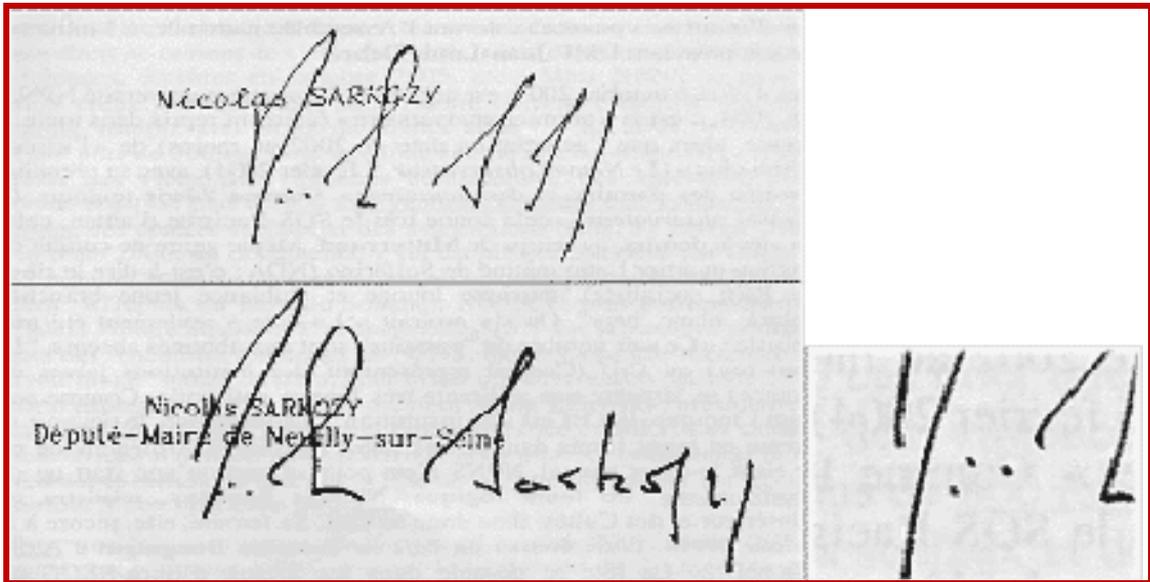
*Tâ 'u  
e tuu atu nei  
o te hô'ê hau  
manahune mâ*



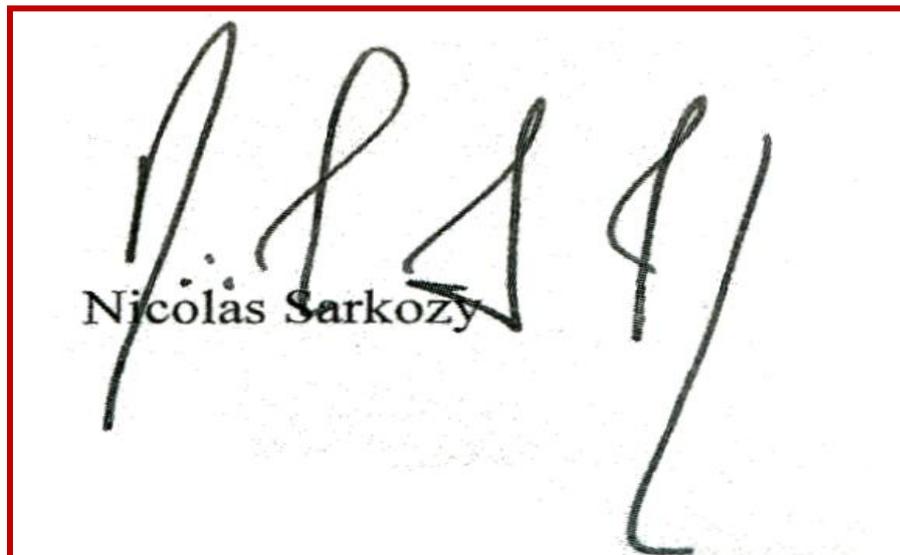
**NICOLAS SARKOZY**  
sarkozy.fr

SIGNATURES DE NICOLAS SARKÔZY DE NAGY-BOSCA

Signature de Nicolas SARKOZY lorsqu'il était  
Député-Maire de Neuilly-sur-Seine avec les 3 points maçonniques

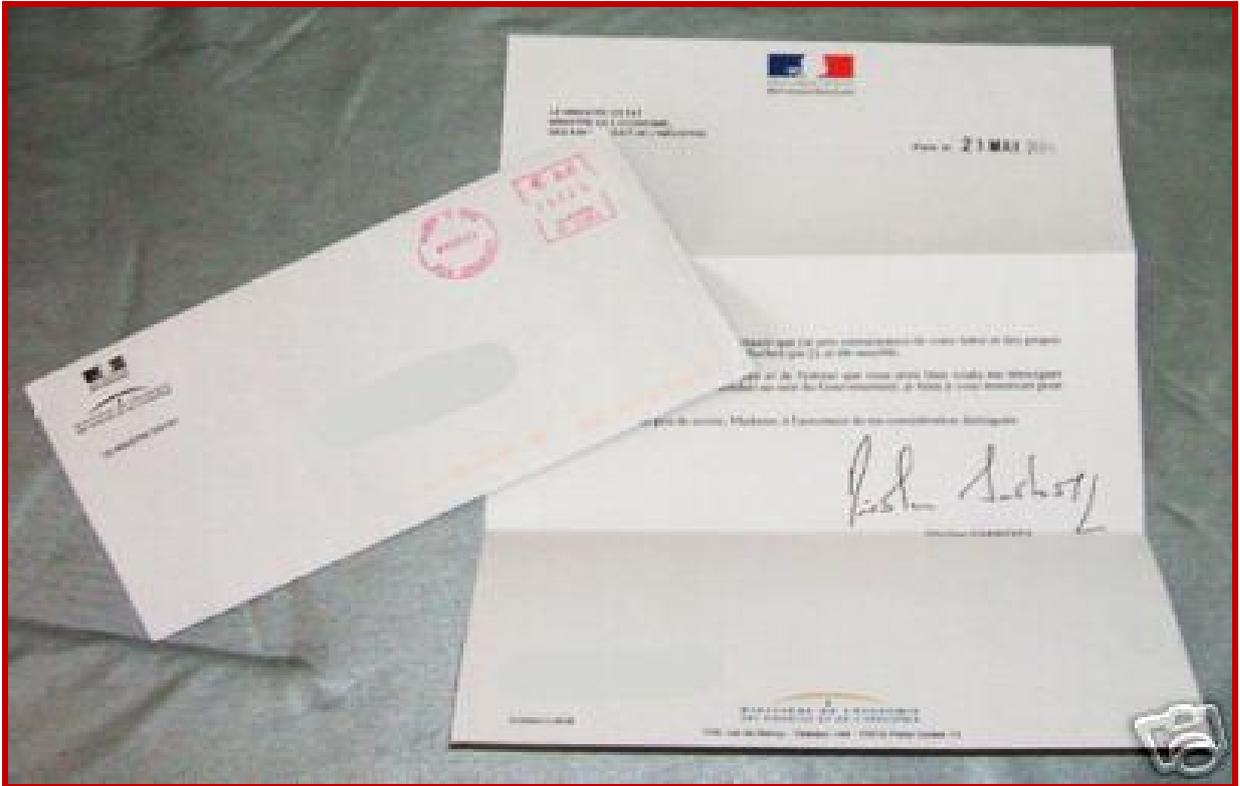


Signature de Nicolas SARKOKY avec les 3 points maçonniques  
en forme de pyramide des Illuminati.

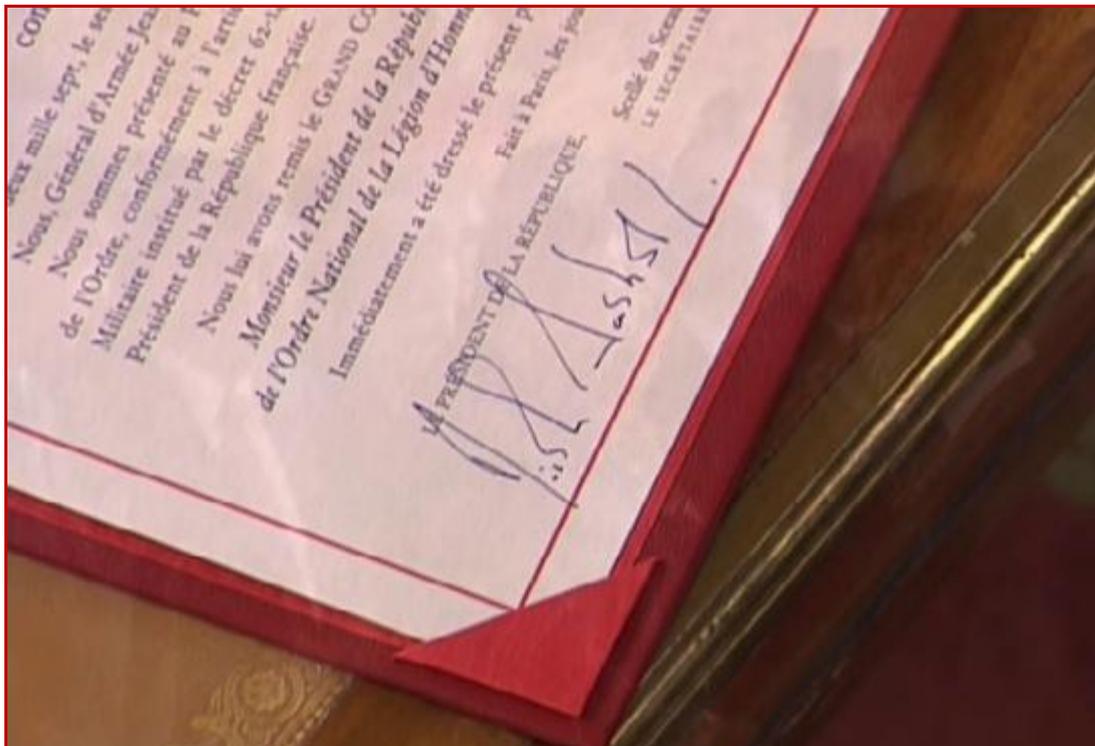


SOUS QUEL PATRONYME Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA SIGNE-T-IL LES DOCUMENTS OFFICIELS et le paraphe de l'Ordre national du mérite ?

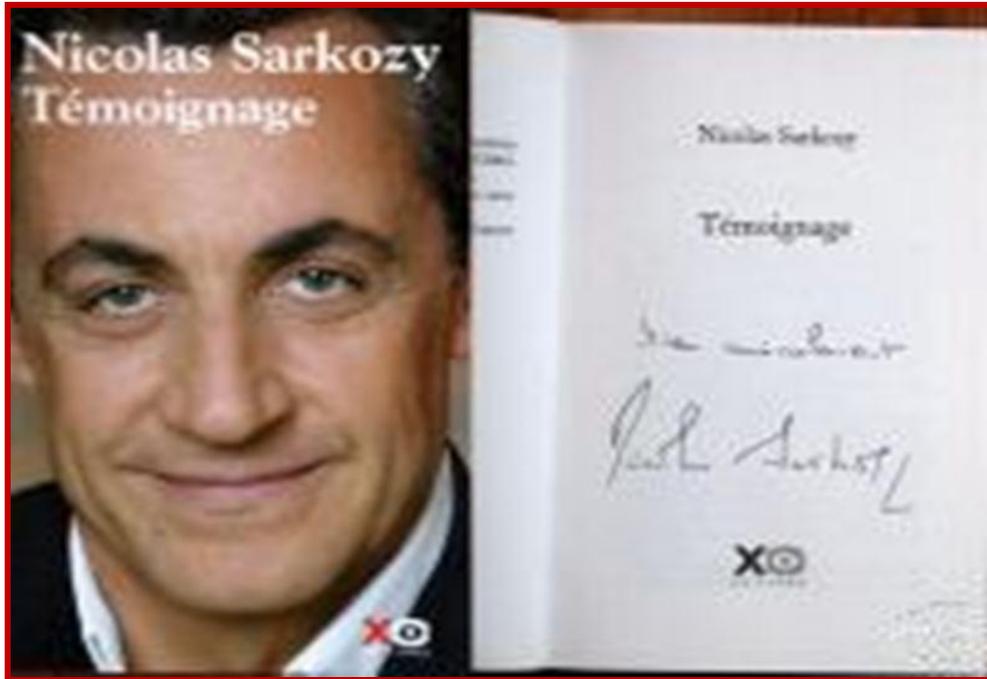
Celui de Nicolas SARKOZY



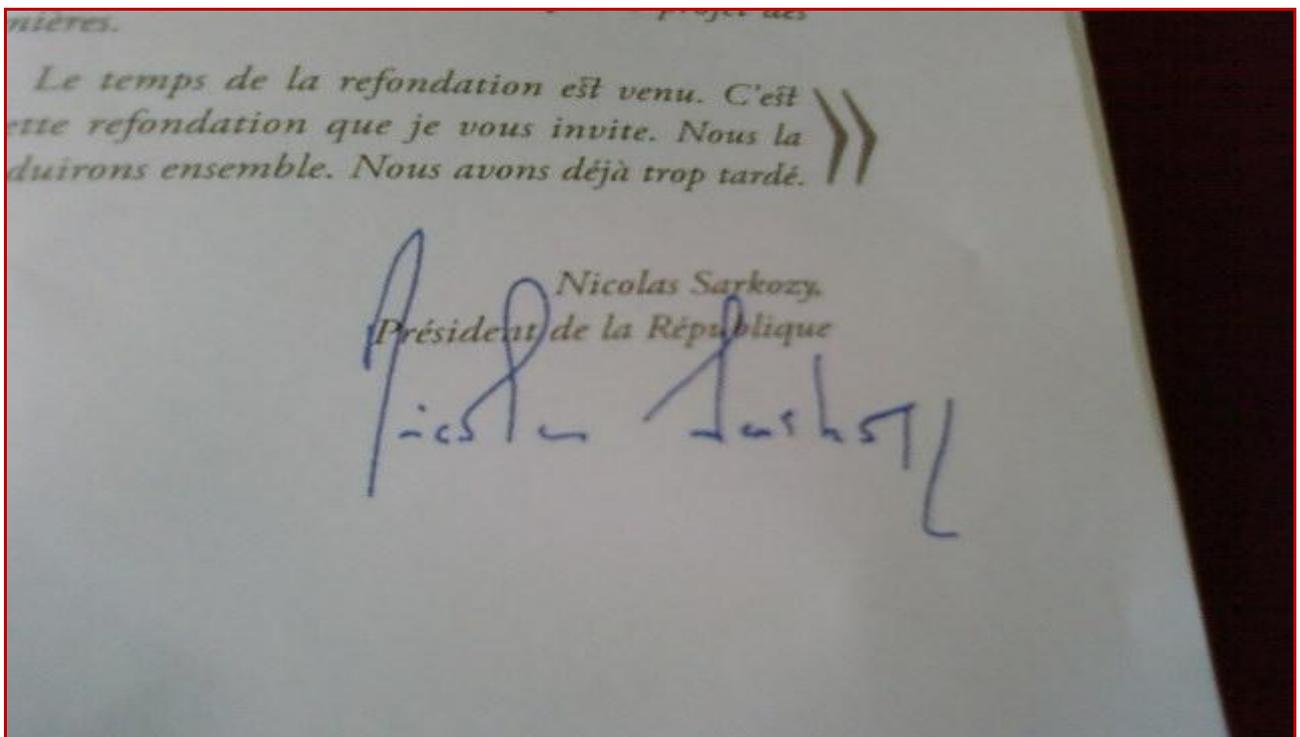
Paraphe de l'ordre National du Mérite



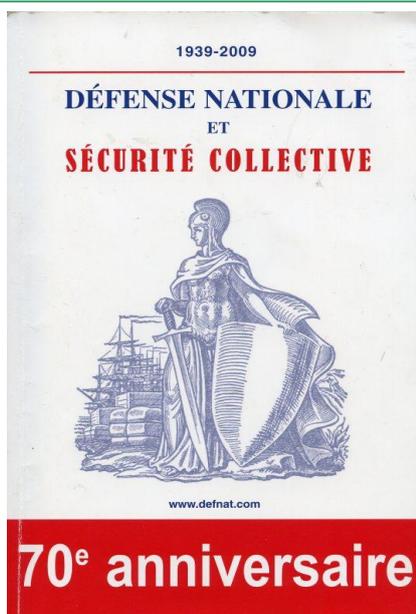
Sous quel patronyme Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA, témoigne-t-il et signe-t-il ses courriers officiels ?



Signature du Président de la République : « Nicolas SARKOZY ? »



## Sous quel patronyme préface-t-il le livre sur la Défense Nationale et sécurité collective ?



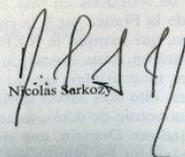
### DÉFENSE NATIONALE ET SÉCURITÉ COLLECTIVE

mondiale illustre bien à quel point le monde peut changer radicalement et rapidement.

Pour répondre à ces menaces nouvelles, il nous faut une défense forte, c'est-à-dire des forces armées et de sécurité modernes, adaptées aux menaces actuelles, et dotées d'une capacité d'appréciation indépendante. Pour les construire, j'ai souhaité il y a deux ans que s'engage un débat lucide, serein et transparent, associant nos responsables politiques et militaires, les parlementaires, les chercheurs. Cela a abouti à un nouveau *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, adopté en juin 2008, qui a défini une nouvelle stratégie de sécurité nationale, et mis l'accent sur notre autonomie de décision et d'action, et sur notre capacité à garantir la résilience de notre pays.

Pour être à la hauteur des défis de ce monde nouveau, il nous faut aussi une Europe forte. Les Européens doivent pouvoir agir, par eux-mêmes si c'est nécessaire, et avec leurs alliés s'ils le décident. C'est pourquoi j'ai fait de la construction de l'Europe de la défense et de la sécurité une priorité absolue. Un nouvel esprit a soufflé en Europe depuis que la France a annoncé son rapprochement avec l'Otan. Quand la France accepte de réexaminer ses certitudes et assume de prendre toutes ses responsabilités dans l'Otan, c'est l'Europe qui devient plus influente dans l'Otan, et la défense européenne qui se renforce.

La pensée stratégique française a ainsi été considérablement renouvelée depuis deux ans. Un nouveau socle doctrinal a été constitué, sur lequel le *Livre blanc*, et le projet de loi de programmation militaire qui sera bientôt examiné par le Parlement, construisent la défense et la sécurité de demain. Lucidité sur le monde, vérité sur le constat, ambition sur moyens, courage sur les réformes, tels sont les axes majeurs sur lesquels ils ont été bâtis, pour fonder le renouveau de notre outil de défense à l'horizon de 2020 et au-delà.

  
Nicolas Sarkozy



### ÉDITORIAL

BERNARD NORLAIN

La *Revue des questions de défense nationale* est née en mai 1939 au moment où les orages d'acier s'apprétaient à s'abattre sur l'Europe et le monde. Dans ces moments d'urgence où le drame se nouait, la naissance d'une revue, même traitant de questions de défense, pouvait paraître un événement dérisoire. Et pourtant, il est apparu indispensable à cet instant de refonder le concept de défense nationale, d'affirmer son caractère central d'universalité et la nécessité d'une réflexion stratégique vivante.

Tout est dit dans le premier éditorial du nouveau comité de direction de l'époque. On y rencontre en effet l'essentiel des réflexions et des concepts actuels.

Dès les premiers jours de la guerre la revue disparaît, le numéro de septembre 1939 composé n'est jamais publié et le fracas des armes recouvre alors le murmure des paroles.

Elle renaît dès la fin de la guerre, en juillet 1945. À la lumière de l'expérience récente et « tumultueuse », le général Alphonse Juin réaffirme cette universalité de la défense et la nécessité « de remuer des idées qui puissent servir aux constructions de l'avenir ».

C'est toujours la mission de *Défense nationale et sécurité collective* : susciter et diffuser une réflexion stratégique indépendante et novatrice. Le numéro spécial que nous éditons à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire illustre ce rôle de la revue.

## L'image du site de la Présidence de la République

<http://www.elysee.fr/president/la-presidence/le-president-de-la-republique/nicolas-sarkozy.482.html>

**ÉLYSÉE** PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

LES ACTUALITÉS   LES DOSSIERS   INTERNATIONAL   **LA PRÉSIDENTE**   ESPACE PRESSE   VIDÉOS & PHOTOS

# LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

ARTICLE 5. Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et de l'unité de la République.

Accueil > La Présidence > Le Président de la République

### RUBRIQUES

- Le Président de la République
- Le Président et la Constitution
- Nos institutions
- La Journée de France
- Les symboles de la République française
- Palénière
- Le Budget de la Présidence de la République
- Le cabinet du Président de la République
- Les services de l'Élysée

## Nicolas Sarkozy

### Président de la République française



© La documentation française

- Ne le 28 janvier 1955 à Paris dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement
- Marié, Trois enfants
- Avocat au barreau de Paris

### ÉTUDES

Maîtrise de droit privé (1978)  
Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (1981)  
DEA de Sciences Politiques avec mention (mémoire sur le Référendum du 27 avril 1989)  
Institut d'Études Politiques de Paris (1979-1981)

### FONCTIONS POLITIQUES

- Conseiller municipal de Neuilly-sur-Seine en 1977
- Maire de Neuilly-sur-Seine de 1983 à 2002
- Vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, chargé de l'enseignement de la culture (1985-1990)
- Député des Hauts-de-Seine (Département circonscription) de 1988 à 2002
- En Président du Comité départemental du RPR des Hauts-de-Seine le 3 mai 2000
- En Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine le 1<sup>er</sup> avril 2001
- Ministre du Budget (1993-1995) et de la Communication (1994-1995)
- Porte-Parole du Gouvernement (1993-1995)
- Secrétaire national du RPR, chargé de la Jeunesse et de la Formation (1990)
- Secrétaire national du RPR, chargé de l'Animation, de la Jeunesse et de la Formation (1989)
- Co-directeur de la liste d'union pour les Élections européennes (1989)
- Secrétaire Général Adjoint du RPR, chargé des Fédérations (1992-1993)
- Membre du Bureau Politique du RPR (depuis 1993)

Recherchez sur le site

Restez connecté(e) avec l'Élysée

Facebook	Twitter	Flickr	RSS
Dailymotion	Mobile	iTunes	

Recevez les notifications de l'Élysée

Le CV de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA sur le site de l'Élysée sur lequel il se fait appeler Président de la République sous le nom de « Nicolas SARKOZY ».

Ainsi Nicolas Sarközy de Nagy Bocsa a occupé des fonctions publiques et signé des documents officiels sous un nom d'emprunt.

Heureusement qu'ils font appel à la documentation française pour nous donner tous ces éléments.

Voici comment on trompe le Peuple Français depuis des décennies avec des cliqués et des images.



Rubriques

[Le Président de la République](#)

[Le Président et la Constitution](#)

[Nos institutions](#)

[La Première Dame de France](#)

[Les symboles de la République française](#)

[Patrimoine](#)

[Le Budget de la Présidence de la République](#)

[Le cabinet du Président de la République](#)

[Les services de l'Élysée](#)

Nicolas Sarkozy

Président de la République française

Nicolas Sarkozy  
Président de la République française



©La documentation française

- Né le 28 janvier 1955 à Paris dans le XVIIème arrondissement
- Marié, Trois enfants
- Ancien avocat au barreau de Paris

ETUDES

Maîtrise de droit privé (1978)

Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (1981)

DEA de Sciences Politiques avec mention (mémoire sur le Référendum du 27 avril 1969)

Institut d'Études Politiques de Paris (1979-1981)

ETUDES

Maîtrise de droit privé (1978)

Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (1981)

DEA de Sciences Politiques avec mention (mémoire sur le Référendum du 27 avril 1969)

Institut d'Études Politiques de Paris (1979-1981)

FONCTIONS POLITIQUES

- **Conseiller municipal de Neuilly-sur-Seine en 1977**
- Maire de Neuilly-sur-Seine de 1983 à 2002
- Vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, chargé de l'enseignement de la culture (1986-1988)

- Député des Hauts-de-Seine (6ème circonscription) de 1988 à 2002
- Élu Président du Comité départemental du RPR des Hauts-de-Seine le 3 mai 2000
- Elu Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine le 1er avril 2004
- Ministre du Budget (1993-1995) et de la Communication (1994-1995)
- Porte-Parole du Gouvernement (1993-1995)
- Secrétaire national du RPR, chargé de la Jeunesse et de la Formation (1988)
- Secrétaire national du RPR, chargé de l'Animation, de la Jeunesse et de la Formation (1989)
- Co-directeur de la liste d'union pour les Élections européennes (1989)
- Secrétaire Général Adjoint du RPR, chargé des Fédérations (1992-1993)
- Membre du Bureau Politique du RPR (depuis 1993)
- Coordonnateur et porte-parole de l'équipe de transition (10 juillet 1997)
- Secrétaire général du RPR (6 février 1998)
- Président par intérim du RPR (avril 1999-octobre 1999)
- Tête de la liste RPR-DL pour les Élections européennes de juin 1999
- Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales (2002/2004)
- Ministre d'Etat, ministre l'Economie, des Finances et de l'Industrie (2004 - 2005)
- Président du Conseil général des Hauts-de-Seine
- Elu président de l'UMP le 28 novembre 2004
- Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (mai 2005 - mars 2007)

Candidat à l'élection présidentielle (14/01/07)

Démissionne du gouvernement en mars 2007

Obtient 31,18% des voix au premier tour de l'élection présidentielle le 22 avril 2007

Élu président de la République française avec 53,06% des voix le 06 mai 2007

Démissionne de la présidence de l'UMP le 14 mai 2007

#### OEUVRES

- Georges Mandel, Le Moine de la Politique - Editions Grasset -- 1994
- Au bout de la passion, l'équilibre -- Entretien avec Michel Denisot -- Editions Albin Michel -- 1995
- Libre -- Editions XO / Robert Laffont -- Janvier 2001
- La République, les Religions, l'Espérance- Cerf --2004
- Témoignage -- Editions XO -- 2006
- Ensemble -- Editions XO -- 2007

[Retrouvez Nicolas Sarkozy sur Facebook](#)

<http://www.elysee.fr/president/la-presidence/le-president-de-la-republique/nicolas-sarkozy.482.html>

## LE BARREAU DE PARIS

SOUS QUEL PATRONYME EST INSCRIT NICOLAS SARKÖZY DE NAGY-BOSCA AU BARREAU DE PARIS ?

CELUI DE NICOLAS SARKOZY !

De quelle complicité a-t-il bénéficié pour s'y inscrire sous un nom qui n'existe pas ?

Le 16 septembre 1981 il prête serment et il s'associe au bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris (1981-87),

Avocat à la cour, associé du bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris (1981-1987)

ON PEUT SE DEMANDER SI LE BARREAU DE PARIS NE VERIFIE PAS LES PIECES D'IDENTITE DES AVOCATS QUI S'INSCRIVENT AUPRES DE LEUR BARREAU ? A QUEL NOM SONT ADRESSEES LES DEMANDES DE PAIEMENT DES COTISATIONS PROFESSIONNELLES ? A QUEL NOM EST OUVERT LE COMPTE DE LA CARPA ? A QUEL NOM SONT PAYES LES ASSURANCES PROFESSIONNELLES ET A QUEL LE NOM EST OUVERT LE COMPTE PROFESSIONNEL SUR LEQUEL, IL ENCAISSE SES HONORAIRES ?

Profil de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA dans l'Annuaire du Barreau de Paris



The image shows a screenshot of the 'Annuaire du barreau de Paris' website. At the top left, there is a photograph of a row of blue file folders with white tabs labeled with letters: E, G, I, K, M, O, Q, S. To the right of the photo, the title 'Annuaire du barreau de Paris' is displayed in a large, white, sans-serif font. Below the title, a search bar contains the text 'Le résultat de cette recherche est trié aléatoirement et affiche 2 avocats trouvés'. To the right of the search bar is a blue button labeled 'Nouvelle recherche'. Below the search bar, there are two search results, each in a white rounded rectangle with a grey border. The first result is for 'Nicolas SARKOZY', with details: 'Inscrit', '52 BOULEVARD MALESHERBES 75008 PARIS', 'plan Itinéraire', 'Tél.: 0143877307', 'Fax.: 0145226234', and 'mail: aclaude@claude-associes.com'. A blue button with a white plus sign and the text '+ d'info' is located to the right of the contact information. The second result is for 'Valérie LAFARGE SARKOZY', with details: 'Inscrit', '9 RUE BOISSY D ANGLAS 75008 PARIS', 'plan Itinéraire', 'Tél.: 0156640000', 'Fax.: 0156640001', and 'mail: vlafargesarkozy@dgfla.com'. A blue button with a white plus sign and the text '+ d'info' is located to the right of the contact information.

Prestation du serment d'avocat du 16 septembre 1981, toujours inscrit à ce jour, mais donc inscrit depuis le 16 septembre 1981, sous un nom d'emprunt, Nicolas SARKOZY qui n'existe pas dans les Mairies de Paris.

Le 16 septembre 1981 il prête serment et il s'associe avec Guy Danet - Bâtonnier au Barreau de l'ordre des avocats de Paris (1981-87),



The screenshot shows the website 'Annuaire du barreau de Paris'. At the top, there is a search bar with the text 'Rechercher' and a magnifying glass icon. To the right of the search bar are several utility icons: 'Sécurité du site', 'Météo', 'Facebook', and a printer icon. Below the search bar is a navigation menu with buttons for 'Retour' and 'Nouvelle recherche'. The main content area displays the profile of 'Nicolas SARKOZY'. The profile is organized into sections separated by horizontal lines. The first section contains personal and professional details: 'No. de Toque' (R175), 'Catégorie professionnelle' (Inscrit), and 'Date de serment' (16/09/1981). The second section contains contact information: 'Adresse à Paris' (52 BOULEVARD MALESHERBES 75008 PARIS), 'Téléphone' (01 43 87 73 07 / 01 45 22 00 12), 'Télécopie' (01 45 22 62 34), 'Adresse(s) électronique(s)' (aclaude@claude-associes.com), and 'Site Internet'. The remaining sections are empty: 'Spécialité(s)', 'Champ(s) de compétence', 'Activité(s) dominante(s)', 'Langue(s)', 'Fonction(s)', and 'Groupe(s) de rattachement'.

Nicolas SARKOZY	
No. de Toque	R175
Catégorie professionnelle	Inscrit
Date de serment	16/09/1981
Adresse à Paris	52 BOULEVARD MALESHERBES 75008 PARIS
Téléphone	01 43 87 73 07 / 01 45 22 00 12
Télécopie	01 45 22 62 34
Adresse(s) électronique(s)	aclaude@claude-associes.com
Site Internet	
Spécialité(s)	
Champ(s) de compétence	
Activité(s) dominante(s)	
Langue(s)	
Fonction(s)	
Groupe(s) de rattachement	

## SOUS QUEL PATRONYME PROFESSE NICOLAS SARKÔZY DE NAGY-BOCSA DANS SON CABINET D'AVOCATS ? TOUJOURS CELUI DE NICOLAS SARKOZY !

Cabinet Claude & Associés dont le site est accessible par le lien suivant :

<http://www.claude-associes.com>

Lui qui est l'ami des Banquiers, des Rothschild et des USA  
Comme par hasard nous retrouvons les spécialités suivantes :

Droit Commercial et Droit Bancaire

[http://www.claude-associes.com/les\\_domaines\\_de\\_competences/droit\\_commercial\\_et\\_droit\\_bancaire.php?lng=fr](http://www.claude-associes.com/les_domaines_de_competences/droit_commercial_et_droit_bancaire.php?lng=fr)

Droit International et Américain

[http://www.claude-associes.com/les\\_domaines\\_de\\_competences/droit\\_international\\_et\\_americaain.php?lng=fr](http://www.claude-associes.com/les_domaines_de_competences/droit_international_et_americaain.php?lng=fr)

La plaquette de présentation du Cabinet Claude et associés à télécharger ci-dessous

[http://www.claude-associes.com/fichiers/Cabinet\\_Claude\\_&\\_Associes.pdf](http://www.claude-associes.com/fichiers/Cabinet_Claude_&_Associes.pdf)

LE CABINET | LES DOMAINES DE COMPÉTENCES | LES AVOCATS | ACTUALITÉS | NOUS CONTACTER | RECRUTEMENT

### Le Cabinet

#### Notre Expérience, Votre Réussite

Le Cabinet Arnaud Claude & Associés a pour origine l'association, en 1987, de Michel Leibovici, Arnaud Claude et Nicolas Sarkozy. Depuis sa création, le Cabinet a mis en oeuvre une stratégie de développement externe par l'intégration au sein de sa structure d'avocats expérimentés tels Robert Farré en 1988, dans le domaine du droit commercial et du droit des sociétés, et Michel Le Troquer, en 1992, dans celui de l'expropriation, complétant ainsi les spécialités de Michel Leibovici et Arnaud Claude respectivement en droit économique et en droit immobilier.



Aujourd'hui, **20 avocats** mettent l'intégralité de leurs connaissances, de leur savoir-faire, et de leur expérience, au service de l'ensemble des clients du Cabinet afin de les conseiller dans leurs activités quotidiennes, de les accompagner tout au long de la réalisation de leurs projets et de leur apporter toute l'assistance nécessaire dans les litiges auxquels ils peuvent être confrontés.

Institutionnels publics et privés, artisans et industriels français et étrangers, PME et principaux groupes multinationaux, de nombreuses entreprises font confiance au Cabinet, certaines depuis plus de 20 ans, pour les conseiller, les assister et les représenter dans tous ses domaines de compétence.

Aujourd'hui, le Cabinet compte parmi sa clientèle des collectivités territoriales, des sociétés d'économie mixte, des OPHLM, des entreprises et compagnies d'assurance, nationales et internationales, des promoteurs immobiliers, des constructeurs automobiles, des banques et établissements financiers et de crédit, ainsi qu'une vaste clientèle de particuliers. Leur réussite est notre plus grande satisfaction.

#### Nos Equipes au service de nos Clients

Le Cabinet a su étendre ses domaines de compétence, tout en **diversifiant son activité**, notamment en droit social, en droit bancaire, ou encore en droit de la responsabilité industrielle.

Pour cela, il s'est progressivement adjoint des collaborateurs dont la spécialité ou l'activité dominante répond aux besoins de la clientèle permettant ainsi au Cabinet de consacrer à ses clients des équipes dédiées à la nature de leur activité.

Dans le même temps, le Cabinet s'est attaché à renforcer ses **compétences internationales**, en intégrant des avocats inscrits à un barreau étranger, ou ayant bénéficié de formations universitaires ou professionnelles étrangères, et en développant des liens étroits avec des cabinets établis sur chaque continent, afin d'être en mesure de répondre rapidement et efficacement à toutes les problématiques juridiques internationales qui lui sont soumises.

Il s'en est passé des choses en mai 2007 !

Arnaud CLAUDE est actuellement le Président de la  
**SELAS Arnaud CLAUDE – Nicolas SARKOZY, devenue en mai 2007, SELAS Arnaud CLAUDE**

Arnaud CLAUDE  
*Avocat Associé, Spécialiste en Droit Immobilier*

Arnaud CLAUDE est diplômé d'une licence en droit de l'Université de Paris II Panthéon – Assas et de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Paris en 1976, et a prêté serment au Barreau de Paris en 1977.

Arnaud CLAUDE a acquis une grande expérience dans le domaine du droit de l'Urbanisme et de l'Expropriation après avoir repris successivement les cabinets de Maître Michel BUCHER en 1981 et de Maître Michel LE TROQUER en 1992 tous deux spécialistes de ces domaines.

Membre fondateur de l'Association d'Avocats LEIBOVICI – CLAUDE – SARKOZY créée en 1987, Arnaud CLAUDE s'est vu attribuer par le Barreau de Paris le titre de Spécialiste en Droit Immobilier en 1994.

De 1996 à 2007, Arnaud CLAUDE a représenté Monsieur le Bâtonnier du Barreau de Paris au sein du Conseil d'administration du GRIDAUH, groupement d'intérêt public dont la vocation est la recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat.

Arnaud CLAUDE est actuellement le Président de la SELAS Arnaud CLAUDE – Nicolas SARKOZY, devenue en mai 2007, SELAS Arnaud CLAUDE et Associés.

Langue : Anglais

Coordonnées :  
Tél. : +33 (0) 1 43 87 73 07  
Fax : +33 (0) 1 45 22 62 34  
E-mail : [aclaude@claude-associes.com](mailto:aclaude@claude-associes.com)

Publications and presentations:

- « L'Avocat, mandataire en transactions immobilières », [La Lettre du Cabinet](#), septembre 2009.

[http://www.claude-associes.com/les\\_avocats/arnaud\\_claude.php?lng=fr](http://www.claude-associes.com/les_avocats/arnaud_claude.php?lng=fr)

## LA PLAQUE PROFESSIONNELLE DE NICOLAS SARKÖZY DE NAGY-BOCSA

Et l'on retrouve encore bien évidemment le patronyme de : Nicolas SARKOZY

Cabinet Claude & Associés dont le site est accessible par le lien suivant :

<http://www.claude-associes.com>

52, boulevard Malesherbes - 75008 Paris

Tél : +33(0)1 43 87 73 07 - Fax : +33(0)1 45 22 62 34

E-mail : [contact@claude-associes.com](mailto:contact@claude-associes.com) - [www.claude-associes.com](http://www.claude-associes.com) -  
75008 Paris - Tél : +33(0)1 43 87 73 07 - Fax : +33(0)1 45 22 62 34



Procès Clearstream et apparition de l'usage d'un double patronyme utilisé tantôt par Nicolas SARKOZY et tantôt par Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOSCA

Son double patronyme apparaît donc dans l'affaire Clearstream.

Qu'ont fait les juges qui ont jugé l'affaire Clearstream, quand ils ont vu que Nicolas Sarkozy usait de deux patronymes ? Ceux de Nicolas SARKOZY et de Nicolas SARKÖZY de Nagy Bocsa.

Et notamment qu'a fait Jean-Claude MARIN – Procureur de la République de Paris qui connaissait le vrai patronyme de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA pour l'avoir autorisé à se marier dans la clandestinité à l'Élysée le 2 février 2008, à part harceler Dominique de VILLEPIN ?

Alors faux listings ou faux noms pour comptes occultes pour tromper les peuples ?

[Le Monde.fr : Les grandes dates de l'affaire Clearstream](http://www.lemonde.fr/web/module_chrono/ifr/0,11-0@2-3224,32-761594@51-922601,0.html)

[http://www.lemonde.fr/web/module\\_chrono/ifr/0,11-0@2-3224,32-761594@51-922601,0.html](http://www.lemonde.fr/web/module_chrono/ifr/0,11-0@2-3224,32-761594@51-922601,0.html)

Nous rappelons que Nicolas SARKOZY était partie Civile dans cette affaire contre Dominique de VILLEPIN à l'encontre duquel il a déposé plainte pour dénonciation calomnieuse. On se demande si les juges n'ont pas vérifié sa véritable identité ou s'il fallait le croire sur parole?

1er mars 2001 : Le journaliste Denis Robert publie *Révélation*, livre-enquête dans lequel il accuse une chambre de compensation interbancaire implantée à Luxembourg, Clearstream, d'entretenir des comptes occultes qui permettraient des transferts illégaux internationaux. (Le Luxembourg encore pour valider le MES (Mécanisme européen de stabilité).

2002 : Dans le courant de l'année, Florian Bourges, un jeune auditeur travaillant pour le cabinet Arthur Andersen, récupère plus de 33 000 listings authentiques de comptes bancaires Clearstream sans nom, qu'il remet à Denis Robert.

Mars 2003 : Imad Lahoud, informaticien du groupe d'aéronautique et de défense EADS, est chargé par ses officiers traitants de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), pour qui il effectue une mission, de se procurer des listings provenant de Clearstream. Il se présente chez Denis Robert comme agent secret. M. Robert lui remet un CD-Rom contenant les fichiers informatisés remis par M. Bourges, que M. Lahoud dira avoir remis à la DGSE. Denis Robert expliquera avoir retrouvé dans les lettres du "corbeau" des expressions utilisées par M. Lahoud.



"C'est moi qui ai ajouté le nom de Nicolas Sarkozy" dans les faux listings de Clearstream, a déclaré Imad Lahoud.

5 novembre 2003 : Jean-Louis Gergorin, vice-président d'EADS, remet au général Philippe Rondot, qui travaille pour la Direction de la surveillance du territoire (DST) et pour la DGSE, des fichiers informatisés incluant des noms d'hommes politiques (Laurent Fabius, Dominique Strauss-Kahn...), d'industriels (Philippe Delmas, ancien vice-président d'Airbus), de membres de services de renseignement et de stars du show-biz (Laetitia Casta).



Jean-Louis Gergorin.

9-14 juin 2004 : Le juge Van Ruymbeke reçoit une lettre puis un CD-Rom anonymes. Y figurent des milliers de comptes de banques et d'organismes financiers internationaux censés traiter avec Clearstream. On y retrouve Alain Madelin, Nicolas Sarkozy sous deux patronymes – Bocsa et Nagy –, le socialiste Jean-Pierre Chevènement, ainsi que des fonctionnaires et industriels.

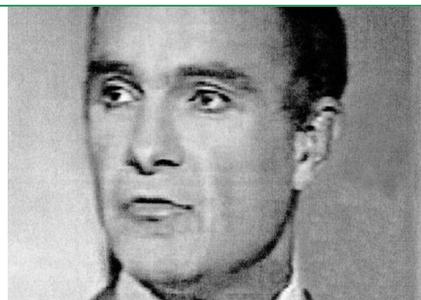
3 septembre 2004 : Une information judiciaire est ouverte par le parquet de Paris pour "*dénonciation calomnieuse*" et confiée aux juges Jean-Marie d'Huy et Henri Pons. L'affaire prend alors un tournant politique : outre la concurrence qui agite l'industrie française de l'armement, surgit la rivalité entre **Nicolas Sarkozy** et Dominique de Villepin. Le premier accuse à mots couverts l'entourage du second d'être à l'origine de l'affaire.



8 avril 2005 - Dix "*notes blanches*" de la DST sont déclassifiées. Elles concluent à une possible "*manœuvre de déstabilisation*", indiquent que Dominique de Villepin était informé de ces investigations et estiment que Jean-Louis Gergorin pourrait être le ou l'un des "corbeaux". En juin 2005, **M. Sarkozy** convoquera le directeur de la DST pour exiger qu'il lui remette le "*dossier*" qu'il détient sur lui.

Décembre 2005 : Le juge Van Ruymbeke reçoit les conclusions d'une commission rogatoire adressée en Italie concernant des comptes supposés de **Nicolas Sarkozy** et ne poursuit pas plus avant son enquête : la manipulation lui semble évidente...

28 avril 2006 : Selon des révélations du *Monde*, le général Rondot a affirmé aux juges avoir reçu l'ordre de Dominique de Villepin – qui lui aurait dit agir sur instruction du chef de l'Etat – d'enquêter sur des personnalités politiques, dont Nicolas Sarkozy. Quatre jours plus tard, dans *Le Figaro*, il dément : "Jamais Dominique de Villepin ne m'a demandé de m'intéresser, à un moment ou à un autre, aux 'politiques'."



France 2  
Capture d'écran d'une émission  
avec le général Rondot.

Juin 2006 : Jean-Louis Gergorin est mis en examen pour "dénonciation calomnieuse", "faux et usage de faux", et placé sous contrôle judiciaire. Il reconnaît avoir envoyé quatre des cinq courriers anonymes. Il refuse de dévoiler la source de ses listings. Imad Lahoud, dénoncé par un ancien consultant financier, est mis en examen quelques jours plus tard pour "dénonciation calomnieuse", "faux et usage de faux", et placé sous contrôle judiciaire.



AFP/JACQUES DEMARTHON

L'enquête des juges Jean-Marie d'Huy et Henri Pons a donné lieu à des récits de scènes ubuesques, dans lesquelles quelques-uns des personnages les plus importants de l'Etat jouent les premiers rôles.

22 mars 2007 : M. Gergorin assure que l'informaticien Imad Lahoud, qu'il avait recruté chez EADS, est sa source. Celui-ci se serait procuré les listings auprès du journaliste et écrivain Denis Robert.

4 juillet 2007 : Une expertise exhume une note selon laquelle Dominique de Villepin aurait incité M. Gergorin à adresser les listings trafiqués au juge Van Ruymbeke. Jean-Louis Gergorin confirme devant les juges, l'ex-premier ministre nie.

27 juillet 2007 : Dominique de Villepin est mis en examen pour "complicité de dénonciation calomnieuse", "complicité d'usage de faux", "recel d'abus de confiance" et "recel de vol". L'ancien premier ministre dit avoir agi "pour faire face à des menaces internationales, à des menaces concernant nos intérêts économiques", et n'avoir jamais "demandé d'enquêter sur des personnalités politiques" ou "participé à une quelconque manœuvre politique".



AFP/STEPHANE DE SAKUTIN  
L'ancien premier ministre  
Dominique de Villepin à sa sortie  
du bureau des magistrats, le 27  
juillet 2007 à Paris.

<p>17 novembre 2008 : Les juges d'Huy et Pons mettent un point final à leur enquête et renvoient Dominique de Villepin et les autres protagonistes devant le tribunal correctionnel.</p>	
<p>5 septembre 2009 : A deux semaines de l'ouverture du procès, <i>Le Journal du dimanche</i> présente une pièce inédite dans l'affaire. Imad Lahoud, soupçonné d'avoir falsifié les listings Clearstream, aurait affirmé devant le juge d'Huy, dans un procès-verbal datant du 9 décembre 2008, que <i>"la cabale contre Nicolas Sarkozy était montée sous la connaissance de Dominique de Villepin"</i>. M. Lahoud aurait également reconnu avoir lui-même <i>ajouté sur les listings Clearstream le nom de Nicolas Sarkozy, sous les patronymes de Nagy Bocsa, "à la demande de Jean-Louis Gergorin"</i>. Selon <i>Le Figaro</i>, le procès-verbal d'Imad Lahoud doit être versé au dossier Clearstream.</p>	
<p>21 septembre : Le procès de l'affaire Clearstream <i>s'ouvre devant le tribunal correctionnel de Paris</i>. Outre les prévenus, quelque 40 parties civiles, une cinquantaine d'avocats et 18 témoins, pour la plupart de grand renom, se retrouveront devant la 11<sup>e</sup> chambre correctionnelle jusqu'au 23 octobre.</p>	

## Chronologie de l'affaire Clearstream

Par [Catherine Gouëset](#), publié le 29/01/2010 à 11:20

Au moment du verdict du procès Clearstream, rappel des principales dates de l'affaire, une dénonciation calomnieuse visant des personnalités, dont Nicolas Sarkozy, censées détenir des comptes bancaires secrets à l'étranger via la chambre de compensation luxembourgeoise

## 2004

9 janvier : Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères, demande au général Philippe Rondot, ancien chargé de la coordination du renseignement du ministère de la Défense, d'enquêter sur l'affaire des [frégates de Taïwan](#).

Mai-juin: le juge Van Ruymbeke, qui enquête sur l'affaire des frégates de Taïwan, reçoit deux lettres et un cédérom d'un corbeau dénonçant des personnalités qui auraient touché des commissions dans l'affaire des frégates sur des comptes secrets chez Clearstream, chambre de compensation internationale chargée de faciliter les transactions financières tout en assurant leur traçabilité. Parmi les noms cités figurent **Alain Gomez, ancien dirigeant de Thomson-CSF, Andrew Wang, l'intermédiaire taïwanais du contrat des frégates, et Philippe Delmas, vice-président d'Airbus. Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Economie, Jean-Pierre Chevènement, Dominique Strauss-Kahn et Alain Madelin apparaissent sur le listing du cédérom.**

3 septembre : ouverture d'une information judiciaire pour "dénonciation calomnieuse" pour retrouver le corbeau, à la suite d'une plainte de Philippe Delmas. Le juge Jean-Marie d'Huy est saisi.

Début novembre : la [presse](#) dévoile l'existence d'un rapport de la DST sur l'affaire Clearstream dans lequel Jean-Louis Gergorin, vice-président d'EADS, figurerait comme le corbeau de l'affaire. Polémique entre Nicolas Sarkozy et Dominique de Villepin, alors ministre de l'Intérieur. **Sarkozy lui reproche de dissimuler à la justice les conclusions de l'enquête de la DST qui l'innocenterait.**

## 2005

7 avril : levée partielle du secret défense sur le rapport de la DST relatif au corbeau.

28 avril : perquisitions dans les bureaux de Jean-Louis Gergorin et d'un informaticien travaillant pour la DGSE, Imad Lahoud.

18 août : audition d'Imad Lahoud dans le cadre de l'enquête préliminaire de l'IGPN (Inspection générale de la police nationale).

28 août : audition de Jean-Louis Gergorin par l'IGPN.

21 octobre : audition du journaliste Denis Robert, auteur d'un livre dénonçant l'opacité de Clearstream, par l'IGPN.

Décembre : conclusions des expertises techniques sur les ordinateurs d'Imad Lahoud et Jean-Louis Gergorin.

## 2006

31 janvier : **Nicolas Sarkozy se constitue partie civile.**

Fin mars : début d'une série de perquisitions chez EADS, chez le général Philippe Rondot, et au siège de la DGSE à Paris.

13 avril : EADS se porte partie civile.

Perquisitions au ministère de la Défense: visite des bureaux de la ministre, Michèle Alliot-Marie, de son directeur de cabinet, Philippe Marland, ainsi que de l'ancien bureau du général Rondot.

18 avril : la presse indique que **Dominique Strauss-Kahn, Alain Madelin et Jean-Pierre Chevènement se sont constitués parties civiles.**

27 avril : [L'Express](#) révèle que Michèle Alliot-Marie savait dès 2004 que l'affaire Clearstream était une manipulation. Dans un communiqué, Dominique de Villepin demande que la lumière soit faite sur l'affaire des dénonciations calomnieuses.

28 avril : selon *Le Monde*, Philippe Rondot a affirmé aux juges avoir reçu en janvier 2004 l'ordre de Dominique de Villepin d'enquêter sur des personnalités politiques dont Nicolas Sarkozy. Villepin aurait lui-même agi selon les instructions de Jacques Chirac. Le Premier ministre et le président démentent. Quelques jours plus tard, Philippe Rondot dément cette information dans *Le Figaro*.

3 mai : *Le Monde* reproduit des extraits des [procès-verbaux](#) d'audition du général Rondot selon lesquels le nom de Nicolas Sarkozy a bien été prononcé lors de la réunion du 9 janvier 2004.

10 mai : *Le Canard enchaîné* affirme qu'en avril 2004, avant la première dénonciation anonyme, Jean-Louis Gergorin a rencontré secrètement le juge Renaud van Ruymbeke pour lui faire des "révélations". Jean-Louis Gergorin est déchargé de ses responsabilités chez EADS.

11 mai : [L'Express publie le texte intégral](#) de l'audition du général Rondot par les juges d'Huy et Pons. Le ministre de la Justice, Pascal Clément, annonce qu'il saisit l'inspection générale des services judiciaires au sujet de la rencontre secrète entre le juge Van Ruymbeke et Jean-Louis Gergorin. *Le Monde* publie des [notes](#) du général Philippe Rondot impliquant directement l'Elysée.

12 mai : les juges Jean-Marie d'Huy et Henri Pons effectuent une perquisition au domicile de l'informaticien Imad Lahoud.

14 mai : dans une interview au *Journal du Dimanche*, le général Rondot dédouane Dominique de Villepin et Jacques Chirac, et désigne comme principaux instigateurs de cette "machination" Jean-Louis Gergorin et Imad Lahoud.

16 mai : Imad Lahoud est déchargé de ses fonctions de directeur scientifique au sein du groupe EADS.

18 mai : Jean-Louis Gergorin reconnaît, dans une interview au *Parisien*, être l'auteur des [lettres anonymes](#) adressée au juge van Ruymbeke en 2004.

23 mai : Michèle Alliot-Marie demande la levée du secret défense sur les documents de l'instruction.

31 mai : le parquet de Paris élargit la saisine des juges à des faits de "faux et usage de faux" afin de pouvoir enquêter sur l'origine de la falsification des listings Clearstream.

2 juin : Jean-Louis Gergorin est mis en examen pour "dénonciation calomnieuse" et "faux et usage de faux".

7 juin : Imad Lahoud est placé en [garde à vue](#). Deux jours plus tard, il est mis en examen pour "dénonciation calomnieuse" et "faux et usage de faux".

27 juillet : le général Rondot affirme ne pas avoir reçu l'ordre de "[cibler Nicolas Sarkozy](#)".

2 octobre : [Dominique de Villepin](#) nie avoir détruit en 2004 un rapport de la DST qui accusait Jean-Louis Gregorin

d'être le corbeau de l'affaire, comme l'affirme le journaliste Hervé Gattegno dans son livre *L'irresponsable*.

19 octobre : [Jean-Pierre Raffarin](#), ex-premier ministre, est entendu par les juges d'Huy et Pons.

3 novembre : selon son avocat, [Imad Lahoud](#) affirme avoir rencontré deux fois Nicolas Sarkozy pour "évoquer" le dossier Cleastream. Le ministre de l'Intérieur dément.

10 novembre : [Michèle Alliot-Marie](#), ministre de la Défense, est interrogée en qualité de témoin par les juges d'Huy et Pons.

6 décembre : le conseil des ministres autorise l'[audition](#) de Dominique de Villepin en qualité de témoin; aucune charge n'est donc, à ce stade, retenue contre lui.

8 décembre : [Florian Bourges](#), qui aurait donné les listes à Imad Lahoud, est mis en examen pour "col et abus de confiance".

13 décembre : le journaliste [Denis Robert](#), qui a eu les listings en main, est mis en examen pour "recel de vol et d'abus de confiance". Philippe Camus, ancien coprésident d'EADS, est entendu en qualité de témoin. Il livre des informations compromettant Dominique de Villepin.

21 décembre : [Dominique de Villepin](#) est interrogé en qualité de témoin. Il nie toute implication.

22 décembre : Nicolas Sarkozy [porte plainte](#) pour "dénonciation calomnieuse" contre Imad Lahoud qui affirmait l'avoir rencontré deux fois sur ce dossier.

## 2007

21 mars : l'[expertise informatique](#) des fichiers saisis dans l'ordinateur d'Imad Lahoud est remise aux juges. Les noms et références bancaires anonymement envoyés au juge Renaud Van Ruymbeke figuraient bien dans le disque dur d'Imad Lahoud. L'analyse détermine également que des informations présentes sur les ordinateurs d'Imad Lahoud et de Jean-Louis Gergorin ont été effacées dans la nuit du 24 au 25 avril 2005, soit trois jours avant les premières perquisitions.

4 mai : le juge [Renaud Van Ruymbeke](#) comparaît devant le Conseil supérieur de la magistrature pour ses rencontres avec Jean-Louis Gergorin en 2004.

11 mai : tentative de [perquisition](#) au *Canard Enchaîné* et perquisition au cabinet de Me Thierry Herzog, avocat de Nicolas Sarkozy, qu'on soupçonne d'être la source du *Canard Enchaîné*.

15 mai : les mises en examen de Gergorin, Lahoud et Bourges sont confirmées par la [cour d'appel](#) de Paris.

11 juin : nouvelle [audition](#) du général Rondot qui déclare que Dominique de Villepin lui a fait part d'"instructions" reçues du président de la République.

13 juin : le parquet de Paris dément l'existence d'une [convocation](#) comme témoin de Jacques Chirac.

4 juillet : les juges entendent le général [Rondot](#) sur ses notes qui, initialement détruites, ont été récupérées sur son disque dur. Ces notes accablent l'ancien Premier ministre.

5-6 juillet : [perquisition](#) au domicile et au bureau de Dominique de Villepin.

18 juillet : les juges interrogent [Jean-Louis Gergorin](#) sur les notes reconstituées du général Rondot.

27 juillet : Dominique de Villepin est [mis en examen](#) pour "complicité de dénonciation calomnieuse, recel de vol et d'abus de confiance, complicité d'usage de faux".

13 septembre : Dominique de Villepin est entendu par les juges d'Huy et Pons. Il [met l'accent](#) sur le rôle de Nicolas Sarkozy dans l'affaire.

11 octobre : entendu une nouvelle fois par les juges, Dominique de Villepin implique [Jacques Chirac](#) et Jean-Pierre Raffarin.

22 octobre : le Conseil supérieur de la magistrature requiert une "[réprimande](#)" contre le juge van Ruymbeké pour avoir rencontré Jean-Louis Gergorin en dehors de la procédure, ne pas en avoir parlé à ses collègues et avoir communiqué des éléments de la procédure à un tiers.

5 décembre : les magistrats organisent une [confrontation](#) entre Imad Lahoud et le général Rondot.

11-12 décembre : confrontation entre Villepin, Gergorin et Rondot. Le [général Rondot](#) affirme avoir alerté l'ancien Premier ministre sur le fait que les listings étaient un montage et qu'il ne fallait pas donner suite à cette affaire. Dominique de Villepin dément.

21 décembre : nouvelle audition de [Michèle Alliot-Marie](#).

## 2008

31 janvier : Dominique de Villepin est une nouvelle fois [entendu](#) par les juges d'Huy et Pons.

22 février : les juges d'Huy et Pons ferment l'[instruction](#) de l'affaire.

3 juin : le parquet requiert un [supplément d'information](#) sur Dominique de Villepin.

7 octobre : le parquet demande le renvoi de l'ancien Premier ministre en correctionnelle pour "complicité de dénonciation calomnieuse". Ce dernier évoque à la radio de possibles [pressions](#) sur le parquet.

31 octobre : **Nicolas Sarkozy prolonge de plusieurs semaines par [décret](#) les fonctions du juge Pons, nommé à la cour d'appel de Montpellier, au Tribunal de grande instance de Paris.** Dominique de Villepin, qui y voit un détournement de pouvoirs, saisit le Conseil d'Etat le 7 novembre.

18 novembre : Dominique de Villepin est renvoyé en [correctionnelle](#) par les juges d'Huy et Pons qui le soupçonnent d'avoir participé à la machination destinée à déstabiliser **Nicolas Sarkozy**. Jean-Louis Gergorin, Imad Lahoud, Florian Bourges, et Denis Robert sont également renvoyés en correctionnelle.

## 2009

5 juin : le Conseil d'Etat rejette le [recours](#) de Dominique de Villepin, qui contestait la régularité de son renvoi en correctionnelle.

5 septembre : le JDD rapporte des déclarations d'[Imad Lahoud](#) impliquant Dominique de Villepin et Jean-Louis

Gergorin dans l'ajout du nom de Nicolas Sarkozy sur les listings de Clearstream.

21 septembre : [ouverture du procès](#) devant la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris.

23 septembre : A New York, lors d'une intervention télévisée, Nicolas Sarkozy qualifie de "[coupables](#)" les prévenus au procès Clearstream.

30 septembre : au cours d'une [longue audition](#), puis d'une confrontation avec les autres prévenus Imad Lahoud et Jean-Louis Gergorin, Dominique de Villepin réitère ses dénégations et nie avoir jamais trempé, de près ou de loin, dans la machination.

5 octobre : le [général Rondot](#), entendu comme témoin durant huit heures d'affilée, [contredit Dominique de Villepin](#) et ébranle sa défense.

12 octobre : Dominique de Villepin égratigne [Michèle Alliot-Marie](#). Il regrette de comparaître devant un tribunal là où l'ancienne ministre de la Défense, selon lui tout aussi concernée par l'affaire, a bénéficié d'une promotion.

20 octobre : le procureur de Paris requiert [18 mois de prison avec sursis](#) pour "complicité de dénonciation calomnieuse" contre Dominique de Villepin, deux ans de prison dont 18 mois ferme à l'encontre d'[Imad Lahoud](#) et 3 ans de prison, dont la moitié ferme, contre [Jean-Louis Gergorin](#).

23 octobre : [fin du procès](#). Le tribunal correctionnel se donne trois mois pour délibérer.

2010

28 janvier : le tribunal correctionnel de Paris [rend son jugement](#). [Dominique de Villepin](#) est relaxé. [Jean-Louis Gergorin](#), considéré comme le "cerveau" de l'affaire, est condamné jeudi à 15 mois de prison ferme et Imad Lahoud à 18 mois de prison ferme.

29 janvier : le procureur de Paris Jean-Claude Marin annonce sur [Europe 1](#) qu'il fera appel de la relaxe prononcée la veille pour Dominique de Villepin dans l'affaire Clearstream. Celui-ci [dénonce](#) une décision "politique"

[http://www.lexpress.fr/actualite/politique/chronologie-de-l-affaire-clearstream\\_482251.html?p=2](http://www.lexpress.fr/actualite/politique/chronologie-de-l-affaire-clearstream_482251.html?p=2)

## Clearstream : Lahoud accuse Villepin et Gergorin

C.J. (lefigaro.fr) avec AFP et AP Mis à jour le 05/09/2009 à 16:13 | publié le 05/09/2009 à 16:12



Tous deux cités dans ce procès-verbal en date du 9 décembre 2008, Jean-Louis Gergorin et Dominique de Villepin ont réfuté les accusations d'Imad Lahoud. Crédits photo : AFP

Dans un procès verbal jusque là tenu secret, l'informaticien reconnaît avoir rajouté le nom de Nicolas Sarkozy dans les listings, à la demande de Jean-Louis Gergorin et évoque «une cabale anti-Sarkozy montée sous la connaissance de Dominique de Villepin».

Une nouvelle version des faits explosive à deux semaines du procès. Le JDD révèle samedi que dans [un procès verbal jusque là tenu secret](#) Imad Lahoud implique l'ancien premier ministre Dominique de Villepin et l'ancien vice-président d'EADS Jean-Louis Gergorin dans l'ajout aux faux listings du nom de Nicolas Sarkozy. Dans ce procès verbal, qui figure dans un autre affaire, Imad Lahoud confie avoir inscrit sur les listings Clearstream le nom de Nicolas Sarkozy, sous les patronymes de Nagy Bocsa «à la demande de Jean-Louis Gergorin». «En faisant cela, je contribuais à écarter Nicolas Sarkozy, je savais que Jean-Louis Gergorin était en contact avec Dominique de Villepin. La cabale menée contre Nicolas Sarkozy était montée sous la connaissance de Dominique de Villepin», aurait affirmé l'informaticien aux enquêteurs.

C'est la première fois qu'Imad Lahoud, qui est soupçonné d'avoir falsifié les listings de Clearstream reconnaît les faits en y mouillant Jean-Louis Gergorin et l'ancien locataire de Matignon. «J'ai recopié ces deux noms sur une feuille Excel vierge avec 5 ou 6 colonnes, noms, pays, banque, numéro de compte, ouverture clôture... C'est Gergorin qui m'avait donné le modèle manuscrit et je n'ai fait que recopier sur une feuille Excel le modèle... Je m'en voudrai toute ma vie», aurait-il avoué. «Jean-Louis Gergorin a fait pression sur moi pour que je rajoute ce nom. Il m'a dit que cette personne était dangereuse pour la France et qu'il fallait à tout prix l'écarter» aurait poursuivi l'informaticien dans ce procès verbal qui figure dans le dossier d'instruction non pas de Clearstream mais d'une affaire parallèle, celle de la plainte d'EADS contre l'informaticien pour escroquerie et abus de confiance.

Lahoud «depuis l'origine ment»

Ce nouveau témoignage d'Imad Lahoud est aussi embarrassant pour un autre protagoniste de l'affaire : [Yves Bertrand](#), l'ancien responsable des RG qui sera cité [comme témoin au procès](#). L'informaticien qui exerçait les fonctions de [d'informaticien](#) à EADS explique avoir truqué les listings «dans le bureau d'Yves Bertrand au ministère de l'Intérieur, place des Saussaies, et en présence d'Yves Bertrand et de Jean-Louis Gergorin qui m'a donné l'ordinateur portable».

Dès 2008, l'hebdomadaire Le Point avait affirmé que la falsification avait eu lieu dans le bureau du patron des RG. Celui-ci a démenti ces allégations et [porté plainte](#).

Reste à savoir si les révélations d'Imad Lahoud, qui a changé à multiples reprises de version, sont sincères et si comme l'explique le JDD l'informaticien les répétera à la barre lors des audiences. Ni dans son livre, ni dans ses auditions dans l'affaire Clearstream, il n'avait mis en cause Jean-Louis Gergorin et Dominique de Villepin, suspecté de n'avoir pas interrompu la machination alors qu'il savait que les listings étaient faux. L'avocat de Jean-Louis Gergorin, qui nie aussi les faits, dénonce un témoignage «rocambolésque». Les propos d'Imad Lahoud «sont contredits par tout le monde dans ce dossier et par toutes les pièces du dossier qu'on lui a opposées. Il est incapable, par exemple, de décrire avec précision le bureau d'Yves Bertrand», rappelle Me Paul-Albert Iweins, «Voilà quelqu'un qui, depuis l'origine, ment».

Poursuivi pour «complicité de dénonciation calomnieuse, complicité d'usage de faux, recel d'abus de confiance et de vol» l'ex premier ministre, qui a toujours clamé son innocence, risque cinq ans de prison. [Celui-ci a redit](#) à L'Express que l'affaire Clearstream a été «instrumentalisée», soulignant --sans citer son nom-- [que Nicolas Sarkozy, partie civile, «pèse sur le dossier de tout son poids institutionnel»](#). Le procès s'annonce difficile à son égard. Fin août, le procureur de la République de Paris [Jean-Claude Marin](#) a estimé que l'ancien premier ministre avait été «un des bénéficiaires collatéraux, mais conscient» de la divulgation d'un faux listing bancaire.

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2009/09/05/01016-20090905ARTFIG00438-clearstream-lahoud-accuse-de-villepin-et-gergorin-.php>

**Clearstream : Rondot met à mal la défense de Villepin**

F.G. (lefigaro.fr) avec AFP Mis à jour le 05/10/2009 à 17:44 | publié le 05/10/2009 à 17:44 [Réactions](#) (105)



Le général a notamment déclaré [lundi que le nom de Nicolas Sarkozy](#) avait été cité en présence de l'ancien premier ministre dès 2004, contrairement à ce qu'avait dit Dominique de Villepin la semaine dernière.

Tout le monde l'attendait à la barre. [Le général Philippe Rondot, spécialiste du renseignement français](#) et [acteur-clé de l'affaire Clearstream](#), a témoigné à charge lundi contre Dominique de Villepin. Il a notamment affirmé que Dominique de Villepin était au courant de la présence du nom de Nicolas Sarkozy sur les faux listings dès 2004. Une affirmation totalement réfutée la semaine dernière par l'ancien premier ministre.

Le 9 janvier 2004, [«effectivement, le nom de Nicolas Sarkozy est cité, par les uns ou par les autres»](#) au cours d'une réunion avec Dominique de Villepin et l'ancien vice-président d'EADS Jean Louis Gergorin, a expliqué lundi le général Rondot. [«Jean-Louis Gergorin évoque un compte couplé sur un certain Bocsa, le liant à Nicolas Sarkozy, je le note sans comprendre»](#). [Une allusion aux noms de Bocsa et Nagy, patronymes hongrois de Nicolas Sarkozy, que les enquêteurs ont retrouvé sur les faux listings.](#)

Une allusion aux noms de Bocsa et Nagy, patronymes hongrois de Nicolas Sarkozy, que les enquêteurs ont retrouvé sur les faux listings

Par ailleurs, l'ancien espion affirme que Dominique de Villepin s'est recommandé d'instructions du président de l'époque, Jacques Chirac, pour enquêter sur cette affaire. Selon le général, Dominique de Villepin lui aurait dit : «Si nous apparaissions, le président de la République et moi, nous sautons». Une déclaration qui figure dans les fameux «carnets» du général et qu'a toujours farouchement nié l'ancien premier ministre.

«Je n'ai pas un QI de pétoncle»

L'ancien de la DST et de la DGSE a ensuite réaffirmé que Dominique de Villepin l'avait bien appelé, en mars 2004, pour faire libérer Imad Lahoud, alors en garde à vue dans le cadre d'une autre affaire. L'informaticien a toujours été considéré comme l'auteur présumé des faux listings.

A plusieurs reprises au cours de l'instruction, Dominique de Villepin a critiqué «les incohérences» des carnets du général. Des notes qui «ne retranscrivent pas la réalité historique», estimait-il à nouveau la semaine dernière. «Ces verbatims retraçaient très précisément les entretiens que j'avais eus», lui a répondu fermement lundi Philippe Rondot.

«En France, les militaires ne jouissent pas d'une réputation extraordinaire. Mais quand même, je n'ai pas un QI de pétoncle, j'ai agi comme officier de renseignement», a-t-il rappelé à la barre, tout en soulignant avoir été persuadé, à l'époque, enquêter sur recommandation de Jacques Chirac, comme le lui avait dit Dominique de Villepin. «Mes méthodes sont peut-être atypiques, mais je ne suis pas un électron libre», a-t-il indiqué, regrettant avoir été «instrumentalisé» tantôt par Dominique de Villepin, tantôt par Jean-Louis Gergorin ou par Imad Lahoud.

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2009/10/05/01016-20091005ARTFIG00554-clearstream-rondot-met-a-mal-la-defense-de-villepin-.php>

"Ne vous moquez-vous pas de la Cour, monsieur Lahoud ?"

Par [Alexandra Guillet](#), le 09 mai 2011 à 10h08 , mis à jour le 09 mai 2011 à 15h59

Dossier : [Clearstream : affaire d'Etat](#)

TF1 News, en direct du procès Clearstream - Suivez, minute par minute, le procès en appel de l'affaire Clearstream avec notre envoyée spéciale. La journée est consacrée à la poursuite de l'examen des faits et à l'audition de l'épouse d'Imad Lahoud.

[Dominique de Villepin](#) d'un côté, Jean-Louis Gergorin et [Imad Lahoud](#) de l'autre, les trois protagonistes de l'affaire de dénonciation calomnieuse Clearstream ont repris place sur les bancs de la cour d'appel de Paris.

**9h15 :** L'audience est ouverte par la présidente de la cour, Christiane Beauquis. La matinée débute avec la poursuite de l'examen des faits. Imad Lahoud est le premier à prendre la parole et, comme lors de la première semaine d'audience, il réaffirme ce lundi qu'il n'a inséré que les deux patronymes de [Nicolas Sarkozy](#), Nagy et Bocsa, dans les fameux faux fichiers de comptes bancaires de la société de compensation Clearstream. "Les autres, je ne sais pas qui les a insérés". Il affirme que depuis le mois de février 2004, Jean-Louis Gergorin se faisait "assez insistant pour que j'écrive des noms sur le listing. J'ai toujours refusé".

L'informaticien revient alors sur la façon dont la manipulation s'est faite. *"Je me rends chez Jean-Louis Gergorin à Montmorency. On va ensemble au ministère de l'intérieur dans le bureau d'Yves Bertrand (ndlr : ex-patron du renseignement intérieur), j'ajoute les patronymes Nagy et Bocsza sur une dizaine de colonnes. Je ne sais pas encore pourquoi aujourd'hui, mais voilà la mise en scène qui a été faite pour cela"*.

9h25 : Invité à s'exprimer sur ce déroulement de la falsification des fichiers au sein même du ministère de l'Intérieur, l'ex-patron d'EADS, Jean-Louis Gergorin, conteste fermement : *"cette scène est totalement fantasmagorique !"*.

9h45 : *"Vous êtes rudement culotté d'aller au ministère de l'Intérieur pour changer les listings"*, lance la Cour à Imad Lahoud, rappelant qu'à cette époque le ministre en place n'est autre que... **Nicolas Sarkozy**. *"Je ne me posais pas autant de questions que je ne m'en posais à EADS à l'époque"*, répond l'intéressé, ajoutant : *"Je sais que c'est bizarre, que c'est invraisemblable"*. *"Et je crois que c'est vraiment pour cela que Jean-Louis Gergorin a choisi ce lieu, pour que je ne me pose pas de question"*, insiste le mathématicien. *"Et Sarkozy n'est pas passé ?"*, lance un avocat de la défense, suscitant des rires. Même question du ministère public qui ajoute : *"Ne vous moquez-vous pas de la cour ?"*. -*Non Madame la présidente. Au début, j'ai menti. On peut toujours refuser de mentir mais j'ai eu la faiblesse de ne pas le faire. Je m'en excuse encore aujourd'hui mais je ne veux pas endosser la responsabilité de ce que je n'ai pas fait"*.

9h48 : Jambes croisées, mains posées sur ses genoux, Dominique de Villepin observe silencieux ses co- reproche de n'avoir que des amis très hauts placés. *"Nathalie est une amie, elle m'a soutenu quand c'était difficile, elle est très fière de mon parcours"*.

10h15 : Maître Olivier Metzner, avocat de Dominique de Villepin, va sur le terrain des "amis" d'Imad Lahoud. *"Entre février 2004 et juillet 2005, vous avez dîné 15 fois avec François Pérol (ndlr : ancien secrétaire général adjoint de l'Elysée) , 8 fois avec M. Perpère, conseiller de Raffarin et 11 fois avec M. Arnaud Tessier, inspecteur général au ministère de l'Intérieur. Soit une trentaine de rencontres avec des proches du pouvoir..."* *"C'étaient des amis de ma femme, on se voyait souvent, ils n'ont rien à voir là-dedans, il faut arrêter de déformer les choses"*, répond Lahoud. *"Quand j'ai des amis, je connais les fonctions qu'ils occupent"*, lui répond Me Metzner. *"Vous êtes vous, je suis moi et c'est tant mieux comme ça !"* répond, énervé, l'informaticien. *"Je ne m'intéresse pas à leurs fonctions. Ce sont des amis très proches, très proches"*, insiste-t-il. *"Nathalie Kosciusco-Morizet est aussi votre amie"*, lui lance Metzner, qui lui reproche de n'avoir que des amis très hauts placés. *"Nathalie est une amie, elle m'a soutenu quand c'était difficile, elle est très fière de mon parcours"*.

10h25 : La présidente relève : *"Si vous aviez tellement d'amis haut placés, vous n'aviez pas besoin de Jean-Louis Gergorin, vous n'aviez pas de raison d'avoir peur de lui, de vous faire tordre le bras ?"* Réponse d'Imad Lahoud : *"C'est lui qui m'a tendu la main à ma sortie de prison (ndlr : Imad Lahoud a été condamné pour escroquerie) et qui m'a installé dans un cadre"*, répond l'intéressé. *"Il m'a sorti des ennuis, il m'a fait recruter chez EADS, il m'a mis en contact avec les services de renseignements. J'étais impressionné par Gergorin"*.

10h38 : Me Hervé Temime, avocat de Gergorin, revient à la charge sur cette fameuse rencontre au ministère de l'Intérieur. *"Lors de cette réunion vers la fin mars au ministère de l'intérieur, dans quel ordinateur avez-vous introduit les deux noms ?"* *"Un ordinateur portable."* *"Vous n'aviez donc pas besoin de le faire là-bas ?"* *"Non, je l'ai déjà dit."* *"Vous n'avez donc servi que de dactylographe à Gergorin et Bertrand était une espèce de grand témoin ?"* *"Je décris la scène telle qu'elle a eu lieu"*, répond Imad Lahoud.

10h45 : Jean-Louis Gergorin s'avance à la barre. La présidente veut savoir comment il a pu croire que ces fichiers étaient vrais : "*Je considérais ma source comme crédible. J'étais égaré, je croyais à cet univers, il y avait eu plus de 9.000 transactions entre janvier et avril 2004. A cette époque quand un feu était orange, je pensais qu'il était vert et non rouge*". Et de dire un peu plus tard : "*Je n'arrivais pas à croire que Imad Lahoud puisse me tromper*", ajoutant : "*le général Rondot non plus n'avait pas de doute sur sa loyauté*". A la question de savoir si un seul homme aurait pu modifier tous les fichiers, il répond : "*J'ai posé la question sur le fichier qui m'a le plus impressionné et qui m'a été remis le 8 avril 2004 par Imad Lahoud avec plus de 8.000 transactions* (...). *L'expertise, 7 mois plus tard, a montré que toutes ces transactions avaient eu lieu en 2001. L'expert m'a dit, c'est fastidieux, mais moi j'y arriverai en quelques heures*". "*Contrairement à ce qui était dit en première instance, il vous dit 'j'ai consulté un expert qui dit que c'est facile'. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait à l'époque ?*", s'interroge Imad Lahoud.

11h20 : la présidente de la Cour annonce une suspension d'audience. A la reprise, ce sera au tour d'Anne-Gabrielle Heilbronner, l'épouse de l'informaticien, d'être entendue. Dans un courrier adressé à la cour à l'ouverture du procès et diffusé dans la presse, l'énarque et ancienne inspectrice des Finances assure avoir remis en 2007 le manuscrit de son époux, *Un coupable idéal*, à Philippe Faure, alors secrétaire général du Quai d'Orsay, afin qu'il le remette à Dominique de Villepin qui avait souhaité le lire. Elle l'aurait ensuite récupéré avec pour consigne à son mari d'en modifier deux passages, embarrassants pour l'ancien Premier ministre.

<http://lci.tf1.fr/france/justice/ne-vous-moquez-vous-pas-de-la-cour-monsieur-lahoud-6443120.html>

### L'Affaire Clearstream Racontée A Un Ouvrier De Chez Daewoo – Vidéos

L'Affaire Clearstream Racontée A Un Ouvrier De Chez Daewoo 1/3

[http://www.wat.tv/video/affaire-clearstream-racontee-1ycgt\\_2iatx\\_.html](http://www.wat.tv/video/affaire-clearstream-racontee-1ycgt_2iatx_.html)

L'Affaire Clearstream Racontée A Un Ouvrier De Chez Daewoo 2/3

[http://www.wat.tv/video/affaire-clearstream-racontee-1ycgp\\_2iatx\\_.html](http://www.wat.tv/video/affaire-clearstream-racontee-1ycgp_2iatx_.html)

L'Affaire Clearstream Racontée A Un Ouvrier De Chez Daewoo 3/3

[http://www.wat.tv/video/affaire-clearstream-racontee-1ycgp\\_2iatx\\_.html](http://www.wat.tv/video/affaire-clearstream-racontee-1ycgp_2iatx_.html)

## L'acharnement de Jean-Claude MARIN – Procureur de la République de Paris contre Dominique de Villepin

### Clearstream : le parquet va faire appel

Publié le 29 Janvier 2010 à 08h33 Mise à jour le 29 Janvier 2010 à 08h33

**EXCLU** - "J'ai décidé d'interjeter appel", a annoncé vendredi Jean-Claude Marin, sur Europe 1.

Jean-Claude Marin, le procureur de Paris, a annoncé vendredi sur Europe 1 qu'il ferait appel de [la relaxe prononcée la veille pour Dominique de Villepin](#) dans l'affaire Clearstream.

### "J'ai requis en conviction"

"Je n'ai pas requis autrement qu'en conviction. [La culpabilité de Dominique de Villepin](#), je l'ai dite à l'audience par conviction. On ne comprendrait pas que je n'interjette pas appel", a-t-il lancé.

### "J'ai décidé d'interjeter appel"

[http://www.dailymotion.com/video/xc142t\\_quot-j-ai-decide-d-interjeter-appel\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xc142t_quot-j-ai-decide-d-interjeter-appel_news)

Jean-Claude Marin, qui avait requis à l'audience une peine de [18 mois de prison avec sursis et 45.000 euros d'amende](#) à l'encontre de l'ancien Premier ministre, a ensuite expliqué qu'il estimait que toute la lumière n'avait pas été faite sur l'affaire.

"Le tribunal n'a pas tiré toutes les conclusions de ce qu'il a entendu. Tout n'a pas été dit dans cette affaire. Il y a place encore pour faire émerger une part de vérité", a-t-il précisé.

"Ce jugement [me] donne raison"

"Sur de nombreux points, [ce jugement](#) [me] donne raison", a-t-il noté avec satisfaction avant d'ajouter : "en revanche, il ne condamne pas [Dominique de Villepin](#), estimant que celui-ci n'a été au courant de la falsification que le 15 octobre, soit après la dernière dénonciation calomnieuse, ce qui peut paraître contraire à ce qu'il y a dans la procédure".

"C'est ma décision"

Cette décision, Jean-Claude Marin en prend l'entière paternité. "Je n'ai pas besoin de recevoir d'instructions de quiconque pour faire appel (...) La décision de faire appel est ma décision", a-t-il assuré repoussant toute [influence de l'Elysée](#).

Un second procès en 2011

"Il faut que la cour d'appel ait tous les éléments (...) Fin 2010 ou début 2011, on pourrait avoir un second procès", a expliqué le magistrat

<http://www.europe1.fr/Faits-divers/Clearstream-le-parquet-va-faire-appel-129250/>

Les rôles de Jean-Claude MARIN – Procureur de la République de Paris, désormais Procureur Général près la Cour de Cassation, dans le mariage clandestin de Nicolas SARKÖZY DE NAGY-BOCSA à l'Élysée le 28 février 2008 & dans l'Affaire CLEARSTREAM

Le 31 janvier 2006 : Nicolas Sarkozy se constitue partie civile contre Dominique de Villepin avant les élections présidentielles pour écarter un concurrent politique.

Le 10 mai 2007 : le [Conseil constitutionnel](#) proclame l'élection du candidat [UMP Nicolas Sarkozy](#) avec 53,06 % des voix, soit un total de 18 983 138 bulletins de [vote](#) en sa faveur<sup>10</sup>. Le mandat de [Jacques Chirac](#) prend fin le 16 mai 2007 à [minuit](#).

[http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lection\\_pr%C3%A9sidentielle\\_fran%C3%A7aise\\_de\\_2007](http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lection_pr%C3%A9sidentielle_fran%C3%A7aise_de_2007)

Le 2 février 2008 : Nicolas SARKOZY est autorisé par Jean-Claude MARIN – Procureur de la République à Paris, à se marier dans la clandestinité à l'Élysée.

Jean-Claude MARIN n'est donc pas censé ignorer la véritable identité de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA, au cours du procès Clearstraem puisqu'il agit à la défense de ses intérêts, en s'acharnant sur Dominique de Villepin et en ne dénonçant pas la véritable identité de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA au cours du Procès, alors que les deux patronymes utilisés alternativement par Nicolas SARKOZY apparaissent dans le dossier, dans les auditions des accusés et au cours des audiences.

Et personne bien sûr ne pense à demander un extrait de naissance de celui qui s'est constitué Partie Civile ?

Et si Chirac et de Villepin avaient voulu empêcher Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOSCA de se présenter aux élections présidentielles, car trop dangereux pour la France avec ses réseaux internationaux ?

Ainsi la bataille juridique menée au TGI de Paris sous la houlette de Jean-Claude MARIN, n'aurait-elle eu que pour seul but de cacher la véritable identité de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA au Peuple Français

Jean-Claude MARIN – Procureur Général près de la Cour de Cassation

Sa croisade politique en faveur de l'UMP et de Nicolas SARKOZY au détriment du Peuple Français. Les promotions politiques et providentielles en faveur de Jean-Claude MARIN pour services rendus à Nicolas SARKOZY.

Jean-Claude MARIN est un Haut Magistrat Français qui a été nommé au Poste de Procureur Général près la Cour de Cassation sur décret du Président de la République « Nicolas SARKOZY » publié au JO de la République du 27 juillet 2011.

Précédemment à sa nomination, Jean-Claude MARIN, était Procureur de la République de Paris entre les années 2004 et 2011.

Ce qui revient à dire qu'il occupait déjà ce poste lors de l'élection présidentielle illégale de Nicolas Sarkozy, et notamment quand ce dernier s'est marié dans la clandestinité à l'Élysée, le 2 février 2008 soit, celle de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA.

Le mariage clandestin de Nicolas SARKOZY à l'Élysée, ne pouvant se faire qu'avec l'accord et les complicités du Maire du [8<sup>e</sup> arrondissement de Paris](#), [François Lebel<sup>25</sup>](#), et du Procureur de la République de Paris, Jean-Claude Marin, qui devait rendre une décision de Justice l'autorisant à se marier dans la clandestinité à l'Élysée, et de ne pas avoir à passer par l'obligation de publier les bans du mariage en Mairie.

Jean-Claude Marin, en ses ex- qualités de Procureur de la République de Paris n'est donc pas censé ignorer, depuis février 2008, la véritable identité qu'il cache volontairement au Peuple Français, soit celle de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA. Ce qui n'a pas empêché de lui donner l'autorisation de se marier à l'Élysée dans la clandestinité, ni de lui donner les moyens de violer l'Article 63 du Code Civil, Modifié par [LOI n°2007-1787 du 20 décembre 2007 - art. 8](#), sans avoir à justifier de ses motivations ni de sa décision auprès du Peuple Français.

Il a donc eu connaissance lors de cette procédure de la véritable identité de Nicolas SARKOZY soit, celle de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA.

Connaissant la véritable identité de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA dit Nicolas SARKOKY, depuis février 2008, cela ne l'a pas empêché non plus de s'occuper de l'affaire CLEARSTEAM dans laquelle est apparu l'usage alternatif de deux patronymes différents utilisés abusivement par Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOSCA dit Nicolas SARKOZY, dans les listings de Clearstream, sans qu'il ne l'ait jamais dénoncé, se couvrant mutuellement et couvrant ainsi des crimes et délits commis contre la nation, l'État et la paix publique, et ceux des atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation, tout en continuant à accabler et à harceler : Dominique de Villepin.

Il faudra que Jean-Claude MARIN nous explique comment Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA dit Nicolas SARKOZY a pu se constituer Partie Civile dans cette affaire, sans qu'à aucun moment de la Procédure, Jean-Claude MARIN et les Juges, n'aient eu à lui demander ses papiers d'identité ou à demander un extrait de Naissance ou de mariage pour vérifier la véritable identité de celui-ci ?

Les affaires polémiques dont Jean-Claude MARIN a été en charge, comme par hasard, auprès du Parquet de Paris:

1. [L'affaire Tarnac](#)
2. [L'affaire Dray](#)
3. [4 Réquisitoire dans l'affaire Chirac](#)
4. [La réforme de la justice,](#)

Selon [Alain Salles](#), ce serait lui qui aurait écrit la [loi Perben II](#), dont le but était le renforcement des pouvoirs du parquet. Il bénéficiera lui-même de ces pouvoirs en devenant par la suite procureur de Paris, poste qu'il perçoit comme « le plus beau (...) du ministère public »<sup>9</sup>.

Par ailleurs, Jean-Claude Marin milite en faveur du projet de réforme que [Nicolas Sarkozy](#) a développé devant la [Cour de cassation](#).

Selon [Alain Salles](#), ce serait lui qui aurait écrit la [loi Perben II](#), dont le but était le renforcement des pouvoirs du parquet. Il bénéficiera lui-même de ces pouvoirs en devenant par la suite procureur de Paris, poste qu'il perçoit comme « le plus beau (...) du ministère public »<sup>9</sup>.

Par ailleurs, Jean-Claude Marin milite en faveur du projet de réforme que [Nicolas Sarkozy](#) a développé devant la [Cour de cassation](#).

Il se félicite de la suppression du [juge d'instruction](#) tout en ne souhaitant pas l'instauration d'une véritable procédure accusatoire. Cette prise de position est critiquée par [Philippe Bilger](#) qui écrit ainsi « Plus jeune, je me souviens avoir été du même avis que Jean-Claude Marin. Parce que probablement l'orgueil est satisfait, voire un peu la vanité, à l'idée qu'on serait le seul responsable, par l'affirmation de soi, de son émancipation. En réalité, aujourd'hui, je crois au contraire qu'il faut commencer par l'instauration de structures dont l'une des finalités essentielles devrait être de protéger n'importe quel professionnel contre les risques prévisibles de sa médiocrité et de sa dépendance »<sup>10</sup>.

Voir sa biographie sur Wikipédia par ce lien :  
[http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Claude\\_Marin](http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Claude_Marin)

L'affaire [Clearstream](#) qui impliquait Nicolas SARKOZY qui apparaissait dans les listings sous deux patronymes différents, à savoir ceux : de Nicolas Sarkozy et de Nicolas Sarközy de Nagy-Bocsa. Ce qu'il aurait été mesure de vérifier et de soulever tout au long de la procédure qui durait sur la période s'étalant de 2001 à 2011, soit 10 ans.

Ainsi, Jean-Claude MARIN a été remercié de sa complicité, pour avoir couvert les crimes commis et délits commis contre la nation, l'État et la paix publique, et ceux des atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation, par Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOSCA dit SARKOZY, en acceptant :

1 - le 2 avril 2010 : la promotion à l'ordre du mérite national - légion d'honneur,

2 - le 27 juillet 2011 : la mutation-promotion en tant que Procureur Général auprès de la Cour de Cassation,

3 - le 1 février 2012 : la nomination en qualité de directeur administratif du Palais de Justice de Paris. Sans doute pour avoir rendu des services à Nicolas SARKOZY.

# Promotion à l'Ordre du Mérite National de Monsieur Jean-Claude MARIN du 2 avril 2010 (1)

14 novembre 2010

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 4 sur 88

## Présidence de la République

### ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

#### Décret du 11 novembre 2010 portant promotion et nomination

NOR : PREX1025678D

Par décret du Président de la République en date du 11 novembre 2010, pris sur le rapport du Premier ministre et des ministres et visé pour son exécution par le chancelier de l'ordre national du Mérite, vu les déclarations du conseil de l'ordre portant que les présentes promotions et nominations sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés, pour prendre rang à compter de la date de la remise réglementaire de l'insigne :

#### Chancellerie de l'ordre national du Mérite

##### *Au grade de commandeur*

M. le général Bresse (Robert, Julien), directeur du musée de l'armée. Officier du 8 mai 1997.  
M. Serre (Jacques, Louis, Michel), ancien président de l'Académie des sciences d'outre-mer, écrivain. Officier du 29 août 1979.

##### *Au grade d'officier*

M. Bodinier (Gabriel), ancien combattant 1939-45, ancien restaurateur-hôtelier et président (h) d'associations ; 66 ans de services militaires, d'activités professionnelles et associatives.  
M. Bouheben (Jean, Georges), receveur principal comptable de 1<sup>re</sup> classe (h). Chevalier du 20 mars 1995.  
Mme Laupie (Christiane, Berthe, Georgette), épouse Andrieux-Koechlin, fondatrice et secrétaire générale d'une association. Chevalier du 13 septembre 1988.  
M. Mena (Marcel), tourneur (er), ancien chef d'équipe à l'arsenal de Tarbes. Chevalier du 8 mai 1997.  
Mme Viscart, née Jacq (Eliane, Marie-Jeanne), présidente (h) des dames d'entraide d'une section départementale de la Société d'entraide de la médaille militaire et membre actif de plusieurs associations ; 44 ans d'activités professionnelles, sportives et associatives.  
Mme Wespy, née Santin (Anne), secrétaire-trésorière d'une section départementale de la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur. Chevalier du 24 février 2002.

4 avril 2010

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 3 sur 85

M. Vivant (Jean), botaniste et naturaliste ; 64 ans de services civils, militaires et d'activités professionnelles.

#### Logement et urbanisme

##### *Au grade d'officier*

M. Carli (Pierre, Antoine), président du directoire d'un groupe de logement social. Chevalier du 17 mai 2001.

##### *Au grade de chevalier*

Mme Bousquet (Françoise), directrice dans un organisme de lutte contre la précarité ; 21 ans de services civils.  
M. Régnier (Alain, André, Henri), préfet, délégué général pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri et mal logées ; 24 ans de services civils.  
M. Tron Lozai (Thierry, Jacques, Jean), président de sociétés de logements sociaux ; 31 ans d'activités professionnelles et associatives.

Promotion à l'Ordre du Mérite National de Monsieur Jean-Claude MARIN  
du 2 avril 2010 (2)

4 avril 2010

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 3 sur 85

M. Vivant (Jean), botaniste et naturaliste ; 64 ans de services civils, militaires et d'activités professionnelles.

**Logement et urbanisme**

*Au grade d'officier*

M. Carli (Pierre, Antoine), président du directoire d'un groupe de logement social. Chevalier du 17 mai 2001.

*Au grade de chevalier*

Mme Bousquet (Françoise), directrice dans un organisme de lutte contre la précarité ; 21 ans de services civils.

M. Régnier (Alain, André, Henri), préfet, délégué général pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri et mal logées ; 24 ans de services civils.

M. Tron Lozai (Thierry, Jacques, Jean), président de sociétés de logements sociaux ; 31 ans d'activités professionnelles et associatives.

**Ministère de la justice et des libertés**

*Au grade d'officier*

M. Arrighi de Casanova (Jacques, Pierre, Marie), président adjoint de la section du contentieux au Conseil d'Etat. Chevalier du 31 mars 2001.

M. Atthenont (Jean-Pierre, Charles), premier président de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Chevalier du 4 décembre 1998.

M. Marin (Jean-Claude), procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris. Chevalier du 7 mars 2002.

Mme Tissier (Edith, Lucile), épouse Foulon, conseillère à la Cour de cassation. Chevalier du 13 septembre 2000.

M. Veil (Pierre-François, Luc, Charles), avocat au barreau de Paris. Chevalier du 11 décembre 2001.

Promotion Nomination – Procureur Général près la Cour de Cassation  
de Monsieur Jean-Claude MARIN du 27 juillet 2001 - Décret du 29 juillet 2011

29 juillet 2011

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 65 sur 117

## Décrets, arrêtés, circulaires

### MESURES NOMINATIVES

#### MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

#### Décret du 28 juillet 2011 portant nomination du procureur général près la Cour de cassation

NOR : JUSA1120214D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu l'article 13 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 58-1136 du 28 novembre 1958 modifiée portant loi organique concernant les nominations aux emplois civils et militaires, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature en date du 19 juillet 2011 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Jean-Claude Marin, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris, est nommé procureur général près la Cour de cassation, en remplacement de M. Jean-Louis Nadal, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**Art. 2.** – Le Premier ministre et le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 juillet 2011.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

FRANÇOIS FILLON

Le garde des sceaux,  
ministre de la justice et des libertés,  
MICHEL MERCIER

Promotion Nomination – de Monsieur Jean-Claude MARIN en qualité de Président du  
Conseil d'administration du futur Palais de Justice de Paris.  
Décret du 2 février 2012

2 février 2012

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 58 sur 142

## Décrets, arrêtés, circulaires

### MESURES NOMINATIVES

#### MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

Décret du 1<sup>er</sup> février 2012 portant nomination du président du conseil d'administration  
de l'Etablissement public du palais de justice de Paris - M. Marin (Jean-Claude)

NOR: JUST1203109D

Par décret du Président de la République en date du 1<sup>er</sup> février 2012, M. Jean-Claude Marin, procureur  
général près la Cour de cassation, est nommé président du conseil d'administration de l'Etablissement public  
du palais de justice de Paris.

## Origines de la Famille de Nicolas Sarközy de Nagy-Bocsa, dit Nicolas Sarkozy

Il est à remarquer que les membres de cette famille ont pris la fâcheuse habitude d'utiliser un « nom public d'emprunt » et non pas leur vrai patronyme d'origine

### Famille Sarkozy

La famille Sarkozy désigne ici les ancêtres et descendants de [Nicolas Sarkozy](#), 23<sup>e</sup> [président de la République française](#).

[Nicolas Sarkozy](#) est le fils de Pal Sarközy de Nagy-Bocsa<sup>N1</sup>, immigré hongrois, et d'Andrée Mallah, d'origine française ([Rhône-Alpes](#)) et grecque [séfarade](#). Le couple a deux autres garçons : [Guillaume](#) (1951) et François (1959). Après avoir divorcé d'avec sa femme, Pal Sarkozy se remarie trois fois ; de son troisième mariage avec Christine [de Ganay](#) naissent deux autres enfants : Caroline (1967) et [Olivier](#) (1969).

S'étant marié trois fois, [Nicolas Sarkozy](#) est père de quatre enfants : Pierre (1985) et [Jean](#) (1986) avec Marie-Dominique Culioli (mariés en 1982, divorcés en 1996), Louis (1997) avec [Cécilia Ciganer-Albéniz](#) (mariés en 1996, divorcés en 2007), et Giulia (2011) avec [Carla Bruni-Tedeschi](#) (mariés en 2008).

### Famille Sarkozy

La famille Sarkozy désigne ici les ancêtres et descendants de [Nicolas Sarkozy](#), 23<sup>e</sup> [président de la République française](#).

[Nicolas Sarkozy](#) est le fils de Pal Sarközy de Nagy-Bocsa<sup>N1</sup>, immigré hongrois, et d'Andrée Mallah, d'origine française ([Rhône-Alpes](#)) et grecque [séfarade](#). Le couple a deux autres garçons : [Guillaume](#) (1951) et François (1959). Après avoir divorcé d'avec sa femme, Pal Sarkozy se remarie trois fois ; de son troisième mariage avec Christine [de Ganay](#) naissent deux autres enfants : Caroline (1967) et [Olivier](#) (1969).

S'étant marié trois fois, [Nicolas Sarkozy](#) est père de quatre enfants : Pierre (1985) et [Jean](#) (1986) avec Marie-Dominique Culioli (mariés en 1982, divorcés en 1996), Louis (1997) avec [Cécilia Ciganer-Albéniz](#) (mariés en 1996, divorcés en 2007), et Giulia (2011) avec [Carla Bruni-Tedeschi](#) (mariés en 2008).

### Origines familiales

Père



Pal Sarkozy, en 2010

Littéralement, le nom hongrois de son père, né le [5 mai 1928](#) à [Budapest](#)<sup>1</sup>, était *nagybócsai Sárközy Pál Istvan Ernő*. Il est issu d'une famille [hongroise](#) dont un lointain ancêtre paysan s'est battu contre les [Ottomans](#) et a été remercié le [10 septembre 1628](#) non pas par un réel titre de noblesse, mais reçut de l'empereur [Ferdinand II de Habsbourg](#) le droit de faire précéder son nom par celui de son village d'origine ainsi que d'utiliser des [armoiries](#)<sup>N 2,2,3</sup>.

La famille Sarkozy possédait des terres et un petit château dans le village d'[Alattyán](#), près de [Szolnok](#), à 92 km à l'est de Budapest, où elle a exercé des fonctions électives à la mairie de Szolnok (dont celle d'adjoint au maire pour le grand-père de [Nicolas Sarkozy](#)). Cependant, son niveau de vie était plus modeste que ce qu'a pu indiquer Pal Sarkozy<sup>2</sup>.

À l'arrivée de l'[Armée rouge](#) en 1944, la famille est expropriée et s'exile en [France](#), après de nombreuses péripéties à travers l'[Autriche](#) et l'[Allemagne](#). Pál Sárközy rencontre un recruteur de la [Légion étrangère](#) à [Baden-Baden](#) et s'engage pour cinq ans. Il fait ses classes en [Algérie française](#) à [Sidi Bel Abbès](#) mais est cependant déclaré inapte au départ pour l'[Indochine française](#) et est démobilisé à [Marseille](#) en 1948 ; il francise alors son nom en Pal Sarközy de Nagy-Bocsa.

Mère

Andrée Jeanne Mallah, née dans le [9<sup>e</sup> arrondissement de Paris](#) le [12 octobre 1925](#), est la fille de [Bénédict Mallah](#), né Aaron « Beniko » Mallah (né en 1890 à [Salonique](#), alors partie de l'[Empire ottoman](#), de nos jours en Grèce) et d'[Adèle Bouvier](#) (née le [5 mars 1891](#) dans le [4<sup>e</sup> arrondissement de Lyon](#)).

La famille Mallah est une famille juive [séfarade](#) d'[Espagne](#) ayant trouvé refuge à [Salonique](#) après l'[expulsion de 1492](#)<sup>4</sup>.

L'oncle de Bénédict, nommé Moshé est [rabbin](#) et éditeur du journal grec *El Avenir*. Deux de ses cousins sont [sénateurs](#) : Asher, qui contribue, en 1912, à établir l'[Université du Technion](#) à [Haïfa](#) en [Israël](#), et Peppo, premier [représentant diplomatique](#) d'Israël en [Grèce](#). Son père, l'arrière-grand-père de [Nicolas Sarkozy](#), est [joaillier](#) et meurt en 1913. À ce moment, la mère de Bénédict s'installe en [France](#), avec ses sept enfants. Beniko, aîné de la fratrie, y devient [médecin](#) et s'engage dans l'[Armée française](#) pour soigner les blessés de la [Première Guerre mondiale](#). Il y rencontre Adèle Bouvier, [infirmière](#) catholique issue d'une famille [savoyarde](#) ([devenue française en 1860](#)) et qui fut, par ailleurs, mariée une première fois en 1910 à un autre infirmier militaire, René Prost, né à Lyon le [29 janvier 1884](#) et [mort pour la France](#) le [2 mars 1916](#)<sup>5</sup>.

Bénédict et Adèle se marient le [19 octobre 1917](#), après que ce dernier a francisé son [prénom](#) lors de sa conversion au catholicisme due à la rencontre de sa nouvelle femme. Ils ont deux filles : Suzanne et Andrée, la mère de [Nicolas Sarkozy](#).

Enfin, Bénédict s'installe comme chirurgien [urologue](#) à la clinique Saint-Jean-de-Dieu dans le [7<sup>e</sup> arrondissement de Paris](#)<sup>6</sup>, où Adèle Bouvier décédera le [24 février 1956](#). Lors de la [Seconde Guerre mondiale](#), le couple Mallah quitte Paris avec leurs deux filles Andrée et Suzanne pour se réfugier dans le [zone libre](#) contrôlée par le [gouvernement de Vichy](#), en [Corrèze](#) à [Marcillac-la-Croisille](#)<sup>6</sup>.

En 2007, lors d'un voyage officiel en [Algérie](#) de [Nicolas Sarkozy](#), alors président de la République française, une polémique éclate quant à l'histoire de la famille Mallah et ses origines juives. À cette occasion, la chambre de commerce France-Israël, via son site Internet, rappelle l'histoire de la famille Mallah<sup>7</sup>.

### Naissance et jeunesse



[Guillaume Sarkozy](#) en 2008

En 1949, Pal Sarkozy, devenu [publicitaire](#), rencontre Andrée Mallah, alors étudiante en droit. Ils se marient le [8 février 1950](#) dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris<sup>8</sup>. De cette union naissent trois garçons : [Guillaume](#), né en 1951, futur [chef d'entreprise](#) dans le [textile](#) (vice-président du [MEDEF](#) entre 2000 et 2006) actuel délégué général [Malakoff-Médéric](#), puis [Nicolas](#), né le [28 janvier 1955](#) dans le [17<sup>e</sup> arrondissement de Paris](#) ; pour l'[état civil](#), son nom complet est Nicolas Paul Stéphane Sarközy de Nagy-Bocsa<sup>9</sup>. Enfin François naît en 1959, et deviendra [pédiatre](#), chercheur en [biologie](#) puis dirigeant de sociétés (vice-président de [BioAlliance Pharma](#) et président de [Publicis Healthcare Consulting](#)<sup>10</sup>).

Mais le père quitte le domicile conjugal en 1959, ce qui entraîne le divorce du couple. Andrée Mallah reprend alors ses études pour pouvoir travailler et élever ses enfants. Cette éducation est réalisée avec l'aide de la nouvelle figure paternelle de la famille que devient maintenant le grand-père Bénédict. Andrée Mallah et ses enfants s'installent donc chez ce dernier qui habite alors [rue Fortuny](#), dans le [17<sup>e</sup> arrondissement de Paris](#).

La mère réussit à devenir [avocate](#), et exerce au barreau de [Nanterre](#) ; elle plaidera notamment dans l'[affaire Villarceaux](#) en 1971. Lorsque Bénédicte meurt en 1973, la famille s'installe finalement avenue Charles-de-Gaulle à [Neuilly-sur-Seine](#) (département des [Hauts-de-Seine](#)), se rapprochant ainsi de nouveau de Pal Sarkozy qui s'y était établi.

Après ce premier divorce, Pal Sarkozy se remariera trois fois. De son deuxième mariage avec Christine [de Ganay](#) naîtront deux enfants : Caroline et [Olivier](#), qui deviendra co-directeur de la direction financière du [groupe Carlyle](#)<sup>11</sup>.

## Généalogie

Ascendance de [Nicolas Sarkozy](#)<sup>12,13,14</sup>

Généalogie de la famille Sarkozy

Conjoints et descendance de Nicolas Sarkozy

Mariage avec Marie-Dominique Culioli



[Jean Sarkozy](#), fils de [Nicolas Sarkozy](#), en 2008.

Le [23 septembre 1982](#), [Nicolas Sarkozy](#) épouse Marie-Dominique Culioli, fille d'un [pharmacien corse](#) de [Vico](#)<sup>15</sup>. [Charles Pasqua](#) est un des témoins de son mariage. Deux fils naissent de cette union :

- Pierre (né en 1985), qui est producteur de [rap](#) sous le pseudonyme de DJ Mosey<sup>16</sup>,
- [Jean](#) (né en 1986), qui suit le même chemin que son père, la politique. Il est marié (2008) à Jessica Sebaoun-Darty, de qui il a un fils, Solal (né en 2010), et attend un second enfant pour le printemps 2012.

Mariage avec Cécilia Ciganer-Albéniz

En 1984, [Nicolas Sarkozy](#) rencontre [Cécilia Ciganer-Albéniz](#), lorsqu'en qualité de maire de [Neuilly](#), il la marie à l'animateur de télévision [Jacques Martin](#). Ils entament bientôt une liaison cachée jusqu'en 1989, quand les deux amants quittent leurs conjoints respectifs et s'installent ensemble. Tandis qu'elle obtient le divorce en quatre mois, celui de [Nicolas Sarkozy](#) et de Marie-Dominique Culioli n'est prononcé qu'au terme de huit ans de procédure<sup>17</sup>. Leur mariage a lieu quelques jours après, le [23 octobre 1996](#). Ils ont pour témoins [Martin Bouygues](#) et [Bernard Arnault](#). Leur fils, Louis, naît en 1997.

Après une séparation temporaire en 2005, ils annoncent le [18 octobre 2007](#), dans un communiqué officiel de l'Élysée, leur « séparation par consentement mutuel<sup>18</sup> », avant d'officialiser leur [divorce](#). Elle était présente lors de la cérémonie d'investiture du président, le 16 mai 2007, en compagnie de ses enfants, ceux de son premier mariage, ainsi que de son fils commun avec le nouveau président de la République française.

## Mariage avec Carla Bruni



[Carla Bruni](#) en 2008

Fin [décembre 2007](#), [Nicolas Sarkozy](#) fait la connaissance de la chanteuse et ancien mannequin [Carla Bruni](#), lors d'un dîner au domicile du publicitaire [Jacques Séguéla](#). Leur mariage civil est célébré le [2 février 2008](#) au [palais de l'Élysée](#) par le maire du [8<sup>e</sup> arrondissement de Paris](#), [François Lebel](#)<sup>19</sup>, avec pour témoins [Nicolas Bazire](#) et Mathilde Agostinelli pour le marié, [Farida Khelfa](#) et [Marine Delterme](#) pour la mariée.

Le [19 octobre 2011](#), Carla Bruni-Sarkozy accouche d'une fille, prénommée Giulia<sup>20</sup>. C'est la première fois dans l'histoire de la [V<sup>e</sup> République](#) qu'un président devient père dans l'exercice de son mandat<sup>21</sup>.

## Notes et références

### Note

- ↑ Forme francisée du [hongrois](#) : *nagybócsai Sárközy Pál Istvan Ernő*. En effet, en [Hongrie](#), le [prénom](#) se met toujours après le nom de famille. De plus, le nom *nagybócsai* est un accessoire du nom de famille qui indique l'origine et ne fait donc pas partie du patronyme proprement dit. Selon l'usage, il est écrit avec une minuscule et se place avant le nom de famille ; il est toujours traduit avec une particule dans les autres pays (en français *de X*, en allemand *von X*, en néerlandais *van X*, etc.)
- ↑ Le nom « Sárközy » signifie « du Sárköz ». Le [Sárköz](#) est une petite région de [Hongrie](#) comprise dans le département de [Tolna](#) autour des villages de Ócsény, Decs, Sárpilis et Alsónyék.

### Références

- ↑ « Pal Sarkozy, bousculé par l'Histoire » [archive], *Le Monde*, 17 août 2009

2. ↑ <sup>a et b</sup> [La saga hongroise de la famille Sarkozy \[archive\]](#) sur *quotidien Le Figaro*, **7 février 2007**. Consulté le 7 octobre 2009
3. ↑ « Le berceau des candidats », *VSD*, 21 mars 2007
4. ↑ [LA FAMILLE JUIVE SEPHARADE de Mme. Andrée MALLAH, Mère de SARKOZY \[archive\]](#) sur *leciel.blogs-de-voyage.fr*, **24 mai 2007**. Consulté le 19 octobre 2010
5. ↑ [Acte de décès de René Prost \[archive\]](#) sur *SGA-Mémoire des hommes*, **1<sup>er</sup> décembre 2007**. Consulté le 21 mai 2010
6. ↑ <sup>a et b</sup> *Histoire et généalogie*, n°184, p. 295.
7. ↑ [News: ISRAELVALLEY SPECIAL - SARKOZY en ALGERIE - La famille juive sépharade de Mme Andrée Mallah, mère de \[archive\] Nicolas Sarkozy.](#) sur *site officiel de la chambre de commerce France-Israël*, **1<sup>er</sup> décembre 2007**. Consulté le 20 janvier 2009
8. ↑ *revue Héraldique & Généalogie*, juillet-septembre 2007, n° 184, p. 295
9. ↑ La forme complète de son nom, avec le tréma, n'est employée que dans les documents officiels, par exemple le décret du **31 décembre 2004** le nommant chevalier de la Légion d'honneur : [PDF] [NOR:PREX0407928D \[archive\]](#) (vers le bas de la troisième page).
10. ↑ [François Sarkozy nommé président de Publicis Healthcare Consulting \[archive\]](#)
11. ↑ (en) [Carlyle Team \[archive\]](#) sur *site du Groupe Carlyle*. Consulté le 7 octobre 2009
12. ↑ [Ancestry of Nicolas Sarkozy \[archive\]](#)
13. ↑ [Comment le grand-père de Nicolas SARKOZY, président de la République française, le Dr MALLAH en est venu à habiter à Marcillac-la-Croisille \(19 - Corrèze\) \[archive\]](#), sur le blog de Corinne Durand, consulté le 18 mai 2011.
14. ↑ [Arbre généalogique de Nicolas Sarkozy \[archive\]](#), par Jean-Luc Mondanel sur *GeneaNet*, consulté le 17 mai 2011.
15. ↑ *Les Racines corses du président*, par Jacques Follorou, publié le **4 juillet 2007** dans *Le Monde*, édition imprimée datée du **5 juillet 2007** [[lire en ligne \[archive\]](#)]
16. ↑ [Pierre Sarkozy, fils de président et producteur de rap, dit tout \[archive\]](#) sur *www.news-de-stars.com*, **14 avril 2008**. Consulté le 7 octobre 2009
17. ↑ Denis Demonpion, Laurent Léger, *Cécilia, la face cachée de l'ex-Première dame*, Pygmalion, 2008.
18. ↑ [Nicolas et Cécilia Sarkozy « ont divorcé par consentement mutuel » \[archive\]](#) sur *quotidien Libération*, **18 octobre 2007**. Consulté le 7 octobre 2009
19. ↑ [Carla Bruni et Nicolas Sarkozy se sont mariés \[archive\]](#) sur *magazine Le Nouvel Observateur*, **24 juin 2008**. Consulté le 7 octobre 2009
20. ↑ [AFP : Carla Bruni confirme le prénom de sa fille \[archive\]](#)
21. ↑ Jean-Frédéric Tronche, « **Bébé de Carla Bruni-Sarkozy: une com' qui ne dit pas son nom** » [[archive\]](#) sur *nouvelobs.com*, 20 octobre 2011

Bibliographie[[modifier](#)]

- [Jean-Louis Beaucarnot](#), *Le Tout-Politique*, L'Archipel (de), nov. 2011

Voir aussi

- [Nicolas Sarkozy](#)
- [Jean Sarkozy](#)
- [Carla Bruni-Sarkozy](#)
- [Cécilia Ciganer-Albéniz](#)
- [Guillaume Sarkozy](#)
- [Olivier Sarkozy](#)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Famille\\_Sarkozy](http://fr.wikipedia.org/wiki/Famille_Sarkozy)

Le passé nébuleux de **M. Nagyböcsai Sárközy Pál Istvan Ernő dit Pal Sarközy de Nagy-Bocsa**, Père de Nicolas Sarközy de Nagy-Bocsa, né le 5 mai 1928 à Budapest<sup>1</sup>, en HONGRIE

Le père de Nicolas Sarkozy : nous a-t-on vraiment tout dit et pourquoi ?

« Pal et Nicolas Sarkozy : nous a-t-on vraiment tout dit et pourquoi ? »

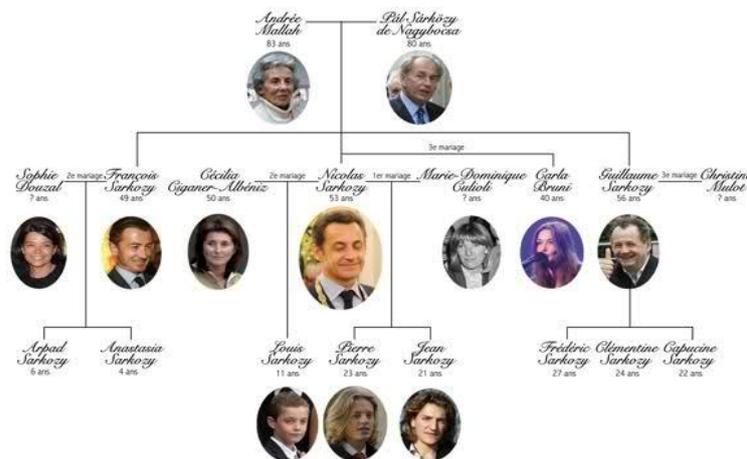
Compléments sur le parcours intrigant du père du candidat et de Nicolas Sarkozy

Depuis 2006, toute la presse française s'est fait l'écho des origines hongroises du père de Monsieur Sarkozy dont le nom complet - Pal Sarközy de Nagy Bocsa - fut révélé au grand public lors des affaires dites « Clearstream ».

Bizarrement, peu d'articles ont véritablement fouillé le parcours professionnel et personnel de ce personnage, ni annoncées de grandes révélations sur la branche « américaine » de la famille de Pal Sarközy.

Pal Sarközy, après son mariage avec la mère de Nicolas Sarkozy (Andrée Mallah mariage 1949 à 1959) fut marié quelques temps avec Christine de Ganay (Parisienne d'origine, elle avait 21 ans – mariée de 1964/66 ? à 1970) avec laquelle il a eu deux enfants : Pierre Olivier et Caroline selon l'ouvrage de Catherine Nay (1). Cette information est « publique » et se retrouve dans plusieurs biographies et articles sur Nicolas Sarkozy. Pal Sarközy est même parti vivre aux Etats-Unis avec elle (2).

Nicolas Sarkozy est au moins toujours en contact avec Caroline qui a assisté à au moins un de ses meetings (3).



En recoupant plusieurs informations « publiques » sur Pal Sarközy, de troublantes questions surviennent assez rapidement pour des esprits un peu éclairés.

Le peu d'informations déjà publiées suscite une certaine curiosité :

1. Madame De Ganay, inconnue en France est remariée depuis de nombreuses années à Franck G. Wisner, un diplomate américain, ce qui est signalé par Catherine Nay dans son livre.

En creusant un peu, ce que semble étonnamment oublier de faire la talentueuse Madame Nay est que Franck G. Wisner (né en 1938, plusieurs fois ambassadeurs des Etats-Unis, membre du conseil d'administration d'Enron de 1997 à 1999, membre du CFR, de la Rand Corporation) est le fils de Franck Gardiner Wisner, un ancien responsable de la CIA (ancien membre de l'OSS ancêtre de la CIA) en Europe pendant la Guerre Froide.

Compte tenu des suspicions d'« atlantisme » au sujet de Nicolas Sarkozy, cet oubli est à rectifier.

Le rôle de M. Wisner est à l'issue de la Seconde Guerre mondiale de constituer les fameux réseaux « Stay Behind » (littéralement « rester derrière » en Français) censés lutter contre les communistes en cas de prise de pouvoir de ceux-ci.

Ces réseaux révélés en 1990 étaient composés de personnalités importantes (4). En France, un des principaux responsables de ces réseaux était Monsieur François de Grossouvre, homme de l'ombre de François Mitterrand (suicidé officiellement en 1994). A cette époque, et avec de bonnes intentions anti-communistes, les Américains recrutaient des Européens par l'intermédiaire des premières entreprises américaines implantées en Europe comme Coca Cola.

Ce fut le cas de Monsieur de Grossouvre (Proche de la firme du fait de ses activités industrielles dans le sucre, il fut l'un des fondateurs de la première usine d'embouteillage de Coca Cola en France).

Ce constat pose une question simple, comment Madame De Ganay a-t-elle pu rencontrer un diplomate américain de ce niveau et se marier avec lui à l'issue de sa période de vie commune avec Pal Sarkozy ? Etaient-ils du même milieu ?

Statistiquement les remariages se font dans les mêmes milieux sociaux et/ou professionnels...

Pal Sarkozy, lui-même, aurait-il fait partie d'un tel réseau ? Possible, d'autant que son ancienne femme, la mère de Nicolas Sarkozy, a trouvé un emploi de secrétaire de Monsieur Achille Peretti, Maire de Neuilly. Monsieur Peretti, grand résistant français connaissait peut-être bien Pal Sarkozy et ses réseaux pour différentes raisons.

Il fut en tout cas un des parrains de Nicolas Sarkozy en politique. Nicolas Sarkozy qui fut maire de Neuilly à seulement 29 ans.

Pal Sarkozy aurait très bien pu faire partie d'un réseau proche de la CIA du fait de ses origines anti-communistes, sa connaissance des pays de l'est et sa courte expérience au sein de la Légion Etrangère dont il a pu rapidement s'affranchir en étant réformé en 1948 (5).

Sa vie « officielle » est ensuite mal connue : on évoque sa carrière dans la publicité avec quelques témoignages concrets et des niveaux de revenus impressionnants (villa à Majorque, voitures de luxe, etc).

A l'origine « anti-communistes » ces réseaux seraient devenus progressivement affairistes et incontrôlables au fur et à mesure que les risques qu'une vague communiste déferle sur la France disparaissent.

2. Pierre Olivier Sarkozy, le demi-frère de Nicolas Sarkozy (à ne pas confondre avec ses deux frères Guillaume et François plus connus en France) n'est pas n'importe qui : il est le patron des fusions acquisitions dans le secteur des institutions financières (banques et assurances en particulier) pour la banque d'affaires UBS (Union des Banques Suisses, une des plus grosses banques d'investissement et de gestion de fortune de la planète avec 160 Mds de francs suisses de capitalisation boursière en avril 2007) à New York (6).

Il est d'autre part contributeur (l'information est publique aux Etats-Unis – 1 000 \$ le 29 novembre 2005) de la campagne sénatoriale 2006 de Madame Mc Farland, républicaine pour l'Etat de New York en compétition face à Hillary Clinton.

La proximité de Nicolas Sarkozy et de son demi-frère n'est pas connue, mais cela paraît « bizarre » d'entendre Nicolas Sarkozy, ancien Ministre de l'Economie et des Finances, et proche des milieux d'affaires ignorer ce que fait une société comme Clearstream (chambre de compensation internationale, activité tout à fait légale et nécessaire au bon fonctionnement de l'économie) tout en ayant un frère qui travaille dans le milieu de la finance internationale depuis plusieurs années. Ceci attise la curiosité.

3. Il ne s'agit ici que de rumeurs. Mais selon des hypothèses évoquées par Denis Robert sur la société Clearstream (dans son premier livre Révélations), le prestataire informatique de Clearstream qui à l'origine aurait mis en place le système informatique serait infiltré par la Scientologie. Or, on ne peut pas s'empêcher de faire le lien : Sarkozy / Scientologie pour trois raisons :

- 1. la visite de Tom Cruise à Bercy en août 2004. C'est quand même très perturbant ! Pourquoi prendre un tel risque et quel est le sens de le recevoir à Bercy, lieu des finances françaises ? (7)

- 2. la tolérance supposée de Monsieur Sarkozy envers les nouveaux mouvements spirituels n'est pas clarifiée (Nicolas Sarkozy, La République, les religions, l'espérance, Editions Cerf 2004)

- 3. le relâchement de la lutte contre la Scientologie en France évoquée sur des forums de sites Internet de syndicats policiers dont les traces ont disparu.

Il reste quelques archives : « Un officier des Renseignements Généraux, Arnaud Palisson, s'est vu écarté du dossier des sectes pour avoir rédigé une thèse sur la Scientologie », Charlie Hebdo, hors-série N° 18, mai 2004 par Antonio Fischetti. Un autre article dans l'Express du 26 juin 2003 (7) évoque les travaux des RG.

Il n'y a pas de conclusions à tirer de ces éléments dont certains sont des faits, d'autres des « rumeurs » mais simplement des questions dérangeantes :

1. Quels liens ces éléments ont-ils avec les affaires Clearstream ?

Depuis 2006 les Français étaient abreuvés et couverts de « Une » dans les médias sur des affaires Clearstream présentées de manière incompréhensible.

Malgré les efforts visibles d'un juge exceptionnel M. Van Ruymbeke, les Français n'ont toujours pas les conclusions alors qu'elles impliquent au moins un candidat. Ces affaires ont finalement réussi à mettre par terre :

- Dominique De Villepin dont l'apogée de sa carrière aura été peut-être de s'illustrer à l'ONU le 14 février 2003 en humiliant les Américains,
- son ami Jean-Louis Gergorin, un des principaux cadres dirigeants d'EADS qui avait (il le rappelle lui-même dans l'excellent livre *Rapacité*, Fayard 2007, dans lequel il dénonce la corruption financière mondiale) fait du tort à Boeing en dénonçant des pratiques d'attributions de contrats avec l'Air Force illégales. Il est d'ailleurs toujours en contact avec EADS puisqu'il est souvent vu dans le bureau de Louis Gallois, nouveau patron très respecté du Groupe aéronautique d'après le Canard Enchaîné en mars 2007(huit).
- le Général Rondot, une personne qui compte a priori à la DGSE, pris dans la tourmente de manière spectaculaire et jamais vue dans les services secrets français (carnets publiés, etc)

Leçon : quand on contrecarre nos amis américains et leurs intérêts, visiblement on paye le prix fort.

Condoleeza Rice l'avait elle-même annoncée : « La Russie sera pardonnée, l'Allemagne ignorée, la France punie. »

2. Quels sont les rôles de grandes personnalités qui tirent les ficelles ?

Ce qui devient plus que perturbant, c'est de constater que le plus virulent et efficace au départ contre le Premier Ministre Dominique De Villepin est Franz Olivier Giesbert. D'abord au travers de son livre (*La Tragédie d'un Président* - + 400 000 ventes chez Flammarion en 2006) et par ses activités de journaliste qui a révélé au grand public en juillet 2004 les premiers éléments de l'affaire Clearstream dans un grand hebdomadaire (*Le Point* : hebdomadaire dirigé par Franz Olivier Giesbert, fils de GI débarqué en Normandie... et dont le propriétaire depuis 1997 est M. François Pinault).

Des difficultés qui accablent Dominique De Villepin, mais qui réjouissent Bernard Arnault, témoin de mariage de Nicolas Sarkozy et propriétaire du journal économique *La Tribune*, irrité par les prises de positions du premier ministre à l'ONU contre les Etats-Unis selon un bon connaisseur du fonctionnement du Groupe (*Hedwige Chevrillon, Sarkozy Connection Hachette Littératures, 2007*).

On peut le comprendre, 26% des ventes du Groupe de luxe de M. Arnault, LVMH, se font aux Etats-Unis devant la France 15% !

Il n'y a peut-être rien de scandaleux à la proximité de Nicolas Sarkozy avec certaines sphères du pouvoir américain.

Il faut des amis, des soutiens, des frères... En revanche, avant une élection aussi importante, les Français attendent des explications claires. Sur ce point, le minimum de prestation attendu de la part des journalistes par leurs lecteurs (en diminution...) est d'approfondir un peu plus les sujets stratégiques ou de faire tous ensembles pressions sur leurs rédactions !

A force de persister à raconter des « histoires » aux Français, les médias et les politiques respectables sont en train de faire courir le risque d'une « sanction » par les extrêmes.

A une époque, où les grands blocs (Civilisations ?) se positionnent les uns par rapport aux autres, l'indépendance d'un candidat français (9) pour défendre nos intérêts au sein même de ce qui ressemble de plus en plus aux futurs « Etats-Unis d'Occident » – nous avons désormais une Bourse commune NYSE/Euronext – est un préalable indispensable. Il faut pour cela résister aux excès de nos amis Anglo-Saxons et Russes. D'autant plus que les Américains sont souvent victimes des idées des fondamentalistes chrétiens et les Russes de leurs Mafias corruptrices.

Côté français, on ne peut donc que regretter le manque de travaux d'analyses crédibles, d'origines françaises et indépendantes pour étayer sérieusement tous ces débats. Il nous faut des boussoles ! Seuls les plus riches en ont probablement les moyens. L'ère de la révolution de l'information est rapidement supplantée par celle de la désinformation.

Il y aurait pourtant des viviers d'emplois à créer dans l'analyse et les métiers de l'information stratégique pour le bien de tous : écologie, etc.

A l'heure où le navire France est dans la tempête, les Français manquent de boussoles fiables dans un environnement brumeux et complexe. Pourvu qu'ils trouvent le bon Capitaine !

Références :

(1) Un pouvoir nommé désir, Catherine Nay, Grasset 2007 – Christine de Ganay s'est remarié avec Franck Wisner, un diplomate américain : c'est lui qui a élevé ses enfants (Pierre Olivier et Caroline Sarkozy)

(2) « Part s'installer avec sa nouvelle famille aux Etats-Unis ». Willam Emmanuel dans Nicolas Sarkozy Une fringale du pouvoir, Flammarion 2007

(3) Source AP 2005 – Nice au dernier meeting sur le référendum européen

(4) Deux sources : Aux Services de la République, mémoires de Claude Faure, ancien de la DGSE, Fayard 2004 – le 12 novembre 1990 Monsieur Chevènement révèle l'existence de ses réseaux. Le cabinet noir de Frédéric Laurent, Albin Michel 2006

(5) éléments recoupés sur le passé militaire de Pal Sarkozy :

- « démobilisé à Marseille le 28 novembre 1948 » selon Anita Hausser – Sarkozy, Itinéraire d'une ambition, l'Archipel, 2003
- « croise un soir un sergent français à Salzbourg » selon le livre : Les Sarkozy, une famille française, Calmann-Lévy 2006
- « Mon père a fui la Hongrie, caché sous un train en 1949 » dit Nicolas Sarkozy à Libération en 1991 selon William Emmanuel dans Nicolas Sarkozy : Une fringale du pouvoir, Flammarion 2007. Ceci ne concorde pas avec les autres dates (à vérifier)
- « Transféré sur une base à Baden Baden en Allemagne », toujours selon William Emmanuel.
- « Dès 1947, les Français s'organisent et le Général Koenig est chargé de mettre en place la Mission 48 depuis son poste de commandement de Baden Baden ». Source : Le cabinet noir.
- Ouvrage de Claude Faure (ancien de la DGSE) : Le SDECE entreprend en 1949 des petits groupes d'immigrés d'Europe centrale destinés à être parachutés en Tchécoslovaquie etc

(6) Le Figaro du 16 septembre 2006 et Financial News du 20 novembre 2006

(7) Après Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'économie et des finances, qui avait reçu Tom Cruise à Bercy en août 2004, le sénateur-maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin (numéro 2 de l'UMP), lui a remis la médaille de "citoyen d'honneur" de la ville en juin 2005.

D'après la revue américaine Forbes, (Numéro des 100 top celebrities 2006) Tom Cruise aurait gagné 67 Millions de dollars entre 2005 et 2006, ce qui lui permet forcément de jouer d'influence... Encore plus de rumeurs, la scientologie est souvent considérée comme « infiltrée » par la CIA pour des motifs de surveillance, ce qui est tout à fait plausible et rassurant. Les services français infiltrèrent bien plusieurs organisations opaques.

L'enjeu de l'existence d'une telle secte souvent évoqué est comment faire accepter le système dit libéral auprès des plus faibles : en France, par exemple, nous consommons le plus d'antidépresseurs au monde par exemple. Est-ce pire de faire partie d'une secte obscure qui permettrait au gens de s'améliorer ? Tom Cruise était complètement dyslexique étant jeune (Emission Zone Interdite M6 2006), la Scientologie a visiblement été très positive pour lui au regard de ses succès et ce même si les dogmes de cette secte sont pipeaux. (cf bas de page)

Rarement un ouvrage sur la Scientologie aura provoqué autant de hargne de la part des responsables de la secte. Qu'un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur publie sur un sujet aussi sensible est, certes, inhabituel. Pour les adeptes de Ron Hubbard, il y a plus grave: le docteur en droit a, de fait, rédigé un précis permettant de traduire les activités de la secte en infractions pénales, notamment l'escroquerie ou l'exercice illégal de la médecine.

Or les scientologues sont extrêmement chatouilleux lorsqu'on évoque les condamnations judiciaires - on en compte au moins six depuis un quart de siècle - qui permettent d'évaluer la dangerosité de leur organisation. «Palisson est un policier des RG», s'emporte Agnès Bron, chargée des relations publiques de la Scientologie francilienne. Et d'ajouter, dans le style de sa secte: «Les RG veulent tuer notre religion!» Express du 26 juin 2003 – François Koch

(8) Le Canard Enchaîné – Mercredi 21 Mars 2006

(9) rencontre à Paris entre Sarkozy et Bush Père en juillet 2006 : La vraie nature de Nicolas Sarkozy, Michaël Darmon, Seuil 2007

(10) notion évoquée dans un fabuleux essai de Régis Debray – L'Edit de Caracalla ou plaidoyer pour des Etats-Unis d'Occident, Fayard 2002

<http://mejliss.com/2011/12/25/le-pere-de-nicolas-sarkozy-nous-t-vraiment-tout-dit-et-pourquoi>

Madame Andrée Andrée MALLAH,  
Mère de Nicolas Sarközy de Nagy-Bocsa, dit Nicolas Sarkozy

24 mai 2007

**LA FAMILLE JUIVE SEPHARADE de Mme. Andrée MALLAH, Mère de SARKOZY**

La famille juive sépharade de Mme Andrée Mallah, mère de SARKOZY par David Rosenfeld – Israelvalley.

Par webmaster, dimanche 20 mai 2007 : France - Israel

Blog : [www.terredisrael.com](http://www.terredisrael.com)

Le nouveau Président est « différent » : il n'est pas énarque et ne termine pas ses études à Science Po.

Il est avocat, proche des milieux d'affaires et issu de la nouvelle génération d'après-guerre. Mais la dissemblance avec ses prédécesseurs ne s'arrête pas là : c'est le seul président français issu de l'immigration.

Le jour d'intronisation du nouveau Président Sarkozy, tous les journaux ont écrit sur son père Pal et ses origines hongroises.

Rares sont ceux qui se penchent sur la vraie famille de Sarkozy, les Mallah. Nous allons donc vous présenter la famille juive sépharade de Mme Andrée Mallah, mère de Nicolas Sarkozy.

Car Nicolas Sarkozy va grandir dans la famille de sa mère.

Le jeune Nicolas n'a que 4 ans lorsque son père Pal Sárközy de Nagybozca quitte le domicile conjugal et divorce de Mme Andrée Mallah.

Pour les 3 garçons Guillaume, François et Nicolas, la figure paternelle devient Bénédikt Mallah, le père d'Andrée Mallah.

Bénédikt Mallah, né Aaron "Beniko" Mallah, est un megorashim, c'est-à-dire un descendant des juifs sépharades expulsés d'Espagne en 1492 par le Roi Ferdinand, à l'instar du sénateur UMP Roger Karoutchi, un des proches de Nicolas Sarkozy. Le grand-père Bénédikt Mallah est un « Juif de Grèce », né à Salonique en 1890. Il appartient à la famille Mallah (« Messenger » ou « ange » en hébreu) qui s'installe au 16ème siècle dans le Sud de la France avant de s'installer à Salonique, 2ème ville de Grèce, au 17ème siècle.

Salonique est une communauté juive installée dès le 1er siècle, et St Paul de Tarse prêcha dans la synagogue de la ville sur son chemin vers Rome. St Paul y écrit ses célèbres 2 Epîtres aux Thessaloniciens. Salonique est devenu le centre du mouvement messianique juif des Sabbatéens, déclenché par Sabbataï Tsevi, du 17ème siècle jusqu'au début du 20ème siècle. A cette époque, la communauté juive représente plus de la moitié de la population de Salonique (on y parle le ladino) jusqu'au grand incendie de 1917 qui détruit la ville et ruina ses habitants, forcés à l'exile.

Bénédict Mallah est l'aîné de 7 enfants. A la mort de son père en 1913, sa mère part avec tous ses enfants en France où le jeune Bénédict devient médecin et sert en tant que docteur au sein de l'armée française durant la Première guerre mondiale. C'est pendant la Grande Guerre qu'il rencontre sa femme, Adèle Bouvier, une jolie infirmière catholique avec qui il aura 2 filles : Suzanne et Andrée Mallah, la mère de Nicolas Sarkozy. Bénédict Mallah s'installe ensuite à Paris 17ème en tant que médecin urologue.

Lors d'un voyage à Salonique en 2006, la communauté juive de la ville a remis à Nicolas Sarkozy l'arbre généalogique de la famille Mallah. On y retrouve le père de Bénédict, joaillier, son oncle Moshé, rabbin et éditeur du journal grec El Avenir. On trouve également deux cousins Asher Mallah, sénateur grec qui en 1912 participa à établir l'université du Technion à Haïfa en Israël, et Peppo Mallah, également sénateur grec appelé à devenir le premier représentant diplomatique d'Israël en Grèce.

Durant la Seconde Guerre mondiale, la plupart de la famille Mallah de Salonique périt dans l'Holocauste (les nazis ayant tué 96% des Juifs de Grèce). Les survivants sont établis en France, en Angleterre, en Israël et en Suisse. En France, la famille Mallah se cache en Corrèze pour échapper aux rafles.

Après la naissance des 3 frères Sarkozy et le départ de Pal en 1959 lorsque Nicolas a 4 ans, Mme Andrée Mallah reprend ses études d'avocat et élève ses fils avec l'aide du grand-père Bénédict. Nicolas est le plus proche de Bénédict Mallah qu'il considère dans un récit biographique comme son père. Bénédict transmet à son petit-fils sa passion pour la France et pour De Gaulle. En 1972, lors du décès de Bénédict Mallah, Nicolas Sarkozy a 17 ans et c'est la déchirure, une profonde tristesse. L'idéal judéo-grec n'est plus auprès de lui mais aura su laisser des traces profondes dans ses valeurs. La famille quitte Paris pour s'installer à Neuilly sur Seine, où habite Pal, et dont Nicolas deviendra à l'âge de 28 le plus jeune maire. La suite appartient à l'Histoire.

Nicolas Sarkozy a effectué plusieurs visites en Israël. **Il entretient des liens amicaux avec plusieurs personnalités dont Benjamin Netanyahu, ancien Ministre israélien et favori des prochaines élections en Israël. Sa position par rapport à Israël était déjà résumée dans son «Discours d'Herzliya» prononcé en décembre 2004 dans la capitale de la high-tech israélienne.**

Nicolas Sarkozy rappelle dans ce discours tout ce qui rapproche nos 2 pays, la francophonie forte de 500,000 personnes en Israël et la coopération intense avec des compagnies comme BNP-Paribas, Calyon, CIC, Dexia, Rothschild ou Teva.

Source : Site Israelvalley

Lu sur le Blog de : [www.terredisrael.com](http://www.terredisrael.com)

<http://leciel.blogs-de-voyage.fr/archive/2007/05/24/la-famille-juive-sepharade-de-mme-andree-mallah-mere-de-sark.html>

Voir aussi :

Le machiavélisme Sarkozyen et les dessous d'un complot

[http://www.reflexiondz.net/Le-machiavelisme-Sarkozyen-et-les-dessous-d-un-complot\\_a6921.html](http://www.reflexiondz.net/Le-machiavelisme-Sarkozyen-et-les-dessous-d-un-complot_a6921.html)

## Fiche d'identité de Paul Stéphane Sarközy de Nagy-Bocsa dit Nicolas SARKOZY fils de Nagybócsai Sárközy Pál Istvan Ernő dit Pal Sarközy de Nagy-Bocsa



Fiche Identité de Nicolas Sarkozy

### Origine & Etudes

De son vrai nom **Nicolas Paul Stéphane Sarközy de Nagy-Bocsa dit Nicolas Sarkozy** est né dans le 17e arrondissement de Paris le 28 janvier 1955.

Nicolas Sarkozy est d'origine hongroise du côté de son père et juive du côté de sa mère. **Ses parents s'appellent Nagybócsai Sárközy Pál Istvan Ernő dit Pal Sarközy de Nagy-Bocsa** et Andrée Mallah. Pal Sarközy est issu de la petite bourgeoisie hongroise. Il se marie avec Andrée Mallah en 1950, mais le couple divorce en 1959. Andrée Mallah reprend alors ses études et devient avocate au barreau de Nanterre. Nicolas Sarkozy a deux frères : Guillaume et François. Pal Sarközy s'étant remarié trois fois à la suite de son divorce avec Andrée Mallah, il a eu deux autres enfants : Caroline et Olivier.

Nicolas Sarkozy fait ses études primaires au Lycée Chaptal du 8e arrondissement de Paris. Il redouble sa sixième et intègre le Cours Saint-Louis de Monceau à Paris. Il y obtient son baccalauréat B en 1973. Il entre par la suite à l'université Paris X Nanterre et en ressort avec une maîtrise de droit privé, un certificat d'aptitude à la profession d'avocat et un DEA en sciences politiques. Il intègre l'Institut d'études politiques de Paris en septembre 1979, mais n'en est pas diplômé. **Il accomplit son service militaire à la Base aérienne 117 Paris, dans le 15e arrondissement.**

### Vie familiale

Nicolas Sarkozy est actuellement marié avec la chanteuse et ex-mannequin Carla Bruni. Ils se sont rencontrés fin 2007 et ont été civilement mariés à l'Élysée en février 2008, par François Lebel, Maire du 8e arrondissement de Paris. Nicolas Sarkozy venait alors d'officialiser son divorce avec sa seconde épouse Cécilia Ciganer-Albéniz qu'il a rencontré en 1984 alors qu'il était Maire à Neuilly. Il a officié lors du mariage de Cécilia Ciganer-Albéniz avec le célèbre animateur télévisé Jacques Martin. Nicolas Sarkozy et Cécilia Ciganer-Albéniz débutent rapidement une liaison cachée jusqu'en 1989 où ils quittent leurs domiciles conjugaux respectifs pour vivre ensemble.

Cécilia divorce quatre mois après leur installation ensemble, mais Nicolas Sarkozy est obligé d'attendre huit ans pour voir son divorce prononcé. Ils finissent par se marier en octobre 1996 et annoncent officiellement leur séparation par consentement mutuel en octobre 2007. Marie-Dominique Culioli est la première épouse de Nicolas Sarkozy. Ils se sont mariés le 23 septembre 1982 avec Charles Pasqua en guise de témoin. Nicolas Sarkozy a trois fils : Pierre (producteur de rap, né en 1985), Jean (homme politique, né en 1986) et Louis (fils de Cécilia Ciganer-Albéniz, né en 1997).

### Emploi non politique

Nicolas Sarkozy est avocat de profession. Il a prêté serment en 1981 et devient le collaborateur de Guy Danet (Bâtonnier au Barreau de Paris). En 1987, il s'associe avec deux autres avocats pour créer un cabinet parisien, le Leibovici – Claude – Sarkozy. Nicolas Sarkozy préside l'Établissement public d'aménagement de La Défense de 2005 à 2007 et fait partie des administrateurs de la Société d'économie mixte de Neuilly, implantée à la mairie de Neuilly-sur-Seine.

### Passions / Activités

Nicolas Sarkozy est l'auteur de plusieurs ouvrages dont « Georges Mandel, le moine de la politique » (une biographie de Georges Mandel, accusée de plagiat), « Au bout de la passion, l'équilibre » (entretien avec Michel Denisot), « La République, les religions, l'espérance » et « Les Lettres de mon château » (publiées dans Les Échos, sous le pseudonyme de Mazarin).

### Parcours politique

Nicolas Sarkozy débute sa carrière politique en intégrant à UDR (Union des démocrates pour la République) en 1974. Il soutient alors activement la candidature de Jacques Chaban-Delmas à l'élection présidentielle. Dynamique et passionné, il est nommé délégué départemental des jeunes UDR des Hauts-de-Seine et figure parmi les principaux organisateurs du grand congrès de juin 1975. Les adhérents ralliaient alors Valéry Giscard d'Estaing aux gaullistes. Le RPR est créé en 1976 et Nicolas Sarkozy l'intègre aussitôt. Sa carrière évolue rapidement par la suite puisqu'il devient responsable du parti gaulliste à Neuilly, secrétaire dans la circonscription Neuilly-Puteaux et conseiller municipal à Neuilly-sur-Seine en un an.

Jacques Chirac se présente à l'élection présidentielle de 1981 et Nicolas Sarkozy préside son comité de soutien consacrés aux jeunes. Et alors qu'il est conseiller municipal, le Maire de Neuilly-sur-Seine meurt subitement d'un arrêt cardiaque. Charles Pasqua, ami de longue date de Sarkozy, prétend à ce poste, mais il était hospitalisé au moment des faits. Nicolas Sarkozy se fait alors élire (ce que Pasqua considère comme une trahison) et devient le plus jeune Maire de France. Il n'avait alors que 28 ans. Durant son mandat à la mairie de Neuilly-sur-Seine, Nicolas Sarkozy est chargé de mission au sein du Ministère de l'intérieur. Il était responsable de la lutte contre les risques chimiques et radiologiques de 1987 à 1988. Il soutient Jacques Chirac une nouvelle fois lors de la campagne électorale en vue de la présidentielle de 1988. Il rencontre durant les meetings Claude Chirac et Édouard Balladur,

devenus des amis intimes par la suite. Mais la droite perd et Nicolas Sarkozy est élu député dans les Hauts-de-Seine, dans la 6e circonscription.

Nicolas Sarkozy commence à se faire un nom en politique en 1993 où il est réélu député à large majorité et nommé Ministre du budget par Édouard Balladur. Il assure en même temps ses fonctions de ministre et celles de porte-parole du gouvernement. Ces premières responsabilités gouvernementales lui attribuent de lourdes tâches, notamment la préparation du collectif budgétaire de 1993 et de la loi de finance de 1994 et de 1995, la réduction du déficit budgétaire en vue de respecter le traité de Maastricht sur l'union monétaire européenne et la privatisation de la Société d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes et la transformation de l'Imprimerie nationale en société anonyme au capital entièrement détenu par l'État. Sa notoriété augmente aussi cette année 1993 à la suite de son intervention lors de la prise d'otage d'une classe de maternelle à Neuilly. Discutant directement avec Erick Schmitt, surnommé Human Bomb, Nicolas Sarkozy obtient la libération d'un enfant.

Nicolas Sarkozy change son fusil d'épaule à l'élection présidentielle de 1995 et soutient Édouard Balladur au lieu de Jacques Chirac qu'il a toujours soutenu auparavant. Il démissionne de son poste de porte-parole du gouvernement et dirige la campagne de Balladur. Alors qu'il figurait parmi les favoris des sondages, Édouard Balladur n'accède pas au second tour avec 18,58% des votes. Jacques Chirac accède à l'Élysée et nomme Alain Juppé à Matignon. Celui-ci propose Nicolas Sarkozy pour un poste ministériel, mais le Président ne l'entend pas de cette oreille. La carrière de Nicolas Sarkozy est alors plus ou moins mise entre parenthèses jusqu'en 1997. Il devient en effet Secrétaire général du RPR en 1997. Philippe Séguin, président du parti, démissionne en 1999 et Sarkozy assure ce poste par intérim. Il dirige alors les européennes de cette année-là et fait obtenir un score de 12,82 % au parti. Mais Nicolas Sarkozy démissionne en juin 1999 et exclut toute autre responsabilité au sein du parti. Il se retire même de la scène politique nationale pour se consacrer à son cabinet d'avocats. Il reste loin des projecteurs jusqu'en 2002 où il est réélu député à Puteaux et à Neuilly-sur-Seine.

Ayant soutenu la réélection de Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy intègre cette fois le gouvernement en tant que Ministre de l'intérieur. Son mandat est marqué par plusieurs actions « musclées ». Collaborant avec Gilles de Robien, Ministre des transports, il a par exemple mis en place des pénalités beaucoup plus importantes sur les excès de vitesse et a fait installer un nombre important de radars automatiques. Le nombre d'accidents de la route a alors considérablement diminué. Nicolas Sarkozy a également contribué à l'instauration du Conseil français du culte musulman et au renforcement du système de fichage d'ADN, consacré au départ aux délinquants sexuels, mais relativement généralisé par la suite. À la suite du remaniement gouvernemental de 2004, Nicolas Sarkozy devient Ministre d'État, de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Ce mandat est marqué par plusieurs actions France Télécom, change le statut d'EDF et de GDF en s'engageant à ne pas les privatiser (GDF a toutefois été privatisé un an plus tard et a fusionné avec le groupe Suez), privatise partiellement le groupe Areva. Il aide aussi au redressement de quelques

sociétés privées, notamment le groupe Alstom, sur le point de faire faillite. Il intervient aussi pour fusionner Sanofi et Aventis. Il fait également signer des accords dans les banques et les sociétés de grande distribution pour faire baisser les prix. Effectivement, ceux-ci baissent de 1,76% dans les grandes surfaces.

L'année 2004 est aussi marquée par l'élection de Nicolas Sarkozy à la tête de l'UMP. Élu le 28 novembre pour remplacer Alain Juppé, il obtient 85,09% des voix des militants. Il démissionne de son mandat de Ministre dès le lendemain et propose plusieurs réformes au sein du parti. Il est par exemple à l'origine de l'adhésion gratuite. Il revient pourtant au gouvernement dès 2005 à la suite de la démission du troisième gouvernement Raffarin. Dominique de Villepin est nommé Premier ministre et le nomme ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire. Il devient aussi le « numéro deux du gouvernement ». Et alors que Jacques Chirac ne voulait pas du tout, quelques mois plus tôt, que Nicolas Sarkozy cumule un mandat ministériel et la présidence de l'UMP, c'est chose faite depuis mai 2005. Nicolas Sarkozy était en plus Président du conseil général des Hauts-de-Seine. Ce mandat sera marqué par plusieurs faits importants : émeutes en fin d'année 2005, visite de la cité de La Courneuve où Sarkozy déclare « Les voyous vont disparaître, je mettrai les effectifs qu'il faut, mais on nettoiera la Cité des 4000 », recommandations de Sarkozy qui demande aux préfets d'être fermes vis-à-vis des non-français qui mettent la vie des Français en danger. Cette mesure concerne surtout « les gens du voyage, les jeunes des banlieues, les immigrés illégaux ». En visite dans un quartier chaud d'Argenteuil, Nicolas Sarkozy crée aussi une vive polémique à la suite de cette déclaration : « Vous en avez assez, hein, vous avez assez de cette bande de racailles ? Eh bien on va vous en débarrasser ». Une certaine tension s'est fait ressentir dans les quartiers sensibles. Les émeutes de la banlieue parisienne et en province éclatent en octobre 2005 et quelques personnalités de la gauche demandent la démission de Sarkozy. Les sondages démontrent toutefois qu'il est soutenu par 68% des personnes sondées. Nicolas Sarkozy exige alors des préfets de prendre des mesures exemplaires. 2734 personnes sont gardées à vue, 597 incarcérées et une expulsée. Ce mandat est également marqué par les manifestations des étudiants contre le Contrat Première Embauche. Très critiqué sur la loi de juillet 2006 sur l'immigration et l'intégration. Elle rend la régularisation des sans-papiers et le regroupement familial plus compliqué et optimise plutôt l'immigration de travailleurs. Suite aux pressions des associations de droit de l'homme et de la réaction de certains chefs d'État Africains, Sarkozy se plie à établir des régularisations au cas par cas (favorisant surtout les familles sans papiers, dont les enfants sont scolarisés) et une politique d'immigration concertée (accord signé avec Abdoulaye Wade, le Chef d'État Sénégalais). Ce mandat sera en tout cas beaucoup axé sur la sécurité intérieure, la délinquance, l'immigration et la sécurité routière.

Le parcours de Nicolas Sarkozy est par la suite marqué par sa campagne électorale en vue de l'élection présidentielle de 2007. Il annonce sa candidature dès novembre 2006 et il centre sa campagne sur la restauration de la confiance des habitants en la politique. Le Parti Socialiste contre cette candidature par la tactique baptisée TSS ou Tout Sauf Sarkozy. Sarkozy, quant à lui, quitte son ministère pour se consacrer à la campagne en mars 2007 et il arrive en tête des favoris selon les sondages. À l'issue du premier tour, il est effectivement en tête avec un score de 31,18%. Il accède au Palais de l'Élysée avec 53,06% des suffrages contre 46,94% pour Ségolène Royal. Quelques micro-rassemblements d'opposants ont lieu à l'annonce de sa victoire.

Sarkozy démissionne de la Présidence de l'UMP le 14 mai 2007 et procède à la passation de pouvoir avec Jacques Chirac deux jours plus tard. Le gouvernement François Fillon est mis en place le 17 mai 2007 avec quinze ministres, quatre secrétaires d'État et un Haut-commissaire. Aux législatives, l'UMP conserve la majorité absolue.

Le premier mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy est marqué dès les premiers mois par de nouvelles lois contre l'immigration clandestine et la récidive. Le Président de la République met aussi en place une franchise médicale sur les actes paramédicaux, les médicaments et les transports sanitaires, pour lutter contre le cancer et la maladie d'Alzheimer. La loi TEPA est également votée pour défiscaliser les heures supplémentaires et alléger les droits de succession. Le service minimum dans les écoles et les transports et la réforme des régimes spéciaux de retraite figurent aussi dans ces premières actions. Nicolas Sarkozy met aussi d'autres réformes économiques et sociales à la suite du remaniement gouvernemental de mars 2008. La promulgation de la LME ou loi de modernisation de l'économie, la généralisation du RSA ou revenu de solidarité active et la baisse de la TVA dans la restauration (de 19,6 à 5,5%) marquent entre autres ce nouveau gouvernement. Mais un autre remaniement est opéré en juin 2009 à la suite de la victoire des listes de la majorité présidentielles aux européennes. Le 26 juillet, Nicolas Sarkozy fait un malaise lipothymique en faisant du sport. Immédiatement hospitalisé une journée à Val-de-Grace, il reprend ses fonctions au bout de quelques jours de repos. Il poursuit sa politique en mettant en place un modèle de démocratie. Il nomme notamment Michel Charasse, issu de la gauche, au Conseil constitutionnel et Didier Migaud, socialiste, à la Cour des comptes. Nicolas Sarkozy s'engage aussi à redresser les finances publiques, à réduire le train de vie de l'État (il annule dans cette optique la garden-party de l'Élysée) et à donner les mêmes prestations de retraites aux anciens combattants Africains qui ont combattu pour la France. Les anciennes colonies sont d'ailleurs invitées à défiler lors de la parade militaire du 14 juillet 2010. Ce mois de juillet verra aussi l'annonce de nouvelles mesures punitives pour les délinquants. Celles-ci incluent l'élargissement des possibilités de déchéance de la nationalité française si une personne d'origine étrangère porte volontairement atteinte à la vie d'un représentant des forces de l'ordre. Ces mesures excluent par contre l'acquisition automatique de la nationalité d'un mineur délinquant à sa majorité. Nicolas Sarkozy propose aussi l'extension des peines planchers en cas de violences aggravées. Il sera beaucoup critiqué, d'autant que ces propositions ont précédé à des expulsions massives de Roms en situation irrégulière. L'année 2010 est également marquée par la réforme des retraites, visant à relever l'âge de départ à 62 ans au lieu de 60 selon plusieurs critères.

#### Citations

« Ce qui fait la crédibilité d'une ambition, c'est le prix personnel qu'on est prêt à payer. »

Nicolas Sarkozy a un compte sur Facebook. (<http://www.facebook.com/nicolassarkozy/>)

<http://www.webeconomie.com/politique/biographie-nicolas-sarkozy-4-84.html>

Les liens et activités troubles de Nicolas SARKOZY  
la fabrication de

Nicolas SARKOZY

Opération SARKOZY : comment la CIA a placé un agent à la Présidence de  
la République Française ?

Thierry Meyssan – Journaliste français d’investigation qui a rédigé  
l’article qui suit n’était plus protégé depuis l’arrivée Sarkozy au pouvoir  
et il a quitté la France

Thierry Meyssan n'est plus protégé depuis l'arrivée de Sarkozy et a quitté la France

Lundi 10 Décembre 2007

Thierry Meyssan : un journaliste d'investigation compétent, intègre, et scandaleusement ostracisé.

C'est avec intérêt que j'ai écouté ces deux vidéos, trouvées sur l'excellent site d'Etienne Chouard. <http://etienne.chouard.free.fr/>

Vidéo Thierry Meyssan par Alain Soral Partie 1

[http://www.dailymotion.com/video/x5zs2k\\_video-thierry-meyssan-par-alain-sor\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x5zs2k_video-thierry-meyssan-par-alain-sor_news)

Vidéo Thierry Meyssan par Alain Soral Partie 2

[http://www.dailymotion.com/video/x5zsq5\\_video-thierry-meyssan-par-alain-sor\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x5zsq5_video-thierry-meyssan-par-alain-sor_news)

Quand on entend Thierry Meyssan, et quand on a la chance de le rencontrer, de converser avec lui, on est à chaque fois impressionné par ses capacités d'analyse, son sérieux et sa clarté d'esprit ; et charmé par sa gentillesse, sa modestie.

Et on ne comprend pas comment dans un grand pays comme la France, tous les médias, gauche et droite confondues, en sont arrivés à le diffamer, puis à le maintenir au ban de la société, depuis ce jour où il est devenu célèbre pour son livre : *L'effroyable imposture*, un succès de librairie pourtant mérité.

Si l'on comprend bien pourquoi le Président Bush considère Thierry Meyssan comme l'homme à abattre et a demandé à ce que la France le mette sur la liste des « terroristes », on a du mal à comprendre pourquoi, non seulement le quotidien *Le Monde* et *Libération*, mais aussi la gauche et les sites altermondialistes, l'ont traîné dans la boue, pour l'isoler, le faire taire.

Et on ne comprend pas pourquoi il ne se soit trouvé personne, y compris dans les rangs progressistes, pour se dresser pour sa défense, alors qu'il avait écrit le livre qu'il fallait écrire, où il posait les questions que toute personne sensée aurait dû se poser sur ce qui s'était réellement passé le 11 septembre 2001 et sur les perspectives terrifiantes que ces questions ouvraient.

Les censeurs, ceux qui excluent tel ou tel auteur d'un journal, d'un site, sont connus de nous tous. Il suffit d'observer ce que chaque media dominant ou progressiste diffuse pour savoir qui est exclu du débat.

Les lecteurs ne sont pas dupes ! Ils savent reconnaître les voix qui ne se sont pas asservies aux vérités officielles.

Quant à ceux qui ne savent pas encore, s'ils ont l'occasion d'entendre la voix de Thierry Meyssan, ils comprendront eux aussi, pourquoi les gens qui dévoilent les vrais enjeux apparaissent comme une menace pour les grands et petits pouvoirs en place. Et pourquoi on cherche à les museler.

Silvia Cattori

[http://www.alterinfo.net/Thierry-Meyssan-n-est-plus-protège-depuis-l-arrivee-de-Sarkozy-et-a-quitte-la-France\\_a14619.html](http://www.alterinfo.net/Thierry-Meyssan-n-est-plus-protège-depuis-l-arrivee-de-Sarkozy-et-a-quitte-la-France_a14619.html)

---

Édition spéciale

## Opération Sarkozy : comment la CIA a placé un de ses agents à la présidence de la République française par Thierry Meyssan\*

Nicolas Sarkozy doit être jugé à son action et non pas d'après sa personnalité. Mais lorsque son action surprend jusqu'à ses propres électeurs, il est légitime de se pencher en détail sur sa biographie et de s'interroger sur les alliances qui l'ont conduit au pouvoir. Thierry Meyssan a décidé d'écrire la vérité sur les origines du président de la République française. Toutes les informations contenues dans cet article sont vérifiables, à l'exception de deux imputations, signalées par l'auteur qui en assume seul la responsabilité.

19 JUILLET 2008

Depuis

Almaty (Kazakhstan)

Thèmes

● [Action secrète](#)

Personnalités

● [Nicolas Sarkozy](#)



Les Français, lassés des trop longues présidences de François Mitterrand et de Jacques Chirac, ont élu Nicolas Sarkozy en comptant sur son énergie pour revitaliser leur pays. Ils espéraient une rupture avec des années d'immobilisme et des idéologies surannées. Ils ont eu une rupture avec les principes qui fondent la nation française. Ils ont été stupéfaits par cet « hyper-président », se saisissant chaque jour d'un nouveau dossier, aspirant à lui la droite et la gauche, bousculant tous les repères jusqu'à créer une complète confusion.

Comme des enfants qui viennent de faire une grosse bêtise, les Français sont trop occupés à se trouver des excuses pour admettre l'ampleur des dégâts et leur naïveté. Ils refusent d'autant plus de voir qui est vraiment Nicolas Sarkozy, qu'ils auraient dû s'en rendre compte depuis longtemps.

C'est que l'homme est habile. Comme un illusionniste, il a détourné leur attention en offrant sa vie privée en spectacle et en posant dans les magazines people, jusqu'à leur faire oublier son parcours politique.

Que l'on comprenne bien le sens de cet article : il ne s'agit pas de reprocher à M. Sarkozy ses liens familiaux, amicaux et professionnels, mais de lui reprocher d'avoir caché ses attaches aux Français qui ont cru, à tort, élire un homme libre.

Pour comprendre comment un homme en qui tous s'accordent aujourd'hui à voir l'agent des États-Unis et d'Israël a pu devenir le chef du parti gaulliste, puis le président de la République française, il nous faut revenir en arrière. Très en arrière. Il nous faut emprunter une longue digression au cours de laquelle nous présenterons les protagonistes qui trouvent aujourd'hui leur revanche.

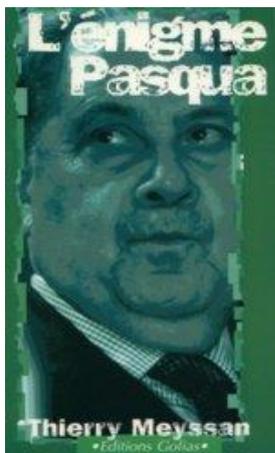
#### Secrets de famille

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les services secrets états-uniens s'appuient sur le parrain italo-US Lucky Luciano pour contrôler la sécurité des ports américains et pour préparer le débarquement allié en Sicile. Les contacts de Luciano avec les services US passent notamment par Frank Wisner Sr. puis, lorsque le « parrain » est libéré et s'exile en Italie, par son « ambassadeur » corse, Étienne Léandri.

En 1958, les États-Unis, inquiets d'une possible victoire du FLN en Algérie qui ouvrirait l'Afrique du Nord à l'influence soviétique, décident de susciter un coup d'État militaire en France. L'opération est organisée conjointement par la Direction de la planification de la CIA —théoriquement dirigée par Frank Wisner Sr.— et par l'OTAN. Mais Wisner a déjà sombré dans la démence de sorte que c'est son successeur, Allan Dulles, qui supervise le coup. Depuis Alger, des généraux français créent un Comité de salut public qui exerce une pression sur le pouvoir civil parisien et le contraint à voter les pleins pouvoirs au général De Gaulle sans avoir besoin de recourir la force [1].

Or, Charles De Gaulle n'est pas le pion que les Anglo-Saxons croient pouvoir manipuler. Dans un premier temps, il tente de sortir de la contradiction coloniale en accordant une large autonomie aux territoires d'outre-mer au sein d'une Union française. Mais il est déjà trop tard pour sauver l'Empire français car les peuples colonisés ne croient plus aux promesses de la métropole et exigent leur indépendance. Après avoir conduit victorieusement de féroces campagnes de répression contre les indépendantistes, De Gaulle se rend à l'évidence. Faisant preuve d'une rare sagesse politique, il décide d'accorder à chaque colonie son indépendance.

Cette volte-face est vécue comme une trahison par la plupart de ceux qui l'ont porté au pouvoir. La CIA et l'OTAN soutiennent alors toutes sortes de complots pour l'éliminer, dont un putsch manqué et une quarantaine de tentatives d'assassinat [2]. Toutefois, certains de ses partisans approuvent son évolution politique. Autour de Charles Pasqua, ils créent le SAC, une milice pour le protéger.



Pasqua est à la fois un truand corse et un ancien résistant. Il a épousé la fille d'un bootlegger canadien qui fit fortune durant la prohibition. Il dirige la société Ricard qui, après avoir commercialisé de l'absinthe, un alcool prohibé, se respectabilise en vendant de l'anisette. Cependant, la société continue à servir de couverture pour toutes sortes de trafics en relation avec la famille italo-new-yorkaise des Genovese, celle de Lucky Luciano. Il n'est donc pas étonnant que Pasqua fasse appel à Étienne Léandri (« l'ambassadeur » de Luciano) pour recruter des gros bras et constituer la milice gaulliste [3]. Un troisième homme joue un grand rôle dans la formation du SAC, l'ancien garde du corps de De Gaulle, Achille Peretti — un Corse lui aussi—.

Ainsi défendu, De Gaulle dessine avec panache une politique d'indépendance nationale. Tout en affirmant son appartenance au camp atlantique, il remet en cause le leadership anglo-saxon. Il s'oppose à l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun européen (1961 et 1967) ; Il refuse le déploiement des casques de l'ONU au Congo (1961) ; il encourage les États latino-américains à s'affranchir de l'impérialisme US (discours de Mexico, 1964) ; Il expulse l'OTAN de France et se retire du Commandement intégré de l'Alliance atlantique (1966) ; Il dénonce la Guerre du Viêt-nam (discours de Phnon Penh, 1966) ; Il condamne l'expansionnisme israélien lors de la Guerre des Six jours (1967) ; Il soutient l'indépendance du Québec (discours de Montréal 1967) ; etc.

Simultanément, De Gaulle consolide la puissance de la France en la dotant d'un complexe militaro-industriel incluant la force de dissuasion nucléaire, et en garantissant son approvisionnement énergétique. Il éloigne utilement les encombrants Corses de son entourage en leur confiant des missions à l'étranger. Ainsi Étienne Léandri devient-il le trader du groupe Elf (aujourd'hui Total) [4], tandis que Charles Pasqua devient l'homme de confiance des chefs d'États d'Afrique francophone.

Conscient qu'il ne peut défier les Anglo-Saxons sur tous les terrains à la fois, De Gaulle s'allie à la famille Rothschild. Il choisit comme Premier ministre le fondé de pouvoir de la Banque, Georges Pompidou. Les deux hommes forment un tandem efficace. L'audace politique du premier ne perd jamais de vue le réalisme économique du second.

Lorsque De Gaulle démissionne, en 1969, Georges Pompidou lui succède brièvement à la présidence avant d'être emporté par un cancer. Les gaullistes historiques n'admettent pas son leadership et s'inquiètent de son tropisme anglophile. Ils hurlent à la trahison lorsque Pompidou, secondé par le secrétaire général de l'Élysée Edouard Balladur, fait entrer « la perfide Albion » dans le Marché commun européen.

#### La fabrication de Nicolas Sarkozy

Ce décor étant planté, revenons-en à notre personnage principal, Nicolas Sarkozy. Né en 1955, il est le fils d'un noble catholique hongrois, Pal Sarkösy de Nagy-Bocsa, réfugié en France après avoir fui l'Armée rouge, et d'Andrée Mallah, une roturière juive originaire de Thessalonique. Après avoir eu trois enfants (Guillaume, Nicolas et François), le couple divorce. Pal Sarkösy de Nagy-Bocsa se remarie avec une aristocrate, Christine de Ganay, dont il aura deux enfants (Pierre-Olivier et Caroline). Nicolas ne sera pas élevé par ses seuls parents, mais ballotté dans cette famille recomposée.

Sa mère est devenue la secrétaire d'Achille Peretti. Après avoir co-fondé le SAC, le garde du corps de De Gaulle avait poursuivi une brillante carrière politique. Il avait été élu député et maire de Neuilly-sur-Seine, la plus riche banlieue résidentielle de la capitale, puis président de l'Assemblée nationale.

Malheureusement, en 1972, Achille Peretti est gravement mis en cause. Aux États-Unis, le magazine *Time* révèle l'existence d'une organisation criminelle secrète « l'Union corse » qui contrôlerait une grande partie du trafic de stupéfiants entre l'Europe et l'Amérique, la fameuse « *French connexion* » qu'Hollywood devait porter à l'écran. S'appuyant sur des auditions parlementaires et sur ses propres investigations, *Time* cite le nom d'un chef mafieux, Jean Venturi, arrêté quelques années plus tôt au Canada, et qui n'est autre que le délégué commercial de Charles Pasqua pour la société d'alcool Ricard. On évoque le nom de plusieurs familles qui dirigeraient « l'Union corse », dont les Peretti. Achille nie, mais doit renoncer à la présidence de l'Assemblée nationale et échappe même à un « suicide ».

En 1977, Pal Sarkozy se sépare de sa seconde épouse, Christine de Ganay, laquelle se lie alors avec le n°2 de l'administration centrale du département d'État des États-Unis. Elle l'épouse et s'installe avec lui en Amérique. Le monde étant petit, c'est bien connu, son mari n'est autre que Frank Wisner Jr., fils du précédent. Les fonctions de Junior à la CIA ne sont pas connues, mais il est clair qu'il y joue un rôle important. Nicolas, qui reste proche de sa belle-mère, de son demi-frère et de sa demi-sœur, commence à se tourner vers les États-Unis où il « bénéficie » des programmes de formation du département d'État.

À la même période, Nicolas Sarkozy adhère au parti gaulliste. Il y fréquente d'autant plus rapidement Charles Pasqua que celui-ci n'est pas seulement un leader national, mais aussi le responsable de la section départementale des Hauts-de-Seine.

En 1982, Nicolas Sarkozy, ayant terminé ses études de droit et s'étant inscrit au barreau, épouse la nièce d'Achille Peretti. Son témoin de mariage est Charles Pasqua. En tant qu'avocat, Me Sarkozy défend les intérêts des amis corses de ses mentors. Il acquiert une propriété sur l'île de beauté, à Vico, et imagine de corsiser son nom en remplaçant le « y » par un « i » : Sarkozi.

L'année suivante, il est élu maire de Neuilly-sur-Seine en remplacement de son bel-oncle, Achille Peretti, terrassé par une crise cardiaque.

Cependant, Nicolas ne tarde pas à trahir sa femme et, dès 1984, il poursuit une liaison cachée avec Cécilia, l'épouse du plus célèbre animateur de télévision français de l'époque, Jacques Martin, dont il a fait la connaissance en célébrant leur mariage en qualité de maire de Neuilly. Cette double vie dure cinq ans, avant que les amants ne quittent leurs conjoints respectifs pour construire un nouveau foyer.

Nicolas est le témoin de mariage, en 1992, de la fille de Jacques Chirac, Claude, avec un éditorialiste du *Figaro*. Il ne peut s'empêcher de séduire Claude et de mener une brève relation avec elle, tandis qu'il vit officiellement avec Cécilia. Le mari trompé se suicide en absorbant des drogues. La rupture est brutale et sans retour entre les Chirac et Nicolas Sarkozy.

En 1993, la gauche perd les élections législatives. Le président François Mitterrand refuse de démissionner et entre en cohabitation avec un Premier ministre de droite. Jacques Chirac, qui ambitionne la présidence et pense alors former avec Edouard Balladur un tandem comparable à celui de De Gaulle et Pompidou, refuse d'être à nouveau Premier ministre et laisse la place à son « ami de trente ans », Edouard Balladur. Malgré son passé sulfureux, Charles Pasqua devient ministre de l'Intérieur. S'il conserve la haute main sur la marijuana marocaine, il profite de sa situation pour légaliser ses autres activités en prenant le contrôle des casinos, jeux et courses en Afrique francophone. Il tisse aussi des liens en Arabie saoudite et en Israël et devient officier d'honneur du Mossad. Nicolas Sarkozy, quant à lui, est ministre du Budget et porte-parole du gouvernement.

À Washington, Frank Wisner Jr. a pris la succession de Paul Wolfowitz comme responsable de la planification politique au département de la Défense. Personne ne remarque les liens qui l'unissent au porte-parole du gouvernement français.

C'est alors que reprend au sein du parti gaulliste la tension que l'on avait connu trente ans plus tôt entre les gaullistes historiques et la droite financière, incarnée par Balladur. La nouveauté, c'est que Charles Pasqua et avec lui le jeune Nicolas Sarkozy trahissent Jacques Chirac pour se rapprocher du courant Rothschild. Tout dérape. Le conflit atteindra son apogée en 1995 lorsque Édouard Balladur se présentera contre son ex-ami Jacques Chirac à l'élection présidentielle, et sera battu. Surtout, suivant les instructions de Londres et de Washington, le gouvernement Balladur ouvre les négociations d'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN des États d'Europe centrale et orientale, affranchis de la tutelle soviétique.

Rien ne va plus dans le parti gaulliste où les amis d'hier sont près de s'entre-tuer. Pour financer sa campagne électorale, Edouard Balladur tente de faire main basse sur la caisse noire du parti gaulliste, cachée dans la double comptabilité du pétrolier Elf. À peine le vieux Étienne Léandri mort, les juges perquisitionnent la société et ses dirigeants sont incarcérés. Mais Balladur, Pasqua et Sarkozy ne parviendront jamais à récupérer le magot.

### La traversée du désert

Tout au long de son premier mandat, Jacques Chirac tient Nicolas Sarkozy à distance. L'homme se fait discret durant cette longue traversée du désert. Discrètement, il continue à nouer des relations dans les cercles financiers.

En 1996, Nicolas Sarkozy ayant enfin réussi à clore une procédure de divorce qui n'en finissait pas se marie avec Cécilia. Ils ont pour témoins les deux milliardaires Martin Bouygues et Bernard Arnaud (l'homme le plus riche du pays).

## Dernier acte

Bien avant la crise irakienne, Frank Wisner Jr. et ses collègues de la CIA planifient la destruction du courant gaulliste et la montée en puissance de Nicolas Sarkozy. Ils agissent en trois temps : d'abord l'élimination de la direction du parti gaulliste et la prise de contrôle de cet appareil, puis l'élimination du principal rival de droite et l'investiture du parti gaulliste à l'élection présidentielle, enfin l'élimination de tout challenger sérieux à gauche de manière à être certain d'emporter l'élection présidentielle.

Pendant des années, les médias sont tenus en haleine par les révélations posthumes d'un promoteur immobilier. Avant de décéder d'une grave maladie, il a enregistré pour une raison jamais élucidée une confession en vidéo. Pour une raison encore plus obscure, la « cassette » échoue dans les mains d'un hiérarque du Parti socialiste, Dominique Strauss-Khan, qui la fait parvenir indirectement à la presse.

Si les aveux du promoteur ne débouchent sur aucune sanction judiciaire, ils ouvrent une boîte de Pandore. La principale victime des affaires successives sera le Premier ministre Alain Juppé. Pour protéger Chirac, il assume seul toutes les infractions pénales. La mise à l'écart de Juppé laisse la voie libre à Nicolas Sarkozy pour prendre la direction du parti gaulliste.

Sarkozy exploite alors sa position pour contraindre Jacques Chirac à le reprendre au gouvernement, malgré leur haine réciproque. Il sera en définitive, ministre de l'Intérieur. Erreur ! À ce poste, il contrôle les préfets et le renseignement intérieur qu'il utilise pour noyauter les grandes administrations.

Il s'occupe aussi des affaires corses. Le préfet Claude Érignac a été assassiné. Bien qu'il n'ait pas été revendiqué, le meurtre a immédiatement été interprété comme un défi lancé par les indépendantistes à la République. Après une longue traque, la police parvient à arrêter un suspect en fuite, Yvan Colonna, fils d'un député socialiste. Faisant fi de la présomption d'innocence, Nicolas Sarkozy annonce cette interpellation en accusant le suspect d'être l'assassin. C'est que la nouvelle est trop belle à deux jours du référendum que le ministre de l'Intérieur organise en Corse pour modifier le statut de l'île. Quoi qu'il en soit, les électeurs rejettent le projet Sarkozy qui, selon certains, favorise les intérêts mafieux. Bien qu'Yvan Colonna ait ultérieurement été reconnu coupable, il a toujours clamé son innocence et aucune preuve matérielle n'a été trouvée contre lui. Étrangement, l'homme s'est muré dans le silence, préférant être condamné que de révéler ce qu'il sait. Nous révélons ici que le préfet Érignac n'a pas été tué par des nationalistes, mais abattu par un tueur à gage, immédiatement exfiltré vers l'Angola où il a été engagé à la sécurité du groupe Elf. Le mobile du crime était précisément lié aux fonctions antérieures d'Érignac, responsable des réseaux africains de Charles Pasqua au ministère de la Coopération. Quand à Yvan Colonna, c'est un ami personnel de Nicolas Sarkozy depuis des décennies et leurs enfants se sont fréquentés.

Une nouvelle affaire éclate : de faux listings circulent qui accusent mensongèrement plusieurs personnalités de cacher des comptes bancaires au Luxembourg, chez Clearstream. Parmi les personnalités diffamées : Nicolas Sarkozy. Il porte plainte et sous-entend que son rival de droite à l'élection présidentielle, le Premier ministre Dominique de Villepin, a organisé cette machination. Il ne cache pas son intention de le faire jeter en prison. En réalité, les faux listings ont été mis en circulation par des membres de la Fondation franco-américaine [5], dont John Negroponte était président et dont Frank Wisner Jr. est administrateur. Ce que les juges ignorent et que nous révélons ici, c'est que les listings ont été fabriqués à Londres par une officine commune de la CIA et du MI6, Hakluyt & Co, dont Frank Wisner Jr. est également administrateur.

Villepin se défend de ce dont on l'accuse, mais il est mis en examen, assigné à résidence et, de facto, écarté provisoirement de la vie politique. La voie est libre à droite pour Nicolas Sarkozy.

Reste à neutraliser les candidatures d'opposition. Les cotisations d'adhésion au parti socialistes sont réduites à un niveau symbolique pour attirer de nouveaux militants. Soudainement des milliers de jeunes prennent leur carte. Parmi eux, au moins dix mille nouveaux adhérents sont en réalité des militants du Parti trotskiste « lambertiste » (du nom de son fondateur Pierre Lambert). Cette petite formation d'extrême gauche s'est historiquement mise au service de la CIA contre les communistes staliniens durant la Guerre froide (Elle est l'équivalent du SD/USA de Max Shatchman, qui a formé les néoconservateurs aux USA [6]). Ce n'est pas la première fois que les « lambertistes » infiltrèrent le Parti socialiste. Ils y ont notamment placé deux célèbres agents de la CIA : Lionel Jospin (qui est devenu Premier ministre) et Jean-Christophe Cambadélis, le principal conseiller de Dominique Strauss-Kahn [7].

Des primaires sont organisées au sein du Parti socialiste pour désigner son candidat à l'élection présidentielle. Deux personnalités sont en concurrence : Laurent Fabius et Ségolène Royal. Seul le premier représente un danger pour Sarkozy. Dominique Strauss-Kahn entre dans la course avec pour mission d'éliminer Fabius au dernier moment. Ce qu'il sera en mesure de faire grâce aux votes des militants « lambertistes » infiltrés, qui portent leur suffrages non pas sur son nom, mais sur celui de Royal. L'opération est possible parce que Strauss-Kahn est depuis longtemps sur le payroll des États-Unis. Les Français ignorent qu'il donne des cours à Stanford, où il a été embauché par le prévôt de l'université, Condoleezza Rice [8].

Dès sa prise de fonction, Nicolas Sarkozy et Condoleezza Rice remercieront Strauss-Kahn en le faisant élire à la direction du Fonds monétaire international.

Premiers jours à l'Élysée

Le soir du second tour de l'élection présidentielle, lorsque les instituts de sondages annoncent sa victoire probable, Nicolas Sarkozy prononce un bref discours à la nation depuis son QG de campagne. Puis, contrairement à tous les usages, il ne va pas faire la fête avec les militants de son parti, mais il se rend au Fouquet's. La célèbre brasserie des Champs-Élysées, qui était jadis le rendez-vous de « l'Union corse » est aujourd'hui la propriété du casinotier Dominique Desseigne. Il a été mis à disposition du président élu pour y recevoir ses amis et les principaux donateurs de sa campagne. Une centaine d'invités s'y bousculent, les hommes les plus riches de France y côtoient les patrons de casinos.

Puis le président élu s'offre quelques jours de repos bien mérités. Conduit en Falcon-900 privé à Malte, il s'y repose sur le Paloma, le yacht de 65 mètres de son ami Vincent Bolloré, un milliardaire formé à la Banque Rothschild.

Enfin, Nicolas Sarkozy est investi président de la République française. Le premier décret qu'il signe n'est pas pour proclamer une amnistie, mais pour autoriser les casinos de ses amis Desseigne et Partouche à multiplier les machines à sous.

Il forme son équipe de travail et son gouvernement. Sans surprise, on y retrouve un bien trouble propriétaire de casinos (le ministre de la Jeunesse et des Sports) et le lobbyiste des casinos de l'ami Desseigne (qui devient porte-parole du parti « gaulliste »).

Nicolas Sarkozy s'appuie avant tout sur quatre hommes :

- ▶ Claude Guéant, secrétaire général du palais de l'Élysée. C'est l'ancien bras droit de Charles Pasqua.
- ▶ François Pérol, secrétaire général adjoint de l'Élysée. C'est un associé-gérant de la Banque Rothschild.
- ▶ Jean-David Lévitte, conseiller diplomatique. Fils de l'ancien directeur de l'Agence juive. Ambassadeur de France à l'ONU, il fut relevé de ses fonctions par Chirac qui le jugeait trop proche de George Bush.
  
- ▶ Alain Bauer, l'homme de l'ombre. Son nom n'apparaît pas dans les annuaires. Il est chargé des services de renseignement. Ancien Grand-Maître du Grand Orient de France (la principale obédience maçonnique française) et ancien n°2 de la National Security Agency états-unienne en Europe [9].

Frank Wisner Jr., qui a été nommé entre temps envoyé spécial du président Bush pour l'indépendance du Kosovo, insiste pour que Bernard Kouchner soit nommé ministre des Affaires étrangères avec une double mission prioritaire : l'indépendance du Kosovo et la liquidation de la politique arabe de la France.

Kouchner a débuté sa carrière en participant à la création d'une ONG humanitaire. Grâce aux financements de la National Endowment for Democracy, il a participé aux opérations de Zbigniew Brzezinski en Afghanistan, aux côtés d'Oussama Ben Laden et des frères Karzaï contre les Soviétiques.

On le retrouve dans les années 90 auprès d'Alija Izetbegović en Bosnie-Herzégovine. De 1999 à 2001, il a été Haut représentant de l'ONU au Kosovo.

Sous le contrôle de Wali, le frère cadet du président Hamid Karzai, l'Afghanistan est devenu le premier producteur mondial de pavot. Le suc est transformé sur place en héroïne et transporté par l'US Air Force à Camp Bondstedt (Kosovo). Là, la drogue est prise en charge par les hommes d'Haçim Thaçi qui l'écoulent principalement en Europe et accessoirement aux États-Unis [10]. Les bénéfices sont utilisés pour financer les opérations illégales de la CIA.

.On le retrouve dans les années 90 auprès d'Alija Izetbegović en Bosnie-Herzégovine. De 1999 à 2001, il a été Haut représentant de l'ONU au Kosovo.

Sous le contrôle de Wali, le frère cadet du président Hamid Karzai, l'Afghanistan est devenu le premier producteur mondial de pavot. Le suc est transformé sur place en héroïne et transporté par l'US Air Force à Camp Bondstedt (Kosovo). Là, la drogue est prise en charge par les hommes d'Haçim Thaçi qui l'écoulent principalement en Europe et accessoirement aux États-Unis [10]. Les bénéfices sont utilisés pour financer les opérations illégales de la CIA.

Karzai et Thaçi sont des amis personnels de longue date de Bernard Kouchner, qui certainement ignore leurs activités criminelles malgré les rapports internationaux qui y ont été consacrés.

Pour compléter son gouvernement, Nicolas Sarkozy nomme Christine Lagarde, ministre de l'Économie et des Finances. Elle a fait toute sa carrière aux États-Unis où elle a dirigé le prestigieux cabinet de juristes Baker & McKenzie. Au sein du Center for International & Strategic Studies de Dick Cheney, elle a co-présidé avec Zbigniew Brzezinski un groupe de travail qui a supervisé les privatisations en Pologne. Elle a organisé un intense lobbying pour le compte de Lockheed Martin contre les l'avionneur français Dassault [11].

Nouvelle escapade durant l'été. Nicolas, Cécilia, leur maîtresse commune et leurs enfants se font offrir des vacances états-uniennes à Wolfenboro, non loin de la propriété du président Bush. La facture, cette fois, est payée par Robert F. Agostinelli, un banquier d'affaires italo-new-yorkais, sioniste et néo-conservateur pur sucre qui s'exprime dans *Commentary*, la revue de l'American Jewish Committee.

La réussite de Nicolas rejailit sur son demi-frère Pierre-Olivier. Sous le nom américanisé « d'Oliver », il est nommé par Frank Carlucci (qui fut le n°2 de la CIA après avoir été recruté par Frank Wisner Sr.) [12] directeur d'un nouveau fonds de placement du Carlyle Group (la société commune de gestion de portefeuille des Bush et des Ben Laden) [13]. Sans qualité personnelle particulière, il est devenu le 5e noueur de deals dans le monde et gère les principaux avoirs des fonds souverains du Koweït et de Singapour.

La cote de popularité du président est en chute libre dans les sondages. L'un de ses conseillers en communication, Jacques Séguéla, préconise de détourner l'attention du public avec de nouvelles « *people stories* ». L'annonce du divorce avec Cécilia est publiée par *Libération*, le journal de son ami Edouard de Rothschild, pour couvrir les slogans des manifestants un jour de grève générale. Plus fort encore, le communiquant organise une rencontre avec l'artiste et ex-mannequin, Carla Bruni. Quelques jours plus tard, sa liaison avec le président est officialisée et le battage médiatique couvre à nouveau les critiques politiques. Quelques semaines encore et c'est le troisième mariage de Nicolas. Cette fois, il choisit comme témoins Mathilde Agostinelli (l'épouse de Robert) et Nicolas Bazire, ancien directeur de cabinet d'Edouard Balladur devenu associé-gérant chez Rothschild.

Quand les Français auront-ils des yeux pour voir à qui ils ont affaire ?

[Thierry Meyssan](#)

Analyste politique français, président-fondateur du [Réseau Voltaire](#) et de la conférence [Axis for Peace](#). Il publie chaque semaine des chroniques de politique étrangère dans la presse arabe et russe. Dernier ouvrage publié : [L'Effroyable imposture 2](#), éd. JP Bertrand (2007).



Les informations contenues dans cet article ont été présentées par Thierry Meyssan lors de la table ronde de clôture de l'[Eurasian Media Forum](#) (Kazakhstan, 25 avril 2008) consacrée à la peopolisation et au glamour en politique.

L'intérêt suscite par ces informations a conduit l'auteur à rédiger le présent article qui a été publié par [Profile](#), le principal news magazine russe actuel (édition du 16 juin 2008), sous le titre « ОПЕРАЦИЯ САРКОЗИ ».

Plusieurs versions et traductions non autorisées de cet article ont été diffusées alors que le site du Réseau Voltaire était hors service. Nous vous prions de considérer le présent article comme le seul valide.

---

[1] « [Quand le stay-behind portait De Gaulle au pouvoir](#) », par Thierry Meyssan, *Réseau Voltaire*, 27 août 2001

[2] « [Quand le stay-behind voulait remplacer De Gaulle](#) », par Thierry Meyssan, *Réseau Voltaire*, 10 septembre 2001

[3] *L'Énigme Pasqua*, par Thierry Meyssan, Golias ed, 2000.

[4] *Les requins. Un réseau au cœur des affaires*, par Julien Caumer, Flammarion, 1999.

[5] « [Un relais des États-Unis en France : la French American Foundation](#) », par Pierre Hillard, *Réseau Voltaire*, 19 avril 2007.

[6] « [Les New York Intellectuals et l'invention du néo-conservatisme](#) », par Denis Boneau, *Réseau Voltaire*, 26 novembre 2004.

[7] Le responsable US du renseignement, Irving Brown en personne, a revendiqué avoir lui-même recruté et formé MM. Jospin et Cambadélis pour lutter contre les stalinien alors qu'ils militaient chez les lambertistes pour, cf. *Éminences grises*, Roger Faligot et Rémi Kauffer, Fayard, 1992 ; « The Origin of CIA Financing of AFL Programs » in *Covert Action Quarterly*, n° 76, 1999. Il importe d'éviter une interprétation anachronique : leur engagement au service des USA est celui d'atlantistes durant la Guerre froide. Au-delà, il les conduira, par exemple, en 1999, à jouer un rôle central dans l'engagement de Paris au sein de l'OTAN pour bombarder Belgrade, pourtant allié traditionnel de la France. De même, il importe d'éviter les fausses équivalences : la collaboration de Nicolas Sarkozy avec les USA ne s'est pas développée sur une base idéologique, mais relationnelle et carriériste (note modifiée le 27 juillet 2008 en réponse à des lecteurs).

[8] « [Dominique Strauss-Kahn, l'homme de « Condi » au FMI](#) », par Thierry Meyssan, *Réseau Voltaire*, 5 octobre 2007.

[9] « [Alain Bauer, de la SAIC au GOfD](#) », *Note d'information du Réseau Voltaire*, 1er octobre 2000.

[10] « [Le gouvernement kosovar et le crime organisé](#) », par Jürgen Roth, *Horizons et débats*, 8 avril 2008.

[11] « [Avec Christine Lagarde, l'industrie US entre au gouvernement français](#) », *Réseau Voltaire*, 22 juin 2005.

[12] « [L'honorable Frank Carlucci](#) », par Thierry Meyssan, *Réseau Voltaire*, 11 février 2004.

[13] « [Les liens financiers occultes des Bush et des Ben Laden](#) » et « [Le Carlyle Group, une affaire d'initiés](#) », *Réseau Voltaire*, 16 octobre 2001 et 9 février 2004.

Sources : <http://www.voltairenet.org/article157210.html>

## Les fréquentations de Nicolas SARKOZY

### Édouard de Rothschild

Édouard de Rothschild, né le [27 décembre 1957](#) à [Neuilly-sur-Seine](#), membre de la [famille Rothschild](#), est un [homme d'affaires franco-israélien](#).

Il est le fils du baron [Guy de Rothschild](#) et le demi-frère de [David de Rothschild](#), fondateur de la banque d'affaires [Rothschild & Cie](#). Il s'est marié à Mathilde Coche de la Ferte en 1981, puis en secondes noces à [Arielle Malard](#) en 1991, dont il est aujourd'hui séparé. Il est père de trois enfants : David, Aliénor (la sœur jumelle de David) et Ferdinand<sup>1</sup>.

### Biographie

Il étudie au [lycée Condorcet](#).

Licencié de droit de l'[université d'Assas](#), il obtient un [MBA](#) finance à l'[université de New York](#)<sup>2</sup>.

En 1987, il entame une carrière de banquier d'affaires dans un petit établissement financier de [Wall Street](#) "Wertheim and C°" avant d'intégrer Rothschild & Cie dont il deviendra l'un des associés-gérants en 1993. Il participe à d'importantes opérations de fusions-acquisitions aux côtés de son demi-frère, notamment le rachat de [Pathé](#) par [Jérôme Seydoux](#) et de la [banque Rivaud](#) par l'homme d'affaires breton [Vincent Bolloré](#).

En 2003, après une année sabbatique, il quitte les fonctions opérationnelles pour prendre la présidence de son conseil de surveillance.

Parallèlement, il poursuit la vocation hippique paternelle. Il est cavalier international de concours de saut d'obstacles (CSO) et entretient une quinzaine de poulinières confiées principalement à l'entraîneur [André Fabre](#). Il a d'autre part, gagné de belles victoires aux États-Unis dont la course du Beverly D. avec le cheval "England's Legend" entraîné par [Christophe Clement](#). Ses chevaux courent, depuis 1985, sous les couleurs inversées (casaque jaune toque bleue) de celles de son père (casaque bleue toque jaune). Le 18 décembre 2004, il succède à [Jean-Luc Lagardère](#) à la présidence de [France Galop](#)

Par l'intermédiaire du Holding financier Jean Goujon, qu'il contrôle, il devient, en 2006, l'actionnaire de référence du journal [Libération](#), exigeant le départ de [Serge July](#) (son directeur historique) et de [Louis Dreyfus](#) (son directeur général). La fortune de David de Rothschild et d'Édouard de Rothschild est estimée par le magazine Challenges en 2007 à 315 millions d'euros. Cf <http://www.challenges.fr/classements/fortune.php>

Il a fait partie de la commission exécutive du [CNPF](#).

Commanditaire de [Nicolas Sarkozy](#), il est, par ailleurs, membre du [Polo de Paris](#), du [Cercle Interallié](#) et du club [Le Siècle](#).

Le 3 août 2010, le quotidien israélien Yediot Aharonot annonce qu'Edouard de Rothschild vient d'[émigrer en Israël](#)<sup>3</sup>.

Anecdote

Son grand-père porte le même prénom.

Bibliographie

- Anne Michel, « Édouard, un Rothschild atypique mais intraitable », *Le Monde*, 15 juin 2006

Références

1. [↑ Biographie d'Edouard de Rothschild \[archive\]](#)
2. [↑](#) Selon l'article du Nouvel Obs daté du jeudi 27 janvier 2005, et intitulé « [Edouard de Rothschild - Passeur d'obstacles \[archive\]](#) ».
3. [↑ Le 3 août 2010, le quotidien israélien Yediot Aharonot annonce qu'Edouard de Rothschild vient d'émigrer en Israël \[archive\]](#)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89douard\\_de\\_Rothschild](http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89douard_de_Rothschild)

**L'irrésistible ascension du « Roi David »  
Le Rothschild de Sarkozy**

Cet article a disparu du net et a été repris par sur ce site

[http://www.fsa.ulaval.ca/personnel/vernag/eh/f/cause/lectures/roi\\_david](http://www.fsa.ulaval.ca/personnel/vernag/eh/f/cause/lectures/roi_david).

Odile Benyahia-Kouider

Le Nouvel Observateur, 18 Décembre 2008

Il dirige l'un des fleurons de la finance française. Mais dans les milieux bancaires secoués par la crise, on crie au favoritisme : David de Rothschild, ami du président, se taille la part du lion. Odile Benyahia-Kouider raconte comment cet homme bien né a reconstruit sa fortune, tissé ses réseaux d'influence et pris la tête d'une dynastie légendaire mais ô combien compliquée

Edouard de Rothschild, 51 ans, le demi-frère. Après avoir travaillé durant dix ans avec David comme associé-gérant de Rothschild & Cie, il poursuit la vocation hippique de son père Guy. En 2004, il succède à Jean-Luc Lagardère à la tête du PMU.

Alexandre de Rothschild Le fils, Alexandre de Rothschild, 28 ans, vient d'entrer à la banque à Londres, dans le secteur du private equity (investissement dans les sociétés), après avoir travaillé cinq ans dans deux banques américaines.

Eric de Rothschild Le cousin français. Eric de Rothschild, 67 ans, est l'homme de l'ombre sans lequel le groupe bancaire n'aurait jamais pu grandir. Artisan du rapprochement des branches française et anglaise, il est aujourd'hui le président de Paris-Orléans, la holding familiale qui contrôle toutes les affaires du groupe. Il a aussi développé le vignoble familial Château- Lafitte

Sir Evelyn de Rothschild Le cousin anglais. Sir Evelyn de Rothschild, 77 ans, ex-président de NM Rothschild & Sons, homme au caractère très difficile, plus passionné par l'Inde que par le métier de banquier. Il a épousé en troisièmes noces une jeune femme d'affaires américaine un brin dépensière, Lynn Forester, 54 ans.

Nathaniel Rothschild Le petit-cousin anglais. Nathaniel Rothschild, 37 ans, fils unique de lord Jacob Rothschild, appartient à la catégorie des Rothschild bavards. En octobre, il a provoqué un scandale en racontant comment le numéro deux des Tories était allé quémander de l'argent pour son parti auprès de l'oligarque russe Oleg Deripaska.

David de Rothschild se demande comment il doit prendre la phrase de bienvenue dont l'a gratifié le président de la République. «Ah ! Voilà le Rothschild que j'aime», vient de lui lancer Nicolas Sarkozy qui l'accueille à l'Élysée ce 5 mai 2008. Est-ce un compliment ou la marque d'un léger agacement ? Ce jour de printemps, le grand banquier assiste à l'une des cérémonies les plus sélectes de l'année : le président de la République remet la cravate de commandeur de la Légion d'honneur à son conseiller et ami Alain Minc. Les invités ont été triés sur le volet. Seuls sept happy few ont été conviés, parmi lesquels le président de la banque franco-britannique Rothschild & Cie. «Le Rothschild» que Nicolas Sarkozy «aime» et à qui il vient de manifester publiquement son affection. Car pour le président de la République il y a le «bon» et le «mauvais» Rothschild. Le premier, David, 65 ans, fait tranquillement son business à l'abri des regards. Le second, Edouard, demi-frère du précédent et propriétaire insolent de «Libération», éprouve le besoin de se rebeller bruyamment.

David est parfaitement conforme à l'image que l'on se fait d'un «bon» Rothschild, bien né et bien élevé. Costumes taillés sur mesure chez Feruch, chemises bleues à col blanc très vieille France, petit sourire british, et regard bleu translucide à la Brett Sinclair... Ses concurrents le surnomment «le roi David». Un monarque très secret, qui a fait de la discrétion une règle absolue. Ses conseils, toujours très recherchés, il ne les dispense qu'en tête à tête. Rien ou presque ne filtre jamais de ses conversations. Une «vraie tombe», semble regretter l'un de ses associés. Depuis la chute des grandes banques d'affaires américaines, sa réussite apparaît encore plus éclatante. En 1982, la banque familiale avait en effet été nationalisée. Le père de David, Guy de Rothschild, s'exclamait alors à la une du «Monde» : «Juif sous Pétain, paria sous Mitterrand.» Reparti de zéro avec une toute petite boutique de trois personnes, son fils se retrouve vingt-cinq ans plus tard à la tête de la puissante banque d'affaires Rothschild & Cie, spécialisée dans le conseil (fusions-acquisitions, gestion de fortune, restructuration de dette). Et il est désormais le chef de la légendaire dynastie.

«Monsieur David» (c'est ainsi qu'on l'appelle dans le groupe pour le différencier des autres Rothschild) est devenu totalement incontournable. Il passe la moitié de la semaine à Londres depuis qu'il a réussi, en 2003, à mettre la main sur la NM Rothschild & Sons, la branche britannique jusqu'alors totalement autonome.

A Paris, il est le banquier «qui compte». Il a ses entrées auprès de tous les grands patrons et surtout à l'Élysée. Non seulement il connaît intimement Nicolas Sarkozy, qu'il tutoie, mais en plus c'est une des anciennes têtes d'affiche de sa banque, François Pérol, qui occupe un poste clé auprès du président de la République et qui règne sur les principaux dossiers économiques et financiers. Pérol avait été «embauché» par Rothschild en 2005 à la demande de Nicolas Sarkozy lui-même. En 2005, en effet, quand ce dernier quitte le ministère de l'Economie, il demande à son ami David de prendre son ex-directeur adjoint de cabinet à Bercy. Puis une fois élu en 2007, il appelle à nouveau auprès de lui son ancien collaborateur et le nomme secrétaire général adjoint de l'Élysée. «On l'a prêté au président, dit-on chez Rothschild. Et on espère bien le récupérer plus tard.»

Aujourd'hui, en témoignage de sa gratitude envers le banquier si accueillant, François Pérol conserve sur une étagère de son bureau une photo de «Monsieur David» entouré des personnels du prestigieux établissement. «Connivence», «opportunisme politique», accusent les concurrents. Ces derniers mois, ils osent même lâcher le grand mot : «favoritisme». Ils affirment que «les associés de David sont tout le temps fourrés chez Pérol». De fait, depuis que ce dernier est devenu l'un des conseillers les plus influents de Sarkozy, la maison Rothschild se taille la part belle dans tous les nouveaux deals qui impliquent l'Etat : la privatisation de La Poste, l'ouverture de capital de la Française des Jeux, la quasi-nationalisation de Dexia, la cession du pôle assurance de Natixis, l'entrée de la Caisse des Dépôts dans Eiffage... «Je n'y peux rien si cette banque est une bonne banque !», répond simplement François Pérol. Toujours d'une exquise courtoisie, et sans se départir d'un sourire aussi angélique qu'énigmatique, David de Rothschild laisse dire. Tout cela est «tellement exagéré». Tout cela ne mérite pas qu'on s'y attarde. Un «bon» Rothschild sait préserver ses relations avec l'Etat sans jamais s'en vanter et sans coup d'éclat intempestif.

Edouard, le turbulent demi- frère, n'a pas ce talent. Il est le «mauvais» Rothschild, que Nicolas Sarkozy n'aime pas, ou plutôt n'aime plus. Fils, comme David, du baron Guy de Rothschild et de sa seconde épouse, Marie-Hélène van Zuylen, il a travaillé pendant dix ans à reconstruire la banque. Aujourd'hui, beaucoup d'associés reconnaissent que cet homme au caractère aussi difficile que peu conventionnel a été l'un des artisans de la réussite du groupe. Mais Edouard est aussi impétueux que David est patient. En 2003, lassé d'attendre que son demi- frère veuille bien lui céder plus de responsabilités au sein de la banque, il a brusquement décidé de tout quitter pour se consacrer aux courses hippiques et au rachat d'un quotidien de gauche, «Libération» !

Ce 21 novembre, alors qu'il vient d'enchaîner, comme tous les matins, ses quatre heures d'entraînement à cheval, il a donné rendez-vous... au restaurant-buffet de l'hôtel Disneyland à Marne-la-Vallée. «Parce que c'est accessible en RER et proche de mon haras». Là, en tenue de cavalier, il raconte, avec cette inimitable diction à la Valéry Giscard d'Estaing, les raisons de sa disgrâce auprès du président de la République. Le 1er mars 2007, la France est en pleine campagne électorale, et «Libération» fait une manchette, intitulée «Le soupçon», sur la déclaration ISF (impôt sur la fortune) de Nicolas Sarkozy.

Celui-ci manque de s'étrangler de rage. «Ce jour-là, à midi, je venais de terminer mes entraînements, et je reçois un appel de Nicolas sur mon portable, qui me dit que ce n'est pas du combat politique, que l'actionnaire est responsable», raconte Edouard de Rothschild. «Tu aurais mieux fait de donner de l'argent à Ségolène Royal», s'énerve le candidat UMP «En m'appelant, il a commis une erreur, et depuis il m'en veut», tranche l'actionnaire majoritaire de «Libération».

Les deux hommes étaient pourtant si proches. Ils sont même partis en vacances ensemble, du temps où Nicolas était encore avec Cécilia. Ils se sont connus à l'époque où la banque Rothschild servait de refuge aux balladuriens, après la débâcle de la présidentielle de 1995. Comme en 2005 quand il s'est agi de trouver un point de chute à Pérol, c'est encore David qui a été sollicité. Par Balladur cette fois, qui laisse son fauteuil de Premier ministre et qui cherche à caser son ministre du Budget. Un dénommé Nicolas Sarkozy ! La banque accueillera dans la foulée le directeur de cabinet de Balladur, Nicolas Bazire, qui deviendra associé-gérant de la banque jusqu'en 1999. Nicolas Sarkozy, lui, après avoir songé à devenir banquier d'affaires, choisit finalement de reprendre ses activités d'avocat. Mais après tant d'années d'absence, il a besoin d'un sérieux coup de pouce. «Monsieur David» est là. Il délègue à son petit frère le soin de lui trouver des mandats. «Nous lui avons proposé de nous aider quand Jean-Claude Darmon a vendu son affaire à Canal+, se souvient Edouard de Rothschild. Et il nous a rendu la pareille sur plusieurs affaires avec Martin Bouygues.» Somme toute, David de Rothschild ne fait qu'entretenir une vieille tradition familiale.

Ainsi, avant de devenir président de la République, Georges Pompidou a été directeur général de la banque Rothschild à deux reprises entre 1954 et 1962. Il a passé de nombreux week-ends avec Guy (le père de David et d'Edouard) au château de Ferrières et a présenté à la famille son brillant secrétaire général adjoint, Edouard Balladur. Pompidou-Balladur-Sarkozy-Pérol... Il y a une certaine logique dans ces recyclages très politiques. «A l'époque, David avait été très courageux. Ils n'étaient pas nombreux ceux qui nous ont tendu la main en plein triomphalisme chiraquien !», s'écrie Nicolas Bazire. Qui ajoute aussitôt : «Pendant la campagne, il a soutenu Edouard Balladur, mais a su rester en bons termes avec Jacques Chirac.» Un exploit ? «David de Rothschild ne se fâche jamais avec personne !», souligne l'un de ses proches. C'est ce que ses associés appellent la «David's touch».

Il faut les entendre parler de leur grand homme. Tous veulent y aller de leur compliment. Tous défilent pour louer son «aura», son «charisme», son «autorité naturelle», son «charme», son «intelligence», sa «vista». Et bien sûr sa «capacité à s'entourer de talents» ! Tels les chevaliers de la Table ronde dévoués corps et âme à leur roi, ils sont tous égaux et solidaires dans la quête d'un Graal qui n'a rien de symbolique : c'est David de Rothschild qui répartit en fin d'année les fameux fees (commissions). C'est lui aussi qui est appelé à trancher les conflits entre associés quand d'aventure il faut choisir entre deux clients. Ses décisions ne sont jamais remises en question. Dans la banque, David est considéré «comme un demi-dieu», assure un associé. Une figure mythique, toujours auréolée de son glorieux passé : «Gentleman en chapeau haut-de-forme aux champs de courses à Chantilly. Ou play-boy pendu au bras de l'actrice Marisa Berenson», extraordinaire épouse de Barry Lyndon dans le film de Stanley Kubrick.

On se souvient encore avec admiration de son mariage, en 1974, avec la belle princesse italienne Olimpia Aldobrandini de treize ans sa cadette, avec qui il a eu quatre enfants (trois filles qui ont choisi la religion catholique comme leur mère et un fils qui a choisi la religion juive de son père). Mais derrière le cliché *people*, il y a un financier sans états d'âme à qui personne ne résiste : « Il a un côté statue du Commandeur, souligne un concurrent. Il suffit qu'il participe à un déjeuner arrosé d'un château-Lafitte domaine Rothschild : les clients, arabes, russes ou français, sont tellement impressionnés que le deal est dans la poche. »

David de Rothschild n'a pourtant rien d'un mondain. Il préfère de loin passer ses soirées devant « le Commissaire Moulin » ou « Julie Lescaut » que dans les pince-fesses. Mais il est aussi un homme de devoir. De la même façon qu'il est prêt à aider ses associés à « remporter » un deal, il vous convie en toute simplicité à dîner à Londres, chez Wiltons, un établissement de 1742 tenu par une famille de banquiers. Corseté dans son armure Rothschild, « Baron David » (prononcez à l'anglaise) sait tourner les compliments comme personne. Et même faire dans l'autocritique. « C'est vrai, j'ai horreur des conflits, confesse-t-il. Je recherche en permanence le consensus. C'est sans doute une façon de vouloir se faire aimer de tous. » On pourrait aussi appeler cela un solide sens des affaires. Car si une question lui déplaît, il sait très bien vous transpercer d'un regard glacial.

« Il faut être indulgent, il a traversé beaucoup d'épreuves », souligne l'un de ses amis. La naissance de sa première fille, handicapée - qui vit dans la demeure familiale de Reux, en Normandie -, survenue quasiment en même temps que la nationalisation de la banque, a été un choc terrible. David de Rothschild ne le cache pas - il a participé à la fondation de l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière - mais en parle peu. Par pudeur. Parce qu'il ne veut pas qu'on s' imagine qu'il utilise sa fille pour se faire plaindre. Le chef de la dynastie Rothschild a également fort à faire avec les complexités de la généalogie familiale. A la fin de sa vie, son père, Guy, décédé en 2007, a souhaité remettre un peu d'ordre dans sa descendance : Philippe de Nicolay, le fils de sa seconde épouse, Marie-Hélène van Zuylen, devait désormais avoir une vraie place dans le « clan ». Une fois de plus, c'est David, le diplomate, qui a dû gérer la chose et faire accepter au reste de la famille que Philippe de Nicolay - qui dirige l'activité gestion de fortune chez Rothschild - installe son bureau dans le saint des saints au septième étage du siège de la banque, réservé aux « vrais » Rothschild.

Il n'est jamais de tout repos d'être roi. Un autre sujet d'inquiétude mine en permanence le superbanquier : que son autre demi-frère, celui de « Libération », parle trop et nuise à l'image d'une famille unie. Alors, sans qu'on ne demande rien, le « patriarche » revient sans cesse sur ses relations avec Edouard, sur le départ d'Edouard, sur l'éventuel retour d'Edouard... qui ne serait possible que si les associés l'acceptaient. « Dans la prochaine génération, il se peut très bien que les Rothschild soient actionnaires et managers ou actionnaires sans être managers, explique-t-il. Peut-être que la famille décidera qu'il faut fusionner avec un autre établissement. Ou bien qu'il vaut mieux qu'un professionnel de la maison devienne président de transition. »

En filigrane, on sent bien qu'il rêve de voir son fils Alexandre prendre sa succession. Les Rothschild, comme les familles royales, ont vécu sous le régime de la loi salique : «Ce n'était pas parce que nos aînés pensaient que les filles de la famille étaient moins intelligentes, précise David de Rothschild. Mais par méfiance des gendres. Ce n'est naturellement plus vrai aujourd'hui !»

Finalement, seules ses relations avec son cousin Eric, un autre «bon» Rothschild, lui auront apporté quelques joies durant toutes ces années. Peu connu du grand public, il est pourtant l'une des têtes pensantes du groupe et travaille en duo avec David. Dans sa folle jeunesse pourtant, Eric préférait fréquenter les peintres - Francis Bacon, Lucian Freud ou Andy Warhol. Mais quand son cousin lui a proposé de réinvestir dans une nouvelle banque une partie des indemnités offertes aux Rothschild après la nationalisation, il n'a pas hésité. Depuis, ils ne se sont jamais quittés.

Eric a épousé lui aussi une princesse italienne, Maria Beatrice Caracciolo di Foniro, cousine... de l'épouse de David. Les deux cousins, amis dans la vie et frères en affaires, ont fait les quatre cents coups ensemble. Le plus spectaculaire remonte à cinq ans : David et Eric ont «pris» la banque NM Rothschild & Sons, présidée par un autre cousin, anglais celui-là, et qui répond au doux prénom d'Evelyn. Un homme au tempérament pourtant bien trempé, qui a longtemps regardé David le «petit frenchy» avec condescendance. Jusqu'au jour où il a essuyé de grosses pertes avec son fonds d'investissement personnel. Encore un de ces «mauvais» Rothschild qui ne sait pas se tenir... Heureusement «Monsieur David» était là.

[http://www.fsa.ulaval.ca/personnel/vernag/eh/f/cause/lectures/roi\\_david.htm](http://www.fsa.ulaval.ca/personnel/vernag/eh/f/cause/lectures/roi_david.htm)

## Qui a payé les vacances de Sarkozy au Mexique lorsque qu'il est allé inaugurer les Laboratoires Sanofi-Aventis quelques jours avant la soi-disant pandémie de la Grippe A/H1N 1 ?

Qui a payé les vacances de Sarkozy au Mexique ?

[Politiques](#) 12/03/2009 à 14h08

Nicolas Sarkozy s'est-il fait inviter par un milliardaire mexicain lors de sa visite au Mexique? Un homme qui, de plus, traînerait un passé trouble lié au narcotrafic.

Libération.fr



Nicolas Sarkozy et Carla Bruni-Sarkozy, lundi, lors de leur visite au Mexique. (Henry Romero / Reuters)

Nicolas Sarkozy aime les milliardaires et leurs invitations. Après le yacht de Bolloré, et les vacances dans une magnifique villa à Wolfeboro, aux Etats-Unis, le Président s'est-il fait inviter par un milliardaire mexicain pour quelques jours de farniente en marge de sa visite officielle au Mexique le week-end dernier ?

Alors que l'Elysée assure que les frais de séjour du couple présidentiel ont été pris en charge par l'Etat mexicain, RTL [affirme](#) que Nicolas Sarkozy et Carla Bruni-Sarkozy auraient séjourné dans la propriété d'un banquier milliardaire, l'une des plus grosses fortunes du Mexique, Roberto Hernandez Ramirez, membre du conseil d'administration de Citigroup. Ils se sont ensuite rendus dans l'hôtel de luxe [El Tamarindo](#), propriété du milliardaire.

Selon RTL, un haut diplomate mexicain qui requiert l'anonymat assure que *«ce n'est sûrement pas la présidence du Mexique qui a payé pour un séjour hors d'une résidence de l'Etat mexicain»*. Toujours sur la radio, le socialiste Mario di Constanzo, une figure de l'opposition mexicaine, annonce avoir saisi les autorités de son pays pour obtenir des explications.

Plus gênant, le milliardaire Roberto Hernandez Ramirez traînerait avec lui une lourde réputation, [comme le souligne](#) Rue89.

«Dans les années 1990, il a été soupçonné au Mexique de faire transiter par ses propriétés de la cocaïne sud-américaine et de participer au blanchiment de l'argent de la drogue», écrit le site qui s'appuie sur [un article du Boston Phoenix](#) de 1999, intitulé «Clinton et ses copains narcos mexicains». L'article reprenait une enquête menée par le journal mexicain Por Esto.

A souligner que l'AFP, ce jeudi après-midi, n'avait toujours pas rédigé de dépêche sur cette polémique. En revanche, dimanche, une dépêche a annoncé l'escapade présidentielle dans l'hôtel. Mais selon *le Canard enchaîné*, «ne voulant pas troubler le couple présidentiel, ce n'est que dimanche que l'AFP a prévenu de l'escapade paradisiaque», qui avait débuté vendredi. <http://www.liberation.fr/politiques/0101554905-qui-a-payé-les-vacances-de-sarkozy-au-mexique>

Voir aussi :

Bettencourt, l'Oréal, les Laboratoires pharmaceutiques : Sanofi-aventis et les pétroliers !

<http://www.dossiers-sos-justice.com/archive/2010/07/11/bettencourt-l-oreal-et-les-laboratoires-pharmaceutiques-sano.html>

Les laboratoires SANOFI AVENTIS

1 - 9 mars 2009 Inauguration des Laboratoires Sanofi-Aventis au Mexique le 9 mars 2009 en présence de M. Nicolas SARKOZY

Ces laboratoires sont spécialisés dans la Grippe A, une heureuse coïncidence !

<http://www.rue89.com/hoax/2009/05/04/sanofi-pasteur-investit-au-mexique-pure-coincidence>

2 - 2 avril 2009 - Sanofi-aventis acquiert Laboratorios Kendrick au Mexique

[http://www.sanofi.com/Images/15108\\_20090402\\_kendrick\\_mexico\\_fr.pdf](http://www.sanofi.com/Images/15108_20090402_kendrick_mexico_fr.pdf)

Les affaires fonctionnent bien pour SANOFI-AVENTIS grâce aux efforts soutenus de l'ONU et de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé)

3 - Le 1er Septembre 2009 : Shantha Biotechnics remporte d'importants contrats de vaccins auprès d'une agence des Nations Unies

<http://sanofi-aventis.societes-cotees.fr/index.php/post/Shantha-Biotechnics-remporte-dimportants-contrats-de-vaccins-aupres-dune-agence-des-Nations-Unies>

4 - Opération Sarkozy : comment la CIA a placé un de ses agents à la présidence de la République française par Thierry Meyssan\*

<http://www.voltairenet.org/article157210.html>

5 - Nicolas Sarkozy à la reconquête des médecins

<http://www.dossiers-sos-justice.com/archive/2010/03/28/nicolas-sarkozy-a-la-reconquete-des-medecins.html>

6 - Vaccins, Laboratoires et conflits d'intérêts

<http://www.dossiers-sos-justice.com/archive/2009/10/19/vaccins-et-conflits-d-interets.html>

7 - Fiscalité : un cadeau de 20 milliards aux entreprises sans aucune contrepartie

<http://www.dossiers-sos-justice.com/archive/2010/02/14/fiscalite-un-cadeau-de-20-milliards-aux-entreprises-sans-auc.html>

8 - Génocide financier de la France ! SARKOZY ET LES BANQUIERS.

<http://www.dossiers-sos-justice.com/archive/2009/11/14/genocide-financier-de-l.html>

Les grands patrons proches de Sarkozy  
Sans compter ceux que l'on ne connaît pas

qui se tiennent dans l'Ombre et qui fréquentent avec lui :

Le Siècle le Club Français des élites et le Bildenberg GROUP qui a élu à « Huis Clos » VON ROMPUY le Président de l'Europe dans ce que l'on appelle une Europe démocratique

### Les grands patrons proches de Sarkozy

						
<a href="#">Lagardère</a>	<a href="#">Rothschild</a>	<a href="#">Arnault</a>	<a href="#">Dassault</a>	<a href="#">Pinault</a>	<a href="#">Desseigne</a>	<a href="#">Bernheim</a>

Martin Bouygues, le "meilleur ami"



Martin Bouygues. Photo © Bouygues

Le plus proche de tous. Martin Bouygues et Nicolas Sarkozy se sont connus quand le candidat à l'élection présidentielle n'était que le jeune maire de Neuilly. Depuis, Nicolas Sarkozy considère le patron du géant du BTP et des médias comme son "meilleur ami". Les conversations téléphoniques sont quasi quotidiennes. Martin Bouygues fut même avec Bernard Arnault le témoin du ministre de l'Intérieur lors de son mariage avec Cécilia. Il est également le parrain du dernier né du couple.

► PDG du Groupe Bouygues, administrateur de B  
<http://www.journaldunet.com/economie/dirigeants/patrons-sarkozy/1.shtml>

## Arnaud Lagardère, le "frère"



Arnaud Lagardère Photo © Lagardère

C'est peu dire qu'Arnaud Lagardère assume son amitié avec Nicolas Sarkozy, son "frère" comme il l'a désigné lors d'un séminaire du groupe en 2005. Si la relation d'amitié remonte à loin, Arnaud Lagardère sera toujours reconnaissant à son ami, sitôt nommé ministre de l'Economie, de l'avoir aidé en 2004 à régler le difficile héritage de feu Jean-Luc Lagardère, rendu complexe par les démarches de la belle mère d'Arnaud. Depuis, l'homme d'affaires a affiché son soutien au candidat à la présidentielle en intervenant lors de l'un de ses meetings.

► Gérant commandité du **Groupe Lagardère**, président du conseil d'administration d'EADS, administrateur de LVMH, Hachette Filipacchi Médias et France Téléco

<http://www.journaldunet.com/economie/dirigeants/patrons-sarkozy/2.shtml>

Edouard de Rothschild, l'apolitique ??????? Vraiment ??



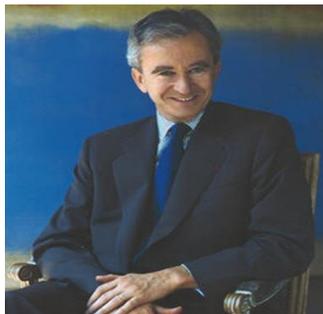
Edouard de Rothschild. Photo © France Galop / Thierry Orban

Edouard de Rothschild est ami avec Nicolas Sarkozy et son épouse Cécilia "depuis longtemps". Il est même arrivé au président de France Galop, où il a succédé à Jean-Luc Lagardère, de passer ses vacances avec le couple à La Baule. Le descendant des célèbres banquiers rappelle quoi qu'il en soit au journal Le Monde qu'il "ne fait pas de politique" et qu'il a autant d'amis à gauche qu'à droite. Son entrée au capital de Libération à l'automne 2004 l'y a peut-être aidé.

► Président de **France Galop**, associé-gérant de **Rothschild & Cie Banque**, administrateur de **Libération** et de **Global Asset Management**

<http://www.journaldunet.com/economie/dirigeants/patrons-sarkozy/3.shtml>

## Bernard Arnault, le témoin de mariage



Bernard Arnault. Photo © LVMH

Au mariage de Nicolas et Cécilia Sarkozy en 1996, Bernard Arnault fut l'autre témoin du marié, avec Martin Bouygues. Là encore, les liens se sont noués à l'époque Neuilly. Depuis, les deux hommes se seraient éloignés l'un de l'autre. Ce qui n'a pas empêché Nicolas Sarkozy d'être invité, avec tout le gratin du CAC 40, au mariage de la fille de l'empereur du luxe français. Et Nicolas Bazire, ancien du cabinet Balladur à Matignon, pilier du groupe Arnault et autre très proche de Nicolas Sarkozy assure la continuité des liens.

► PDG de LVMH, président du conseil d'administration du Groupe Arnault SAS, président du conseil d'administration de Montaigne Participations et Gestion

<http://www.journaldunet.com/economie/dirigeants/patrons-sarkozy/4.shtml>

## Serge Dassault, le libéral



Serge Dassault. Photo © Sénat

Serge Dassault, déçu du chiraquisme, ne fait pas mystère de son soutien à Nicolas Sarkozy, plus enclin à ses yeux à conduire des réformes d'inspiration libérale et à "dire la vérité". A savoir "que la France est en faillite (...), que les acquis sociaux, on ne peut plus les payer". Le sénateur serait également reconnaissant à Nicolas Sarkozy pour des raisons plus personnelles. Il est client du cabinet d'avocats auquel est associé le ministre, qui aurait facilité la mise en œuvre de l'héritage de Marcel Dassault.

► PDG du Groupe Dassault, président de la Socpresse, sénateur

<http://www.journaldunet.com/economie/dirigeants/patrons-sarkozy/5.shtml>

François Pinault, le chiraquien



François Pinault. Photo © Stade Rennais

On dit de lui qu'il a vainement tenté de plaider la cause de Nicolas Sarkozy auprès de Jacques Chirac, après la "traîtrise" de 1995. François Pinault, dont la holding personnelle Artémis SA contrôle le groupe PPR, est en effet l'un des rares proches du candidat à la présidentielle qui ait encore l'oreille de l'actuel président de la République. Nicolas Sarkozy et François Pinault partagent une même passion pour le vélo.

► Propriétaire à 42,8% de PPR via sa holding Artémis, administrateur de Mitta  
<http://www.journaldunet.com/economie/dirigeants/patrons-sarkozy/7.shtml>

Dominique Desseigne, l'ami personnel

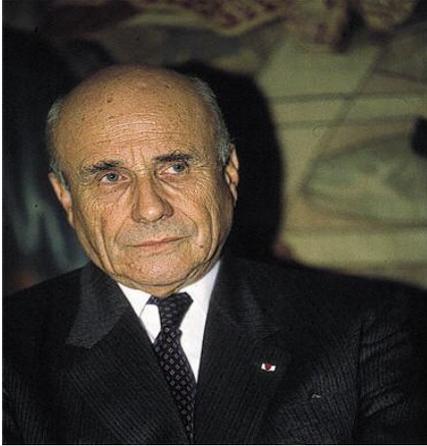


Dominique Desseigne. Photo © Lucien Barrière

Dominique Desseigne, président du conseil de surveillance du groupe Lucien Barrière, est un ami personnel de Nicolas Sarkozy. Ce dernier vient d'ailleurs régulièrement dîner dans l'hôtel particulier du 16<sup>e</sup> arrondissement du patron de casinos. Dominique Desseigne, qui a perdu sa femme en 2001, suite à un accident d'avion intervenu en 1995, a pu compter sur le soutien du ministre de l'Intérieur. Il n'est pas rare de le voir présent aux meetings de l'UMP.

► Président du conseil de surveillance du groupe Lucien Barrière  
<http://www.journaldunet.com/economie/dirigeants/patrons-sarkozy/8.shtml>

## Antoine Bernheim, le patriarche



Antoine Bernheim. Photo © Generali / H. Thouroude

Le président du groupe d'assurances Generali, ancienne figure de la banque Lazard Frères, appartient au premier cercle des patrons proches de Nicolas Sarkozy. Leur rencontre remonte là encore à l'époque de la mairie de Neuilly. Cette proximité a permis à Nicolas Sarkozy de se rapprocher de Vincent Bolloré, dont Antoine Bernheim, 82 ans ans, a longtemps été le mentor.

► **Président de Generali, associé commanditaire de la Banque Lazard Frères, administrateur de LVMH et Bolloré**

<http://www.journaldunet.com/economie/dirigeants/patrons-sarkozy/9.shtml>

## Le CRIF et SARKOZY

Les dernières provocations et insultes à l'égard de l'intelligence des Français qui sont pris pour des ignorants de l'histoire ; de leurs mensonges et de leurs manipulations mentales incessants, Si nous avons encore un doute sur le fait que la France et l'Europe étaient deux pays occupés et colonisés sionistes, voici de quoi lever tous les doutes.

### [DÎNER DU CRIF - Sarkozy rappelle les "racines juives" de la France](#)

Le Point.fr - Publié le 10/02/2011 à 07:32 - Modifié le 10/02/2011 à 12:50  
Par [Jean-Michel Décugis](#) et [Christophe Labbé](#)

Au dîner du Crif, le président a évoqué le conflit israélo-palestinien, mais aussi l'Égypte et la Tunisie.



Nicolas Sarkozy a appelé Israël à poursuivre les négociations pour la création d'un État palestinien. © Eric Ferferberg / AFP

Par [Jean-Michel Décugis](#) et [Christophe Labbé](#)

Nicolas Sarkozy et le président du Crif, Richard Prasquier, ont marqué leur attention à la situation en Tunisie et en Égypte, toutes deux en quête de démocratie, mercredi soir, lors du dîner annuel à Paris de l'instance représentative de la communauté juive de France. Le président de la République était, pour la seconde fois, l'invité d'honneur de ce dîner qui a rassemblé un millier de personnes, dont de nombreux ministres, personnalités politiques de droite et de gauche, et dignitaires religieux, juifs, chrétiens, musulmans, au pavillon d'Armenonville, dans le bois de Boulogne. Le Premier ministre, François Fillon, invité d'honneur les deux années précédentes, était absent mercredi soir.

Nicolas Sarkozy et Richard Prasquier ont salué la mobilisation en faveur de la démocratie dans ces deux pays arabes, en pointant néanmoins les risques de dérives extrémistes. "Ce début d'un printemps des peuples est encourageant, parce qu'il est positif et parce qu'il est authentique", a lancé Nicolas Sarkozy. "Les manifestants de Tunisie ou d'Égypte n'ont pas crié à *bas l'Occident*, à *bas l'Amérique*, ou à *bas Israël*. Ils n'ont pas prôné un retour vers le passé d'un âge d'or islamique mythifié. Ils ne se sont attaqués à aucune minorité", a-t-il fait valoir. Mais "je me garderai bien de conclure trop vite", a toutefois ajouté le président, car "qui peut dire quelles seront les étapes à venir ? Nous avons déjà eu tant de mal à distinguer les étapes précédentes !

Qui peut exclure des dérives brutales ou totalitaires ? Personne", a-t-il dit. Selon lui, c'est le "devoir" de la France "d'aider ces mouvements, ce qui ne veut pas dire nous ingérer, avec parfois un certain manque de dignité", a-t-il mis en garde.

"Ce conflit qui n'en finit pas" (Sarkozy)

Dans la même veine, Richard Prasquier s'est dit "admiratif", mais "vigilant" face aux aspirations démocratiques dans le monde arabe. "Une révolution sans précédent soulève divers pays arabes", a-t-il déclaré. "Elle est portée par une aspiration démocratique évidente, qui suscite notre admiration. Mais sous l'étendard de la démocratie et de la liberté se camouflent des gens qui cherchent à détruire la liberté et la démocratie. C'est le cas des Frères musulmans. Leur idéologie rejette l'altérité. Ils peuvent provoquer le retour d'une rhétorique de guerre contre Israël. Nous sommes admiratifs, mais nous sommes vigilants", a-t-il insisté.

Israël a également été longuement évoqué par les deux hommes, le président Sarkozy insistant sur la nécessité pour le Crif de "convaincre" Israël de reprendre les négociations avec les Palestiniens en vue de la création de leur État. Selon lui, "la paix entre les Israéliens et les Palestiniens est un problème pour chacune de nos démocraties, parce que sur ce conflit qui n'en finit pas se nourrit le terreau du terrorisme et de l'extrémisme dont nous souffrons aussi", a-t-il déclaré. Auparavant, Richard Prasquier avait insisté sur les menaces qui pèsent sur l'État hébreu, "seul État démocratique de la région" et "seul État au monde publiquement menacé dans son existence". Il a dénoncé le "boycott commercial" contre Israël, visant, selon lui, à le délégitimer et à "lui interdire les moyens d'assurer sa sécurité".

Le chef de l'État a également insisté sur la contribution du judaïsme "à l'identité" de la France. "Si la France a des racines chrétiennes", a-t-il dit, "elle a aussi des racines juives. La présence du judaïsme est attestée en France avant même que la France ne soit la France, avant même qu'elle ne soit christianisée."

[http://www.lepoint.fr/politique/diner-du-crif-sarkozy-rappelle-les-racines-juives-de-la-france-10-02-2011-1293779\\_20.php](http://www.lepoint.fr/politique/diner-du-crif-sarkozy-rappelle-les-racines-juives-de-la-france-10-02-2011-1293779_20.php)

## La Saga des 4 frères SARKOZY & Les trafics d'influences

On peut remarquer aussi qu'ils portent tous des noms d'emprunt pour cacher leur véritable identité, et se soustraire au fisc, aux enquêtes et à la Justice ?

### Nicolas SARKOZY



Sarkozy avec le milieu de la finance et des médias, de l'affaire Woerth-Bettencourt aux récentes révélations du livre de Martin Hirsch, mais les journalistes « officiels » oublient aussi d'autres évidences. Alors que le déficit prévisionnel de la Sécurité Sociale a été annoncé cette semaine et qu'une diminution des remboursements est d'ores et déjà au programme, il est temps de se pencher sur le secteur de la santé, de comprendre son fonctionnement, et surtout d'en connaître les acteurs.

#### [La saga des frères Sarkozy](#)

Article placé le 28 oct 2010, par Mekanopolis

On parle beaucoup de conflits d'intérêts dans la vie politique ces derniers temps. Des amitiés de Nicolas Sarkozy avec le milieu de la finance et des médias, de l'affaire Woerth-Bettencourt aux récentes révélations du livre de Martin Hirsch, mais les journalistes « officiels » oublient aussi d'autres évidences. Alors que le déficit prévisionnel de la Sécurité Sociale a été annoncé cette semaine et qu'une diminution des remboursements est d'ores et déjà au programme, il est temps de se pencher sur le secteur de la santé, de comprendre son fonctionnement, et surtout d'en connaître les acteurs.



## Guillaume SARKOZY



Le Pôle Emploi, né de la fusion de l'ANPE et de l'ASSEDIC sur une idée de Nicolas Sarkozy, compte 50.000 employés. La Sécurité Sociale, comprenant l'Assurance Maladie, l'Assurance Vieillesse et les URSSAF compte 120.000 employés. Ces deux organismes ont été concernés par une réforme récente concernant les Complémentaires Santé. Ainsi, depuis le 1er janvier 2009, 170.000 employés ont été contraints de résilier leurs contrats avec leurs mutuelles pour adhérer à une « mutuelle employeur obligatoire ». Ceux qui ont des enfants ont également été obligés d'inscrire ces derniers sur le nouveau contrat (sauf s'ils étaient déjà ayant-droits sur le compte du conjoint via une mutuelle employeur obligatoire). On peut appeler ça du passage en force. C'est une conséquence de la loi Fillon de 2003.

Ce qui est encore plus étonnant, c'est de constater que c'est le même organisme qui a remporté les deux marchés. Je ne connais pas les modalités des appels d'offre mais je m'étonne de voir que c'est le groupe Malakoff-Médéric qui a raflé la mise, obtenant d'un coup, d'un seul, 170.000 adhérents supplémentaires, sans compter les ayant-droits. Ajoutez à cela les 800.000 salariés CHR (café-hôtellerie-restauration) qui rentreront dans le dispositif en janvier 2011... c'est encore Malakoff Médéric qui a emporté le marché. Revenons donc sur l'histoire de cette compagnie d'assurance et de prévoyance pour comprendre un peu mieux les enjeux.

Pour vous donner une idée du poids de Malakoff-Médéric sur le marché français, c'est le n°1 des groupes paritaires de protection sociale, n°2 de la retraite complémentaire et n°3 en santé collective (classement Argus de l'Assurance). Le groupe est né de la fusion de Malakoff et Médéric (d'où son nom) le 30 juin 2008, soit 6 mois avant la mise en place du dispositif « mutuelle obligatoire employeur » pour la Sécurité Sociale et le Pôle Emploi. Ainsi, dès le 1er Juillet, le président de Médéric cède sa place pour laisser seul au commandement du groupe, le président de Malakoff : un certain Guillaume Sarkozy. Ce dernier est loin d'être un inconnu : au Medef de 2000 à 2006, il a aussi été le vice-président de la CNAM de 2004 à 2005. Guillaume Sarkozy, comme son nom l'indique, est le frère de Nicolas.

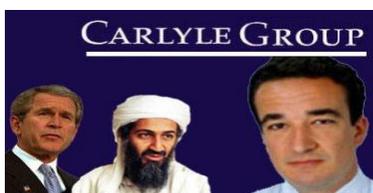
## François SARKOZY



Puisque j'évoque la fratrie Sarkozy, intéressons-nous maintenant au troisième larron : François Sarkozy. Pédiatre de formation, François a abandonné la pratique de la médecine pour se consacrer à l'industrie pharmaceutique (principalement orientée vers la gériatrie) depuis 2001. Ainsi, il siège au conseil de surveillance de Bio Alliance Pharma et est devenu le président d'AEC Partners dont une des missions est le conseil aux fonds d'investissement.

Par ailleurs, François Sarkozy a également lancé une chaîne de télévision spécialisée dans la santé sur internet... financée par le laboratoire Sanofi. Ajoutons à cela ses relations avec le groupe Paris Biotech Santé, l'un des protagonistes de l'affaire de l'Arche de Zoé, et on l'aura compris, l'homme a tissé sa toile : il fait partie aujourd'hui des puissants lobbyistes de l'industrie pharmaceutique. D'ailleurs le grand plan Alzheimer lancé par le gouvernement est un joli cadeau de quelques centaines de millions d'euros, une aubaine pour le secteur dont il défend les intérêts.

### Olivier SARKOZY



Et maintenant la cerise sur le gâteau, celui dont on ne parle jamais, le cerveau, l'éminence grise : Olivier Sarkozy (demi-frère de Nicolas Sarkozy), qui copilote depuis avril 2008 l'activité mondiale de services financiers de Carlyle Group (), probablement celui qui tire les ficelles. Le [Groupe Carlyle](#) est une société d'investissement américaine fondée en 1987. Basé à Washington D.C., il est présent dans de nombreux domaines d'activités, comme l'aéronautique, la défense, l'industrie automobile et des transports, l'énergie, les télécommunications et les médias. Ses investissements sont essentiellement situés en Amérique du Nord, en Europe et en Asie du Sud-Est. Le groupe possède 89,3 milliards de dollars de capitaux propres et il emploie plus de 515 professionnels de l'investissement dans 21 pays. Les différentes entreprises de son portefeuille emploient, quant à elles, plus de 286 000 personnes dans le monde et Carlyle a environ 1 100 investisseurs répartis dans 31 pays à travers le monde.

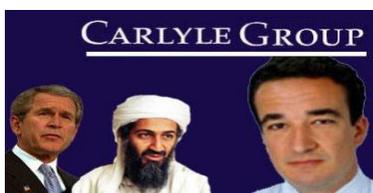
Pour rappel, le groupe Carlyle a ou a eu parmi ses membres actifs l'ancien Premier ministre britannique John Major, James Baker, ancien secrétaire d'État américain, George Bush père, ancien directeur de la CIA et ancien président des États-Unis, Frank Carlucci, ancien directeur de la CIA et secrétaire à la Défense américain, Karl Otto Pöhl, ex-président de la Bundesbank, la famille Ben-Laden et plusieurs chef d'État et de gouvernement.

Pour rappel, le groupe Carlyle a ou a eu parmi ses membres actifs l'ancien Premier ministre britannique John Major, James Baker, ancien secrétaire d'État américain, George Bush père, ancien directeur de la CIA et ancien président des États-Unis, Frank Carlucci, ancien directeur de la CIA et secrétaire à la Défense américain, Karl Otto Pöhl, ex-président de la Bundesbank, la famille Ben-Laden et plusieurs chef d'État et de gouvernement.

Puisque j'évoque la fratrie Sarkozy, intéressons-nous maintenant au troisième larron : François Sarkozy. Pédiatre de formation, François a abandonné la pratique de la médecine pour se consacrer à l'industrie pharmaceutique (principalement orientée vers la gériatrie) depuis 2001. Ainsi, il siège au conseil de surveillance de Bio Alliance Pharma et est devenu le président d'AEC Partners dont une des missions est le conseil aux fonds d'investissement.

Par ailleurs, François Sarkozy a également lancé une chaîne de télévision spécialisée dans la santé sur internet... financée par le laboratoire Sanofi. Ajoutons à cela ses relations avec le groupe Paris Biotech Santé, l'un des protagonistes de l'affaire de l'Arche de Zoé, et on l'aura compris, l'homme a tissé sa toile : il fait partie aujourd'hui des puissants lobbyistes de l'industrie pharmaceutique. D'ailleurs le grand plan Alzheimer lancé par le gouvernement est un joli cadeau de quelques centaines de millions d'euros, une aubaine pour le secteur dont il défend les intérêts.

### Olivier SARKOZY



Et maintenant la cerise sur le gâteau, celui dont on ne parle jamais, le cerveau, l'éminence grise : Olivier Sarkozy (demi-frère de Nicolas Sarkozy), qui copilote depuis avril 2008 l'activité mondiale de services financiers de Carlyle Group (), probablement celui qui tire les ficelles. Le [Groupe Carlyle](#) est une société d'investissement américaine fondée en 1987. Basé à Washington D.C., il est présent dans de nombreux domaines d'activités, comme l'aéronautique, la défense, l'industrie automobile et des transports, l'énergie, les télécommunications et les médias. Ses investissements sont essentiellement situés en Amérique du Nord, en Europe et en Asie du Sud-Est. Le groupe possède 89,3 milliards de dollars de capitaux propres et il emploie plus de 515 professionnels de l'investissement dans 21 pays. Les différentes entreprises de son portefeuille emploient, quant à elles, plus de 286 000 personnes dans le monde et Carlyle a environ 1 100 investisseurs répartis dans 31 pays à travers le monde.

Pour rappel, le groupe Carlyle a ou a eu parmi ses membres actifs l'ancien Premier ministre britannique John Major, James Baker, ancien secrétaire d'État américain, George Bush père, ancien directeur de la CIA et ancien président des États-Unis, Frank Carlucci, ancien directeur de la CIA et secrétaire à la Défense américain, Karl Otto Pöhl, ex-président de la Bundesbank, la famille Ben-Laden et plusieurs chef d'État et de gouvernement.

Le groupe Carlyle n'est pas coté en Bourse, et n'est donc non tenu de communiquer à la Securities and Exchange Commission (la commission américaine chargée de veiller à la régularité des opérations boursières) le nom des associés, des actionnaires, pas plus que le nombre de leurs parts respectives.

4 frères : Le cerveau qui copilote l'activité mondiale des services financiers d'une multinationale tentaculaire, l'un en charge de l'exécutif de la France, notre Président, l'un à la tête d'un des plus gros groupe d'assurance santé et le dernier qui sert les intérêts des laboratoires. Si ça ne s'appelle pas un conflit d'intérêt, je me demande ce que c'est... Pourtant les médias en parlent peu et préfèrent s'étendre sur les amis milliardaires de Nicolas Sarkozy. On peut légitimement nourrir des inquiétudes sur l'avenir de notre pays. Les réformes engagées depuis 2004 ne font sociales et services publics d'ici quelques années.

... Pourtant les médias en parlent peu et préfèrent s'étendre sur les amis milliardaires de Nicolas Sarkozy. On peut légitimement nourrir des inquiétudes sur l'avenir de notre pays. Les réformes engagées depuis 2004 ne font que confirmer sa détérioration et l'on peut prédire le démantèlement de toutes nos structures sociales et services publics d'ici quelques années.

Publié sur [Mecanopolis](http://www.mecanopolis.org) le 28 octobre 2010

Télécharger le [document original au format PDF](#)

<http://www.mecanopolis.org/wp-content/uploads/2010/10/Les-4-fr%C3%A8res-Sarkozy.pdf>

Groupe Malakoff Médéric

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Groupe\\_Malakoff\\_M%C3%A9d%C3%A9ric](http://fr.wikipedia.org/wiki/Groupe_Malakoff_M%C3%A9d%C3%A9ric)

Guillaume Sarkozy

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Guillaume\\_Sarkozy](http://fr.wikipedia.org/wiki/Guillaume_Sarkozy)

BioAlliance Pharma – François Sarkozy

[http://fr.wikipedia.org/wiki/BioAlliance\\_Pharma](http://fr.wikipedia.org/wiki/BioAlliance_Pharma)

Polémique à propos du lien avec Paris Biotech Santé

[http://fr.wikipedia.org/wiki/L%27Arche\\_de\\_Zo%C3%A9#Pol.C3.A9mique\\_.C3.A0\\_propos\\_du\\_lien\\_avec\\_Paris\\_Biotech\\_Sant.C3.A9](http://fr.wikipedia.org/wiki/L%27Arche_de_Zo%C3%A9#Pol.C3.A9mique_.C3.A0_propos_du_lien_avec_Paris_Biotech_Sant.C3.A9)

Carlyle Group

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Carlyle\\_group](http://fr.wikipedia.org/wiki/Carlyle_group)

Pierre-Olivier Sarközy de Nagy-Bocsa, dit Olivier Sarkozy

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Olivier\\_Sarkozy](http://fr.wikipedia.org/wiki/Olivier_Sarkozy)

Conflits d'intérêts des frères Sarkozy, plan Alzheimer et mutuelle obligatoire pour le profit de Sanofi et des assurances

<http://pharmacritique.20minutes-blogs.fr/archive/2009/03/05/alzheimer-nouvelle-fondation-de-cooperation-scientifique-mai.html>

## Parcours Politique de Nicolas Sarközy de Nagy-Bocsa, sous le nom d'emprunt de Nicolas SARKOZY

Nicolas Sarkozy

Par L'EXPRESS.fr, publié le [31/05/2005](#)

SARKÖZY de NAGY-BOCSA (Nicolas, Paul, Stéphane), Avocat, Homme politique.

Etat civil

Né le 28 janvier 1955 à Paris 17e .

Fils de Paul Sarközy de Nagy-Bocsa, Publicitaire, et de Mme, née Andrée Mallah, Avocate. Marié le 23 octobre 1996 avec Mme Cécilia Ciganer-Albeniz (1 enfant : Louis et 2 enfants de son premier mariage : Pierre, Jean).

Etudes

Etudes: Cours Saint-Louis de Monceau et Institut d'études politiques (IEP) de Paris, Faculté de droit de Paris X-Nanterre.

Diplômes: : Maîtrise de droit privé, Diplôme d'études approfondies (DEA) de sciences politiques, Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (Capa).

Carrière

Carr. : Chargé de travaux dirigés à la Faculté de droit de Paris X-Nanterre (1981-82), Avocat à la cour, **Associé du bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris (1981-87)**, Associé du cabinet Leibovici Claude Sarkozy (1987); Conseiller municipal (1977-83), Maire (1983-2002), Adjoint au maire (depuis 2002) de Neuilly-sur-Seine, Membre (1985-88 et depuis 2004), Membre du bureau et Vice-président (1985-88), Président (depuis 2004) du Conseil général des Hauts-de-Seine, Conseiller régional d'Ile-de-France (1983-88), Chargé de mission pour la lutte contre les risques chimiques et radiologiques au ministère de l'Intérieur (1987); élu Député des Hauts-de-Seine le 5 juin 1988, réélu le 21 mars 1993, inscrit au groupe du Rassemblement pour la République (RPR), cède son siège à Charles Ceccaldi-Raynaud (1993), Ministre du Budget (1993-95), Porte-parole du gouvernement (1993-95), chargé d'exercer les fonctions du Ministre de la Communication (1994), élu à nouveau le 25 septembre 1995 Député des Hauts-de-Seine, réélu le 25 mai 1997 puis le 9 juin 2002, inscrit au groupe de l'Union pour la majorité présidentielle (UMP), cède son siège à Joëlle Ceccaldi Raynaud (2002), Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales (2002-04), Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (2004), élu à nouveau le 13 mars 2005 Député des Hauts-de-Seine, inscrit au groupe de l'UMP; élu le 13 juin 1999 au Parlement européen (liste l'Union pour l'Europe), cède son siège à Brice Hortefeux; au RPR : Membre du comité central (1977),

Délégué national des jeunes (1978-79), Président du Comité national des jeunes de soutien à Jacques Chirac (candidat à la présidence de la République) (1981), Secrétaire national, chargé de l'animation, formation et jeunesse (1988-90), Secrétaire général adjoint (1990-93), Membre du bureau politique (1995), Coordonnateur de la direction collégiale et Porte parole (1997-98), Secrétaire général puis Président par intérim du RPR (1998-99), Président du comité départemental des Hauts-de-Seine (2000); Président de l'UMP (Union pour la majorité présidentielle devenue Union pour un mouvement populaire) (depuis 2004); Administrateur de l'Etablissement public pour l'aménagement de La Défense (Epad) (depuis 2004).

Œuvres : Georges Mandel, moine de la politique (1994), Au bout de la passion, l'équilibre (en coll., 1995), Libre (2001), la République, les religions, l'espérance (2004).

Distinction : élu Ministre de l'année par le *Trombinoscope* (2003).

#### Loisirs

Distractions : Collection de timbres-poste.

Sports : tennis, cyclisme.

#### Coordonnées professionnelles

1 : Conseil général des Hauts-de-Seine, 2-16 bd Soufflot, 92000 Nanterre

2 : UMP, 55 rue de la Boétie, 75008 Paris 75384 Paris cedex 08

3 : Mairie, 96 av. Achille Peretti, BP 522, 92200 Neuilly-sur-Seine 92522 Neuilly-sur-Seine cedex

4 : Assemblée nationale, Palais Bourbon 75355 Paris 07 SP

[http://www.lexpress.fr/actualite/politique/nicolas-sarkozy\\_485731.html](http://www.lexpress.fr/actualite/politique/nicolas-sarkozy_485731.html)

### Les francs-maçons de Sarkozy

Le Point - Publié le 12/03/2009 à 00:00 - Modifié le 13/03/2009 à 10:17

Par [Frédéric Lewino](#)

Les francs-maçons ? Ils sont partout, jusqu'au coeur de l'Etat. C'est en tout cas la conclusion de notre consoeur et collaboratrice au *Point* Sophie Coignard.

Dans un livre extrêmement documenté, elle met en lumière le rôle de cette confrérie aussi mythique que réelle, qui ne cesse d'alimenter les fantasmes sur son pouvoir supposé. Confiante qu'elle-même a longtemps oscillé entre deux attitudes-le scepticisme et la conviction-, son enquête l'a persuadée que les francs-maçons exerçaient encore au XXI<sup>e</sup> siècle une influence prépondérante, voire croissante, en particulier dans les sphères publique et économique. Gouvernement, administration, entreprises, banques, rares sont les secteurs où ils ne sont pas présents. « *Tandis que l'autorité de l'Etat tombe en lambeaux, que les corps intermédiaires n'existent plus, que la notion de service public a perdu de son sens, les francs-maçons, ou du moins certains d'entre eux, deviennent des médiateurs, des facilitateurs, voire des décideurs. Progressivement, ils ont donc reconstitué un Etat dans l'Etat.* »

#### Puissance

Une affirmation que tente de relativiser un des plus connus d'entre eux, Alain Bauer, ancien grand maître du Grand Orient et super-conseiller de Nicolas Sarkozy. En décembre 2007, il déclare à l'auteur : « *Ce gouvernement est le plus a-maçonnique qui soit, puisque nous sommes à zéro franc-maçon. Même sous le gouvernement du maréchal Pétain à Vichy, il y en avait, hélas.* » Bauer sera pris à contrepied. Car, quelques semaines plus tard, Brice Hortefeux, qui n'est pas le moins voyant des ministres, ne dément pas avoir longtemps fréquenté les colonnes du temple. Puis l'on apprend que Xavier Bertrand est membre du Grand Orient, ce qui suscitera, dit-on, ce bon mot de François Fillon : « *Je ne suis pas étonné de le découvrir maçon ; mais franc, cela m'en bouche un coin...* » A droite, même si l'on est plus discret qu'à gauche sur son appartenance maçonnique, on est donc bien présent dans les loges. Et, si le chef de l'Etat n'est pas de la « famille », il en prend grand soin, sachant son poids (*voir extraits pages suivantes*).

« *Jamais je n'aurais pensé que les francs-maçons étaient aussi puissants !* » Cette réflexion effarée de Jean-Pierre Raffarin vient d'un épisode vécu lorsqu'il était Premier ministre. Il en garde un très mauvais souvenir : la mobilisation fraternelle l'a en effet empêché, malgré tous ses efforts, de nommer à la tête d'EDF, bastion franc-maçon, l'ancien ministre Francis Mer à la place de François Roussely, qui admet être proche des frères pour les avoir beaucoup fréquentés. Pour le défendre, un déluge de coups de téléphone s'abat sur Matignon. Il y avait tous les jours un appel de Bauer et un autre d'Henri Proglio, patron de Veolia, qui dément très mollement être initié. La bataille dure des semaines. Pour finir, les ligueurs ne sauvent pas Roussely, mais ont la peau de Mer. Raffarin en tremble encore.

## Solidarité

Le poids des frères se fait également sentir dans le monde de la justice. Quand Vincent Lamanda fut nommé premier président de la Cour de cassation, ce fut une minirévolution dans cette cour suprême, « *Etat maçonnique miniature* ». Pour la première fois, ni le premier président ni le procureur général n'étaient des initiés. Lamanda, selon *Le Monde*, aurait même poussé la provocation en confiant au CSM, qui devait le désigner : « *Je ne suis pas franc-maçon.* » Tempête dans le landerneau judiciaire, truffé de frères. A tel point que Lamanda dut se fendre d'une lettre d'excuses, sans vraiment démentir. Il est un des rares, dans ce microcosme, à détester ouvertement les francs-maçons.

Dans certaines institutions, on n'a carrément pas intérêt à être un profane. Augustin de Romanet, nommé à la tête de la Caisse des dépôts en 2007, en a fait l'amère expérience. Cet énarque catholique tout en rondeur a le sentiment, dès son entrée en fonctions, « *que l'entourage de [son] prédécesseur [Francis Mayer] compte de nombreux frères* ». Très vite, l'épreuve de force entre le catho et les initiés provoque des polémiques au sujet des nominations ou des évictions. Ainsi, quand Dominique Marcel, le numéro deux et ex-dir cab de Martine Aubry, est remercié par Romanet, c'est le tollé. Commentaire au siège de la Caisse : « *C'est moins une chasse aux sorcières qu'une chasse aux frères.* » La solidarité est la première des vertus maçonniques....

## Fleurons

Les francs-maçons détiennent de nombreux bastions, comme les mutuelles, le « paradis des frères », ou Bouygues, ou encore Eiffage. Malgré la privatisation de nombreuses entreprises publiques où les francs-maçons étaient très présents, ces derniers ont conservé leur place à tous les étages de la hiérarchie, conseils d'administration compris. C'est le cas de La Poste et de France Télécom, qui ont succédé au ministère des PTT, véritable pépinière fraternelle. Idem pour Air France, où les dirigeants comme les pilotes connaissent un taux d'initiation bien supérieur à la moyenne nationale.

Sophie Coignard nous fait ainsi découvrir tout au long de son livre les dessous de nombre de nominations ou d'opérations. On est parfois sidéré, voire choqué, que de tels réseaux puissent exister à l'heure de la modernité et de la transparence. Certes, d'autres puissants lobbys ont partout leur mot à dire. Mais les francs-maçons auront réussi le tour de force d'être à la fois le plus ancien et le plus secret des réseaux. Son mystère a fait sa force. Le voici aujourd'hui en partie dévoilé

Extraits : « Un Etat dans l'Etat », de Sophie Coignard (Albin Michel, 336 pages, 20e)

« *Même s'il avait voulu, il n'aurait jamais tenu !* » s'amuse un de ses plus anciens amis, selon lequel Nicolas Sarkozy nourrit une incompatibilité quasi physiologique avec le statut de franc-maçon. « *Vous l'imaginez demeurer pendant un an, à raison de deux réunions par mois, au milieu d'une assemblée où il est tenu au silence le plus absolu ?* » Le voeu-provisoire-de silence en loge s'applique en effet à tous les nouveaux venus, à l'exception de quelques chefs d'Etat africains auxquels la GLNF offre une formation accélérée. A ces rares exceptions près, il fait partie des exigences non négociables de l'initiation.

Pendant sa traversée du désert, après la défaite d'Edouard Balladur, Nicolas Sarkozy a fréquenté, comme intervenant extérieur, plusieurs loges de Neuilly, dont La Lumière, celle de l'ancien sénateur Henri Caillavet, une des figures les plus marquantes du Grand Orient. Certains croient se souvenir de quelques appels du pied du maire de Neuilly, redevenu avocat, après la répudiation chiraquienne, pour approfondir les relations et aller plus loin si affinités. Ils assurent ne pas avoir donné suite, car Nicolas Sarkozy, déjà à l'époque, n'avait pas le profil pour recevoir la lumière. Il n'est pas interdit de voir dans cette évocation une sorte de rêve rétrospectif.

Cependant, à défaut d'avoir expérimenté personnellement le cabinet de réflexion préalable au passage sous le bandeau, Sarkozy sait appliquer aux frères le traitement « segmenté » qu'il réserve à toutes les « communautés ». Cette vision de la société, où l'on ne s'adresse pas à l'ensemble des citoyens mais à chacun de ses sous-ensembles, marque très fortement sa communication avec les maçons.

### Un paragraphe à trois points

En 1996, à l'époque de sa disgrâce, personne ne s'intéresse vraiment à son sort. Mais quelques-uns de ses confrères avocats sont assez intrigués. Certains parlent beaucoup entre eux de courriers qu'ils ont reçus et au bas desquels la signature de Me Sarkozy est très nettement agrémentée de trois points. L'histoire court dans Paris, où plus d'un analyste des réputations se répand sur une appartenance certaine à la grande confrérie.

Le temps passe. Le maire de Neuilly gravit un à un les échelons qui le mènent, en 2002, au ministère de l'Intérieur. [...] Et voilà que les trois points de sa signature, dont personne ne parlait plus depuis des années, redeviennent un sujet de conversation.

Peu de temps avant de quitter la Place Beauvau, Nicolas Sarkozy doit faire face à la grogne des syndicats policiers, las de devoir intervenir en banlieue sans avoir toujours le sentiment d'être soutenus par le gouvernement. Sans se faire prier, le ministre écrit à plusieurs patrons de syndicats, notamment au secrétaire général d'Alliance, classé à droite, pour les assurer que tout le ministère est derrière eux dans les opérations de maintien de l'ordre souvent difficiles qu'ils ont à mener. En dessous de sa signature : trois points très ostensiblement dessinés en triangle.

Alliance, il est vrai, compte de nombreux maçons parmi ses dirigeants. Jean-Claude Delage, son secrétaire général, un flic sympathique qui a gardé de sa Marseille natale un accent chaleureux, est le premier à défendre, avec véhémence et conviction, le secret de l'appartenance. Nicolas Sarkozy, engagé dans la campagne présidentielle, distribue-t-il les-trois-points en fonction des destinataires de ses missives ? En tout cas, l'histoire fait parler. Et, comme toujours, Alain Bauer, l'ancien grand maître du Grand Orient devenu le spécialiste chargé de la sécurité et de la police auprès du président, a sa petite anecdote pour banaliser cette amusante histoire. « *J'ai plusieurs lettres de lui sur un mur de mon bureau, s'amuse-t-il. Il n'y en a pas deux qui sont signées de la même manière.* » Alors, pourquoi le fantasme collectif aurait-il vu trois points là où il n'y avait rien à signaler ? « *C'est d'autant plus idiot que les francs-maçons savent que Nicolas Sarkozy ne l'est pas, tandis que les autres, au mieux, n'en ont rien à faire* », poursuit Bauer.

C'est bien essayé, de la part de l'ancien grand maître du Grand Orient, qui sait mentir avec un entrain plaisant, mais ce n'est pas vrai. Dans le paysage morcelé de la maçonnerie française, toutes les obédiences n'entretiennent pas des relations mutuelles d'une grande courtoisie. Elles se communiquent, certes, chaque année, depuis le temps des affaires, la liste des personnes radiées pour mauvais comportements, afin que celles-ci ne puissent pas frapper à la porte d'un temple où elles ne sont pas encore défavorablement connues. Mais c'est bien la preuve que tous les maçons ne se reconnaissent pas entre eux, notamment entre membres du Grand Orient de France et de la Grande Loge nationale française, puisque la seconde interdit toute relation avec le premier. La signature « trois points » peut donc, à la marge, susciter quelques sympathies fraternelles. « Et si le ministre était un des nôtres ? » ont rêvé les plus naïfs, tandis que les autres trouvaient plutôt agréable ce clin d'oeil dans leur direction.

#### Itinéraire d'un non-initié

Et d'ailleurs, l'illusion fonctionne. Au cours de l'enquête destinée à nourrir ce livre, plusieurs maçons ont soutenu mordicus que le président avait été initié. Leurs arguments n'emportent pas la conviction, puisque ceux de la GLNF soupçonnent Alain Bauer de l'avoir embrigadé au GO, tandis que quelques antisarkozystes de la rue Cadet-et ils sont assez remontés depuis les discours sur la « laïcité positive » prononcés au cours de l'hiver 2007-2008 !-verraient bien le chef de l'Etat à la GLNF, qui compte, il est vrai, une solide implantation dans les Hauts-de-Seine.

Il faut toutefois faire preuve d'une candeur touchante pour imaginer Nicolas Sarkozy, une fois président, rejoignant une obédience. « *Pour lui, dit un de ses proches, c'est un réseau parmi d'autres. Et quand on est le chef, c'est bien d'avoir des membres du réseau autour de soi. Pour qu'ils puissent décoder et envoyer des messages.* »

Le président a d'ailleurs côtoyé intimement des frères dès le berceau politique. Son parrain, l'ancien maire de Neuilly Achille Peretti, auquel il a succédé à la hussarde en 1983, était à la GLNF, que l'on appelait alors « Bineau », car son siège était situé boulevard Bineau, à Neuilly, justement. Ce personnage haut en couleur avait pistonné au parti gaulliste l'un de ses compatriotes corses, Charles Ceccaldi-Raynaud, un ancien de la SFIO, avocat puis commissaire de police. Cet homme habile qui savait renvoyer l'ascenseur est allé loin. Il a conquis la mairie de Puteaux et a régné sur cette ville richissime, grâce aux revenus fiscaux générés par la Défense, pendant trente-cinq ans. La SFIO étant historiquement l'un des vecteurs de recrutement de la Grande Loge de France-tandis que les radicaux allaient au GO-, c'est auprès de cette obédience que Charles Ceccaldi-Raynaud a fait ses classes. Dans une lettre adressée en 2007 à la chambre régionale des comptes, où il vantait avec enthousiasme l'excellence de sa gestion municipale, l'ancien édile, qui fut le suppléant de Nicolas Sarkozy à l'Assemblée nationale en 1993-il y siégea grâce à l'entrée de celui-ci dans le gouvernement Balladur-, n'hésitait pas à comparer Puteaux à une « *nouvelle Carthage* », une référence maçonnique transparente. Il a eu pour conseiller municipal puis comme adjoint un frère très apprécié, l'ancien fonctionnaire de la DST Roger Latapie. Sa popularité en loge n'était peut-être pas étrangère au fait qu'il a mis pendant des années un temple gratuit à la disposition de la GLNF !

Faire le tour des maçons dans les Hauts-de-Seine serait long et fastidieux. A Rueil-Malmaison, le frère Patrick Ollier a succédé au frère Jacques Baumel. A Suresnes, le maire Christian Dupuy est le fils de l'ancien grand maître de la Grande Loge Richard Dupuy, qui avait demandé un point de chute pour son fils avant les municipales de 1983. Le jeune avocat, alors âgé d'à peine plus de 30 ans, avait réussi l'alternance en succédant à un autre franc-maçon, le socialiste Robert Pontillon.

Mais tous les frères des Hauts-de-Seine ne sont pas les amis de Sarkozy. Ainsi de Patrick Ollier, dont la cote d'amour n'a jamais été bien élevée. C'est en revanche sur ces terres que le futur président a rencontré de nombreux amis initiés. Patrick Balkany ne peut être cité à ce titre, car il dément fermement appartenir à la Grande Loge, ce qui provoque toujours quelques sourires amusés. Brice Hortefeux, lui, assistait aux Journées nationales pour la jeunesse de l'UDR en 1976. C'est lors de cette manifestation que le jeune Sarkozy est monté pour la première fois à la tribune. La légende raconte qu'un grand étudiant blond, alors tout juste majeur, s'est présenté dès le lendemain à la permanence du parti gaulliste à Neuilly, où il résidait. C'était Hortefeux. [...] Très discret, il refuse de confirmer ou de démentir son ancienne appartenance, pourtant confirmée par plusieurs témoignages.

Brice a été témoin du premier mariage de Nicolas et parrain de son fils Jean, aujourd'hui conseiller général des Hauts-de-Seine. Pour Manuel Aeschlimann, c'est l'inverse. Nicolas Sarkozy, qui a été témoin à son mariage, est le parrain de l'un de ses enfants, un garçon prénommé Lohengrin. Mais avec Aeschlimann, Nicolas Sarkozy a sûrement fait moins « bonne pioche » qu'avec Hortefeux. Après avoir pris la mairie d'Asnières en poussant vers la sortie le maire de l'époque, le compagnon de la Libération Michel Maurice-Bokanowski, en 1991, il a été désavoué par les électeurs aux municipales de 2008. Depuis, il n'est plus que député. Et n'a plus la même proximité avec son ami. Il fut, pendant la campagne présidentielle de 2007, dans le premier cercle, avec un beau titre de « conseiller opinion » du candidat. Manuel Aeschlimann est entré à la GLNF peu après son arrivée à la mairie d'Asnières. A l'époque, il racontait avec amusement à ses collaborateurs son initiation, un passeport de plus pour la carrière. Mais, lorsqu'on l'interroge aujourd'hui, il fait démentir avec un aplomb remarquable par l'un de ses collaborateurs.

Reste le cas de Patrick Devedjian, qui dément appartenir au club alors que des frères peu suspects de mythomanie se souviennent du jeune avocat en tablier. Avec Patrick Devedjian et Brice Hortefeux, Christian Estrosi représentait au début du quinquennat l'avant-garde du canal historique sarkozyste au gouvernement, qu'il a quitté après les municipales de 2008. Une éviction à laquelle les francs-maçons n'étaient d'ailleurs pas étrangers. Il est lui aussi passé sous le bandeau à la GLNF, qu'il a fréquentée dans une loge de la Côte d'Azur, France 7, dont l'ancien maire de Cannes, Michel Mouillot, le fera évincer pour cause de dilettantisme.

Si l'on récapitule, les frères ont jalonné le parcours du président et sont encore nombreux autour de lui : dans le premier cercle, si l'on excepte Patrick Balkany, qui assure ne pas être concerné, on compte Brice Hortefeux, Christian Estrosi et bien sûr Xavier Bertrand, qui a montré, en révélant son appartenance au Grand Orient dans *L'Express*, en 2008, que l'on peut se montrer transparent sur ce sujet sans le moindre inconvénient.

Au total, les instances dirigeantes de l'UMP comme le gouvernement comptent donc dans leurs rangs quelques personnalités formées dans les colonnes du temple.

Le cabinet du président de la République aussi compte plusieurs personnalités qui ont fréquenté les loges, à commencer par son plus proche collaborateur, le secrétaire général de l'Élysée, Claude Guéant. Celui-ci ne confirme ni ne dément cette appartenance, qui remonte d'ailleurs à quelques années. On n'a pas non plus vu depuis longtemps dans les couloirs de la GLNF Pierre Charon, surnommé le conseiller « rire et chansons » du président, chargé de mille choses, des contacts avec le show-business au chaperonnage de Carla en passant par la surveillance à distance de la villa de Christian Clavier en Corse. Il reste qu'il fait aussi partie des sarkozystes historiques. Ancien conseiller de Jacques Chirac pour la presse, il a été écarté, à l'époque, par la jeune Claude, qui voulait le job pour elle toute seule.

Pierre Charon assure à tous ses amis depuis des années qu'il n'est pas franc-maçon, et c'est une occasion de plus de les faire rire. Il est pourtant formel : il a certes côtoyé dans sa prime jeunesse des personnes qui ont par la suite reconnu leur appartenance, mais elles n'avaient pas encore été initiées. Charon est un précoce. En 1974, il n'a que 23 ans mais est déjà fou de politique. Il préside alors, avec Michel Vauzelle-un frère qui codirigea la campagne présidentielle de François Mitterrand en 1981 et est aujourd'hui président de la région Paca-, le comité de soutien des jeunes à Jacques Chaban-Delmas, en compagnie d'un autre franc-maçon de choc qui fera parler de lui dans les pages « faits divers » au début des années 80 : Didier Schuller, l'ancien directeur de l'office HLM des Hauts-de-Seine. Une bataille perdue, mais le jeune Charon reste un fidèle de Chaban. En 1978, il se rend pour la première fois à l'Élysée. Il a rendez-vous avec le préfet Riolacci, conseiller de VGE, pour lui demander que le parti du président ne présente pas le candidat contre son mentor pour la présidence de l'Assemblée nationale. Chaban bat Edgar Faure de quelques voix et tient le « perchoir » de l'Assemblée nationale de 1978 à 1988. A l'hôtel de Lassay, Pierre Charon fait partie du cabinet.

C'est à cette époque qu'il fonde sa fraternelle à lui, qui, assure-t-il, n'a rien de maçonnique. Le Club de la cravate, puisque tel est son nom, compte dix-sept membres fondateurs dont de nombreux policiers de haut rang, tels Ange Mancini, aujourd'hui préfet de la Martinique, Jacques Poinas, inspecteur général et ancien patron de l'Uclat, ou encore Claude Cancès, lui aussi inspecteur général et ancien patron de la police judiciaire, quelques hommes de médias comme Pierre Lescure, ainsi que des profils plus improbables comme le pilote automobile Hubert Auriol. On compte quelques frères dans la bande ? Charon répète que ce n'est pas l'objet, qu'il s'agit juste d'une bande de bons copains qui s'entraident et se reçoivent. Pourquoi le Club de la cravate ? Parce que Pierre Charon, président à vie, a fait fabriquer dix-sept cravates club identiques, à bandes verticales, rouges et jaunes avec des points noirs.

Aujourd'hui, les anciens copains ne se réunissent plus comme avant, même si l'on a vu certains d'entre eux dans un restaurant de Clichy, à l'automne 2008. Le conseiller du président, lui, occupe un bureau avec vue sur cour à l'Élysée. Il est le coach, le confident, le « conseiller de Carla » et se charge de déminer toutes les sales histoires pour « Nicolas ». Un poste stratégique qu'il trouve manifestement bien plus exaltant que la fréquentation des loges.

Un grand maître à l'Élysée

Avant même de devenir président et de pratiquer l'ouverture politique, Nicolas Sarkozy s'est rapproché d'un franc-maçon venu de la gauche. Elu grand maître du Grand Orient à 38 ans, en 2000, Alain Bauer cumule plusieurs vies, qu'il se plaît parfois à enjoliver. S'il assure avoir appartenu au cabinet de Michel Rocard à Matignon entre 1988 et 1991, les conseillers qui y travaillaient quotidiennement, eux, ne gardent pas ce souvenir. « *Depuis longtemps gravitaient dans l'orbite de Rocard trois jeunes gens très intelligents et très carriéristes, se souvient un collaborateur de toujours de l'ancien Premier ministre. Alain Bauer, Manuel Valls, aujourd'hui député maire d'Evry, et Stéphane Fouks, le seul des trois à n'être pas franc-maçon. Ils s'étaient partagé le marché. Au premier l'influence, au deuxième la politique, au troisième le monde des affaires. [...]* »

Alain Bauer est aussi criminologue. Chantre de la « tolérance zéro », il a vu son étoile monter à la fin des années 90, quand la théorie de l'« excuse sociale » n'a plus convaincu. Consulté à plusieurs reprises par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, il a su trouver le ton qu'il fallait pour retenir son attention.

Au printemps 2006, Nicolas Sarkozy lui demande de dresser une liste de grands maîtres qu'il pourrait inviter Place Beauvau. A l'époque, les deux hommes se vouvoient encore : « *Est-ce que vous voudriez venir au déjeuner pour faire les présentations ?* » demande le ministre. Bauer a déjà anticipé en téléphonant lui-même à chacun des intéressés. Il s'empresse donc d'accepter. [...]

Au cours d'une de leurs rencontres, à l'été 2006, il est surtout question de sécurité. Mais Bauer finit par apostropher le candidat à la présidentielle d'une façon assez « gonflée » : « *Tu souffres d'un grave problème structurel. Tu penses que la République est comme une grande commode dans laquelle il y aurait plein de tiroirs que l'on ouvrirait les uns après les autres pour gérer le contenu de chacun. Tu as une image de libéral qui donne l'impression de ne pas être républicain. Personne d'autre parmi les candidats, pas même ceux d'extrême gauche, n'est susceptible comme toi d'être l'objet d'un procès en antirépublicanisme. Si tu continues, tu vas faire une campagne à cloche-pied.* »

Sarko commence par s'agiter, signe d'agacement lorsqu'il entend ce diagnostic. Puis un grand silence s'installe dans le bureau, avant qu'il concède : « *Tu as raison.* »

Nouveau silence.

« *Puisque tu es si intelligent, t'as qu'à me faire des propositions.* »

Alain Bauer s'empresse de rédiger quelques feuillets où il invoque le drapeau, Valmy, Jaurès et Blum. Il l'envoie au ministre de l'Intérieur qui doit s'envoler pour Marseille, où il doit prononcer durant le premier week-end de septembre un grand discours de rentrée à l'occasion de l'université d'été des Jeunes populaires. Par curiosité, Alain Bauer écoute la radio le 3 septembre pour savoir si son nouveau champion a tenu compte de ses conseils. Et là, ses espoirs les plus fous sont dépassés. Il retrouve des passages entiers de la note qu'il a envoyée au candidat. Extraits : « *Quand Jaurès disait aux lycéens : "Il faut que, par un surcroît d'efforts et par l'exaltation de toutes vos passions nobles, vous amassiez en votre âme des trésors inviolables", c'était le contraire du nivellement prôné par la gauche d'aujourd'hui. [...]* . »

Puis, dans une très longue tirade, le mot République revient plusieurs fois par phrase-il sera prononcé plus de vingt fois par le candidat, avec notamment cette apostrophe : « *Jeunes Français, la République est à vous. La République, c'est vous.* »

Pour Sarkozy, c'est un triomphe : la salle se lève et applaudit comme jamais. Pour Bauer, c'est l'heure de gloire. Et, comme on ne change pas une équipe qui gagne, le ministre de l'Intérieur lui demande une trame de discours pour sa visite à Périgueux, la ville de Xavier Darcos, le 12 octobre. Sur cette terre maçonnique, le candidat prononcera un discours intitulé « Notre République ». Alain Bauer l'a truffé de références à Eugène Le Roy, écrivain, franc-maçon et auteur du célèbre « Jacquou le Croquant ». Il a mobilisé toutes les ressources du Grand Orient pour le nourrir et a même mis à contribution le directeur de la bibliothèque de l'obédience.

Mais l'ancien grand maître du Grand Orient n'est pas seulement devenu l'inspirateur du ministre de l'Intérieur. Il a fait aussi fonction, à l'occasion, de tour operator. Entre le discours de Marseille et celui de Périgueux, le futur président s'envole pour les Etats-Unis. Une visite très symbolique. Depuis le discours de Dominique de Villepin à l'Onu, en mars 2003, pour s'opposer à la guerre en Irak, la cote de la France est au plus bas. Il s'agit de la faire remonter, de se montrer gracieux avec toutes les incarnations de l'Amérique éternelle. La date du voyage n'a pas été choisie par hasard : Nicolas Sarkozy sera sur place le 11 septembre, tout un symbole.

Qui peut mettre du liant entre le ministre de l'Intérieur et l'administration de George Bush ? L'ambassadeur à Washington Jean-David Levitte, bien entendu. Surnommé « *diplomator* », on le dit capable de réconcilier les pires ennemis. Mais un autre gentil organisateur se mêle de recoller les morceaux après la grande fâcherie de 2003. Alain Bauer a vécu aux Etats-Unis, où il a travaillé pour une entreprise de sécurité. Ses détracteurs assurent même qu'il s'agissait d'une couverture de la CIA ou, plus piquant encore, de la NSA, la très secrète National Security Agency. Le principal intéressé balaie ces allégations avec un amusement théâtral.

Dans le cadre de ses activités de consultant spécialisé dans la sécurité, il a en revanche un contrat avec la police de New York, le célèbre NYPD. Il planifie donc une rencontre avec remise de médaille à Raymond Kelly, patron de la police new-yorkaise, le samedi 9 septembre, tandis que le 10, veille de la date anniversaire, une visite est prévue à la caserne des pompiers. Il laisse aussi entendre que ses contacts à la Maison-Blanche n'ont pas été inutiles. Il s'associe aussi à la collecte de fonds et de soutiens, à l'occasion d'un dîner chic à Manhattan en l'honneur du candidat de la droite, où même les gauchistes de Park Avenue le trouvent délicieusement plus fréquentable que Ségolène Royal.

Présidentielle : jamais sans mes frères !!

« C'est la première fois dans l'histoire de la Ve République que les deux principaux candidats ont autant de francs-maçons dans leur entourage le plus proche », se réjouit Pierre Mollier, directeur de la bibliothèque et du musée de la Franc-Maçonnerie au Grand Orient de France, pendant la campagne présidentielle. [...] Mais s'il se montre si satisfait, c'est que même dans l'entourage de Nicolas Sarkozy on trouve des frères du GO, traditionnellement ancrés plutôt à gauche. [...] Côté Ségolène, l'un de ses soutiens de la première heure a été le sénateur maire de Lyon Gérard Collomb [...] Le codirecteur de campagne François Rebsamen [...] a conservé un réseau très vivace au sein des loges ; tout comme le Marseillais Patrick Mennucci [...] Sans ce maillage, le ralliement de Jack Lang à la présidente de Poitou-Charentes n'aurait pas été aussi rapide. [...] la politique, même au plus haut niveau, est parfois simple comme une tenue en loge !

<http://www.lepoint.fr/actualites-politique/les-francs-macons-de-sarkozy/917/0/324920>

## Où sont passés les trois points de la signature de Sarkozy ?

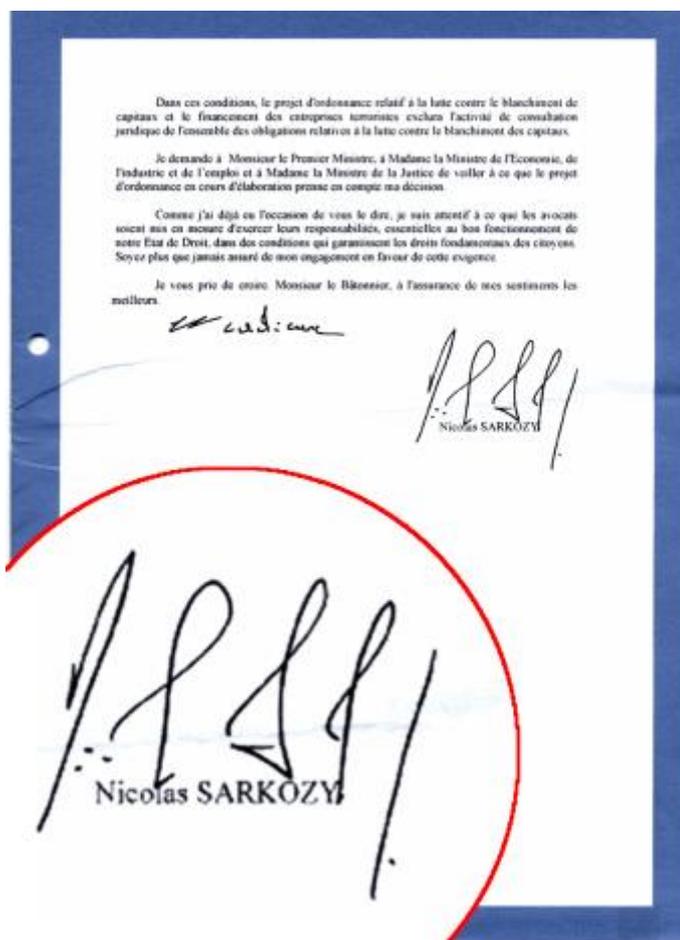
Publié le 13/11/2008 à 06h04

Infosignalée par un internaute

Que Nicolas Sarkozy farcisse sa signature de pattes de mouche n'a rien de très intrigant en soi. En revanche, que trois points en forme de pyramide, dans la signature présidentielle, disparaissent mystérieusement sur une photocopie d'une de ses lettres a de quoi laisser perplexe. Une riveraine nous a alerté sur cette disparition, nous obligeant à un examen... ..pointilleux.

•  
••

La première signature, ci-dessous, est celle qui orne une lettre que Nicolas Sarkozy a adressée au Bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour de Paris, Me Christian Charrière-Bournazel, telle qu'elle a été reproduite dans la gazette « le bulletin du barreau de Paris ». (Il s'agit d'une lettre en réponse aux inquiétudes des avocats quant à un projet d'ordonnance relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux).



La seconde signature, ci-dessous, est tirée de la même lettre, telle qu'elle a été reproduite et affichée en grand sur les murs du Palais de Justice. Voici la signature qui y figure :



Eh oui, les trois points ont disparu ! Trois points en forme de triangle équilatéral : la marque caractéristique des signatures maçonniques ? « Ajouter trois points à sa signature, c'est un signe qui s'utilise d'un maçon à un autre. En général, on le met à la fin de la signature », explique un « frère », magistrat. Selon lui, la signature sarkozienne est donc « troublante ».

Bon, personnellement, je n'y crois pas une seconde. Dans ces points, je vois le « i » et le « c » de Nicolas, rien de plus (c'est plus clair [ici](#), par exemple). Je n'imagine pas trop un président de la République, quel qu'il soit, faire des clins d'oeil maçonniques aussi évidents à ses interlocuteurs. Et je serais en outre très surpris que Sarkozy soit maçon : ses propos, à Rome, sur la morale et la transmission des valeurs (« l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé ») ou sur la « laïcité positive » ne sont pas précisément ceux d'un « frère ».

En revanche, ce qui est intrigant, c'est l'altération de la signature d'un document à l'autre. A quelle fin ? Nous avons posé la question à Me Christian Charrière Bournazel, il s'est montré surpris par notre coup de fil : « Cette histoire de trois points ne m'évoque rien. J'ai l'original de la lettre, je n'ai rien touché, alors faites attention à ce que vous écrivez. »

D'accord, promis, on fera attention.



On peut risquer deux hypothèses. La première : une poussière sur la photocopieuse, pile à cet endroit. La seconde : un excès de zèle, lié à la psychose qui accompagne, depuis quelques années, le débat sur les liens justice/franc-maçonnerie.



Dessin antimaçonique du Pelerin, 1909 (DR).

Dans les palais de justice, le sujet est pour le moins sensible. Le procureur de Nice Eric de Mongolfier est parti en guerre contre l'influence des loges : il a [dénoncé](#) les jeux d'influence de certains juges, et invité les francs-maçons à se démasquer.

Un personnage pour le moins controversé, [Christian Cotten](#), a lancé sur Internet [une sorte de chasse aux sorcières](#), invitant les justiciables à traquer dans les documents judiciaires les « trois points disposés en triangle ».

La chasse aux trois points a même gagné l'intérieur des prétoires. Ainsi, dans l'affaire Maurice Agnelet, tant [l'avocat de la partie civile Me Georges Kiejman](#) que [l'avocat général Pierre Cortès](#) ont fait allusion, pour discréditer un juge d'instruction, aux trois points qui ornent sa signature (il faut savoir que Maurice Agnelet était au moment des faits un « vénérable » de la Grande Loge de France).

La morale de tout cela ? Sous les lambris de la Justice, la vision des trois points a la vertu de rendre fou (un point, c'est tout).

*Illustration : Dessin antimaçonique du « Pelerin », 1909 (DR).*

<http://blogs.rue89.com/mon-oeil/2008/11/13/ou-sont-passees-les-trois-points-de-la-signature-de-sarkozy>

Destruction des armées et de la Défense du territoire national Français  
Loi de programmation militaire du 4 novembre 2008 - pour les années 2009 à 2014  
Cette loi prévoit en effet, la suppression de 54 000 emplois militaires et civils sur 320 000, sur la période 2009-2014.

Les crimes et délits contre la nation, l'État et la paix publique  
Des atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation  
Réintégration de la France dans l'OTAN

Déclaration de guerre contre la Libye sans passer par le Parlement  
Crimes contre l'Humanité – Guerre associée aux activités militaires de l'Otan  
Coût de la guerre en Libye : 430 millions d'euros officiellement

Maître Marcel Ceccaldi :  
"En Libye, c'est l'Otan qui viole le droit international"

L'AVOCAT DE L'ETAT LIBYEN NOUS FAIT DES GRAVES REVELATIONS SUR LA GUERRE EN LIBYE ET  
NOUS PARLE DE L'OTAN, UA ET DE LA CPI

[http://www.dailymotion.com/video/xktc41\\_l-avocat-de-l-etat-libyen-nous-fait-des-graves-revelations-sur-la-guerre-en-libye-et-nous-parle-de-l\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xktc41_l-avocat-de-l-etat-libyen-nous-fait-des-graves-revelations-sur-la-guerre-en-libye-et-nous-parle-de-l_news)

Eric Zemmour vs Alain Juppé (chez D. Pujadas)

[http://www.dailymotion.com/video/xlfmz4\\_eric-zemmour-vs-alain-juppe-chez-d-pujadas\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xlfmz4_eric-zemmour-vs-alain-juppe-chez-d-pujadas_news)

Alain Juppé récuse la thèse de Zemmour selon laquelle il aurait été en Libye un espèce d'exécuteur testamentaire de B. Kouchner et de B. Henri-Lévy. Extrait de "Des paroles, des actes" du 29-09-2011 de David Pujadas

GUERRE EN LIBYE. Le Parlement va pouvoir débattre du rôle de la France

Créé le 21-06-2011 à 11h12 - Mis à jour à 12h48

L'Assemblée se prononcera le 12 juillet sur l'intervention française, comme l'impose la Constitution.



AFP

L'Assemblée débatera et votera le 12 juillet sur l'intervention française en Libye pour autoriser ou non sa prolongation au-delà de quatre mois, comme le prévoit la Constitution, a annoncé mardi 21 juin le président UMP de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer.

"Cela prendra la forme traditionnelle d'un débat suivi d'un vote", a expliqué Bernard Accoyer lors d'un point-presse. L'article 35 de la Constitution stipule que "lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement". En cas de désaccord entre l'Assemblée et le Sénat, le gouvernement "peut demander à l'Assemblée nationale de décider en dernier ressort".

La France est engagée en Libye, pour la mise en oeuvre de la résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'Onu, depuis près de trois mois dans le cadre d'une coalition internationale. Paris estime que ses armées ont démontré leur capacité à conduire ce type d'opération, malgré l'incertitude que fait peser l'impasse politique sur la durée du conflit.

Le Nouvel Observateur - AFP

[http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20110621.OBS5555/guerre-en-libye-le-parlement-va-pouvoir-debattre-du-role-de-la-france.html](http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20110621.OBS5555/ guerre-en-libye-le-parlement-va-pouvoir-debattre-du-role-de-la-france.html)

### Libye : un vote au Parlement inutile

Créé le 12-07-2011 à 10h53 - Mis à jour à 17h20



Par Sarah Diffalah

Un relatif consensus règne entre la majorité et l'opposition. Pourtant de nombreuses questions restent en suspens. Par Sarah Diffalah



- Le 4 juin 2011, sur une base militaire en méditerranée. Arnaud Roine/AP/SIPA

- » [EN DIRECT. Le Parlement vote sur la guerre en Libye](#)
- » [La France capitule-t-elle devant le colonel Kadhafi ?](#)
- » ["L'aveu d'Alain Juppé", par Jean Daniel](#)
- » [LIBYE. Les ratés d'une guerre française](#)

Depuis quatre mois, la détermination de la France à aider les insurgés libyens est intacte. **L'issue incertaine de l'opération déclenchée le 19 mars principalement par Nicolas Sarkozy n'a pas fait vaciller la ferme volonté politique.**

Mardi 12 juillet, à partir de 15h, députés et sénateurs, de gauche et de droite doivent répondre à une seule question : faut-il continuer la guerre en Libye ? Le "oui" devrait l'emporter sans surprise tant le nombre de voix qui s'élèvent contre cette opération est quasi-inexistant.

Et pourtant les questions ne manquent pas et auraient pu promettre des débats houleux: quel est l'objectif réel de cet engagement militaire ? Où en sont les négociations politiques ? Où en est la formation des rebelles aidés par des conseillers militaires de la coalition ? Jusqu'à quand la France peut-elle supporter le coût économique de cette opération ? Peut-on faire confiance au Conseil national de transition de [Benghazi](#) qui représente les rebelles ? Quel est le degré d'implication des Etats-Unis ? Y-a-t-il une feuille de route pour l'après-Kadhafi ?

Interrogé par le Nouvel Observateur, l'ancien conseiller à la Défense de Lionel Jospin, Louis Gautier, espère que les débats du Parlement vont apporter un peu de clarté. "Il y a quand même un truc invraisemblable dans cette histoire", dit-il, "on va voter sur une opération, alors que sa phase la plus intense est achevée, et qu'on commence une autre opération. On vote toujours trop tôt ou trop tard."

#### Une consultation obligatoire

Cette consultation est rendue obligatoire par [la réforme institutionnelle de 2008](#), qui stipule dans son article 35 que "lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement". Il s'agissait alors de réduire les pouvoirs de l'exécutif au profit du Parlement, notamment dans le domaine militaire.

Dans une tribune [au Monde](#), Louis Gautier souligne les faiblesses d'une telle réforme. "La mise en oeuvre de l'article 35 [...] s'avère dans le cas libyen un véritable traquenard pour la représentation nationale." Elle ne freine pas la décision militaire du chef de l'Etat de s'engager dans une opération sans l'aval du Parlement. C'est pourquoi il estime que ce vote est "tout sauf une formalité".

#### Un objectif inconnu et changeant

Mais sur quoi les élus vont-ils voter ? La complexité de la situation rend illisible l'objet de ce vote. Dans [une tribune à Rue 89](#), Jean-Pierre Maulny, directeur adjoint à l'Iris, estime urgent de définir un "objectif politique plus clair à la sortie de crise [...] et de proportionner l'usage de la force en fonction de cet objectif politique". Il regrette le manque de "connaissance fine du paysage politique libyen" qui nous "réduit aujourd'hui à espérer que le [colonel Kadhafi](#) accepte les conditions de son départ dans une négociation pour le moins aléatoire".

"C'est en effet un peu compliqué d'avoir un vote alors même que le but de guerre n'est pas

"C'est en effet un peu compliqué d'avoir un vote alors même que le but de guerre n'est pas d'une clarté limpide", estime de son côté François Heisbourg, conseiller spécial pour la Fondation pour la recherche stratégique.

C'est en effet un peu compliqué d'avoir un vote alors même que le but de guerre n'est pas d'une clarté limpide", estime de son côté François Heisbourg, conseiller spécial pour la Fondation pour la recherche stratégique.

Consensus mou

Alors qu'aux Etats-Unis, un bras de fer s'est engagé entre Barack Obama et le Congrès, tant avec les Républicains qu'avec les Démocrates, sur la légitimité de l'engagement en Libye, en France c'est le consensus parfait.

A droite, on tente de rassurer face aux craintes d'enlèvement. A gauche, on est pas très exigeant. Si Bernard Cazeneuve, député PS membre de la commission de la défense, se dit "très critique sur certains aspects", il estime que "aujourd'hui", renoncer, "serait permettre à Kadhafi de regagner le terrain perdu". [Sur son blog](#), Jean-Christophe Cambadélis, secrétaire national du PS aux relations internationales, écrit qu' "il ne faut pas baisser la garde. Cesser l'action, c'est permettre la réaction, [...] il faut continuer pour obtenir un vrai cessez-le-feu et une négociation pour une transition démocratique".

"Je ne veux pas me placer contre ma famille politique mais force est de constater que le PS est gêné aux entournures puisque qu'il a donné son approbation d'avance", regrette Louis Gautier. "Il va sans doute poser de multiples fausses conditions, mais au final il va laisser le gouvernement se dépatouiller."

Face à tant d'incertitudes, Louis Gautier appelle la gauche à "conditionner son approbation à une clause de revoyure : l'assurance d'un nouveau vote à l'automne" afin d'être en cohérence au moins avec la fin du mandat de l'Otan qui s'achève en septembre.

Le gouvernement prendra t-il la mesure de ces questions ?

[Sarah Diffalah](#) – Le Nouvel Observateur

<http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20110712.OBS6907/libye-un-vote-au-parlement-inutile.html>

## Libye, entre coûts de la guerre et bénéfices de la reconstruction

le Jeudi 20 Octobre 2011 à 22:00

Avec la mort de Mouammar KADHAFI, une page est donc tournée dans l'histoire de la Libye. Sur le plan économique, c'est l'heure du bilan pour les occidentaux... entre le coût de l'engagement militaire et les retombées attendues avec la reconstruction du pays.

C'est une autre facette de cette actualité... vous avez raison... mais attention de ne pas tomber dans l'amalgame. Objectivement, il serait imprécis – pour ne pas dire malhonnête – de comparer les sommes dépensées par les forces armées occidentales (à fortiori les troupes françaises) avec ce que d'aucuns appellent déjà les « bénéfices » de la guerre... je veux évidemment parler des mirifiques contrats que nos entreprises s'appêtent à signer pour reconstruire le pays. Le raccourci est tentant mais, économiquement, ne tient pas : jusqu'à preuve du contraire, les « marchands d'armes » n'ont pas de filiales destinées à reconstruire les écoles, les routes ou les bâtiments qu'ils ont détruit au préalable. Encore une fois : attention au mélange des genres dont se délectent les meilleurs populistes de tous bords... l'économie leur offre, malheureusement, parfois, un beau terrain de jeu. Cela n'empêche pas de faire un bilan... d'abord, combien aura coûté notre engagement militaire en Libye ? Si je vous dis que les chiffres prêtent à polémique, cela ne vous étonnera pas ! 950 bombes, 430 missiles HOT, 240 missiles air-sol... quelque 1500 roquettes et 3000 obus... le tout pour 320 millions d'euros selon le chiffre officiel communiqué par le ministère de la Défense courant septembre. Chiffre revu à la hausse en octobre par le chef d'Etat major des Armées à 430 millions... si la guerre se poursuivait jusqu'en décembre ! Or, elle est censée s'être arrêté hier avec la mort de Kadhafi. **430 millions d'euros officiellement... pour information : le budget français annuel de la défense s'élève à 31 milliards d'euros.** Par contre, personne ne le cache : il va falloir regonfler nos stocks d'armes. Et la reconstruction de la Libye ?... combien peut-on en attendre ? Encore une fois : comparaison n'est pas raison... mais les ordres de grandeur n'ont rien à voir. **On parle d'un marché potentiel de 130 milliards de dollars à se partager... les quelque 80 chefs d'entreprises français qui ont fait le déplacement de Tripoli la semaine dernière avec le secrétaire d'Etat au Commerce extérieur Pierre LELLOUCHE, ont pu mesurer l'ampleur du chantier.** Dans le cadre de la reconstruction, le secteur du bâtiment a évidemment sa carte à jouer... l'avenir du tourisme local en dépend beaucoup (les paysages libyens sont très prisés par les amoureux de l'aventure et les tour-opérateurs sont déjà à l'affut)... sinon, il y a bien sûr le pétrole et le gaz qui sont les premiers leviers de croissance du pays. **La Libye : eldorado pour investisseurs... selon l'OCDE, l'économie libyenne connaîtra cette année une récession proche de 20% avant de retrouver le chemin de la croissance en 2012...** aujourd'hui, le pays n'est endetté qu'à hauteur de 3,3% du PIB. Mais les investisseurs ne devront pas être dupes des capacités du Conseil National de Transition au pouvoir à surmonter ses divisions et à investir lui-même dans la démocratie... les droits humains valent plus que tous les milliards de dollars dépensés en armements ou en investissements.

<http://www.franceinfo.fr/chroniques-tout-info-tout-eco-2011-10-21-libye-entre-couts-de-la-guerre-et-benefices-de-la-reconstruction-570189-81-149.html>

## La France réintègre l'OTAN et Sarkozy ferme la parenthèse gaulliste

*Par Jean-Noël Cuénod, Obot le 12.03.2009 à 00:00*

Après 43 ans de bouderies, Paris revient dans le giron atlantique. Mais cette décision sème la grogne dans les rangs de la droite.

«Ceux qui prétendent que notre indépendance serait en question trompent les Français!» Sur ce ton guerrier lancé hier à l'École militaire de Paris, Nicolas Sarkozy a annoncé le retour de la France au sein du commandement intégré de l'OTAN. Il ferme ainsi la parenthèse ouverte en 1966 par le général de Gaulle. Certes En retirant la République des structures militaires de l'Alliance atlantique, le général-président avait pris garde de ne pas rompre entièrement avec l'OTAN. De plus, ces dernières années, la France a réintégré la plupart des instances de l'Alliance. Il ne restait plus qu'à reprendre place sur les sièges du commandement militaire. Ce sera donc chose faite.

«Dissuasion atomique indépendante»

«Nous devons être là où s'élaborent les décisions et les normes, plutôt qu'attendre dehors qu'on nous les notifie», argumente le président français, qui souligne à gros traits: «Mais nous conserverons notre dissuasion atomique indépendante. La décision nucléaire ne se partage pas.» L'apostrophe de Nicolas Sarkozy concernant l'indépendance de la France ne vise pas tellement les opposants habituels – les socialistes ou le MoDem de François Bayrou – que le propre parti du président, l'UMP. Si la majeure partie des députés de la droite approuve la réintégration complète dans l'OTAN, plusieurs «poids lourds» de l'UMP s'y opposent, de même que l'aile restée fidèle au gaullisme pur sucre. Parmi ces opposants, deux anciens chefs de gouvernement: Dominique de Villepin, le plus virulent, et Alain Juppé, plus modéré dans ses propos mais tout aussi méfiant quant aux conséquences de ce changement de cap. Dans un blog des partisans de Villepin, le député-maire UMP de Vannes François Goulard n'a pas ménagé ses critiques contre cette réintégration: «La France risque d'apparaître comme systématiquement alignée, alors qu'on a besoin qu'elle s'exprime librement, comme elle l'a fait avec l'Irak.» Pour clore le bec des députés restés fidèles au gaullisme traditionnel, Nicolas Sarkozy a demandé à son premier ministre, François Fillon, d'engager la responsabilité du gouvernement mardi prochain. Ce jour-là, les députés devront donner leur feu vert au retour, plein et entier, de la France dans l'OTAN. Si les parlementaires refusent cette réintégration, ils feront également tomber le gouvernement. Ce qui contraint les députés UMP antiatlantistes – une quarantaine au moins – à ne pas voter avec l'opposition. «C'est une mauvaise manière qui empêche les députés de s'exprimer», s'insurge François Goulard, qui ne prendra pas part au vote. Le feu vert de l'Assemblée nationale ne fait donc aucun doute. Mais cette question laissera de douloureuses cicatrices à l'UMP.

Défense nationale et alliance à l'ouest

«Garder les Américains à l'intérieur, les Russes à l'extérieur et les Allemands sous tutelle», tel est l'esprit qui prévaut à la création de l'Organisation de l'Atlantique Nord (OTAN), selon les mots de son premier secrétaire général Lord Hastings Lionel Ismay.

4 avril 1949

La France fait partie des cinq pays européens parmi les douze fondateurs de l'OTAN.

30 août 1954

L'Assemblée nationale rejette le traité de la Communauté européenne de défense prévoyant la création d'une armée européenne sous tutelle supranationale.

7 mars 1966

Dans une lettre au président américain Lyndon Johnson, le général de Gaulle, prend ses distances, tout en restant dans l'OTAN. La France se retire du commandement intégré et ferme les bases américaines et canadiennes sur son sol. «La France se propose de recouvrer sur son territoire l'entier exercice de sa souveraineté, entamé par la présence permanente d'éléments militaires alliés ou par l'utilisation habituelle qui est faite de son ciel.»

5 décembre 1995

La France annonce qu'elle reprend sa place au comité militaire, où elle n'avait plus qu'un rang d'observateur.

<http://archives.tdg.ch/actu/monde/france-reintegre-otan-sarkozy-ferme-parenthese-gaulliste-2009-03-11>

Pendant que Nicolas SAKOZY, l'atlantiste, se précipite pour faire réintégrer la France à l'OTAN, pour mettre l'armée et le peuple français entre les mains de forces et de puissances militaires étrangères et ennemies de la France, il s'active à détruire l'armée Française.

Destruction des armées et de la Défense du territoire national Français /OTAN

Les crimes et délits commis contre la nation, l'État et la paix publique.

Des atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation

Loi de programmation militaire du 4 novembre 2008 - pour les années 2009 à 2014  
<http://www.scribd.com/doc/19143304/France-Loi-de-Programmation-Militaire-du-4-Novembre-2008>

Cette loi prévoit en effet la suppression de 54 000 emplois militaires et civils sur 320 000, sur la période 2009-2014.

Le livre Blanc de la défense.

The screenshot shows the homepage of the 'Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale' website. The header features the French coat of arms and the title. A navigation menu on the left lists sections like 'LE LIVRE BLANC', 'LA COMMISSION', 'LA MISSION', and 'RESSOURCES'. The main content area includes a news item titled 'Prolongation de la mission de Jean-Claude Mallet, président de la Commission sur le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale', dated 31-07-2008. To the right, there are sections for 'CONSULTEZ LES DOCUMENTS' and 'CONTACTS'. A central image shows the cover of the 'Défense et Sécurité nationale' book, with the subtitle 'LE LIVRE BLANC' and the preface by Nicolas Sarkozy.

Prolongation de la mission de Jean-Claude Mallet, président de la Commission sur le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale

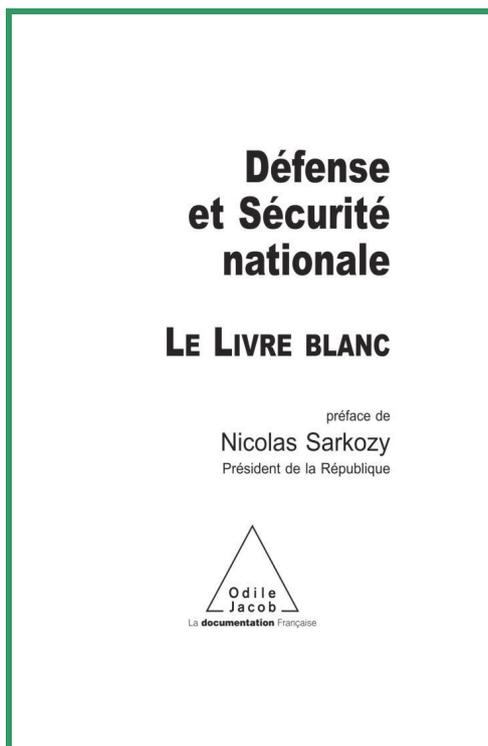
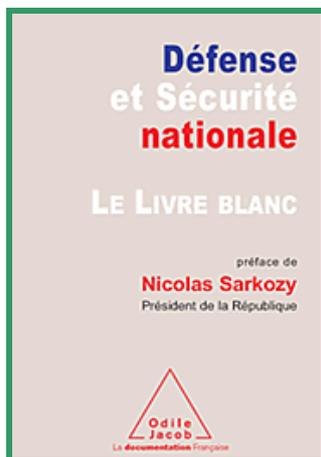
Le Président de la République a souhaité que la mission assignée le 26 juillet 2007 à Jean-Claude Mallet soit prolongée, afin de veiller à la cohérence entre les projets de loi ou de textes réglementaires et le Livre blanc.

La lettre de mission de Nicolas SARKOZY (format PDF)

[http://archives.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/IMG/pdf/Prolongation\\_de\\_la\\_mission\\_CLB\\_28-07-2008.pdf](http://archives.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/IMG/pdf/Prolongation_de_la_mission_CLB_28-07-2008.pdf)

Le livre blanc de la Défense Préfacé par Nicolas Sarkozy

[http://archives.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/IMG/pdf/livre\\_blanc\\_tome1\\_partie1.pdf](http://archives.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/IMG/pdf/livre_blanc_tome1_partie1.pdf)



17-06-2008

Le 17 juin, le président de la République a présenté le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale devant 3500 militaires, policiers et acteurs de la sécurité civile.

Les trois parties du document sont à consulter ici au format pdf :

[Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Tome 1. 2e partie](#) (2,2Mo)

▶ [Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Tome 2. Les débats](#) (2,8Mo)

Pour télécharger les livres et les débats

[http://archives.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/information/les\\_dossiers\\_actualites\\_19/livre\\_blanc\\_sur\\_defense\\_875/index.html](http://archives.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/information/les_dossiers_actualites_19/livre_blanc_sur_defense_875/index.html)

SANTE /Contrôle de l'application de la loi relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur

Les lois et décrets en cours de validation ou déjà prises par le Gouvernement sur le site du Sénat

Modification de la Constitution  
Révisions constitutionnelles et Traité de Lisbonne  
Modernisation des institutions de la Vème République, dont QPC  
entre le 4 février 2008 et le 23 juillet 2008

Révisions constitutionnelles - Traité de Lisbonne – Fichier à télécharger

<http://apps.who.int/idh/rils/idh/rilsFr08001.pdf>

[Loi constitutionnelle n° 2008-103 du 4 février 2008 modifiant le titre XV de la Constitution - \[Traité de Lisbonne\]](#)

[Loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République - \[Modernisation des institutions de la Vème République, dont QPC\]](#)

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/les-revisions-constitutionnelles.5075.html>

Journal Officiel de l'Union Européenne

Versions consolidées du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne du 30 mars 2010

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:083:FULL:FR:PDF>

Le Parlement français ratifie le traité de Lisbonne

Trois ans après le rejet du projet de Constitution européenne par référendum, le Parlement français a approuvé massivement cette semaine la ratification du traité de Lisbonne. La présidence française de l'UE, au second semestre 2008, devra travailler à la mise en œuvre du texte.  
08/02/2008

au second semestre 2008, devra travailler à la mise en œuvre du texte.

Contexte :

En rejetant par référendum, le 29 mai 2005, le projet de Constitution européenne, la France avait donné un premier coup d'arrêt à la construction européenne. Le "non" des Pays-Bas, trois jours plus tard, avait achevé d'enterrer la Constitution mise sur pied par la Convention pour l'avenir de l'Europe, présidée par Valéry Giscard d'Estaing, entre 2003 et 2004. Depuis son discours à Bruxelles en septembre 2006, Nicolas Sarkozy, alors candidat, a plaidé pour la mise en place d'un traité simplifié, sorte de mécano institutionnel qui permettrait à l'Europe de régler la question de la réforme institutionnelle en oubliant le projet de Constitution. Le texte du traité aurait d'ailleurs été mis sur pied en secret, en collaboration avec les Allemands, un an avant l'élection présidentielle, par les collaborateurs de Nicolas Sarkozy. Pendant la campagne, le candidat Sarkozy a de plus indiqué que s'il était élu, le traité simplifié serait ratifié, en France, par voie parlementaire. Une décision qui a provoqué l'ire des anciens nonistes de 2005, fervents partisans de l'organisation d'un référendum. Lors du Sommet européen informel du mois d'octobre dernier, au cours duquel le projet de traité simplifié a été approuvé par l'ensemble des Etats membres, Nicolas Sarkozy a émis le souhait que la France soit le premier pays à ratifier le traité, après sa signature officielle le 13 décembre 2007.

Enjeux :

Tout s'est donc passé comme prévu. Ou presque. La ratification a eu lieu, mais la France ne sera pas le premier Etat membre à l'avoir ratifié, comme le souhaitait le président de la République. Après l'approbation par le Parlement réuni en Congrès, lundi 4 février, du projet de loi de révision constitutionnelle, préalable nécessaire à la ratification du traité, l'Assemblée nationale et le Sénat ont voté massivement en faveur de la ratification, respectivement dans la nuit de jeudi et de vendredi. Les députés ont voté le texte par 336 voix pour, avec 52 contre, tandis que les sénateurs ont été 265 à l'approuver, 42 à le rejeter et 13 à s'abstenir. Les dernières oppositions des socialistes, notamment fabusiens, partisans d'un référendum, et des souverainistes n'ont pas été suivies d'effets. Le texte devrait donc être très prochainement ratifié officiellement par le président de la République, qui en a le pouvoir, selon l'article 52 de la Constitution française. Si l'Hexagone est le premier des grands pays à approuver le texte, elle n'est que le cinquième en Europe après la Hongrie, la Slovénie, Malte et la Roumanie. Une fois ratifié par tous les Etats membres, le traité devrait entrer en vigueur en 2009. Reste à mettre en place cette réforme institutionnelle. Un travail auquel la France devra s'atteler lorsqu'elle sera à la tête de l'UE, au deuxième semestre 2008.

Positions :

Saluée par le président de la Commission européenne, la ratification du traité par la France est, selon José Manuel Barroso, « un signe fort de la volonté de modernisation des institutions européennes pour un fonctionnement plus efficace et transparent de l'Union »

européenne ». « En se montrant parmi les premiers Etats membres à adopter le Traité de Lisbonne, la France confirme également sa volonté d'engagement au premier plan européen », ajoute M. Barroso, qui « salue l'ambition européenne du Président de la République, du gouvernement, de l'Assemblée nationale et du Sénat (...), en vue de la réussite de la présidence française du Conseil de l'UE ».

« C'est un grand succès, toute la diversité s'est exprimée. Et nous avons besoin de cette diversité pour la construction de l'Europe », s'est réjoui le ministre des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, à l'issue du vote des députés, jeudi 7 février.

A Bruxelles, le commissaire français Jacques Barrot s'est également félicité, à l'issue d'une réunion du MEDEF, du vote du Parlement, qui marque, selon lui, le vrai « retour de la France en Europe ». « Une fois les soucis institutionnels dépassés, les chantiers concrets, qui intéressent vraiment l'avenir de l'Europe dans la mondialisation, devraient normalement émerger cette fois-ci fortement ».

« C'est une nouvelle période qui s'ouvre. On a le traité, on va avoir la présidence française », a indiqué de son côté le président de la commission Europe du Medef, Jérôme Bédier. Dès décembre 2007, la CFDT avait fait savoir que le traité de Lisbonne était "un acte positif" qui, "pour l'essentiel, offre des modalités indispensables pour le fonctionnement de l'Union à vingt-sept".

"Un mode de fonctionnement ne fait pas pour autant une politique", avait cependant à l'époque ajouté le secrétaire national, Marcel Grignard. Au parti socialiste français, la signature du traité marque la fin d'une période difficile. Le PS est apparu, comme en 2005, divisée sur cette question.

C'est « la fin du chemin de croix », a d'ailleurs indiqué le porte parole du groupe PS à l'Assemblée, le député André Vallini. Côté souverainiste, le député Jacques Myard (UMP, Yvelines), a fustigé « l'abandon de la souveraineté de la Nation ».

Source : <http://www.euractiv.fr/la-france-et-lue/article/le-parlement-franais-ratifie-le-traite-de-lisbonne-00667>

Copyright © EurActiv.fr

## Convocations du Parlement en Congrès par Nicolas SARKOZY

De février 2008 à juin 2009

- [Compte rendu analytique](#) - [Compte rendu intégral](#) - [Scrutin](#)
- [Congrès du 4 février 2008](#) : Adoption du [projet de loi constitutionnelle modifiant le titre XV de la Constitution](#) ayant pour objet de rendre possible la ratification du traité de Lisbonne.  
[Compte rendu analytique](#) - [Compte rendu intégral](#) - [Scrutin](#)
- [Congrès du 21 juillet 2008](#) : Adoption du [projet de loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la V<sup>e</sup> République](#) ayant pour objet une réforme d'ensemble de ces institutions.  
[Compte rendu analytique](#) - [Compte rendu intégral](#) - [Scrutin](#)
- [Congrès du 22 juin 2009](#) : [Modification du Règlement du Congrès](#) - [Déclaration du Président de la République](#)  
Compte rendu intégral : [1<sup>ère</sup> séance](#) - [2<sup>ème</sup> séance](#)

<http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/congres.asp>

Projets de loi de finances rectificative pour 2012  
Dossiers législatifs - Loi en préparation - Détail d'une loi  
Dernière modification: 16 février 2012

[Projet de loi de finances rectificative pour 2012](#) (sur le site de l'Assemblée nationale)

[Exposé général des motifs](#) (sur le site de l'Assemblée nationale)

Dossiers législatifs - Assemblée nationale

[Dossier législatif de l'Assemblée nationale](#)

Documents préparatoires

[Rapport n° 4339 de M. Gilles Carrez](#)

Débats parlementaires : Assemblée nationale (1ère lecture)

Compte rendu intégral des séances du 13 février 2012

[1ère séance du 13 février 2012](#) : *ouverture de la discussion.*

[2ème séance du 13 février 2012](#) : *motion de rejet préalable, motion de renvoi en commission, discussion générale.*

Compte rendu intégral des séances du 14 février 2012

[1ère séance du 14 février 2012](#) : *discussion générale (suite), motion référendaire.*

[2ème séance du 14 février 2012](#) : *première partie, avant l'article 1er, article 1er.*

Compte rendu intégral des séances du 15 février 2012

[1ère séance du 15 février 2012](#) : *première partie (suite) : art 1er (suite).*

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?idDocument=JORFDOLE000025345901  
&type=general](http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?idDocument=JORFDOLE000025345901&type=general)

MES ou le braquage à l'européenne. Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 8 février 2012. Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 8 février 2012. PROJET DE LOI (Procédure accélérée) *autorisant la ratification du traité instituant le mécanisme européen de Stabilité*

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl4336.asp>

## LES TEXTES DE LOI

### Code Pénal dans sa partie Législative

LIVRE IV – portant sur Les crimes et délits contre la nation, l'État et la paix publique.

TITRE I - Des atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation

### Code Pénal dans sa partie Législative

LIVRE IV – portant sur Les crimes et délits contre la nation, l'État et la paix publique.

TITRE I - Des atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation - [Code pénal](#)

- [Partie législative](#)
- - [LIVRE IV : Des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique](#)
    - [TITRE Ier : Des atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation](#)

TITRE Ier : Des atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation

[Article 410-1](#)

Les intérêts fondamentaux de la nation s'entendent au sens du présent titre de son indépendance, de l'intégrité de son territoire, de sa sécurité, de la forme républicaine de ses institutions, des moyens de sa défense et de sa diplomatie, de la sauvegarde de sa population en France et à l'étranger, de l'équilibre de son milieu naturel et de son environnement et des éléments essentiels de son potentiel scientifique et économique et de son patrimoine culturel.

[CHAPITRE Ier : De la trahison et de l'espionnage](#)

[CHAPITRE II : Des autres atteintes aux institutions de la République ou à l'intégrité du territoire national](#)

[CHAPITRE III : Des autres atteintes à la défense nationale](#)

[CHAPITRE IV : Dispositions particulières](#)

Les textes complets sur le Code pénal - Partie législative - Section 1 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19920723&pageDebut=09893&pageFin=&pageCourante=09894](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19920723&pageDebut=09893&pageFin=&pageCourante=09894)

Version consolidée au 3 février 2012

Section 1 : [Des atteintes à la sécurité des forces armées et aux zones protégées intéressant la défense nationale](#)

[Section 1 : De la livraison de tout ou partie du territoire national, de forces armées ou de matériel à une puissance étrangère](#)

[Section 2 : Des intelligences avec une puissance étrangère](#)

[Section 3 : De la livraison d'informations à une puissance étrangère](#)

[Section 4 : Du sabotage](#)

[Section 5 : De la fourniture de fausses informations](#)

[Section 6 : De la provocation aux crimes prévus au présent chapitre](#)

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=566E247B8A40F90596CC9006EE59F04D.tpdjo02v\\_2?idSectionTA=LEGISCTA000006149841&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20090620](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=566E247B8A40F90596CC9006EE59F04D.tpdjo02v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006149841&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20090620)

Dilapidation des ressources et des richesses de la France

Vente des stocks d'or de la Banque de France par Nicolas Sarkozy  
depuis 2004 à nos jours

Quand DE GAULLE vendait les dollars pour acheter de l'or, Sarkozy vend l'Or pour acheter des dollars dévalués et pour soi-disant sauver l'Europe dont le Peuple Français n'a jamais voulu.

Vente des stocks d'or de la Banque de France par Nicolas Sarkozy

## VIDEOS

De Gaulle échange les dollars contre l'or

[http://www.dailymotion.com/video/x2ms90\\_de-gaulle-echange-les-dollars-contr\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x2ms90_de-gaulle-echange-les-dollars-contr_news)

Sarkozy vend l'or de la France

[http://www.dailymotion.com/video/xcx4wa\\_sarkozy-vend-l-or-de-la-france\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xcx4wa_sarkozy-vend-l-or-de-la-france_news)

Vente de l'Or Français par Sarkozy

[http://www.dailymotion.com/video/xd9pb8\\_vente-de-l-or-francais-par-sarkozy\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xd9pb8_vente-de-l-or-francais-par-sarkozy_news)

Dans la réserve d'or de la Banque de France

[Les réserves d'or de la Banque de France](#)

<http://www.journaldunet.com/economie/reportage/or-de-la-banque-de-france/1-chambre-forte.shtml>

## Vente des stocks d'or de la France par Sarkozy

Publié le [12 juillet 2010](#) par [Éric](#)



En 2004, dès sa prise de fonctions au ministère de l'économie des finances et de l'industrie, Nicolas Sarkozy avait décidé de vendre une partie importante du stock d'or de la Banque de France afin de résorber les déficits publics. Sur cinq ans, la Banque de France était chargée de vendre **500 à 600 tonnes d'or** et d'accroître en parallèle ses réserves en devises. Cette vente s'est déroulée au moment même où le marché des devises était plus instable que jamais et alors que les cours de l'or s'envolaient.

Le stock d'or de la Banque de France est ainsi passé de **3024 tonnes en 2004 à 2719 tonnes au 31 décembre 2006**.

Cette vente sur cinq ans intervient alors que le cours de l'or s'est envolé sur les marchés mondiaux. A la Bourse de Paris, le lingot d'or était coté autour de 10.000 euros en 2004, il avoisine dorénavant les 25.000 euros.

Cette opération devait permettre de constituer un portefeuille de devises qui générerait un revenu supplémentaire par rapport au stock d'or pour un montant évalué à 200 millions d'euros par an. Le produit de la vente devait rester inscrit au bilan de la Banque de France, conformément au droit communautaire, l'État récupérant les intérêts. Ainsi, le revenu supplémentaire devait faire l'objet d'un versement prioritaire à l'État.

L'actuel président s'était alors engagé à consacrer ces revenus supplémentaires à la réduction des déficits publics et au financement d'emplois de long terme, notamment dans le domaine de la recherche. Qu'en est-il ?

Une opération engageant de tels volumes a certainement dû faire l'objet d'une évaluation rigoureuse et précise. Quel est le produit du revenu supplémentaire escompté ? Quels volumes financiers ont été dégagés et versés au budget de l'État ? A quoi ont-ils été consacrés ? Quel a été l'impact de cette vente sur les déficits publics ? Quelle perte de capital représente la vente de ces stocks d'or alors que les cours se sont envolés ? [J-L Gagnaire](#) (Député de la Loire)

*Le reportage suivant présente ce qui reste du stock d'or de la Banque de France, au cœur de Paris. Dans la chambre forte située 26 mètres sous terre reposent les réserves d'or de la France, composées de plus de 2500 tonnes d'or.*

[http://www.dailymotion.com/video/xcx4wa\\_sarkozy-vend-l-or-de-la-france\\_news?start=2#from=embed](http://www.dailymotion.com/video/xcx4wa_sarkozy-vend-l-or-de-la-france_news?start=2#from=embed)

<http://fortune.fdesouche.com/2999-vente-des-stocks-dor-de-la-banque-de-france-par-sarkozy>

## Sarkozy vend l'or de la France

Olivier de Granvil le 13 avril 2010

C'est bien connu, dans les périodes d'incertitude, le seul bien qu'il faut savoir conserver, c'est l'or. Ce n'est pas l'avis de l'agent Sarkozy qui se démène depuis 2002 pour vider les coffres de la Banque de France. Il faut rappeler que Nicolas Sarkozy alors ministre des Finances avait déjà réussi à forcer la main du Gouverneur de la Banque de France pour vendre une grosse part de notre patrimoine commun.

Cet or sera remplacé par du papier et de la dette. L'Italie qui est pourtant en plus mauvaise posture que notre pays n'a pas vendu son or et elle en détient désormais plus que la France ! Pourquoi ne pas vendre le château de Versailles et Notre-Dame de Paris à Goldman Sachs, ça nous fera quelques dollars...

<http://www.nationspresse.info/?p=85174>

Sarkozy vend l'or de la France

[http://www.dailymotion.com/video/xcx4wa\\_sarkozy-vend-l-or-de-la-france\\_news?start=2#from=embed](http://www.dailymotion.com/video/xcx4wa_sarkozy-vend-l-or-de-la-france_news?start=2#from=embed)

## La Banque de France a vendu 56 tonnes d'or :

Cette opération lui a rapporté 1,3 milliard d'euros. Ses bénéfices 2009 ont atteint près de 2,5 milliards en 2009.



La Banque de France vient d'annoncer avoir vendu 56 tonnes d'or. Une opération qui a rapporté 1,3 milliard d'euros.

Ses avoirs en or s'établissaient à 2.435 tonnes fin 2009, valorisées à 60 milliards d'euros dans ses comptes.

Cela a dopé les bénéfices de l'établissement qui se sont élevés à près de 2,5 milliards en 2009, 2,473 milliards, en petite hausse de 13 millions sur 2008.

## Les réserves d'or par pays

<http://www.latribune.fr/diaporamas/actu-en-images/economie/les-reserves-d-or-par-pays.html>

latribune.fr

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20100401trib000494475/la-banque-de-france-a-vendu-56-tonnes-d-or.html>

## SCANDALE : la France gage l'or de la Banque de France !

mercredi 21 décembre 2011

Comme jadis les pays dits « sous-développés », qui sont désormais « émergents » et nous rattrapent à toute vitesse, [la zone euro se met sous tutelle du FMI \(Le Figaro\)](#). Incapables de se diriger eux-mêmes, les européens – attention ce n'est pas une blague – versent de l'argent (150 milliards d'euros) au FMI pour qu'il le reprête à des pays européens en difficulté !

Mais au fait, comment fonctionne cette tuyauterie ? Il s'agit de « prêts bilatéraux des pays au FMI » et, c'est magique, « de tels prêts n'impliquent aucun risque en capital pour leurs souscripteurs, car le FMI est, par construction, toujours remboursé sur ses propres crédits ». On aimerait bien savoir comment car le FMI ne peut pas faire tourner la planche à billets. S'il enregistre des pertes, il faut bien que quelqu'un paye. En outre ces prêts sont en réalité des « avances », elles ne figurent donc pas dans le budget des Etats concernés. C'est magique, on vous le dit, de l'argent circule et il n'est décaissé de nulle part, et toute perte est impossible.

Ceci dit, comme le FMI et l'UE n'ont pas encore inventé la pierre philosophale, il y a quand même un « gage » dans cette affaire. Lisons l'article : « ces avances ne présentent aucun caractère budgétaire pour l'État prêteur: il s'agit en réalité d'accords de swap («échanges») à partir des réserves en devises et en or des banques centrales (telle la Banque de France) et le FMI. » Et voilà : l'or de la Banque de France (2435 tonnes) sert, au moins pour partie, de garantie à ce montage !

L'or de la Banque de France, c'est le patrimoine national, comme la Joconde ou la Tour Eiffel. S'en servir de gage pour un tel montage financier est une HONTE et un SCANDALE. Cette opération a été réalisée en catimini, c'est pitoyable. L'or de la Banque de France doit servir de garantie ultime (c'est notre « arme nucléaire » monétaire), nous exigeons que ce gage soit annulé, et comptez sur ce blog pour suivre l'affaire.

Philippe Herlin

<http://ladettedelafrance.blogspot.com/2011/12/scandale-la-france-gage-lor-de-la.html>

## Cession des stocks d'or de France par Nicolas Sarkozy

Publié le 6 septembre, 2011 à 21:03 |

En à peine 9 ans la France est passé de 3ème place des pays les mieux pourvus en réserve d'or à la 5ème place, au moment même où le pouvoir exige des efforts abyssaux aux français!

Le stock d'or de la Banque de France est d'abord passé de 3024 tonnes en 2004 à 2719 tonnes au 31 décembre 2006. Nicolas Sarkozy, alors tout frais ministre de l'Economie, annonce la vente de 500 à 600 tonnes d'or de la Banque de France sur 5 ans. La France pourra placer l'argent ainsi dégagé sur des devises et des placements obligataires, dont les intérêts serviront à réduire la dette. Cette vente à eu lieu quand les cours de l'or commençaient à s'envoler. A la Bourse de Paris, le lingot d'or était côtelé autour de 10.000 euros en 2004, il avoisinait déjà les 25.000 euros en 2010 et le phénomène s'est accéléré. Entre 2004 et 2011, le prix moyen de l'once d'or a explosé : il est passé de 409,72 dollars à 1 384,21 dollars.

Les cours explosent, les pays européens limitent leurs ventes

Question timing sur les cours, on a connu mieux. Entre 2004 et 2011, le prix moyen de l'once d'or a explosé : il est passé de 409,72 dollars à 1 384,21 dollars.

Le timing est d'autant plus étrange qu'en Europe, les banques centrales des pays membres de l'Eurosystème, qui regroupe la Banque centrale européenne et les banques centrales des Etats de la Zone euro, ainsi que la banque nationale suisse et la Sveriges Riksbank (banque centrale de Suède) ont décidé en 2004 de limiter leurs ventes d'or. En tout, les banques se sont engagées, dans le cadre du CBGA 2 (Gold sales Under the Central Bank Gold Agreements) qui couvrait la période 2004-2009, à ne pas vendre plus de 500 tonnes d'or par an pendant cinq ans.

La France cède 20% de ses réserves d'or

La France, signataire de cet accord, liquide autant qu'elle le peut. Le stock d'or de la Banque de France passe d'un peu plus de 3 000 tonnes en 2004 à 2 445 tonnes fin juillet 2009. Soit un peu moins de 20% de ses stocks. Depuis, le montant des réserves est resté quasiment inchangé, puisqu'en janvier 2011, la France détenait pour 2 435,4 tonnes d'or.

Au total, ce sont 572 tonnes qui ont été vendues par la France entre 2004 et 2009, d'après les données du World Gold Council. En tout, cela représente tout de même près de 40% des ventes totales de stocks d'or par l'ensemble des pays de la Zone euro sur la période.

Une moins-value de neuf milliards d'euros

572 tonnes d'or donc. A *MoneyWeek*, nous nous sommes amusés à faire une évaluation de ce que cela représente. Nous avons pris en compte les périodes de vente des stocks d'or, l'évolution du cours de l'once d'or en dollar et la parité euro / dollar de l'époque. Nous arrivons ainsi à un montant de 8,96 milliards d'euros courants.

Si la France avait vendu ces 572 tonnes aujourd'hui, elle aurait touché deux fois plus d'argent, soit un montant supérieur à 18 milliards d'euros. Les intérêts représenteraient, avec le taux actuel en année pleine, environ 300 millions d'euros par an. Une goutte d'eau dans la dette publique abyssale de l'Hexagone (1 574,6 milliards d'euros au troisième trimestre 2010). Alors pourquoi vendre cet or ?

Une goutte d'eau dans un océan de dettes

Il est vrai qu'amasser le métal jaune à la Picsou ne remplira pas les caisses de l'Etat. Vous ne pouvez pas en faire grand chose en matière de rendements financiers. L'or ne rapporte pas. Mais l'intérêt, justement, de l'or pour une banque centrale est ailleurs. Le métal précieux fait partie des actifs et lorsque son cours grimpe comme ces dernières années, en avoir une grande quantité permet de stabiliser sa monnaie et de crédibiliser sa dette. D'autant plus quand le club mondial des faux monnayeurs (la Fed, la BCE et le Japon) s'en donne à coeur joie et que l'inflation décolle.

Nuançons cependant nos propos. La France dispose encore du cinquième stock d'or de la planète derrière les Etats-Unis, l'Allemagne, le FMI et l'Italie. La Chine, elle, est juste derrière, et cherche à acquérir autant du précieux métal jaune qu'elle peut. Il est vrai que c'est un actif plus intéressant que les bons du Trésor US dont elle ne sait plus quoi faire.

[Lepost.fr](http://lepost.fr)

<http://actualites.senego.com/cession-des-stocks-dor-de-france-par-nicolas-sarkozy>

M. Jean-Louis Gagnaire interroge Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le bilan de la vente d'une partie du stock d'or de la Banque de France décidée en 2004 par M. Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

Question publiée au JO le : 07/04/2009 page : 3196

Texte de la question

M. Jean-Louis Gagnaire interroge Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le bilan de la vente d'une partie du stock d'or de la Banque de France décidée en 2004 par M. Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Dès son arrivée au ministère de l'économie et des finances, M. Nicolas Sarkozy avait exprimé sa volonté de vendre une partie des stocks d'or de la Banque de France afin de financer certaines dépenses de l'État et de résorber les déficits publics. Il avait été décidé que le gouverneur de la Banque de France mettrait en oeuvre, au cours des cinq années suivantes, une vente de 500 à 600 tonnes d'or des réserves de la Banque en accroissant parallèlement les réserves en devises. Cette opération devait permettre de constituer un portefeuille de devises qui générerait un revenu supplémentaire par rapport au stock d'or pour un montant évalué à 200 millions d'euros par an. Le produit de la vente devait rester inscrit au bilan de la Banque de France, conformément au droit communautaire, l'État récupérant les intérêts. Ainsi, le revenu supplémentaire devait faire l'objet d'un versement prioritaire à l'État. Le ministre s'était engagé à consacrer ces revenus supplémentaires à la réduction des déficits publics et au financement d'emplois de long terme, notamment dans le domaine de la recherche. D'après les chiffres dont je dispose, le stock d'or de la Banque de France est passé de 3024 tonnes en 2004 à 2719 tonnes au 31 décembre 2006.

Si le plan a été appliqué jusqu'au bout, ce volume a dû baisser depuis. Cette vente sur cinq ans intervient alors que le cours de l'or s'est envolé sur les marchés mondiaux. A la Bourse de Paris, le lingot d'or était coté autour de 10 000 euros en 2004, il avoisine dorénavant les 25 000 euros. Une opération engageant de tels volumes a certainement dû faire l'objet d'une évaluation rigoureuse et précise. Quel est le produit du revenu supplémentaire escompté ? Quels volumes financiers ont été dégagés et versés au budget de l'État ? A quoi ont-ils été consacrés ? Quel a été l'impact de cette vente sur les déficits publics ? Quelle perte de capital représente la vente de ces stocks d'or alors que les cours se sont envolés ? Ce sont quelques unes des questions que se posent certains de nos concitoyens. Afin de répondre à ces légitimes questions, il lui demande donc de lui transmettre les résultats des évaluations disponibles.

<http://www.xn--lecanardpublicain-jwb.net/IMG/pdf/X9ELRHNW2R17G416DM3.pdf>

CODES ET LOIS DROIT PUBLIC ET DROIT PRIVE

6 fructidor an II – (24 août 1794)

*Loi portant qu'aucun citoyen ne pourra porter de nom ou de prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance (Bull. des Lois, 1re S., B. 44, n° 240).*

« Article 1er. - Aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance ; ceux qui les auraient quittés seront tenus de les reprendre. »

« Article 2. - Il est également défendu d'ajouter aucun surnom à son nom propre, à moins qu'il n'ait servi jusqu'ici à distinguer les membres d'une même famille, sans rappeler des qualifications féodales et nobiliaires. »

« Article 4. - Il est expressément défendu à tout fonctionnaire public de désigner les citoyens dans les actes autrement que par le nom de famille, les prénoms portés en l'acte de naissance, ou les surnoms maintenus par l'article 2, ni d'en exprimer d'autres dans les expéditions et extraits qu'ils délivreront à l'avenir. »

En ce début du troisième millénaire, le 6 février 2001 précisément, les juges de la Cour de cassation brandissent l'article 4 de la loi du 6 fructidor an II et stoppent net les prétentions d'un représentant de l'administration fiscale qui essayait vainement de recouvrer une créance.

L'arrêt de la Cour de cassation est d'importance car il rappelle une disposition qui devrait s'appliquer à tous les actes rédigés par les administrations publiques visant les femmes mariées ou divorcées.

De quoi s'agit-il?

Dans le cadre d'une procédure de recouvrement d'une imposition, un comptable du Trésor avait délivré un avis à tiers détenteur pour avoir paiement d'une somme due par "Mme. Gérard G" alors qu'il s'agissait de Mme. Marie-Patrice L, épouse G".

Ce qu'il faut savoir

Selon l'article 4 de la loi du 6 fructidor an II, il est expressément défendu à tous fonctionnaires publics de désigner les citoyens dans les actes autrement que par le nom de famille, et les prénoms portés en l'acte de naissance.

Conséquence

La Cour de cassation invite donc l'administration fiscale à désigner, dans tous les actes de procédure relatifs tant au contrôle qu'au recouvrement de l'impôt, les femmes par le nom de famille et les prénoms portés en l'acte de naissance.

L'arrêt de la Cour de cassation est d'importance car il rappelle une disposition qui devrait s'appliquer à tous les actes rédigés par les administrations publiques visant les femmes mariées ou divorcées.

Arrêt de la Cour de Cassation

Chambre civile 1

N° de pourvoi : 98-22895  
Audience publique du 6 février 2001

REPUBLIQUE FRANCAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS

Sur le moyen unique, pris en sa première branche :

Vu l'article 4 de la loi du 6 fructidor an II ;

Attendu qu'aux termes de ce texte, il est expressément défendu à tous fonctionnaires publics de désigner les citoyens dans les actes autrement que par le nom de famille, et les prénoms portés en l'acte de naissance ;

Sur le moyen unique, pris en sa première branche :

Vu l'article 4 de la loi du 6 fructidor an II ;

Attendu que le tribunal de grande instance a rejeté la demande de Mme Marie-Patrice Lassauzet en nullité de l'avis à tiers détenteur délivré par le percepteur de Doué-la-Fontaine pour avoir paiement d'une somme due par " Mme Gérard Guillot ", alors qu'il s'agissait de Mme Marie-Patrice Lassauzet, épouse Guillot ;

En quoi il a violé le texte susvisé ;

**PAR CES MOTIFS, et sans qu'il y ait lieu de statuer sur la seconde branche du moyen :**

CASSE ET ANNULE, dans toutes ses dispositions, le jugement rendu le 24 janvier 1997, entre les parties, par le tribunal de grande instance de Saumur ; remet, en conséquence, la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit jugement et, pour être fait droit, les renvoie devant le tribunal de grande instance de Tours.

Publication : Bulletin 2001 I N° 25 p. 17

Le Dalloz, 2003-03-06, n° 10, Chroniques, p. 633-637, note F. LAROCHE-GISSEROT.

Décision attaquée : Tribunal de grande instance de Saumur, 1997-01-24

Titrages et résumés NOM - Loi du 6 fructidor an II - Article 4 - Fonctionnaires publics

Désignation des citoyens - Utilisation des nom et prénoms mentionnés dans l'acte de naissance - Obligation - Portée.

Aux termes de l'article 4 de la loi du 6 fructidor an II, il est expressément défendu à tous fonctionnaires publics de désigner les citoyens dans les actes autrement que par le nom de famille et les prénoms portés en l'acte de naissance.

Viola ce texte le tribunal qui rejette la demande en nullité d'un avis à tiers détenteur délivré par un percepteur pour avoir paiement d'une somme due par une femme mariée désignée par les prénoms et nom de son mari.

NOM - Loi du 6 fructidor an II - Article 4 - Fonctionnaires publics - Désignation des citoyens - Avis à tiers détenteur - Femme mariée - Désignation par les nom et prénoms du mari - Effet

ETAT CIVIL - Acte de naissance - Mentions - Nom de famille et prénoms - Loi du 6 fructidor an II - Désignation des citoyens - Fonctionnaires publics - Obligation - Portée

Lois citées : Loi An02FR-06 art. 4.

# ARRET DE LA COUR DE CASSATION DU 6 février 2001

## Loi sur les NOMS ET LES PRENOMS

DU 6 FRUCTIDOR AN II DU (24 août 1794)



### Thème : Les personnes

#### 4<sup>ème</sup> séance de méthodologie

#### Introduction au Droit

#### Collège Universitaire Français de Moscou

Par Matthieu Escande

- 1) Établissez la fiche d'arrêt des décisions suivantes : Cass. Civ. 1<sup>ère</sup>, 6 février 2001 et Cass. Civ. 3<sup>ème</sup>, 24 janvier 2001 et Cass. Civ. 1<sup>ère</sup>, 2 novembre 1994.
- 2) Commentez l'arrêt rendu par la Cour de cassation, 1<sup>ère</sup> chambre civile, 13 mars 2007

### Le nom

**Cour de Cassation, 1<sup>ère</sup> Chambre civile, 6 février 2001 (N° de pourvoi: 98-22895)**

Sur le moyen unique, pris en sa première branche :

Vu l'article 4 de la loi du 6 fructidor an II ;

Attendu qu'aux termes de ce texte, il est expressément défendu à tous fonctionnaires publics de désigner les citoyens dans les actes autrement que par le nom de famille, et les prénoms portés en l'acte de naissance ;

Attendu que le tribunal de grande instance a rejeté la demande de Mme Marie-Patrice Y... en nullité de l'avis à tiers détenteur délivré par le percepteur de Doué-la-Fontaine pour avoir paiement d'une somme due par " Mme Gérard X... ", alors qu'il s'agissait de Mme Marie-Patrice Y..., épouse X... ;

En quoi il a violé le texte susvisé ;

PAR CES MOTIFS, et sans qu'il y ait lieu de statuer sur la seconde branche du moyen :

CASSE ET ANNULE, dans toutes ses dispositions, le jugement rendu le 24 janvier 1997, entre les parties, par le tribunal de grande instance de Saumur ; remet, en conséquence, la cause et les

parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit jugement et, pour être fait droit, les renvoie devant le tribunal de grande instance de Tours.

[Recueil Dalloz 2003, p. 633.](#)

[Revue trimestrielle de droit civil 2001, p. 327.](#)

**Cour de Cassation, 3<sup>ème</sup> Chambre, 24 janvier 2001 (N° de pourvoi: 99-14310)**

Sur le second moyen : (Publication sans intérêt) ;

Mais sur le premier moyen :

Vu l'article 648.4° du nouveau Code de procédure civile ;

Attendu que tout acte d'huissier de justice, s'il doit être signifié, indique le nom du destinataire ; que cette mention est prescrite à peine de nullité ;

Attendu, selon le jugement attaqué (tribunal d'instance de Rouen, 4 janvier 1999), statuant en dernier ressort, que, par acte d'huissier de justice, l'Office public d'aménagement et de construction du département de la Seine-Maritime a fait assigner les époux X... en paiement d'un solde locatif afférent à l'appartement qui leur avait été donné en location ;

Attendu que pour dire nulle l'assignation délivrée à " Mme Colette X... ", le jugement retient que

l'assignation donnée à une épouse sous le nom patronymique de son mari est irrégulière ;

Qu'en statuant ainsi, alors que cette mention ne laissait aucun doute quant à l'identité de la destinataire, le tribunal a violé le texte susvisé ;

**PAR CES MOTIFS :**

**CASSE ET ANNULE**, mais seulement en ce qu'il a dit nulle et de nul effet l'assignation faite à Mme Colette X..., le jugement rendu le 4 janvier 1999, entre les parties, par le tribunal d'instance de Rouen ; remet, en conséquence, quant à ce, la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit jugement et, pour être fait droit, les renvoie devant le tribunal d'instance de Pont-Audemer.

**CODES :**

[Code civil, Art. 1751](#)

[code de procédure civile, Art. 648](#)

**REVUES :**

[Actualité juridique Droit immobilier 2001. p. 509.](#)

[Recueil Dalloz 2003. p. 633.](#)

[Revue trimestrielle de droit civil 2001. p. 327.](#)

**Cour de Cassation, Chambre commerciale, 17 mars 2004 (N° de pourvoi: 02-19276)**

Attendu, selon l'arrêt confirmatif attaqué (Reims, 3 juin 2002), que Paul X... est décédé le 27 janvier 1993, laissant pour recueillir sa succession son épouse, Mme Gisèle Y..., et ses deux enfants, Franck et Martine ; qu'après l'enregistrement de la déclaration de succession, l'administration des Impôts a notifié à Mme Y..., veuve X..., deux avis de redressement au titre de la valeur vénale imposable des vignes, d'une part, et, d'autre part, des immeubles et des stocks de vins ; qu'elle a émis un avis de mise en recouvrement ; que la contestation de l'imposition par Mme Y..., veuve X..., ayant été rejetée, cette dernière a assigné le directeur des services fiscaux devant le tribunal de grande instance pour obtenir l'annulation de la décision de rejet, de l'avis de mise en recouvrement et des notifications de redressement ; que le tribunal a rejeté la demande d'annulation de la procédure de redressement et de la décision de rejet et, avant dire droit sur le bien-fondé du redressement, ordonné une mesure d'expertise aux fins de fixer la valeur vénale des biens en cause ;

Sur le premier moyen :

Attendu que Mme Y..., veuve X..., fait grief à l'arrêt d'avoir jugé régulières les notifications de redressement et la procédure d'imposition et rejeté sa demande d'annulation de cette procédure, alors, selon le moyen, que, pour demander à la cour d'appel l'annulation des procédures de redressement et d'imposition, elle faisait valoir dans ses conclusions qu'elle avait été désignée dans les notifications de redressement et l'avis de mise en recouvrement sous le nom de son défunt mari au lieu et place de son nom de jeune fille, en méconnaissance des prescriptions de l'article 4 de la loi du 6 fructidor an II ; qu'en rejetant la demande d'annulation dont elle était saisie sans répondre à ces conclusions opérantes, susceptibles d'établir que contrairement à la défense faite par ce texte, l'appelante avait été désignée dans les actes de la procédure d'imposition autrement que par le nom de famille porté sur son acte de naissance, la cour d'appel a violé l'article 455 du nouveau Code de procédure civile ;

Mais attendu que la règle de l'article 4 de la loi du 6 fructidor an II selon laquelle il est expressément défendu à tous fonctionnaires publics de désigner les citoyens dans les actes autrement que par le nom de famille et les prénoms portés en l'acte de naissance n'est pas prescrite à peine de nullité de ces actes ; que, dès lors, la cour d'appel n'était pas tenue de répondre à des conclusions inopérantes ;

que le moyen n'est pas fondé ;

Sur le deuxième moyen, pris en ses deux branches :

Attendu que Mme Y..., veuve X..., fait grief à l'arrêt d'avoir déclaré régulièrement motivées les notifications de redressements du 4 octobre 1996, alors, selon le moyen :

1 / qu'en se déterminant ainsi, sans rechercher si la notification de redressement, si elle indiquait les éléments sur lesquels avait porté la comparaison, précisait, de façon à permettre à sa destinataire de prendre son parti au vu de ses seules mentions, les circonstances établissant le caractère intrinsèquement similaire des biens pris comme éléments de comparaison dans les conditions usuelles sur le marché réel considéré, c'est-à-dire notamment les caractéristiques des vignobles déterminant leur classement, la cour d'appel n'a pas donné de base légale à sa décision au regard de l'article L. 57 du Code des procédures fiscales ;

2 / qu'en se déterminant ainsi, sans rechercher si la notification de redressement précisait, de façon à permettre à sa destinataire de prendre son parti au vu de ses seules mentions, les circonstances établissant le caractère intrinsèquement similaire

# Textes de Loi portant sur les délits et crimes contre la Nation et la Paix Publique

Journal Officiel de la République Française du 23 juillet 1992

9894

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

23 juillet 1992

Ces dispositions entreront en vigueur à la date qui sera fixée par la loi relative à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et à la modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur.

## ANNEXE

### LIVRE IV DES CRIMES ET DÉLITS CONTRE LA NATION, L'ÉTAT ET LA PAIX PUBLIQUE

#### TITRE I<sup>er</sup>

##### DES ATTEINTES AUX INTÉRÊTS FONDAMENTAUX DE LA NATION

Art. 410-1. - Les intérêts fondamentaux de la nation s'entendent au sens du présent titre de son indépendance, de l'intégrité de son territoire, de sa sécurité, de la forme républicaine de ses institutions, des moyens de sa défense et de sa diplomatie, de la sauvegarde de sa population en France et à l'étranger, de l'équilibre de son milieu naturel et de son environnement et des éléments essentiels de son potentiel scientifique et économique et de son patrimoine culturel.

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>

##### De la trahison et de l'espionnage

Art. 411-1. - Les faits définis par les articles 411-2 à 411-11 constituent la trahison lorsqu'ils sont commis par un Français ou un militaire au service de la France et l'espionnage lorsqu'ils sont commis par toute autre personne.

##### Section 1

###### De la livraison de tout ou partie du territoire national, de forces armées ou de matériel à une puissance étrangère

Art. 411-2. - Le fait de livrer à une puissance étrangère, à une organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou à leurs agents soit des troupes appartenant aux forces armées françaises, soit tout ou partie du territoire national est puni de la détention criminelle à perpétuité et de 5 000 000 F d'amende.

Les deux premiers alinéas de l'article 132-23 relatif à la période de sûreté sont applicables au crime prévu par le présent article.

Art. 411-3. - Le fait de livrer à une puissance étrangère, à une entreprise ou une organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou à leurs agents des matériels, constructions, équipements, installations, appareils affectés à la défense nationale est puni de trente ans de détention criminelle et de 3 000 000 F d'amende.

##### Section 2

###### Des intelligences avec une puissance étrangère

Art. 411-4. - Le fait d'entretenir des intelligences avec une puissance étrangère, avec une entreprise ou organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou avec leurs agents, en vue de susciter des hostilités ou des actes d'agression contre la France, est puni de trente ans de détention criminelle et de 3 000 000 F d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir à une puissance étrangère, à une entreprise ou une organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou à leurs agents les moyens d'entreprendre des hostilités ou d'accomplir des actes d'agression contre la France.

Art. 411-5. - Le fait d'entretenir des intelligences avec une puissance étrangère, avec une entreprise ou organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou avec leurs agents, lorsqu'il est de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation, est puni de dix ans d'emprisonnement et de 1 000 000 F d'amende.

##### Section 3

###### De la livraison d'informations à une puissance étrangère

Art. 411-6. - Le fait de livrer ou de rendre accessibles à une puissance étrangère, à une entreprise ou organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou à leurs agents des renseignements,

procédés, objets, documents, données informatisées ou fichiers dont l'exploitation, la divulgation ou la réunion est de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation est puni de quinze ans de détention criminelle et de 1 500 000 F d'amende.

Art. 411-7. - Le fait de recueillir ou de rassembler, en vue de les livrer à une puissance étrangère, à une entreprise ou organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou à leurs agents, des renseignements, procédés, objets, documents, données informatisées ou fichiers dont l'exploitation, la divulgation ou la réunion est de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation est puni de dix ans d'emprisonnement et de 1 000 000 F d'amende.

Art. 411-8. - Le fait d'exercer, pour le compte d'une puissance étrangère, d'une entreprise ou organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou de leurs agents, une activité ayant pour but l'obtention ou la livraison de dispositifs, renseignements, procédés, objets, documents, données informatisées ou fichiers dont l'exploitation, la divulgation ou la réunion est de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation est puni de dix ans d'emprisonnement et de 1 000 000 F d'amende.

##### Section 4

###### Du sabotage

Art. 411-9. - Le fait de détruire, détériorer ou détourner tout document, matériel, construction, équipement, installation, appareil, dispositif technique ou système de traitement automatisé d'informations ou d'y apporter des maléfactions, lorsque ce fait est de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation, est puni de quinze ans de détention criminelle et de 1 500 000 F d'amende.

Lorsqu'il est commis dans le but de servir les intérêts d'une puissance étrangère, d'une entreprise ou organisation étrangère ou sous contrôle étranger, le même fait est puni de vingt ans de détention criminelle et de 2 000 000 F d'amende.

##### Section 5

###### De la fourniture de fausses informations

Art. 411-10. - Le fait de fournir, en vue de servir les intérêts d'une puissance étrangère, d'une entreprise ou organisation étrangère ou sous contrôle étranger, aux autorités civiles ou militaires de la France des informations fausses de nature à les induire en erreur et à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation est puni de sept ans d'emprisonnement et de 700 000 F d'amende.

##### Section 6

###### De la provocation aux crimes prévus au présent chapitre

Art. 411-11. - Le fait, par promesses, offres, pressions, menaces ou voies de fait, de provoquer directement à commettre l'un des crimes prévus au présent chapitre, lorsque la provocation n'est pas suivie d'effet en raison de circonstances indépendantes de la volonté de son auteur, est puni de sept ans d'emprisonnement et de 700 000 F d'amende.

#### CHAPITRE II

##### Des autres atteintes aux institutions de la République ou à l'intégrité du territoire national

##### Section 1

###### De l'attentat et du complot

Art. 412-1. - Constitue un attentat le fait de commettre un ou plusieurs actes de violence de nature à mettre en péril les institutions de la République ou de porter atteinte à l'intégrité du territoire national.

L'attentat est puni de trente ans de détention criminelle et de 3 000 000 F d'amende.

Les peines sont portées à la détention criminelle à perpétuité et à 5 000 000 F d'amende lorsque l'attentat est commis par une personne dépositaire de l'autorité publique.

Les deux premiers alinéas de l'article 132-23 relatif à la période de sûreté sont applicables à l'infraction prévue au présent article.

Art. 412-2. - Constitue un complot la résolution arrêtée entre plusieurs personnes de commettre un attentat lorsque cette résolution est concrétisée par un ou plusieurs actes matériels.

## Section 4

**Peines complémentaires applicables aux personnes physiques et responsabilité des personnes morales**

Art. 322-15. - Les personnes physiques coupables de l'une des infractions prévues au présent chapitre encourent également les peines complémentaires suivantes :

1° L'interdiction des droits civiques, civils et de famille, suivant les modalités prévues par l'article 131-26 ;

2° L'interdiction, suivant les modalités prévues par l'article 131-27, d'exercer une fonction publique ou d'exercer l'activité professionnelle ou sociale dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise, cette interdiction étant définitive ou provisoire dans les cas prévus aux articles 322-6 à 322-10 et pour une durée de cinq ans au plus dans les cas prévus aux articles 322-1, 322-2, 322-3, 322-5, 322-12, 322-13 et 322-14 ;

3° L'interdiction de détenir ou de porter, pour une durée de cinq ans au plus, une arme soumise à autorisation ;

4° L'interdiction de séjour, suivant les modalités prévues par l'article 131-31, dans les cas prévus par les articles 322-7 à 322-10.

Art. 322-16. - L'interdiction du territoire français peut être prononcée dans les conditions prévues par l'article 131-30, soit à titre définitif, soit pour une durée de dix ans au plus, à l'encontre de tout étranger coupable de l'une des infractions définies aux articles 322-7 à 322-10.

Art. 322-17. - Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies au présent chapitre.

Les peines encourues par les personnes morales sont :

1° L'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-38 ;

2° La peine mentionnée au 2° de l'article 131-39, pour une durée de cinq ans au plus dans les cas prévus par les articles 322-1, 322-3, 322-5, 322-12, 322-13 et 322-14 et sans limitation de durée dans les cas prévus par les articles 322-6 à 322-10.

L'interdiction mentionnée au 2° de l'article 131-39 porte sur l'activité dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise.

## CHAPITRE III

**Des atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données**

Art. 323-1. - Le fait d'accéder ou de se maintenir, frauduleusement, dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données est puni d'un an d'emprisonnement et de 100 000 F d'amende.

Lorsqu'il en est résulté soit la suppression ou la modification de données contenues dans le système, soit une altération du fonctionnement de ce système, la peine est de deux ans d'emprisonnement et de 200 000 F d'amende.

Art. 323-2. - Le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données est puni de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 F d'amende.

Art. 323-3. - Le fait d'introduire frauduleusement des données dans un système de traitement automatisé ou de supprimer ou de modifier frauduleusement les données qu'il contient est puni de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 F d'amende.

Art. 323-4. - La participation à un groupement formé ou à une entente établie en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, d'une ou de plusieurs des infractions prévues par les articles 323-1 à 323-3 est punie des peines prévues pour l'infraction elle-même ou pour l'infraction la plus sévèrement réprimée.

Art. 323-5. - Les personnes physiques coupables des délits prévus au présent chapitre encourent également les peines complémentaires suivantes :

1° L'interdiction, pour une durée de cinq ans au plus, des droits civiques, civils et de famille, suivant les modalités de l'article 131-26 ;

2° L'interdiction, pour une durée de cinq ans au plus, d'exercer une fonction publique ou d'exercer l'activité professionnelle ou sociale dans l'exercice de laquelle ou à l'occasion de laquelle l'infraction a été commise ;

3° La confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit, à l'exception des objets susceptibles de restitution ;

4° La fermeture, pour une durée de cinq ans au plus, des établissements ou de l'un ou de plusieurs des établissements de l'entreprise ayant servi à commettre les faits incriminés ;

5° L'exclusion, pour une durée de cinq ans au plus, des marchés publics ;

6° L'interdiction, pour une durée de cinq ans au plus, d'émettre des chèques autres que ceux qui permettent le retrait de fonds par le tireur auprès du tiré ou ceux qui sont certifiés ;

7° L'affichage ou la diffusion de la décision prononcée dans les conditions prévues par l'article 131-35.

Art. 323-6. - Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies au présent chapitre.

Les peines encourues par les personnes morales sont :

1° L'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-38 ;

2° Les peines mentionnées à l'article 131-39.

L'interdiction mentionnée au 2° de l'article 131-39 porte sur l'activité dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise.

Art. 323-7. - La tentative des délits prévus par les articles 323-1 à 323-3 est punie des mêmes peines.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 22 juillet 1992.

FRANÇOIS MITTERRAND

Par le président de la République :

Le Premier ministre,

PIERRE BÉRÉGOVOY

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
MICHEL VAUZELLE

(1) Travaux préparatoires : loi n° 92-685.

Sénat :

Projet de loi n° 215 (1988-1989) ;  
Rapport de M. Marcel Rudloff, au nom de la commission des lois, n° 54 (1991-1992) ;

Discussion les 29 et 30 octobre 1991, adoption le 30 octobre 1991.

Assemblée nationale :

Projet de loi, adopté par le Sénat, n° 2309 ;  
Rapport de M. Jean-Jacques Hiest, au nom de la commission des lois, n° 2468 ;

Discussion et adoption le 17 décembre 1991.

Sénat :

Projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, n° 212 (1991-1992) ;  
Rapport de M. Jacques Thyraud, au nom de la commission des lois, n° 261 (1991-1992) ;

Discussion et adoption le 22 avril 1992.

Assemblée nationale :

Projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, n° 2626 ;

Rapport de M. Jean-Jacques Hiest, au nom de la commission des lois, n° 2706 ;

Discussion et adoption le 21 mai 1992.

Rapport de M. Jean-Jacques Hiest, au nom de la commission mixte paritaire, n° 2874 ;

Discussion et adoption le 2 juillet 1992.

Sénat :

Projet de loi n° 360 (1991-1992) ;  
Rapport de M. Jacques Thyraud, au nom de la commission mixte paritaire, n° 475 (1991-1992) ;

Discussion et adoption le 7 juillet 1992.

**LOI n° 92-686 du 22 juillet 1992 portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (1)**

NOR : JUSX9100041L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

*Article unique.* - Les dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et des délits contre la nation, l'Etat et la paix publique sont fixées par le livre IV annexé à la présente loi.

PRECEDENT JUDICIAIRE

Plainte déposée auprès du Doyen des Juges d'Instruction près du TGI de Paris  
le 22 Juin 2007 par Monsieur René HOFFER

A

**Monsieur le doyen des juges "d'instruction"**

Tribunal de grande instance de Paris

4, boulevard du Palais

PARIS

**Plainte avec constitution de partie civile auprès de Monsieur le doyen des juges "d'instruction" siégeant par devant le tribunal de grande instance de Paris\***

**Pour:** Le président de "*la Polynésie française*", des Françaises et des Français  
**René, Georges, HOFFER**, né le 28 février 1955 à Strasbourg (FRANCE - 67), BP 13722  
98717 - PUNAAUIA, TAHITI

**Contre:**

Monsieur **Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA**, 52, boulevard Maiesherbes - 75008 et/ou palais de l'Elysée,  
rue du faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS

et

Monsieur et Madame le/la "*sage*", membre du conseil constitutionnel

**Jean-Louis DEBRE,**  
**Guy CANIVET,**  
**Renaud DENOIX de SAINT MARC,**  
**Olivier DUTHEILLET de LAMOTHE,**  
**Jacqueline de GUILLENCHMIDT,**  
**Pierre JOXE,**  
**Jean-Louis PEZANT,**  
**Dominique SCHNAPPER,**  
**Pierre STEINMETZ,**  
**Jean-Eric SCHOETTL, secrétaire général**  
sis 2, rue Montpensier 75001 - PARIS

**Témoin :**

Madame **Michèle ALLIOT-MARIE**, ministre de l'intérieur de la France **ET** "ministre" de l'Outre-mer (**affaires étrangères**), rue Oudinot - 75 - PARIS

**Préambule:**

Le 7 mai 2007 une plainte (**P.J. 01**) a été déposée sur le "*Territoire de la Polynésie française*" (**P.J. 02**), par le soussigné, en fait le pays de "*la Polynésie française*" où l'infraction a été constatée. (**P.J. 03**)

**Les faits:**

La présente plainte, déposée sur le **territoire national de la France** lors de mon passage à Paris ce jour, est **justifiée par le lieu où le délit** a été perpétré: la France; Paris.

### Historique:

Les 21 et 22 avril et 5 et 6 mai 2007 ont eu lieu sur le territoire de "la Polynésie française" et sur le territoire national français une élection: premier et second tour.

Un Monsieur Nicolas SARKOZY était candidat.

Vérifications faites, cette personne n'existe pas dans les registres de l'état civil. (P.J. 04)

Il s'agit en fait de Monsieur **Nicolas, Paul, Stéphane SARKÖZY de NAGY-BOCSA**, usurpateur du nom, de l'identité "SARKOZY". (P.J. 05)

**Cette usurpation apparaît au grand jour dans le Journal officiel de la république française du 1er janvier 2005 où figure l'identité réelle de ce dernier, Nicolas, Paul, Stéphane SARKÖZY de NAGY-BOCSA** adoubé chevalier de la légion d'honneur le 31 décembre 2004. (P.J. 06)

Le document daté du 25 avril 2007 présenté et enregistré au conseil constitutionnel français sur en-tête "ensemble tout devient possible" (sic) (P.J. 07) est donc **un faux grossier** puisque comportant le nom d'une entité inexistante, tout comme comportant d'ailleurs **une fausse signature** eu égard à celle apposée sur une affiche électorale rédigée en langue tahitienne incitant les électeurs de ce pays à se présenter aux urnes le 6 mai 2007 (P.J. 08) et alors même que le 6 mai aucun bureau de vote n'était ouvert à TAHITI!

Confirmation que la signature du 25 avril est fausse, s'est trouvée exposée à la vue de tout un chacun, lorsque ledit "SARKOZY" (sic) a signé en direct à la télévision le document le mettant sous la coupe de l'ordre de la légion d'honneur, le 16 mai 2007, avant qu'il ne s'accapare une fonction officielle présidentielle. (P.J. 09)

Concernant donc l'usage du faux nom, elle est sanctionnée par la loi du 6 fructidor de l'an II (6 février 1793) qui a posé pour principe l'immutabilité du nom patronymique et qui énonce que notamment:

*"Art. 1er. Aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance : ceux qui les auraient quittés seront tenus de les reprendre 2. Il est également défendu d'ajouter aucun surnom à son nom propre, à moins qu'il n'ait servi jusqu'ici à distinguer les membres d'une même famille, sans rappeler les qualifications féodales et nobiliaires. 3. Ceux qui enfreindraient les dispositions des deux articles précédents seront condamnés à six mois d'emprisonnement et à une amende égale au quart de leur revenu. La récidive sera punie de la dégradation civique. 4. Il est expressément défendu à tous fonctionnaires publics de désigner les citoyens dans les actes autrement que par le nom de famille, les prénoms portés en l'acte de naissance, ou les surnoms maintenus par l'article 2, ni d'en exprimer d'autres dans les expéditions et extraits qu'ils délivreront à l'avenir. 5. Les fonctionnaires qui contreviendraient aux dispositions de l'article précédent seront destitués, déclarés incapables d'exercer aucune fonction publique, et condamnés à une amende égale au quart de leur revenu. 6. Tout citoyen pourra dénoncer les contraventions à la présente loi à l'officier de police dans les formes ordinaires. 7. Les accusés seront jugés pour la première fois par le tribunal de police correctionnel et, en cas de récidive, par le tribunal criminel du département."*

Cette usurpation a été dénoncée auprès du conseil constitutionnel (P.J. 10) lequel, en faisant le mort, tant par la "voix" de son délégué Pierre-François RACINE que par ses membres, s'est rendu complice de l'usurpation et l'usage de faux patronyme par Monsieur Nicolas, Paul, Stéphane SARKÖZY de NAGY-BOCSA.

Que donc le 31 décembre 2004 il a accepté de reprendre sa vraie identité pour la délaisser ensuite; que cela est proscrit par la loi du 6 fructidor de l'an II.

Enfin, et comme l'écrit "Tageblatt" <http://www.tageblatt.lu/edition/article.asp?ArticleId=1180> le 11/06/2007 à 16:05:26 concernant "Clearstream" "Les documents bancaires, qui comportaient **des noms** de personnalités, dont celui **Nicolas Sarkozy caché sous son patronyme complet...**"

Autrement dit, c'est Monsieur SARKÖZY de NAGY-BOCSA qui se cachait sous le "nom" de Sarkozy; après la présente plainte et son aboutissement, Monsieur "SARKOZY" ne pourra plus se cacher derrière SARKÖZY de NAGY-BOCSA... et vice, versa.

### Circonstance aggravante:

Monsieur Nicolas, Paul, Stéphane SARKÖZY de NAGY-BOCSA utilise à qui mieux mieux tantôt l'une, tantôt une autre identité; en effet, dès avant le 31 décembre 2004 où il est apparu sous son identité de Nicolas, Paul, Stéphane SARKÖZY de NAGY-BOCSA, il se faisait passer pour "Nicolas SARKOZY" (P.J. 11)

Qui plus est, il ridiculise actuellement les Françaises et les Français en menant grand train sur deniers publics comme par exemple à la réunion du G8 à HEILIGENDAMM où apparaissant en public sur des images

heureusement auto-censurées par les médias français, s'il n'était ivre comme un Boris ELTSINE en son temps, *a minima* était-il sous euphorisants, cocaïne ou autres le cas échéant?

Car faut-il préciser, Monsieur Nicolas, Paul, Stéphane SARKÖZY de NAGY-BOCSA a été illégalement élu les 5/6 Mai 2007 "président de la République française" sous le nom de "Nicolas SARKOZY"; son véritable patronyme n'est donc pas celui sous lequel il s'est présenté et a été élu avec la complicité des membres du conseil constitutionnel qui ont avalisé cette arnaque par leur forfaiture.

Comme l'écrit TAHITI PACIFIQUE MAGAZINE n° 194 en juin 2007, page 9 "*Le "serial plaignant" a encore frappé*": "...*Pourtant la loi est supposée être la même pour le citoyen Sarközy de Nagy Bosca que pour le citoyen "de base"*", ce qui est effectivement le cas à TAHITI où, pour se présenter à une élection législative, la candidate connue sous le nom de Loana SANFORD a dû passer sous les fourches caudines de la république française qui l'a obligée à se présenter sous son nom porté sur l'état civil: "Soana SANFORD". (P.J. 12)

#### **Du code pénal, article 433-19:**

Le Code pénal dispose en son article 433-19 que: "Est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende le fait, dans un acte public ou authentique ou dans un document administratif destiné à l'autorité publique et hors les cas où la réglementation en vigueur autorise à souscrire ces actes ou documents sous un état civil d'emprunt :

1° De prendre un nom ou un accessoire du nom autre que celui assigné par l'état civil ;  
2° De changer, altérer ou modifier le nom ou l'accessoire du nom assigné par l'état civil."

En l'espèce, Monsieur Nicolas, Paul, Stéphane SARKÖZY de NAGY-BOCSA a bien altéré son nom, qui ne correspond pas à son acte d'Etat-Civil.

#### **Du code pénal, article 441-6 et 7:**

Ces articles mis en avant par la gendarmerie "nationale"... à TAHITI (P.J. 13) impose à un quidam d'avoir pris connaissance de cet article en ses alinea 6 et 7 qui précisent notamment "...est puni... le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique... un paiement ou un avantage indu".

En l'espèce ce sont les deux: des émoluments présidentiels et tous les ors de la république!

#### **De la qualité de témoin requise de la ministre Michèle ALLIOT-MARIE.**

Sauf à être complice de Monsieur Nicolas, Paul, Stéphane SARKÖZY de NAGY-BOCSA, la ministre de l'intérieur et de l'extérieur de la France (Outre-mer! (sic)) a été à l'évidence obligée de "légaliser" *a posteriori* - par "*memento à l'usage des candidats*" aux élections législatives en France - les agissements délictuels.

En effet, dans ce memento - c'est à dire un simple papier ne faisant pas office de loi ou de document juridique ou judiciaire -, insidieusement elle a glissé dans les pages 6, 29, 30 et 31 le nom d'usage comme supérieur au patronyme, contrevenant à ce qu'a arrêté comme illégal l'haut-commissérette Anne BOQUET à TAHITI!

La page 31 ordonne ainsi, en son "16": "*Indiquer ici son nom et son prénom d'usage*" s'agissant de la personne acceptant de "remplacer, en cas d'élection et de vacance de siège"; point n'est question de patronyme! (P.J. 14)

La ministre Michèle ALLIOT-MARIE sera ainsi attiré dans la présente procédure.

En effet , on voit mal un "Loup solitaire" comme député en lieu et place d'un Monsieur François GROSSI! (P.J. 15)

#### **De la situation engendrée par la forfaiture du conseil constitutionnel:**

Le président de "*la Polynésie française*", des Françaises et des Français soussigné précise en outre que que le mis en cause ne saurait se prévaloir de l'immunité prévue par l'article 67 de la Constitution de la dernière république française dans la mesure où les faits incriminés ont été commis avant son "élection" et que cette "élection", en raison de l'infraction dénoncée, est illégale, nonobstant la complicité des membres du conseil constitutionnel qui encourront la destitution.

Enfin, cette infraction porte gravement atteinte à l'autorité de "l'Etat" français et lèse les droits de citoyen, Français du soussigné. (P.J. 16)

#### **Par ces motifs,**

Ordonner que Monsieur Nicolas, Paul, Stéphane SARKÖZY de NAGY-BOCSA soit poursuivi devant le tribunal correctionnel de Paris.

Et qu'une avance de un milliard d'euros (écus) en réparation du préjudice que l'infraction lui cause soit octroyée au soussigné et en prononcer l'exécution provisoire, le soussigné étant depuis son autoproclamation sur la base de l'article 5 de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, le président des Françaises et des Français depuis le 25 octobre 2004. (Livret de 100 pages reproduisant les documents ayant aboutis à cette

autoproclamation gracieusement transmis pour consultation dans le présent dossier. Egalement consultable sur: <http://profile.myspace.com/index.cfm?fuseaction=user.viewprofile&friendid=167450290> (**P.J. 17**)

Quant à l'argument opposé de façon préemptoire (puisqu'à aucune moment une demande de consignation n'a émané du tribunal auquel cas le soussigné y aurait donné suite dans l'affaire CD/H/07 le 25 mai 2007) par le doyen des juges Fabienne POUS, il sera écarté en l'espèce: conformément à l'article 85 du code de procédure pénale, la présente plainte contient ici même la manifestation expresse du soussigné de se constituer partie civile avec offre de consignation et ce d'autant plus aisément qu'en sa qualité de chef d'Etat... il ne pourra qu'en être dispensé. (**P.J. 18**)

Enfin, le soussigné précise que contrairement à ce qu'a jugé le président Nicolas BONNAL le 3 avril 2007 dans le dossier 06126322101 et qu'il a demandé à ce juge de rectifier: il n'a jamais été "*déjà condamné*", à preuve du contraire bien évidemment; la pièce jointe (**P.J. 02**) du 27 juillet 2006 pouvant servir de base le 27 juillet 2006 par exemple.

En apartée au cas où la justice voudrait ignorer que la plainte ne concerne pas un vrai président mais une imposture, Libération <http://www.liberation.fr/rebonds/261853.FR.php> sous la plume Monsieur Daniel Soulez Larivière, Avocat, ancien membre de la commission Avril écrit: "... Oui... à une possibilité de destitution du chef de l'Etat en cas de «*manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat*»..." sauf en cas de mandat illégal s'entend!

Paris, le 22 juin 2007

Avec Honneur

Le président de la "*Polynésie française*", des Françaises et des Français  
René, Georges, HOFFER

01: Dossier complet à ce jour de la plainte déposée le 9 mai 2007.

02 : Jurisprudence "*Territoire de la Polynésie française*" (CA Papeete 208-146/ADD)

03 : Note secrète n° 369253 du 9 octobre 2003 du conseil d'Etat

04 : Mairie de Paris, services de l'état civil, recherche infructueuse.

05 : Mairie de Paris, services de l'état civil, acte de naissance et émargements.

06 : JORF du 1er janvier 2005.

07 : Consentement du 25 avril 2007 d'un "*Nicolas SARKOZY*" près le Concon.

08 : Affiche électorale où la signature diffère de celle du document ci-dessus.

09 : Extrait du journal télévisé du 16 mai 2007, signature autre que celle du 25 avril.

10 : Saisine du conseil constitutionnel pour dénoncer l'usage de faux noms de candidats.

11 : Entre le 28 janvier 1955 (PJ 05) et le 1er janvier 2005 (P.J. 06), le nom "*Nicolas SARKOZY*" était déjà usité au moins depuis le 5 juin 1988. ([http://www.assemblee-nationale.fr/12/tribun/fiches\\_id/2680.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/12/tribun/fiches_id/2680.asp))

12 : La Dépêche de TAHITI, lundi 21 mai 2007-05-22

« **INSOLITE Un « S » de trop** Vous vous demandez peut-être depuis quelques jours qui est la mystérieuse Soana Sanford, la suppléante de Antonio Perez, candidat à l'élection législative ? Eh bien il s'agit de Loanah Sanford, beaucoup plus connue, mais victime d'une erreur d'enregistrement à l'état civil lors de sa naissance à Rangiroa. Depuis, dans tous les documents officiels comme une candidature à la députation), elle est condamnée à être Soana et non pas Loana. Car modifier son nom ou son prénom, même dans le cas d'une simple erreur d'écriture, c'est un vrai parcours du combattant qui doit passer par une action en justice ! De quoi vous décourager et accepter un petit « S » de trop... »

13 : Attestation de déclaration de la gendarmerie "nationale"... à TAHITI.

14 : Page 31 du "mémento" de la ministre de l'intérieur/extérieur.

15 : Le candidat aux élections législatives François GROSSI. (Loup Solitaire)

16 : "*heurter la sensibilité nationale, d'autant que je suis moi-même français...*"

17 : Livret "*AU NOM DE LA ROYAUTE DE TAHITI...*"

18 : Lettre du doyen des juges "d'instruction" Fabienne POUS réf: DC/H/07 du 25 mai 2007.

**SUR L'IMMUNITÉ PRÉSIDENTIELLE de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA dit Nicolas SARKOZY QUI S'EST FAIT ELIRE SOUS UN PATRONYME QUI N'EXISTE PAS DANS TOUTES LES MAIRIES DES ARRONDISSEMENTS DE PARIS**

Sur la base de tous les éléments de preuves, des Codes et Textes de Loi, nous avons ci-dessus énumérés, nous rapportons les preuves que nous sommes bien fondés à déposer plainte au nom des intérêts du Peuple Français et des Peuples Européens, à l'encontre de Monsieur Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA qui s'est fait élire illégalement, sous un nom d'emprunt, au titre de Président de la République Française, celui de Nicolas SARKOZY, qui n'existe pas dans aucune des mairies des arrondissements de Paris,

En conséquence de quoi nous avons :

1 - un Nicolas SARKOZY qui n'existe pas et qui ne peut prétendre à l'immunité Présidentielle, ni à aucun titre de Président de la République ni à celui des Chef des Armées, Celui-ci occupant sans droits ni titres, le Palais de l'Élysée, et signant des traités, des contrats, des ordonnances, des lois, des décrets, etc.. qui n'ont aucune valeur juridique, et

2 – un Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA qui n'a jamais été élu sous vrai patronyme par le Peuple Français et dont les actes signés sous le nom d'emprunt de Nicolas SARKOZY, n'ont aucune valeur juridique. Celui-ci, comme le précédent, ne pouvant bénéficier de l'immunité présidentielle, usurpant les titres de Président de la République et de Chefs des Armées, sans droits ni titres. Et qui occupe illégalement le Palais de l'Élysée.

La France n'ayant donc pas de Président de la République régulièrement élu par le Peuple Français, sous son véritable patronyme, nous n'avons aucun Gouvernement légitimement élu et aucun ministre ne peut exercer aucune demande de mutation ou de promotion des magistrats sans que celles-ci ne soient parfaitement irrégulières.

Dans l'intérêt général des Peuples Français et Européens, du Trésor Public, des Députés et Sénateurs, du Parlement, des Armées et des Militaires, du CSM et des Magistrats qui sont les victimes d'escroqueries et des fraudes récurrentes organisées au sein même du Gouvernement et du Conseil Constitutionnel. Nous entendons mettre opposition dès à présent, à la réélection présidentielle, illégale et frauduleuse, de Monsieur « Nicolas SARKOZY » qui est inconnu des mairies de tous les arrondissement de Paris, sous ce patronyme », le vrai patronyme de celui-ci, étant : Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA.

Ce dernier patronyme qu'il s'est évertué à cacher durant de longues décennies, au Peuple Français, au Fisc, aux Magistrats dont ceux qui ont été chargés d'instruire des affaires sensibles le concernant, aux Militaires, aux Députés, aux Sénateurs et au Barreau de Paris

. Comme nous l'avons indiqué dans notre plainte du 9 février 2012, nous craignons donc que l'usage volontaire et alternatif des deux patronymes utilisés par Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA dit Nicolas SARKOZY, ne constitue une nouvelle menace, et une manœuvre organisée en bandes par la caste mafieuse qui travaille dans l'ombre et dont il est le fidèle caniche.

Ce pour lui permettre de réaliser tous ses méfaits, en continuant à ruiner et à tromper le Peuple Français sur sa véritable identité civile et sur sa réelle capacité juridique à engager la France et l'Europe, dans l'endettement, la famine et les guerres génocidaires, ainsi que pour tromper la religion des Juges et des Armées, pour lui permettre d'échapper à toute poursuite judiciaire ainsi que de se soustraire au Fisc.

Les conséquences de l'usage alternatif des deux patronymes utilisés par Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA dit Nicolas SARKOZY depuis quelques décennies et ce qu'il vous appartiendra de vérifier sur la base de nos arguments, et tant il est vrai que sa fausse signature n'a AUCUNE VALEUR JURIDIQUE, sont celles qu'il a utilisé un nom qui n'existe pas à l'état civil d'aucune des Mairies des arrondissement de Paris

:

- 1 – pour tromper le Peuple français,
- 2 - pour tromper le Barreau de Paris, ledit Nicolas SARKOZY étant avocat. Ce qui est une circonstance aggravante des délits et crimes qu'il commet, celui-ci n'étant pas censé ignorer la Loi.
- 3 – pour échapper au fisc,
- 4 – pour tromper la religion des Juges et échapper aux poursuites judiciaires,
- 5 – pour faire muter et promouvoir les magistrats selon son intérêt politique,
- 6 – pour faire voter des lois notamment liberticides et édicter des décrets,
- 7 – pour modifier la Constitution,
- 8 – pour signer des contrats avec des entreprises commerciales et étrangères à la France, dont les laboratoires pharmaceutiques,
- 9 – pour lancer des guerres génocidaires contre des peuples innocents et ce, contre la volonté des français,
- 10 – pour détruire l'armée et toutes nos institutions y compris judiciaire, celles de la santé, de la Sécurité Sociale, et de l'éducation nationale,
- 11 - pour signer des accords avec l'ONU, l'OTAN, l'OMS et toutes les organisations satellitaires de l'ONU, dont les banques mondiales et européennes étrangères à la France,
- 10 – pour convoquer le Parle-MENT en Congrès pour nous imposer le traité Liberticide de Lisbonne et autres joyeusetés,
- 11 – pour ruiner et endetter les Peuples Français et Européens afin d'enrichir ses amis banksters qui sont directement liés au Bildenberg Group et Bildenberg Group qui s'est permis d'élire à « huis clos », sans les voix des Peuples Européens et contre leur volonté, le Président de l'Europe Monsieur VON ROMPUY, réalisant ainsi un véritable coup d'état contre tous les peuples Souverains Européens,
- 12 – pour vendre l'or de la France et la rendre exsangue de tous revenus et richesses, pendant que les Français et les Européens sont exploités, réduits à l'esclavage moderne pour enrichir les Banksters Illuminati ou banquiers européens et internationaux,
- 13 – pour vendre le patrimoine de la France qui est dilapidé au profit des rapaces qui veillent consciencieusement à leurs précieux bénéfices.

Le tout se faisant dans l'ombre, l'ignorance ou les incessantes provocations des Peuples Français et Européens, tout en étant assuré de ne pas être poursuivi en Justice en pensant être protégé par son faux titre de Président de la République, sa supposée immunité présidentielle et son titre de chef des armées, en signant tous ces actes sous un patronyme volontairement altéré et tronqué, celui de Nicolas SARKOZY qui n'existe pas à l'état civil d'aucune des Mairies des arrondissement de Paris

**SUR LA VALIDITE JURIDIQUE DES ACTES SIGNES PAR NICOLAS SARKÖZY DE NAGY-BOCSA, DIT NICOLAS SARKOZY. SANS DROITS NI TITRES ET SOUS UN NOM D'EMPRUNT ALTERE ET FALSIFIE ET QUI N'EXISTE DANS AUCUNE MAIRIE DES ARRONDISSEMENTS DE PARIS**

Pour les mêmes raisons et arguments juridiques invoqués ci-dessus, qui visent la violation de la Loi DU 6 FRUCTIDOR AN II DU (24 août 1794) portant sur les NOMS et les PRENOMS qui prévoit en ses dispositions que :

Article 1er. - Aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance ; ceux qui les auraient quittés seront tenus de les reprendre. »

« Article 2. - Il est également défendu d'ajouter aucun surnom à son nom propre, à moins qu'il n'ait servi jusqu'ici à distinguer les membres d'une même famille, sans rappeler des qualifications féodales et nobiliaires. »

« Article 4. - Il est expressément défendu à tout fonctionnaire public de désigner les citoyens dans les actes autrement que par le nom de famille, les prénoms portés en l'acte de naissance, ou les surnoms maintenus par l'article 2, ni d'en exprimer d'autres dans les expéditions et extraits qu'ils délivreront à l'avenir. »

Monsieur Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA qui trompe les citoyens Français depuis quelques décennies, qui est censé être le Premier Magistrat de France, tout en ayant usurpé les titres de Président de la République et celui de Chefs des Armées, qui signe des actes officiels pour la France, sous un patronyme qui n'existe pas dans aucune mairie des arrondissements de Paris. Qui n'est pas censé ignorer la Loi, celui-ci prétendant être avocat de profession.

Il convient de déclarer invalides :

- 1- son élection présidentielle de mai 2007, ainsi que,
- 2- tous les contrats, les lois, les traités, les décrets, les pactes, les déclarations de guerre, les promotions à l'ordre du mérite, les mutations et promotions des magistrats à des fins politiques et criminelles, les convocations du Parlement en Congrès, le Traité de Lisbonne, et tous les traités criminels qui mènent à la ruine et à la guerre, les Peuples Français et Européens et qui ont été signés durant la période s'étalant de mai 2007 à nos jours,
- 3- sa tentative de vouloir se présenter aux élections présidentielles de 2012 sous un nom d'emprunt, ainsi que nous y mettons opposition dès maintenant avec votre concours.

Nous demandons dans l'intérêt supérieur des Peuples Français et Européens à ce que, Monsieur Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA qui ne bénéficie d'aucune immunité présidentielle, soit immédiatement interpellé et incarcéré, ce, afin de prévenir d'autres préjudices, risques et crimes qu'il fait supporter aux Peuples Français et Européens, ainsi qu'à des peuples innocents qui n'ont jamais demandé que de vivre en Paix.

En espérant que les Peuple Français et Européens seront entendus et sauvés des criminels qui occupent à l'encontre de la volonté des Souverains de France et d'Europe sans droits ni titres,

Nous vous remercions de bien vouloir donner suite à la plainte que nous avons déposée auprès de votre Parquet, le 9 février 2012 aux motifs de :

Faux en écritures publiques - Usage de faux en écritures publiques et complicités – Escroqueries dirigées contre le Peuple Français - Crimes commis contre la Nation – Crimes commis contre l'Humanité – Génocide financier de la France

Ainsi que de bien vouloir donner suite à notre demande de jonctions des instances formulées le 14 février 2012, pour tous les actes dont vous avez été saisi au cours de la campagne criminelle de vaccination, contre le virus imaginaire de la GrippeA/N1N1.

Dans cette heureuse attente et vous souhaitant bonne réception de ce dossier de pièces, nous vous prions d'agréer Monsieur le Procureur de la République, l'expression de nos très respectueuses et meilleures salutations.

Mirella LO NEGRO – CARBONATTO

Présidente de l'Association Sos Justice & Droits de l'Homme

Fait à Nice, le 16 février 2012